

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2025

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2024
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

CONTRIBUTION

D'AXELLE BRODIEZ-DOLINO

DIRECTRICE DE RECHERCHE
EN HISTOIRE, SPÉCIALISTE
DE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ

30 ANS DE REGARD SUR LES PAUVRETÉS

Analyse rétrospective des situations des personnes rencontrées par le Secours Catholique qui appelle au sursaut collectif.



Secours
Catholique
Caritas France

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
TRENTE ANS D'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ : LE RÉSUMÉ	5
RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE	15
TRENTE ANS D'OBSERVATION DES PAUVRETÉS	24
LES GRANDES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES	27
PRÉCARISATION DE L'EMPLOI ET ÉLOIGNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	66
TRENTE ANS D'INDICATEURS DE PAUVRETÉ CHEZ LES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE : QUELLES ÉVOLUTIONS DEPUIS 1994 ?	102
CONTRIBUTION D'AXELLE BRODIEZ-DOLINO	125
PROFIL GÉNÉRAL	132
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS	134
EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ »	146
RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	154
ANNEXES	164



SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES : Mathilde Nugue, Raphaël Quartier, Dorine Noumon, département Analyse des Pauvretés et des Territoires, Isabelle Chort, professeure de sciences économiques à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. **Résumé exécutif :** Jean Merckaert, directeur Action et Plaidoyer France Europe, Mathilde Nugue. **Texte évolution des actions du Secours Catholique :** Bernard Schricke, Jean Merckaert, Mathilde Nugue. **Texte évolution du plaidoyer**

du Secours Catholique : Laurine Chabal, coordination du plaidoyer, Jean Merckaert. **Animation des textes collectifs :** Philippe Lefilleul, Emma Deleris, Marie-Christine Caubel (Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne), Véronique Bazin, Margaux Guyetand, Dolorès Marsault, Gérard Colomb, Janine Baud, Jocelyne Jocteur (Les Avenières, Isère). **Regard historique :** Axelle Brodriez-Dolino, historienne et directrice de recherche au CNRS. **Correction-révision :** Claire Bélet, Anne Mars, Le Champ rond. **Maquette :** Véronique Bliard, Guillaume Seyral, direction de la communication - Pôle production éditoriale. **Iconographie :** Élodie Perriot. **Photo de couverture :** Christophe Hargoues / SCCF. **Fabrication :** Sandrine Routier - direction de la communication. **Impression :** Wagram éditions. **Tirage :** 9 750 exemplaires. **Date de publication :** novembre 2025.



DIDIER DURIEZ,
PRÉSIDENT NATIONAL



ADELÈNE BERTRAND,
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

ÉDITORIAL

Il y a trente ans, le Secours Catholique faisait le choix de documenter, chiffres à l'appui, ce que ses bénévoles observaient au quotidien : la pauvreté, dans toutes ses réalités. Année après année, ce rapport est devenu bien plus qu'un outil statistique. C'est une vigie, un baromètre du visage changeant de la pauvreté, mais aussi un cri adressé à la société et aux pouvoirs publics.

En 1994, la lutte contre l'exclusion était déclarée « grande cause nationale », ouvrant la voie à des avancées législatives majeures. En 2025, c'est dans une quasi-indifférence que l'Insee a annoncé un taux de pauvreté record depuis près de trente ans : 15,4 %, soit près de 10 millions de personnes concernées. Comment expliquer ce paradoxe, entre l'urgence croissante et la fatigue collective face à ce phénomène structurel ?

Les données recueillies par le Secours Catholique racontent une histoire sans fard : l'appauvrissement presque continu des ménages accueillis, principalement des femmes et des enfants, la part croissante des ménages ne vivant sans aucune ressource, la précarité aggravée des personnes étrangères privées de droits, la hausse des personnes à l'état de santé dégradé. Elles rappellent aussi une évidence trop souvent oubliée : occuper un emploi ne protège plus nécessairement de la pauvreté.

Ces constats ne sont pas que statistiques. Ils traduisent des vies cabossées, des parcours brisés, des enfants qui subissent la pauvreté de leurs parents. Ils disent surtout une chose : la pauvreté n'est pas un choix et encore moins une fatalité. L'histoire récente l'atteste : les choix collectifs, qu'ils concernent l'emploi, le logement, la santé ou l'accompagnement social, influencent directement les trajectoires des personnes les plus vulnérables. Lorsque la solidarité est affirmée comme une priorité, la pauvreté recule. Lorsque cette priorité s'efface, la pauvreté progresse.

En ce temps d'anniversaire, ce rapport se veut avant tout une invitation : invitation à mieux comprendre la réalité des ménages que nous accompagnons, invitation à dépasser les idées reçues, invitation à agir ensemble. Il se veut aussi un hommage à nos bénévoles et donateurs, dont l'engagement et la fidélité rendent possible, jour après jour, l'action du Secours Catholique.

Le Secours Catholique reste fidèle à la conviction qui l'anime depuis sa fondation en 1946 : chaque être humain a droit à une vie digne. À l'heure où la stigmatisation et le fatalisme menacent de gagner, ce rapport factuel entend être une piqûre de rappel. Non pour désespérer, mais pour appeler à un sursaut. Parce que lutter contre la pauvreté n'est pas une utopie : c'est une question de choix collectif. ■



Afin d'objectiver les situations de pauvreté des personnes rencontrées, le Secours Catholique – Caritas France (SCCF) s'est doté d'un appareil de recueil de données depuis 1982. En 1995, l'association a choisi de publier dans une version grand public son premier rapport d'analyse des situations de pauvreté rencontrées à des fins d'interpellation, en formulant des propositions dans le cadre de la préparation de la loi de programmation contre l'exclusion.

Voilà donc trente ans que, chaque année, le Secours Catholique publie en novembre son rapport « État de la pauvreté », fondé sur un appareil unique de remontées statistiques fournies par les bénévoles de l'association à partir du profil des personnes rencontrées dans l'année, et qui présente une image précise de la pauvreté en France à travers le prisme des ménages accompagnés par l'association.

Dans le contexte social et politique actuel qui rend si difficile toute projection à long terme, il nous est apparu utile au débat public de proposer un regard rétrospectif sur les évolutions marquantes et les caractéristiques récurrentes qu'offrent trente ans d'observation des situations de pauvreté multiples et singulières vécues par les 2,7 millions de ménages accueillis par le Secours Catholique entre 1994 et 2024 dont nous avons documenté la situation.

En 2024, au SCCF, 58 000 bénévoles répartis dans près de 2 500 lieux d'accueil ont apporté un soutien à 1 120 000 personnes. Ce sont 235 000 familles avec enfants qui ont été accompagnées.

Le recueil d'information annuel, réalisé *via* les fiches statistiques extraites d'un échantillon représentatif des dossiers d'accueil, concerne 60 417 ménages en 2024. Il permet l'étude des situations de pauvreté des personnes rencontrées cette même année¹.

Ce rapport comporte deux grandes parties fondées sur les statistiques collectées par l'association : un dossier thématique qui porte cette année sur l'évolution des situations de pauvreté des personnes accompagnées par l'association entre 1994 et 2024 et un profil général qui comporte 15 fiches décrivant les caractéristiques sociodémographiques, les situations face à l'emploi ainsi que les ressources et conditions de vie des ménages rencontrés.

Divers regards viennent croiser et éclairer les analyses :

- celui de personnes concernées par la pauvreté, par le biais de deux textes d'analyse collective élaborés, à partir de leur vécu, par un groupe de la délégation du Quercy (Saint-Antonin) et un groupe de la délégation de l'Isère (Les Avenières) ;
- le regard d'Axelle Brodiez-Dolino, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et historienne, et spécialiste des enjeux de pauvreté et de précarité contemporains ;
- le regard du Secours Catholique sur l'évolution de ses actions mises en place depuis trente ans.

Ces parties sont précédées d'un résumé exécutif qui intègre les recommandations du Secours Catholique.

Enfin, un glossaire et une description précise des données collectées se trouvent en annexe. Les principales infographies y sont également reprises.

1. Voir annexe n° 2 pour plus de détails sur la méthodologie employée et les informations disponibles.



TRENTE ANS D'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ : LE RÉSUMÉ

Le rapport statistique du Secours Catholique a 30 ans ! C'est en 1995 que l'association a décidé, à travers un rapport annuel, d'objectiver de façon systématique les formes de la pauvreté et d'interpeller les pouvoirs publics pour tenter de lutter contre les causes du phénomène.

En cette année anniversaire, un important travail de consolidation des données a été réalisé pour mettre en lumière les grandes évolutions à partir du vécu d'un panel de ménages issu de plus d'un million de femmes, d'hommes et d'enfants soutenus chaque année par l'association. En trente ans, le nombre de ménages rencontrés est resté relativement stable, mais nos outils se sont enrichis, pour décrire plus finement leurs réalités de vie. Nos actions ont évolué (voir p. 54). Les mots que nous utilisons ont changé. Nous ne parlons plus tant de la pauvreté que des pauvretés pour en signifier les multiples dimensions, qu'elles soient monétaires, sociales, perceptibles ou invisibles.

Surtout, le contexte a changé : en 1994, la lutte contre la pauvreté était élue « grande cause nationale », une mobilisation couronnée par une grande loi de lutte contre l'exclusion en 1998. En juillet 2025, c'est dans une quasi-indifférence que l'Insee a révélé le sommet atteint par le taux de pauvreté en France depuis trente ans : 15,4% en 2023, soit 9,8 millions de personnes (+ 650 000 personnes en un an, une hausse inédite depuis 30 ans). Le regard de l'historienne Axelle Brodiez-Dolino (p. 125) vient utilement éclairer cette évolution du contexte et des perceptions de la pauvreté depuis trente ans.

Dans cette période de forte instabilité politique, où les logiques de court terme risquent de l'emporter, prendre du recul est plus que jamais nécessaire. Puisse ce rapport « État de la pauvreté en France » y contribuer, par une connaissance mieux partagée des constats, au croisement des chiffres et du vécu de personnes concernées (contribution des groupes de Saint-Antonin et des Avenières, p. 19 et p. 97). Puisse-t-il aussi, au vu des enseignements que nous tirons de cette période, susciter un sursaut dans le regard porté et dans les politiques menées envers les personnes en précarité.

LE VISAGE CHANGEANT DE LA PAUVRETÉ EN DIX PRINCIPAUX CONSTATS

1. LA RÉCENTE INTENSIFICATION DE LA PAUVRETÉ

En 2024, le niveau de vie médian des ménages accueillis est de 565 euros. En prenant en compte l'inflation, c'est un peu mieux qu'en 1994 (environ 507 euros), autant qu'en 2000, mais en forte baisse depuis dix ans (658 euros en 2014). Principale explication : l'accueil croissant de personnes sans ressources. Si l'on s'en tient aux ménages ayant des ressources, leur niveau de vie augmente (de 624 euros en 2000 à 765 euros en 2024) à peu près au même rythme que celui de la population générale. Par contraste, entre 2003 et 2022, le revenu moyen des 0,1% les plus riches en France progressait de 119%¹.

Parmi les personnes rencontrées, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté, relativement stables jusqu'en 2008, ont fléchi jusqu'en 2017 avant de remonter. En 2024, 94,7% des personnes rencontrées vivent sous

1. Source : ministère des Finances.

le seuil de pauvreté à 60 % (+ 3 points depuis 2017), un niveau équivalent à celui des années 1990. **Le taux d'extrême pauvreté a augmenté de 11 points entre 2017 et 2023** : aujourd'hui 74 % des ménages rencontrés vivent sous le seuil d'extrême pauvreté (c'est le cas de 3,7 % de la population générale). L'évolution est similaire si l'on en retire les ménages sans ressources.

Les chiffres que nous présentons ici ne disent rien du poids croissant des dépenses contraintes. Faute de données annuelles, nous y avons consacré plusieurs rapports en trente ans. Le dernier (2021) montre que les dépenses pré-engagées (loyer et charges, téléphonie, banque, cantine...) pèsent en moyenne 60 % du faible revenu des ménages rencontrés (contre 30 % en population générale), qui sont contraints à des choix impossibles et à des privations quotidiennes.

Parmi les ménages rencontrés ayant des ressources, l'écart de niveau de vie s'est creusé entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les moins pauvres : il est passé de 3,2 en 1999 à 5,2 en 2024. L'association accueille donc à la fois davantage de ménages moins pauvres et de ménages extrêmement pauvres. Au total, la pauvreté s'intensifie, **l'écart entre niveau de vie des ménages et seuil de pauvreté augmente** de 12 points entre 1999 et 2024, pour s'établir à 62,3 % en 2024, un niveau jamais atteint. Cette hausse, marquée depuis 2017, est liée à l'accueil croissant de ménages sans ressource combiné à la stagnation du niveau de vie des autres ménages. Nous ne pouvons que constater l'appauvrissement progressif et constant des ménages accueillis, français comme étrangers, depuis 2017.

2. LA FORTE HAUSSE DU NOMBRE DE MÉNAGES SANS RESSOURCES

En 2024, 25,7 % des ménages accueillis vivent sans aucune ressource, si ce n'est de la débrouille et de la solidarité des proches et des associations ; c'était le cas de 10,1 % des ménages en 1994. Dans 71 % des cas, ce sont des personnes de nationalité étrangère sans statut administratif stable (ce n'était le cas que pour 26,5 % de ces ménages il y a vingt-cinq ans).

Mais la part des « sans ressources » a fortement augmenté, aussi, parmi les ménages français depuis

trois ans (8,2 % en 2024, contre 3,6 % en 2021), révélateur de situations d'exclusion et de grandes difficultés d'accès aux droits (dématérialisation des démarches, ruptures de droits...) : une hausse qui coïncide avec les réformes de l'assurance chômage et du RSA. Ce sont pour moitié des hommes seuls, et la part des mères isolées augmente (de 7 % en 1999 à 15 % en 2024). Ils vivent souvent en situation d'errance, sans solution de logement stable (pour 70 % d'entre eux).

3. LES FEMMES ET LES ENFANTS D'ABORD

Une confirmation : le visage de la pauvreté que rencontre le plus le Secours Catholique, ce sont les femmes et les enfants. Les femmes représentent 56,5 % des adultes rencontrés en 2024, une hausse de 5 points en trente ans.

Les familles avec enfants sont toujours surreprésentées, particulièrement les mamans solo. En 2024, trois mères isolées sur quatre vivent dans l'extrême pauvreté. 5,4 % des mères isolées éloignées de l'emploi vivent même à la rue avec leurs enfants. C'est notamment le cas pour celles de nationalité étrangère (près de la moitié d'entre elles) : 49 % ne perçoivent aucune ressource financière et 61 % vivent en logement précaire (+ 5 points en deux ans).

Aujourd'hui comme hier, **les premières victimes de la pauvreté des parents restent les enfants**, qui représentent 39 % des personnes soutenues par l'association : en 2024, 97 % des enfants soutenus par l'association vivent dans un ménage pauvre et 72,5 % dans un ménage extrêmement pauvre. Près de la moitié (46 %) vivent avec une maman solo. Plus d'un enfant sur cinq (22,2 %) vit en 2024 dans un ménage sans aucune ressource, presque dix fois plus qu'il y a trente ans (2,4 % en 1994). 30 % des mères seules et 37,2 % des couples avec enfants vivent en logement instable en 2024, des parts qui ont quasiment doublé en dix ans.

4. LA PART CROISSANTE DES MÉNAGES ÉTRANGERS

En 2024, 52,7 % des adultes accueillis par le Secours Catholique sont de nationalité étrangère, contre 20 % en 1994. Une progression sans commune mesure avec la légère hausse de la part d'étrangers en France sur la même période (passage de 6,1 % à 8,2 % de la population totale entre 2012 et 2023)². L'analyse du profil

2. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381757#tableau-figure1_radio2

des ménages rencontrés permet de comprendre cette singularité.

Alors que les hommes étaient particulièrement représentés dans les années 1990, l'accueil de femmes, et notamment de mères isolées, a fortement progressé depuis les années 2010. La nationalité des ménages rencontrés est le reflet des crises internationales, des violences et conflits armés ou de l'instabilité politique dans leur pays d'origine³.

Surtout, c'est le statut administratif des ménages étrangers qui a changé : en 1999, deux tiers avaient un titre de séjour, un tiers étaient en attente de réponse. En 2024, moins d'un tiers dispose d'un titre de séjour, les autres étant en attente ou sans papiers. La raison est simple : en trente ans, les conditions d'accès à un titre de séjour se sont considérablement durcies, ce qui conduit à la grande précarité de ces personnes, empêchées de travailler et contraintes de se tourner vers le Secours Catholique pour survivre. Les enfants représentent 40 % des personnes étrangères que nous soutenons.

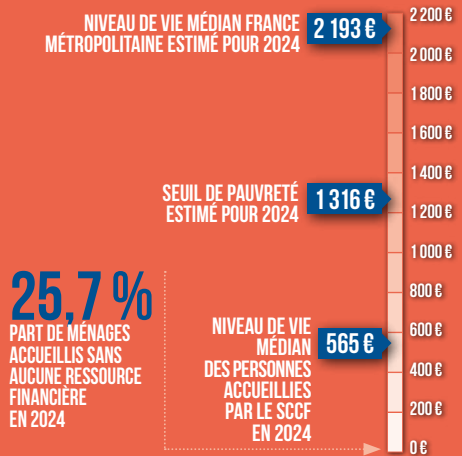
5. UNE PAUVRETÉ DAVANTAGE LIÉE À DES PROBLÈMES DE SANTÉ OU AU HANDICAP

En 2024, 22,8 % des personnes rencontrées relèvent d'au moins une de ces trois catégories : elles déclarent avoir des problèmes de santé, elles perçoivent des prestations liées à un état de santé dégradé et/ou elles sont en situation de handicap. En 1999, leur part s'établissait à 15,3 %. Ce « halo des problèmes de santé » concerne particulièrement les personnes de nationalité française (un tiers d'entre elles), la moitié des 50-59 ans vivant en milieu rural et, phénomène nouveau, quatre pères seuls rencontrés sur dix.

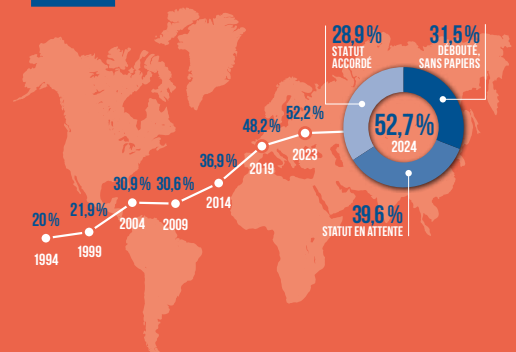
Cette hausse n'est hélas pas le reflet d'une amélioration de la prise en charge, puisque la part des personnes déclarant percevoir des prestations liées à la santé s'est étendue. Elle s'explique davantage par le basculement des personnes dans la précarité du fait de leurs problèmes de santé ou leur handicap. Elle est le symptôme de carrières professionnelles qui ont abîmé les corps, de conditions de travail qui ont ruiné la santé au bout d'un

3. Les nationalités les plus représentées, parmi les étrangers arrivés depuis moins d'un an, recourent ainsi les origines des demandes d'asile reçues par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (Ofpra).

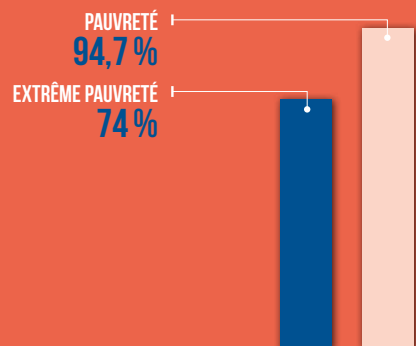
RESSOURCES MENSUELLES EN 2024



PART DES ÉTRANGERS ET STATUT ADMINISTRATIF EN 2024



TAUX DE PAUVRETÉ EN 2024



certain nombre d'années. La part des adultes en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé a ainsi doublé en vingt-cinq ans, passant de 7,3 % en 1999 à 14,4 % en 2024. Et la situation s'est récemment aggravée : 43 % des ménages en inaptitude mentionnent une maladie en 2024, contre 25 % en 2019. Depuis la crise économique de 2008, cette inaptitude causée par une maladie, parfois professionnelle, ou par un handicap, est de plus en plus souvent mentionnée comme la cause d'un licenciement (par 4,9 % des personnes en situation d'inaptitude en 2024).

6. LE NOUVEAU VISAGE DES TRAVAILLEURS PAUVRES

L'emploi est souvent présenté comme un antidote à la pauvreté. Non sans raisons : dès lors que les adultes ayant droit au travail occupent un emploi, le Secours Catholique les rencontre nettement moins. Le taux d'emploi des adultes accueillis est 3,8 fois inférieur à celui de la population générale (un ratio stable entre 1999 et 2024, malgré la légère progression du taux d'emploi dans le pays).

Mais occuper un emploi ne suffit pas à protéger de la pauvreté. 17,9 % des personnes rencontrées par le SCCF occupent un emploi. Leur niveau de vie est très faible, 855 euros en 2024 (contre 2443 euros pour la population générale). La précarité des emplois est en cause : près de trois quarts des personnes en emploi rencontrées occupent un emploi précaire, contre un quart en population générale. Parmi elles, les femmes occupent davantage des emplois à temps partiel (un phénomène qui a bondi depuis vingt-cinq ans) et on trouve plus d'hommes dans des emplois saisonniers ou en intérim. Sur la période, on voit aussi les emplois aidés sortir pratiquement des statistiques, tandis qu'apparaissent les autoentrepreneurs.

Mais la diminution du taux d'emploi précaire (de 80,2 % en 1999 à 71,4 % en 2024), autrement dit la hausse de près de 10 points de l'emploi en CDI, ne se traduit pas nécessairement par un recul de la précarité. Depuis 2017, le niveau de vie des personnes en CDI (davantage des hommes) a baissé de 1126 euros à 1110 euros. Ces faibles niveaux de rémunération s'expliquent peut-être par l'instauration des CDI à durée limitée et la simplification du recours au licenciement (« ordonnances Macron »).

7. MOINS DE CHÔMEURS, PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

De façon constante, le taux de chômage des personnes rencontrées par le Secours Catholique est supérieur à ce qu'il est en population générale : 23,4 % contre 7,4 % en 2024. Depuis dix ans, il a fortement baissé, davantage encore que dans le reste de la population, après avoir atteint 44 % entre 2005 et 2015. Particularité : il touche davantage les hommes (30,5 %) que les femmes (22 %). La part des plus de 50 ans a plus que doublé en vingt-cinq ans (32,4 % en 2024 contre 14,7 % en 1999).

Le Secours Catholique rencontre ainsi moins de personnes au chômage, mais davantage de personnes durablement éloignées de l'emploi. Les situations de chômage de longue durée augmentent au fil du temps : en 2022, 65 % des chômeurs sans droit à l'assurance chômage le sont depuis au moins un an (+19 points en 25 ans). Quant à la catégorie des prétendus « inactifs », elle regroupe désormais près des deux tiers des adultes rencontrés en 2024 (65,9 %), en forte hausse (+26 points en 30 ans) notamment depuis 2010. Au sein de cette catégorie fourre-tout, qui inclut tant les étudiants que les personnes au foyer (dont la part a chuté depuis 1999), c'est surtout la part des retraités, des personnes en inaptitude de travail pour raison de santé et de celles sans droit au travail qui a augmenté. On y trouve aussi, pour un quart d'entre eux (26,5 % en 2024, une proportion en recul), des adultes, majoritairement français, en situation de non-recherche d'emploi. Découragés par les difficultés d'accès au marché du travail et par les dures conditions d'emploi, ou incapables de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, ils renoncent de plus en plus durablement à chercher un travail : ils étaient 38 % dans cette situation depuis au moins un an en 2024, soit dix points de plus qu'en 1999. Ce sont surtout des hommes seuls, mais aussi depuis 2010 des mères isolées, dont les conditions de logement n'ont cessé de se dégrader au point que bon nombre vivent à la rue.

8. LES PRESTATIONS SOCIALES MANQUENT TROP SOUVENT LEUR CIBLE

Comme l'a récemment rappelé la Cour des comptes, sans redistribution, le taux de pauvreté en France s'élèverait, non pas à 15,4 % mais à 21,7 % : c'est dire l'importance des prestations sociales.

Pourtant, parmi les ménages français éligibles au RSA, près de 4 sur 10 n'y ont pas accès (38 % en 2024), et cette

proportion a fortement augmenté en dix ans (24,5 % en 2015). Méconnaissance du dispositif, complexité des démarches, dématérialisation, délais de traitement, crainte des ruptures de droits, refus de principe... les motifs du non-recours au RSA sont connus, mais ces dernières années, l'augmentation du non-recours doit beaucoup à la progression de discours et de pratiques humiliants associés à l'octroi de ce minimum vital.

Parmi les ménages rencontrés, le non-recours touche particulièrement les hommes seuls, les pères isolés et les couples. Ces personnes, faute d'accès à un minimum de revenus, vivent dans la misère. Quand elles rencontrent les bénévoles du Secours Catholique, les principales demandes qu'elles formulent sont une aide pour se nourrir (dans plus de 60 % des cas) et souvent aussi pour se vêtir.

9. LE RETOUR PROGRESSIF DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES SENIORS

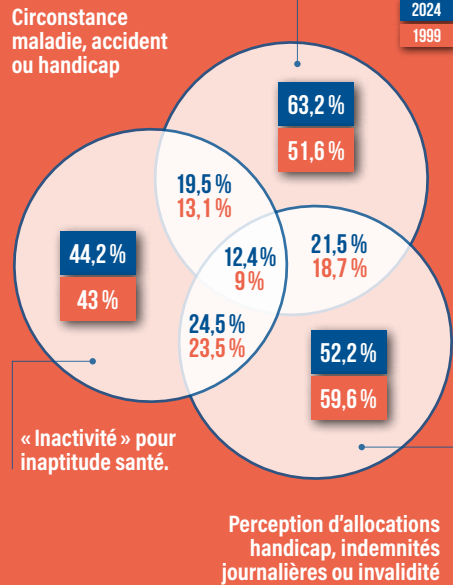
La France pensait avoir pratiquement éradiqué la pauvreté des seniors. La part des retraités vivant sous le seuil de pauvreté a ainsi chuté, passant de 35 % dans les années 1970 à moins de 10 % au milieu des années 1990 (et encore aujourd'hui). Cette réalité se traduit par la faible part que représentent les 60 ans et plus des personnes rencontrées par le Secours Catholique : 7,3 % en 2024, alors qu'ils comptent pour 27 % de la population française.

Pourtant, cette part a presque triplé depuis 1999, tandis que cette proportion n'augmentait que de 36 % en population générale. Les conditions de vie (niveau de vie de 1040 euros en 2024) et de logement des retraités modestes sont moins précaires que la moyenne des personnes accueillies, mais leur part augmente, particulièrement chez les femmes seules (qui représentent 53,4 % des retraités en 2024 contre 34,6 % en 1999).

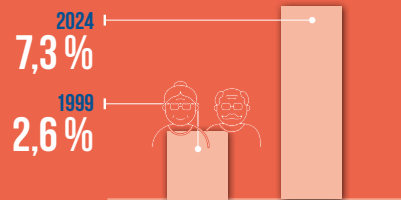
10. LA PAUVRETÉ RURALE GAGNE DU TERRAIN

Plus d'un ménage rencontré sur six vit en zone rurale en 2024, c'était le cas d'un sur huit en 1994. La proportion de ménages vivant en zone rurale a même doublé chez les ménages français (de 15,8 % en 1994 à 32,4 % en 2024), directement liée au vieillissement de la population accueillie davantage marqué en milieu rural. En 2024, les

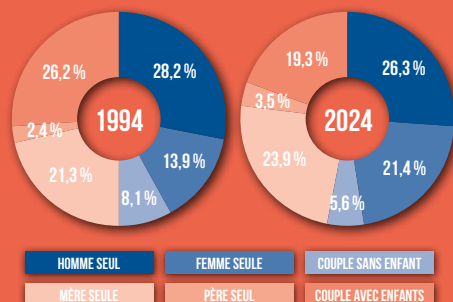
LE HALO DES PROBLÈMES LIÉS À LA SANTÉ ET AU HANDICAP (1999 ET 2024)



ÉVOLUTION DE LA PART DES PERSONNES AGÉES DE 60 ANS ET PLUS (1999 ET 2024)



COMPOSITION DES MÉNAGES RENCONTRÉS AU SECOURS CATHOLIQUE (1994 ET 2024)



1994-2024 : DES PROFILS QUI ÉVOLUENT

Au total, la diversité des situations rencontrées ne permet pas de brosser le portrait-robot des personnes rencontrées à trente ans d'intervalle. En revanche, on peut esquisser 4 archétypes.

En 1994, les bénévoles du Secours Catholique rencontraient surtout :

- ▶ des femmes seules, avec ou sans enfants, aux carrières hachées par le travail précaire (temps partiel subi, contrats courts), en demande d'écoute, de conseil, de soutien et d'aide alimentaire ;
- ▶ des ménages au chômage arrivant en fin de droit, demandant une aide administrative et une aide alimentaire face aux difficultés à retrouver un emploi ;
- ▶ des hommes seuls de nationalité étrangère, en milieu urbain, en demande de vêtements
- ▶ des personnes seules, enchaînant les contrats courts (saisonnier, intérim) et temps partiel, demandant écoute et soutien.

En 2024, les 4 situations les plus fréquemment rencontrées ont évolué :

- ▶ des mères isolées en emploi précaire, en logement social, qui vivent désormais dans une extrême pauvreté, demandant de l'aide alimentaire et des vêtements pour répondre aux besoins de leurs enfants ;
- ▶ des familles de nationalité étrangère avec enfants (couples ou mamans solo), en demande d'aide administrative face au durcissement de l'accès aux préfectures ;
- ▶ des femmes isolées de plus de 50 ans, souvent avec un problème de santé ou un handicap, vivant en milieu rural, cassées par les boulots difficiles, en demande d'écoute et de soutien pour rompre l'isolement social ;
- ▶ des personnes seules, souvent jeunes, enchaînant les contrats courts (saisonnier, intérim) et temps partiel, demandant de l'aide alimentaire le temps des longs délais de traitement de la CAF pour le versement des droits.

personnes âgées de 60 ans et plus représentent 18,5 % des personnes vivant en milieu rural contre 12,1 % des personnes en milieu urbain. Les différences de besoins exprimés par les ménages s'estompent entre milieu rural et milieu urbain, tant en termes de composition des ménages que de besoins exprimés, avec une hausse marquée de la demande d'aide alimentaire en zone rurale.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les enseignements que le Secours Catholique tire de ces 30 années d'évolutions de la pauvreté apparaîtront peut-être comme des évidences, aux yeux de certains. Puissent-ils alors servir de piqûre de rappel, car dans le combat contre la pauvreté, deux poisons guettent notre société : l'indifférence, fustigée par le pape François, quand l'idée progresse que les personnes en grande pauvreté n'en font pas assez pour s'en sortir ; l'impuissance, quand la persistance de la pauvreté aboutit à l'idée qu'on n'y pourrait rien.

ON NE CHOISIT PAS DE VIVRE DANS LA GRANDE PAUVRETÉ

Dans les années 1980, la société française découvre le chômage de masse. Elle rêve encore du retour au plein emploi et s'en veut de ne pas pouvoir fournir un travail à tout le monde, d'autant que l'emploi est la pierre angulaire de son système de protection sociale. La volonté de fournir une protection minimale aux personnes durablement privées d'emploi, et de leur permettre d'en retrouver un, préside à la création du Revenu minimum d'insertion, en 1988.

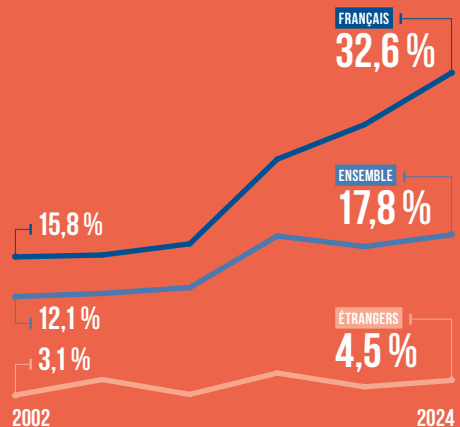
Depuis le milieu des années 2010 et l'inversion de la courbe du chômage, tout se passe comme si la responsabilité de la pauvreté reposait désormais intégralement sur les personnes elles-mêmes. On a beau savoir le poids du lieu, du milieu où l'on a grandi sur sa trajectoire, l'idée se répand que chacun ne devrait sa place dans la société qu'à son mérite propre. C'est ainsi que les plus pauvres sont devenus coupables, aux yeux de beaucoup : coupables, au choix, de ne pas trouver d'emploi, de coûter cher à la société, de mal éduquer leurs enfants, de ne pas être de chez nous... Le tribunal de l'opinion semble avoir parlé, car déjà la logique pénale pénètre insidieusement les politiques sociales, avec sa mise sous surveillance de fraudeurs en puissance, ses périodes probatoires, ses sanctions.

Cette évolution est ressentie douloureusement par les personnes que nous rencontrons. C'est ce qui transparaît de façon convergente des échanges qui ont animé deux groupes, aux Avenières (Isère) « *On est catalogué comme des fainéants* » et à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) « *Je le ressens moi personnellement, la société, l'État nous enfoncent, ils nous jugent négativement car on perçoit des aides sociales.* »

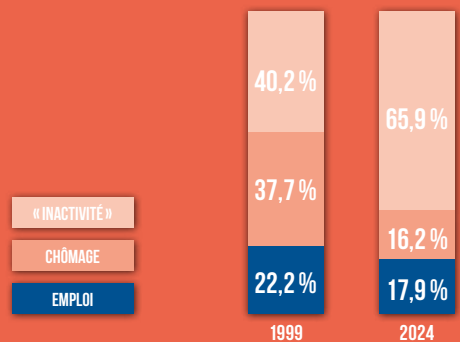
Dans ce tribunal sans procès, puissent les constats que fait le Secours Catholique sur le terrain permettre à nos concitoyens d'ouvrir les yeux sur ce qui s'apparente à une gigantesque erreur judiciaire. Car non, les personnes qui vivent dans la grande pauvreté ne l'ont pas choisie. Reprenons les principaux constats sur les visages de la pauvreté rencontrés par le Secours Catholique :

- ▶ 39 % sont des enfants ;
- ▶ une population croissante et vieillissante est inapte au travail pour motif de santé, souvent le fruit de carrières professionnelles qui ont abîmé les corps ;
- ▶ parmi les personnes de nationalité étrangère, plus des deux tiers se voient refuser le droit de travailler alors qu'une majorité le voudrait, ou sont contraintes au travail informel, ultra précaire ;
- ▶ la pauvreté des adultes doit beaucoup au fait d'être seul, avec ou sans enfants, à devoir faire face. D'où la surreprésentation des mamans solo et des hommes seuls – des vies marquées par l'isolement, les séparations, les deuils ;
- ▶ la part des chômeurs diminue quand l'économie crée de l'emploi, mais il ne suffit hélas pas de traverser la rue pour retrouver un emploi : il en faut de l'énergie, quand la privation d'emploi vous a durablement miné, quand vous avancez en âge (on a vu doubler la part des chômeurs de plus de 50 ans), que toutes les portes se referment, et quand il n'y a au niveau national qu'1 emploi vacant pour 14 demandeurs d'emploi ;
- ▶ occuper un emploi ne suffit pas à sortir de la pauvreté, surtout quand il est précaire (temps partiel, intérim, CDD, saisonnier), mais même un CDI n'est pas la garantie d'un niveau de vie suffisant pour subvenir à ses besoins, comme en atteste la part croissante des personnes en CDI qui se tournent vers le Secours Catholique ;
- ▶ en 2024, plus de 6 ménages sur 10, bien que percevant des ressources, sont en situation d'extrême pauvreté (+ 5 points depuis 2017). Autrement dit, nos filets de protection sociale ne permettent pas de protéger de la misère.

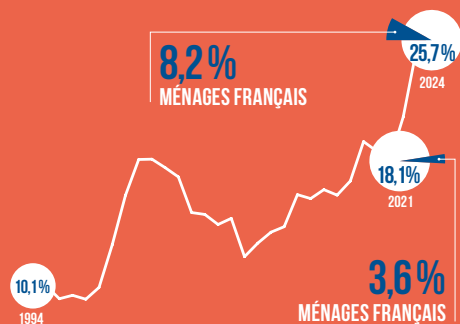
ÉVOLUTION DE LA PART DE PERSONNES VIVANT EN MILIEU RURAL SELON LA NATIONALITÉ (2002-2024)



ÉVOLUTION DES PERSONNES RENCONTRÉES SELON LA RÉPARTITION EMPLOI / CHÔMAGE / « INACTIVITÉ » (1999-2024)



ÉVOLUTION DE LA PART DES MÉNAGES SANS RESSOURCES (1994-2024)



LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ

Avec un taux de pauvreté mesuré par l'Insee de 14,5 % en 1996 et de 14,4 % en 2022, qui ne prend pas en compte la situation des personnes en logement instable, on peut avoir l'impression que rien ne change sur le front de la pauvreté, si ce n'est sa récente et nette augmentation en 2023 (15,4 %). Si la pauvreté a toujours été là, peut-on penser, les associations ont beau alerter, pourquoi en irait-il autrement demain ? C'est ainsi que s'installe dans l'opinion une forme de fatalisme : que près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France ferait partie du paysage.

Pour le Secours Catholique, ce défaitisme n'est pas seulement inacceptable : il relève aussi de l'erreur d'analyse. Car une relecture attentive des trente dernières années montre l'impact des choix politiques sur les évolutions de la pauvreté.

Une apparente stabilité

Derrière l'apparente stabilité du taux de pauvreté en France, il est intéressant de s'attacher à ses évolutions. En trente ans, la pauvreté a d'abord diminué de façon significative (-1,9 point entre 1996 et 2004 où le taux de pauvreté atteint 12,6 %, son niveau le plus bas) avant de connaître deux périodes de hausse (+1,7 point entre 2004 et 2011, puis +1,3 point depuis 2017), entrecoupées d'un plateau autour de 14 %, pour atteindre 15,4 % en 2023, son niveau le plus haut. Si la conjoncture économique joue un rôle, les choix politiques aussi⁴.

Combattre la pauvreté, on sait faire

Entre 1996 et 2004, 800 000 personnes sortent de la pauvreté. Cela doit beaucoup à la baisse du chômage entre 1997 et 2001, fruit de la conjoncture économique et de politiques volontaristes en matière d'emploi (emplois jeunes, 35 heures), et à la priorité donnée alors à la lutte contre l'exclusion. Grande cause nationale en 1994, la lutte contre les exclusions devient dans la loi de juillet 1998 « un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques ». Les droits ainsi proclamés

à l'emploi, aux soins, au logement, à la domiciliation, à la justice, à l'éducation et à la culture ne deviendront cependant réalité que dans la mesure des mécanismes de mise en oeuvre adoptés : accompagnement renforcé des jeunes, développement de contrats aidés, création de la Couverture maladie universelle, réquisition de logements vacants...

De façon plus ciblée, nos statistiques reflètent le succès de certaines politiques publiques.

Entre 2008 et 2010, on observe une augmentation importante de la part des allocataires du RSA parmi la population accueillie, et parmi eux une nette hausse de la part des jeunes de moins de 25 ans et des mères isolées. Elle s'explique par l'élargissement des conditions d'accès au RSA (aux moins de 25 ans disposant de 2 ans d'activité professionnelle) ainsi que par la publicité donnée à la réforme (création du RSA, puis du RSA jeune et de la prime d'activité). On peut y voir le signe que la mise en place de cette politique répondait à un besoin fort.

Les réponses aux crises sont instructives. Aucune mesure rapide n'ayant été engagée face à la crise économique de 2008, les conséquences sont nettes dans nos statistiques : hausse des chômeurs de courte durée, hausse des personnes en situation d'« inactivité » et baisse du niveau de vie. À l'inverse, face à la crise sanitaire du Covid-19, les dispositifs de protection basés sur le fameux « quoi qu'il en coûte », et notamment les aides exceptionnelles aux familles modestes, ont permis de contenir les situations précaires. On a ainsi vu reculer, temporairement, la part des mères isolées dans nos accueils. Certains ménages, notamment des familles avec enfants, mieux ciblés par les aides, affichaient même ponctuellement des ressources financières en légère augmentation.

Dans le prolongement de la crise sanitaire, les boucliers tarifaires contre l'inflation ont efficacement amorti le choc sur le budget des ménages. Mais temporairement : la fin de ces mesures en 2023 a eu un impact immédiat avec la forte hausse des ménages en impayés sur les factures d'énergie en 2024.

Et nos chiffres ne disent pas tout. Bien d'autres inflexions dans les politiques publiques ont eu un impact positif

4. Notons que les années 2008 (crises financière) et 2020 (Covid) ont marqué une chute aussi soudaine que temporaire du taux de pauvreté, essentiellement pour une raison statistique : ce taux étant calculé en pourcentage du revenu médian, une baisse de ce dernier fait mécaniquement remonter certaines populations aux revenus toujours aussi faibles au-dessus du seuil.

sur les ménages les plus vulnérables : création puis automatisations du tarif social de l'énergie, couplage de certaines prestations sociales, progrès dans la lutte contre l'exclusion bancaire, substitution de l'État au conjoint défaillant pour le versement de la pension alimentaire, ouverture de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violence...

Encore faut-il ne pas créer de la pauvreté

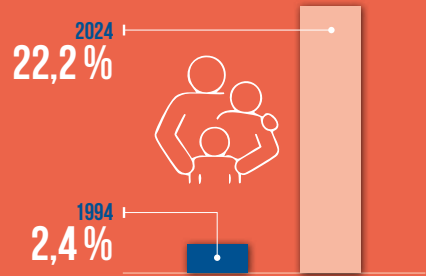
Bon nombre des situations de détresse rencontrées par le Secours Catholique sont la résultante directe de politiques qui génèrent de la pauvreté.

- **Les réformes successives de l'assurance chômage**, depuis 2021, ont plongé un grand nombre de personnes, hier protégées, dans du chômage non indemnisé ou dans l'inactivité. Avec la mise en place du nouveau calcul des allocations chômage en octobre 2021, le niveau de vie médian des chômeurs en 2022 est de 671 euros, en baisse de 42 euros en un an, marquant une rupture de tendance ces trente dernières années. Avec l'allongement de la durée minimale de travail nécessaire au déclenchement des droits entériné en 2022, la part des chômeurs non indemnisés de moins de six mois bondit de 19 points en 2023.

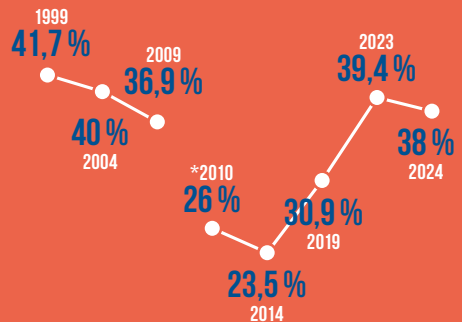
- Exception faite de la revalorisation de 10 % du RSA sur cinq ans décidée par Jean-Marc Ayrault en 2012, à l'issue de la conférence sociale, **le minimum vital a subi depuis trente ans un décrochage progressif** – et voulu – par rapport aux revenus du travail. Le RMI puis le RSA ont ainsi progressé moins vite (x 1,8) que le Smic horaire brut (2,1), et le fossé est plus large encore si l'on ajoute la prime d'activité aux revenus du travail. La logique est aussi connue qu'infondée : il s'agit d'empirer la situation des plus pauvres pour les inciter à chercher du travail. Son seul effet avéré est d'appauvrir ces ménages.

- Des années 1970 à la circulaire Valls de 2012, les gouvernements successifs ont régularisé, par vagues, la situation de nombreux ménages sans titre de séjour. Depuis, **l'interdiction de travailler** faite à des personnes qui ne demandent que ça est la cause directe de situations de très grande précarité, en particulier la multiplication des familles sans ressources, dont un nombre croissant vit à la rue. La mesure, purement idéologique, est aussi inhumaine qu'absurde du point de vue économique (nos voisins espagnols ont fait avec succès un choix opposé).

ÉVOLUTION DE LA PART DES ENFANTS VIVANT DANS UN MÉNAGE NE DISPOSANT D'AUCUNE RESSOURCE (1994 ET 2024)

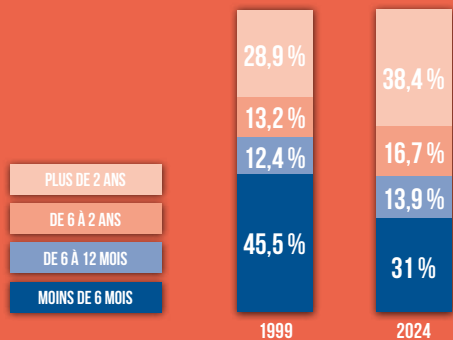


ÉVOLUTION DU NON-RECOURS AU RMI / RSA PARMIS LES MÉNAGES FRANÇAIS (1999-2024)



* 2010 : rupture de la série

TEMPS PASSÉ EN SITUATION D'ÉLOIGNEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (1999-2024)



- **La progression du non-recours au RSA**, depuis dix ans, s'explique par les nouveaux obstacles créés tant par la dématérialisation des démarches que par les réformes récentes durcissant l'accès au RSA (+ 19 % de non-recours dans les départements ayant expérimenté l'obligation d'activité en 2023) et par la progression de discours stigmatisants.

La France mauvaise élève de l'Union européenne

En 2015, les États membres des Nations unies se sont engagés à atteindre d'ici 2030 divers Objectifs de développement durable, dont le n°1 est l'élimination de l'extrême pauvreté. Pour en mesurer l'avancée, l'Union européenne s'est dotée d'un indicateur, le « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale », qui combine privations matérielles et sociales, intensité du travail au sein du ménage et taux de pauvreté.

Avec une personne sur cinq (20,5 %) menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, la France se situe dans la moyenne européenne en 2024. Mais, de tous les États membres de l'Union européenne, seuls quatre pays ont vu cet indicateur reculer depuis 2015, et **la France est le pays où la situation s'est dégradée le plus (+ 11 %)**.

Sans entreprendre ici une étude comparative des politiques sociales des différents États membres, qui serait la bienvenue pour identifier les politiques les plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté, on peut déjà tirer deux enseignements de ce constat. Primo, faute de se donner des objectifs en matière de lutte contre la pauvreté – ce que lui impose pourtant la loi du 1^{er} décembre 2008⁵ –, la France recule. Deuisio, l'expérience de ses partenaires européens démontre qu'il est possible de faire beaucoup mieux. On citera simplement à titre d'exemple le Portugal, où le risque de pauvreté et d'exclusion a reculé de 7 points entre 2015 et 2022, grâce notamment à la revalorisation du « revenu social d'insertion », à l'élargissement de sa couverture (familles monoparentales, jeunes adultes) et à l'introduction en 2022 d'un minimum de 600 euros

par an et par enfant, avec un supplémentant pour ceux en grande pauvreté.

Cet indicateur est intéressant car il donne à percevoir qu'il n'y a pas une frontière étanche entre « les pauvres » et le reste de la population, pas plus qu'il n'y aurait d'un côté la « France qui travaille » et de l'autre la « France des allocs », comme le souligne Axelle Brodiez-Dolino, même si la première en recherche de respectabilité tend à rejeter le stigmate sur la seconde. Ce sont souvent les mêmes ménages, que ce soit à des moments différents de leur vie ou en même temps parce que l'emploi ne suffit pas à leur offrir la stabilité budgétaire et le niveau de revenu qui permettent de sortir la tête de l'eau. Au total, la moitié des Français ont du mal à boucler leur budget, du fait notamment de la hausse des dépenses de logement, et le sentiment qu'il leur est impossible de sortir de leur condition.

Les Français en attente de solidarité

En trente ans, la perception de la pauvreté a sans doute évolué plus encore que la pauvreté. Les Français ne sont évidemment pas insensibles, à force de les entendre, aux discours qui voudraient faire des plus pauvres les responsables de tous nos maux (parents défaillants, paresseux, coût pour la société, fraudeurs, délinquants...). Mais c'est loin d'être une opinion majoritaire.

En réalité, nos concitoyens font preuve de beaucoup plus d'empathie, et ont beaucoup plus soif de solidarité, que nombre de responsables politiques et de leaders d'opinion. Ainsi, en 2023, en dépit de tous les discours hostiles, 53 % des Français estiment encore qu'il faut augmenter le minimum vital qu'est le RSA (26 % le laisser, 21 % le diminuer). C'est une bonne nouvelle et les responsables politiques seraient inspirés de s'appuyer sur cette envie de solidarité, dont le Secours Catholique est également témoin au quotidien, plutôt que de semer la division.

5. « Le Gouvernement définit, par période de cinq ans, (...) un objectif quantifié de réduction de la pauvreté (...). Il transmet au Parlement, chaque année, un rapport sur les conditions de réalisation (...), ainsi que sur les mesures et les moyens financiers mis en œuvre pour y satisfaire » (l'article L.115-4-1 du Code de l'Action sociale).

RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

ET MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

La tentation peut être forte, face à un défi tel que l'aggravation de la pauvreté, de vouloir dresser l'inventaire des réponses à apporter. Mais si on commençait par écouter ce que demandent les personnes concernées ? Demander de l'aide n'est jamais simple. Aussi les demandes le plus fréquemment adressées au Secours Catholique donnent-elles une indication assez claire des besoins essentiels des personnes confrontées à la précarité. Depuis vingt ans et de façon relativement constante, celles que nos bénévoles entendent le plus (chez 40 à 60 % des personnes rencontrées selon les années) sont, alternativement, une demande d'aide alimentaire et une demande d'écoute.

Mais avant d'esquisser les grands axes de ce que pourrait être une politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, encore faut-il que, collectivement, nous en fassions une priorité.

TRENTE ANS APRÈS, LA NÉCESSITÉ D'UN SURSAUT

La santé d'une société se mesure au sort réservé aux plus vulnérables de ses membres. Voilà une conviction forte du Secours Catholique. Car si l'on s'accoutume à ce que la dignité des plus faibles soit bafouée, c'est la promesse de fraternité qui soude notre société, celle de nous traiter comme des êtres humains, qui est rompue. Or la mondialisation de l'indifférence, fustigée par le pape François, nous menace. « Au moins à l'époque il y avait un peu d'attention face à de telles situations, estime un groupe de personnes en précarité. Aujourd'hui les rues de Toulouse sont pleines de SDF mais plus personne ne les voit. »

Trente ans en arrière, la lutte contre l'exclusion a su souder notre pays qui en a fait sa grande cause nationale, par-delà les appartenances partisans. S'en est suivi un réel mouvement de recul de la pauvreté dans les années qui ont suivi. En 2008, la loi réaffirme que « *La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national (...) et une priorité de l'ensemble des politiques publiques* ». En 2015, la France s'engage devant les Nations unies à éliminer l'extrême pauvreté d'ici 2030. Mais, de tous les pays européens, elle est celui qui prend le moins au sérieux cet engagement. Dans son rapport de septembre 2025⁶, la Cour des comptes reproche d'ailleurs à l'État de ne s'être donné aucun objectif chiffré dans la lutte contre la pauvreté.

L'heure est donc au sursaut collectif et à l'adoption d'objectifs structurants pour l'action publique. Dans un pays divisé, une mobilisation générale pour éliminer la grande pauvreté

6. Cour des Comptes, Le pilotage par l'État de la politique de lutte contre la pauvreté, mai 2025

pourrait devenir un objet de fierté partagée et rassurer chacune et chacun sur le fait que la société ne laisse aucun de ses membres au bord de la route.

BESOIN D'EXISTER : RÉINSUFFER DE LA FRATERNITÉ DANS NOS RELATIONS ET NOS POLITIQUES

Ce que vivent les personnes que nous rencontrons est lourd à porter. 43 % ont vécu un accident de la vie récent (séparation, perte d'emploi ou de logement, exil, deuil, souci de santé, accident budgétaire). Souvent les personnes se sentent seules pour faire face à leur situation, elles ne voient pas d'issue, elles peuvent aussi en avoir honte ou souffrir du regard des autres. Ainsi cette femme de Saint-Antonin : *« J'ai été placée en invalidité totale de 2002 à 2015 en raison d'une maladie non visible, j'ai donc été jugée "faignante" par les gens, car "tout ce qui n'est pas visible, c'est mal vu". J'ai ressenti que la société me jugeait "mal" ».*

Alors ces personnes cherchent d'abord quelqu'un avec qui parler, une épaule sur laquelle s'appuyer. Répondre à ce besoin d'exister aux yeux des autres, de reconnaissance, accueillir de façon inconditionnelle les personnes qui traversent une épreuve, quelle que soit leur trajectoire, c'est le cœur du projet du Secours Catholique, comme d'autres associations.

De l'action publique, on ne saurait attendre qu'elle prenne intégralement en charge ce besoin de fraternité. En revanche, il est urgent que la parole et l'action publiques entendent l'attente de respect formulée par tant de personnes en galère, qui résonne comme un cri : « Si on a du respect on n'a pas de jugement sur les gens, on est bienveillant ».

La sagesse d'Hippocrate, « d'abord ne pas nuire », devrait amener nos responsables politiques à cesser de générer de la stigmatisation, de la discrimination, de la maltraitance institutionnelle. Quand un ministre veut « rendre impossible » la vie des personnes migrantes, quand un chef de l'État moque les difficultés des personnes privées d'emploi, quand une loi prévoit de priver des ménages d'un minimum vital, ils insultent la fraternité de notre devise républicaine.

La troisième demande le plus souvent adressée au Secours Catholique, en 2024, est celle d'un accompagnement pour les démarches administratives. Elle a fortement augmenté en vingt ans (de 2,4 % en 2002 à 14,7 % en 2024), particulièrement parmi les ménages étrangers mais aussi chez les ménages français. Elle témoigne des difficultés croissantes rencontrées par les personnes aux situations les plus précaires pour faire valoir leurs droits. Insuffler de la fraternité dans nos politiques, c'est aussi cela : faire confiance en première intention et simplifier la vie des usagers.

BESOIN DE SURVIVRE : INSTAURER UN SOCLE POUR SE LIBÉRER DE LA PEUR DE L'AVENIR

L'aide alimentaire est le second besoin le plus exprimé par les ménages rencontrés, souvent par les mamans, avec de fortes hausses au moment des crises (post-2008 et 2020). Sans surprise, ce sont les plus pauvres des ménages qui expriment le plus ce besoin : quand le budget ne permet pas de joindre les deux bouts, l'alimentation sert de variable d'ajustement. Notre enquête sur la période Covid avait révélé des situations d'insécurité alimentaire grave chez 27 % des ménages soutenus. La demande de vêtements, plus marquée chez les ménages étrangers avec enfants, complète ce registre des besoins matériels essentiels adressés à notre association.

La récurrence de cette demande faite aux associations signe un échec de l'action publique. Il n'est pas acceptable que, dans notre pays riche, près de 3 millions de personnes dépendent des associations pour pouvoir se nourrir et nourrir leurs enfants. La puissance publique s'est défaussée de ses responsabilités en faisant porter par les associations, dont l'aide était conçue pour répondre à des situations d'urgence, la réponse à un problème structurel.

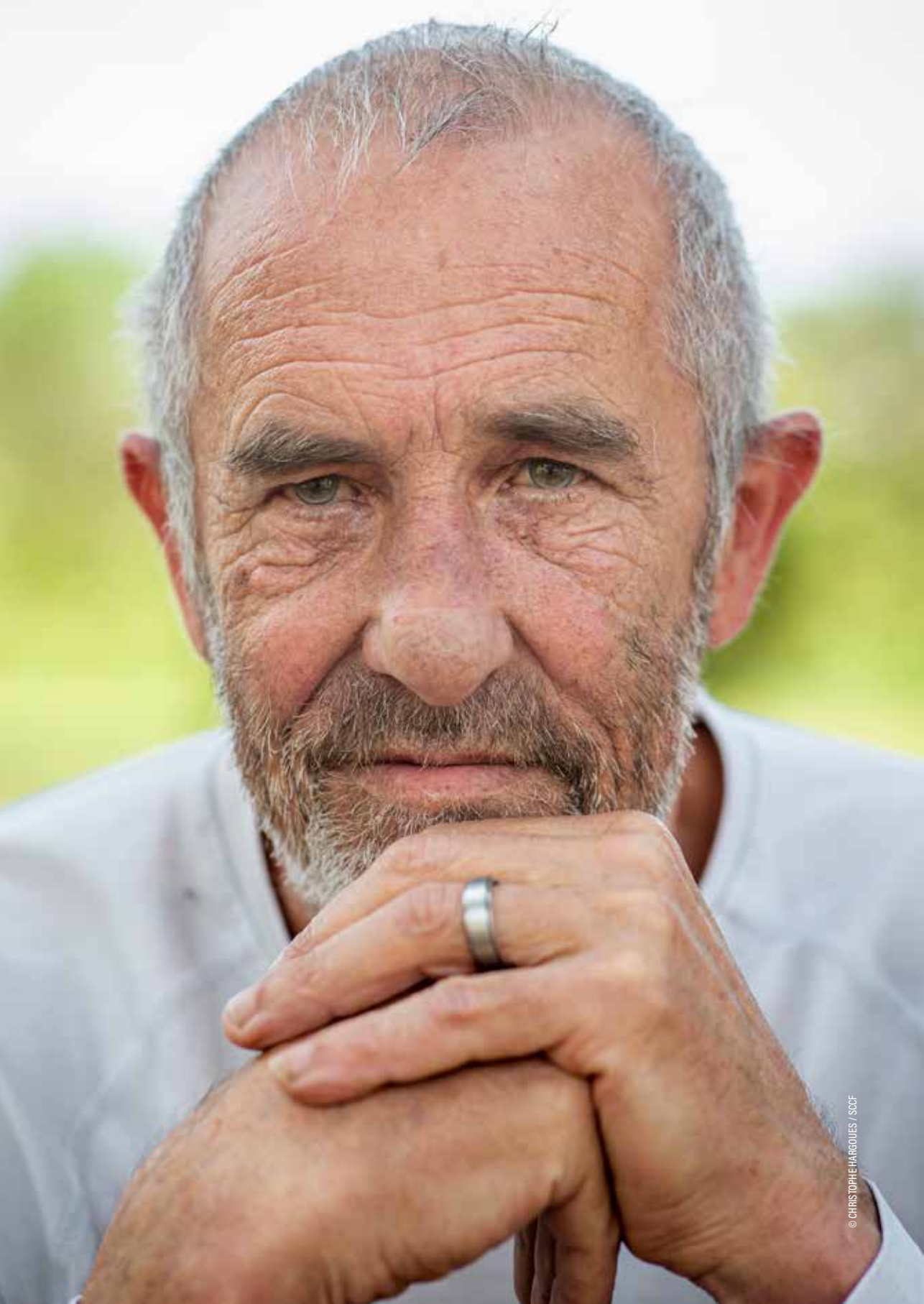
Le même constat peut être fait en matière d'accès au logement. Cette demande ne transparaît pas comme telle dans nos chiffres, car les personnes n'attendent guère du Secours Catholique qu'il leur offre un toit. Pourtant, pouvoir se projeter dans un « chez soi » est bien la première préoccupation de nombreux ménages : c'est le cas des ménages sans logement stable (36 % en 2024, en hausse de 11 points en 10 ans), comme de ceux qui, en situation d'impayé de loyer (41 % des ménages en 2024), craignent pour leur maintien dans le logement. Or depuis des décennies, plutôt que d'apporter des réponses à l'insuffisance structurelle de logements abordables en zones tendues, l'État a surtout développé des solutions d'urgence – centres d'hébergement, nuitées hôtelières –, certes nécessaires, mais insuffisantes, coûteuses et de court-terme.

« Se libérer de la peur de l'avenir » : la promesse de la Sécurité sociale, au sortir de la guerre, devrait continuer à nous guider. Dans une période de fortes incertitudes sur l'avenir, les habitants de notre pays ont besoin de savoir qu'ils peuvent s'appuyer, en cas de coup dur, sur le collectif que forme notre société pour subvenir à leurs besoins essentiels. Cela passe par des services publics accessibles en matière de santé ou d'éducation, par un revenu minimum garanti à un niveau décent, par la mise en oeuvre effective du droit au logement ou à l'hébergement, mais aussi par des politiques de transition écologique et alimentaire pour rendre l'avenir moins inquiétant et permettre à chacun de s'y projeter.

RENDEZ-VOUS DÈS LES MUNICIPALES

L'élection présidentielle de 2027 sera un moment clé pour décider de la centralité que notre pays voudra donner à la solidarité envers les plus vulnérables. Mais bien des réponses se jouent au plus proche des habitants. Aussi les élections municipales de mars 2026 sont-elles l'occasion de rejoindre les personnes en précarité du territoire, à partir de l'écoute de leurs besoins et de leurs propositions. L'analyse des besoins sociaux à laquelle est tenue chaque commune en début de mandat est une occasion pour ce faire et pour anticiper les nouvelles vulnérabilités liées aux dérèglements du climat et de l'environnement.

Le Secours Catholique incitera, notamment, les villes à s'engager pour l'accueil des personnes en situation de grande exclusion, en repérant leurs besoins, en développant des modes d'accueil, d'aller-vers et d'accompagnement adaptés (maraudes, accueils de jour...) et en leur garantissant l'accès inconditionnel aux biens et services essentiels : eau potable, douches, sanitaires, alimentation... La commune est un acteur pertinent pour soutenir des projets favorisant l'accès de tous à une alimentation saine et durable, et pour lever des barrières à l'accès aux droits, en assumant pleinement le rôle des CCAS en matière de domiciliation, en repérant les situations de non-recours, voire en rejoignant l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ». ■



TEXTE COLLECTIF – GROUPE LES AVENIÈRES

« MAINTENANT, ON NOUS ENFONCE DE PLUS EN PLUS, NOUS, LES PAUVRES »

Depuis octobre 2024, le groupe de l'accueil café des Avenièrès de la délégation de l'Isère est accompagné tous les deux mois par Véronique, chargée d'animation. L'animatrice réseau de solidarité, Margot, est également présente. Les bénévoles, en tant que personnes accueillies, prennent le temps de partager, d'échanger sur l'évolution du regard que porte la société sur les personnes en situation de précarité.

Le groupe accueille tous les mardis matin autour d'un café et de biscuits toute personne qui pousse la porte du local. C'est un local prêté par la mairie pour les associations qui en font la demande. Actuellement, il est utilisé par les Restos du Cœur, le Groupe d'entraide mutuel (GEM), le Secours Catholique, Soleil d'automne, l'Accorderie et la Petite Bricole. L'équipe du Secours Catholique propose également de participer à un repas partagé une fois par mois. Quand la saison le permet, les produits qui accompagnent le repas sont issus du jardin partagé géré par certains bénévoles du groupe. Le terrain à proximité du local est mis à disposition par la mairie. Les légumes produits sont consommés par les jardiniers et lors du repas partagé. C'est un très bon complément pour ceux qui s'en occupent, cela permet de consommer des produits de saison, locaux et respectueux de l'environnement !

Jocelyne J., Janine B., Dolores M. et Gérard V., à partir de diverses animations, ont partagé sur ce qu'ils vivent mais surtout sur ce qu'ils ont vécu depuis leur enfance. Ils sont nés entre 1945 et 1969, trois d'entre eux sont à la retraite et perçoivent l'Aspa ainsi que la complémentaire retraite. La quatrième personne perçoit le RSA.

Parler de soi quand un climat de confiance est créé, quand un cadre de sécurité est établi, se fait assez facilement. Mais parler du regard que la société porte sur soi, en tant que personne allocataire d'aides sociales, est beaucoup plus complexe et encore plus sur l'évolution de ce regard.

Chacun a déroulé sa vie, son parcours, très souvent entachée de violences physiques, morales, de discriminations, de privations, de très grande précarité. « Là où on habitait, c'était

dans une baraque en bois, une vraie baraque en bois. On s'éclairait à la lampe à pétrole. Je prenais ma douche dans la fontaine dehors, à l'eau froide.»

On ne peut pas parler du regard porté par la société sur les personnes qui vivent la pauvreté sans faire un retour sur ce qu'elles ont vécu. Même si au départ chaque parcours est différent, toutes et tous ont à un moment de leur vie professionnelle été en arrêt de travail à la suite d'un problème de santé. Celui-ci les a empêchés de poursuivre une activité professionnelle (cancer, handicap physique ou psychique, forme sévère de diabète, hernie discale...). Certains ont continué à travailler parfois sans contrat de travail, et donc sans couverture sociale.

UN PASSÉ MEILLEUR

Tous ont fait remonter qu'« *avant, c'était mieux* ». C'est un sentiment général fort mais peu explicite, si ce n'est sur l'augmentation des critiques sur les personnes pauvres. « *On critiquait moins les pauvres* », « *Maintenant, on nous enfonce de plus en plus, nous, les pauvres* », « *On vit d'aides sociales, on est mal vu. Je le ressens personnellement, la société, l'État nous enfonce, ils nous jugent négativement car on perçoit des aides sociales.* » Le contexte économique dégradé renforce le regard négatif sur les personnes sans emploi, malades et/ou en situation de précarité.

Un sentiment fort d'absence de solidarité actuelle, de « chacun pour soi », est souvent dû à un isolement familial mais aussi au jugement des autres.

Le sentiment que « c'était mieux avant » est récurrent, reflétant une nostalgie d'une époque où les liens sociaux étaient perçus comme plus forts et moins critiques.

L'augmentation du coût de la vie, et particulièrement le passage à l'euro, accentue ce sentiment. Mais le changement de situation et donc de revenus quand on passe de travailler à retraité diminue aussi les revenus. Les soucis de santé des uns et des autres ne leur permettent pas aujourd'hui de bénéficier d'une retraite à taux plein. Cette baisse flagrante du pouvoir d'achat les oblige à recourir à des aides sociales et à l'aide alimentaire. « *Si je n'avais pas les Restos du Cœur, je m'en sortais pas, absolument pas. Ce qu'ils me donnent chaque semaine, ça me fait vivre quand même pendant huit jours. En sortant, je passe au magasin le moins cher pour prendre ce qui me manque pour combler.* »

REGARD DES HOMMES POLITIQUES

Quand on leur demande de parler du regard sur les personnes en situation de précarité, de l'évolution de ce regard, systématiquement, ils parlent des hommes politiques. Ils se sentent perçus comme des moins-que-rien. Pour eux, les hommes politiques sont déconnectés de la réalité, de la vie des gens. « *Prenez n'importe quel politique, il n'y en a aucun qui est à la page, parce qu'ils ont pas vécu ça* », « *Parce qu'à la télévision, ils ne vont jamais chercher ceux qui ont 800 euros pour vivre. Ils vont toujours chercher ceux qui ont 1800 euros ou 2500 euros. Ils ne vont jamais chez les pauvres pauvres, ceux qu'on appelle les pauvres ! Vous n'avez jamais un reportage sur eux et il faudrait qu'ils les voient un petit peu de plus près. Souvent je me dis : "Je donnerai mes 800 euros à M. Macron et puis il me donnera sa paye." Je ne sais pas si avec 800 euros il ferait deux jours.* »

JUGEMENT LIÉ À LA MALADIE, À L'INCAPACITÉ DE TRAVAILLER, AUX AIDES SOCIALES

Les problèmes de santé des uns et des autres ont généré des critiques sévères puisqu'ils ont entraîné des situations d'invalidité et une impossibilité à travailler. Plusieurs peuvent témoigner : « À la suite de mon accident au genou et d'une mise en préretraite forcée à 55 ans, j'ai été qualifié de "tire-au-cul" par mes collègues et même par mon directeur. J'ai mal vécu le fait d'arrêter de travailler », « J'ai été placée en invalidité totale de 2002 à 2015 en raison d'une maladie non visible, j'ai donc été jugée "faignante" par les gens, car "tout ce qui n'est pas visible, c'est mal vu". J'ai ressenti que la société me jugeait "mal". Ensuite le regard des autres a changé quand j'ai dû leur montrer ma carte d'invalidité de la Sécu », « J'ai été insultée et moquée par mes voisins, pour mon apparence, je prends des médicaments à cause de mon diabète, alors on m'a traitée d'obèse. On critique aussi mes vêtements, car je n'ai pas les moyens de m'habiller comme je le veux. J'ai aussi été traitée de "cas social" quand j'étais au RSA et que je ne trouvais pas de travail. »

L'ACCOMPAGNEMENT, LIENS FRATERNELS ET FAMILIAUX

La précarité entraîne une diminution du cercle amical, les liens familiaux se dégradent, ils sont source de jugement et de souffrance, les relations avec le voisinage sont compliquées, voire hostiles.

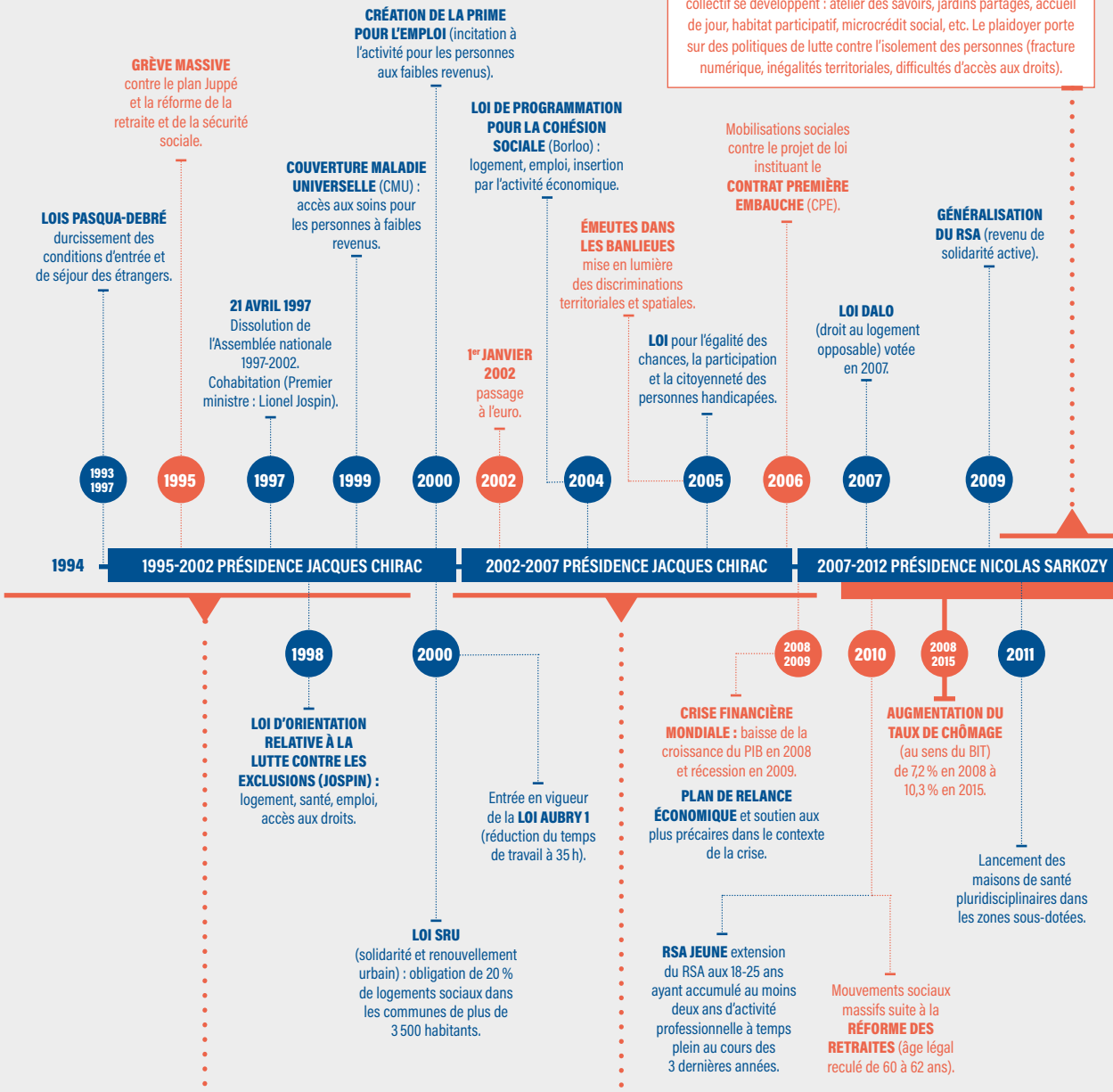
C'est pour cela que certains font plus ou moins appel aux aides sociales. « Je n'ose pas demander de l'aide, c'est à moi de m'en sortir même quand je suis en très grande difficulté. »

Les permanences de la CAF ou des conseillers RSA au centre médico-social des Avenières sont appréciées. Cependant, les contraintes de distance pour se rendre à France services à Morestel (9 kilomètres sans transports en commun) et la difficulté pour avoir un rendez-vous avec les assistantes sociales restent des freins.

Heureusement, aux Avenières, on peut faire appel aux associations mais aussi faire du bénévolat. Le Secours Catholique et les Restos du Cœur fournissent non seulement de l'aide alimentaire, mais aussi une écoute et un soutien moral. « On rencontre du monde. Le mardi matin, je sais pourquoi je me lève, cela m'aide à ne pas déprimer. »

L'évolution du regard de la société sur nous, personnes en situation de précarité, est marquée par une augmentation de la critique, un jugement négatif plus fort et un sentiment d'isolement. Les difficultés financières et les discours politiques sont pour nous comme des facteurs aggravants. Cependant, l'existence de services sociaux plus à l'écoute et les associations qui jouent un rôle vital nous offrent un soutien moral et financier. Cela nous permet de développer notre pouvoir d'agir. « En tant que bénévoles du Secours Catholique, nous avons pris de l'assurance », « Ma propre fille m'a dit que j'avais changé ! », « Je sais dire non et c'est là que j'ai remonté la pente ! » ■

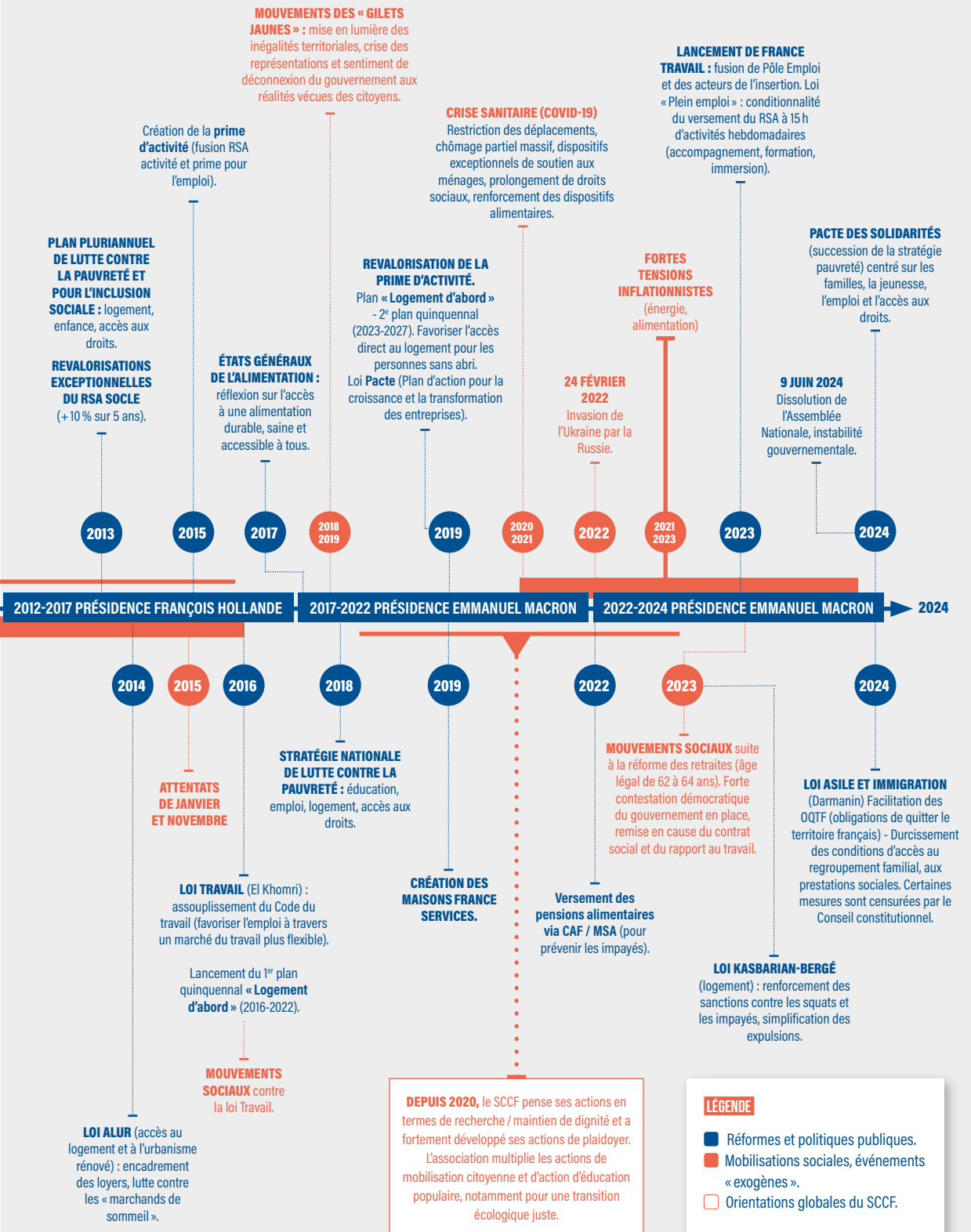
1994 - 2024 : CRISES, POLITIQUES SOCIALES, ACTIONS DU SECOURS CATHOLIQUE



DANS LES ANNÉES 2010, le SCCF oriente son action sur l'autonomisation et le développement du pouvoir d'agir. L'approche multidimensionnelle de la pauvreté est intégrée dans la réflexion et dans la mise en œuvre d'actions. Les actions d'accompagnement collectif se développent : atelier des savoirs, jardins partagés, accueil de jour, habitat participatif, microcrédit social, etc. Le plaidoyer porte sur des politiques de lutte contre l'isolement des personnes (fracture numérique, inégalités territoriales, difficultés d'accès aux droits).

DANS LES ANNÉES 1990, le Secours Catholique renforce ses actions distributives et d'urgence (alimentation, logement, vêtement ainsi que l'accompagnement des personnes sans abri.

DANS LES ANNÉES 2000, le Secours Catholique passe d'une logique d'aide à une logique d'accompagnement personnalisé. L'aller-vers et la prise en compte de la parole des personnes concernées se développent. Le plaidoyer se renforce sur les politiques globales de lutte contre les exclusions, notamment à destination des familles monoparentales, les travailleurs pauvres et les personnes au chômage.



TRENTE ANS D'OBSERVATION DES PAUVRETÉS

Observer les évolutions de la pauvreté en France depuis trente ans, c'est d'abord se heurter, en apparence, à la relative stabilité des taux de pauvreté monétaire, environ 14 % en 1994 et en 2022, jusqu'au tournant observé en 2023 avec un taux de pauvreté à 15,4 %. Un niveau jamais atteint depuis 1996, date de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul proposée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Mais cette apparente stabilité dissimule en réalité une précarisation croissante de certains groupes sociaux, une intensification de la pauvreté chez les familles monoparentales et chez les travailleurs pauvres, ainsi qu'une fragilisation accrue des liens sociaux. Ainsi, malgré l'existence d'un modèle social parmi les plus protecteurs au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la France n'a pas échappé à la persistance et à la recomposition des formes de pauvreté.

Les évolutions majeures de ces trente dernières années n'y sont pas pour rien : mondialisation accrue, désindustrialisation, essor du travail précaire, réformes de la protection sociale, crises internationales successives. La crise financière de 2008, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 à partir de 2020 et, plus récemment, la forte inflation post-crise énergétique liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont fortement influencé les conditions de vie des ménages. ...



LES GRANDES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES P. 27

PRÉCARISATION DE L'EMPLOI ET ÉLOIGNEMENT
DU MARCHÉ DU TRAVAIL P. 66

TRENTE ANS D'INDICATEURS DE PAUVRETÉ CHEZ LES
MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE :
QUELLES ÉVOLUTIONS DEPUIS 1994 ? P. 102



... Au-delà des réalités économiques, cette période a également été marquée par une évolution du regard porté sur les personnes en situation de pauvreté². Alors que la solidarité était au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté dans les années 1990, l'État reconnaissant sa dette sociale face aux victimes des vagues successives de chômage de masse, à partir des années 2000, la stigmatisation des plus pauvres, jugés par certains comme des « assistés », contribue à légitimer un durcissement progressif et incessant des politiques publiques : conditions d'accès plus strictes aux prestations sociales, contrôles renforcés, contractualisation accrue, logique de contrepartie. Le passage du revenu minimum d'insertion (RMI) au revenu de solidarité active (RSA) en 2009 illustre ce tournant : tout en conservant un objectif de lutte contre la pauvreté, le RSA insiste davantage sur le retour à l'emploi comme finalité prioritaire. Ce glissement d'une logique de solidarité vers une logique de responsabilisation, voire de culpabilisation, est la source de fractures grandissantes dans la société française.

Toutes ces mutations ont des conséquences directes sur la situation des individus. La société française a vu émerger de nouvelles formes de pauvreté, plus diffuses, parfois invisibles, touchant des profils variés : femmes, jeunes, familles monoparentales, ménages étrangers, travailleurs pauvres, étudiants, retraités modestes. C'est ce dont sont témoins les bénévoles du Secours Catholique au quotidien. C'est ce que cherche à objectiver ce rapport, fondé sur l'analyse de 2,7 millions de situations de ménages rencontrés entre 1994 et 2004.

Le dossier thématique se compose de trois parties enrichies d'un regard du Secours Catholique sur l'évolution de l'orientation de son action et de l'analyse, par l'historienne Axelle Brodiez-Dolino, des évolutions parallèles du regard porté sur la pauvreté et des politiques menées pour la combattre :

- la première partie cherche à esquisser le portrait des ménages rencontrés par l'association, en présentant les grandes tendances démographiques qui ont marqué l'évolution de leur profil ;
- dans une époque où le travail est présenté comme l'antidote à la pauvreté, la deuxième partie met en lumière la précarisation progressive de l'emploi et les

spécificités des situations d'éloignement du marché de l'emploi ;

- enfin, dans une troisième partie, nous avons voulu documenter l'évolution des principaux indicateurs de pauvreté monétaire relativement au public accueilli depuis trente ans.

Nota bene : sur certaines dimensions de la pauvreté, l'analyse porte sur une période écourtée à vingt-cinq ans faute de données comparables sur trente ans. ■

2. Voir contribution d'A. Brodiez-Dolino, p. 125.

1. LES GRANDES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

1.1. FÉMINISATION ET SURREPRÉSENTATION DES FAMILLES ET DES ENFANTS

A. UNE FÉMINISATION MARQUÉE DE LA PAUVRETÉ

En 1994, les femmes étaient déjà majoritaires parmi les adultes rencontrés (51,8 %), mais guère plus que dans la population française (51,4 %). En trente ans, leur part dans la population accueillie par le SCCF a augmenté de près de 5 points de pourcentage, alors que leur part dans la population française restait stable (51,5 % en 2024). Les femmes sont aujourd'hui surreprésentées parmi les personnes en situation précaire accompagnées par le Secours Catholique.

Ce constat n'est pas nouveau, il a fait l'objet de dossiers thématiques dans nos rapports « État de la pauvreté » parus en 2008³ et 2023⁴. Il n'est pas non plus propre à la population rencontrée par le Secours Catholique : à l'échelle nationale, alors que le taux de pauvreté, défini au seuil de 60 % du revenu médian, était identique pour les hommes et pour les femmes en 1996 (14,5 %), un écart est apparu au détriment des femmes à la fin des

années 1990 et ne s'est pas résorbé depuis. En France, en 2023, 16,1 % des femmes sont pauvres, contre 14,6 % des hommes⁵. Dans la population générale, les femmes sont aussi, plus souvent que les hommes, affectées par la privation matérielle et sociale, qui concerne, en 2024, 13,5 % des femmes et 10,4 % des hommes⁶. Comme nous l'avons montré dans notre rapport « Les femmes en première ligne », la féminisation de la pauvreté tient à de multiples facteurs : précarité des emplois avec la multiplication des temps partiels, modification des flux migratoires caractérisés par une part croissante de femmes, souvent exclues du marché du travail faute de statut administratif stable, charge des enfants et poids des séparations supportés davantage par les femmes.

Comme le montre le graphique 1, la part des femmes a le plus fortement augmenté à la suite des deux dernières crises majeures, la crise de 2008-2009, et la crise liée à la pandémie de Covid-19. Ces deux années de récession, 2009 et 2020, se sont accompagnées d'une accélération de la tendance à la féminisation de la précarité. À l'inverse, la part des femmes n'a que peu reculé lors de la période 2015-2019 où la conjoncture économique était plus favorable. Il est encore trop tôt pour voir les effets de long terme de la pandémie sur la féminisation de la pauvreté, mais il est déjà possible de constater que la baisse de la part des femmes parmi les personnes rencontrées entre 2022, où elle atteignait son maximum avec 57,5 %, et 2023, s'est fortement ralentie entre 2023 et 2024, augurant une stabilisation à un palier plus haut qu'avant la pandémie.

Les femmes rencontrées vivent, comme les hommes, dans leur quasi-totalité dans des ménages pauvres selon les seuils définis par l'Insee. Plus de 94 % d'entre elles (et 95 % des hommes) vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian en 2024, et cette proportion n'est jamais descendue en dessous de 92 % au cours de la période, le minimum ayant été atteint en 2017. Les femmes sont aujourd'hui, en

5. Source : Insee.

6. *Insee focus*, n°353, 2025. La situation de privation matérielle et sociale est définie par l'Insee comme le fait de cumuler au moins 5 types de privation parmi une liste de 13 éléments « considérés souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable ». La liste inclut par exemple le fait de ne pas pouvoir, pour des raisons financières, manger de la viande, faire face à des dépenses imprévues d'un montant supérieur à 1 000 euros, s'acheter des vêtements neufs, etc.

3. SCCF, « Statistiques d'accueil 2008. La pauvreté au féminin », 2009.

4. SCCF, « Pauvretés : les femmes en première ligne », dans « État de la pauvreté en France », 2023.

revanche, un peu moins souvent en situation d'extrême pauvreté que les hommes rencontrés par l'association. En 1999, 80 % d'entre elles vivaient avec moins de 40 % du niveau de vie médian (82 % des hommes). Cette part a décru jusqu'en 2017 (63 %), et augmenté à nouveau jusqu'à atteindre 72 % en 2024, un taux d'extrême pauvreté inférieur de 7 points à celui des hommes.

B. UNE SURREPRÉSENTATION CROISSANTE DES FAMILLES

En 1994, près de la moitié des ménages rencontrés par les équipes du Secours Catholique étaient des familles avec enfants – couples avec enfants ou familles monoparentales – alors qu'elles ne comptaient que pour 46 % des ménages français⁷ en 1990 (graphique 2). Cette surreprésentation des familles s'est accentuée en trente ans. En effet, bien que la part des familles ait légèrement baissé parmi les ménages rencontrés par l'association (46,8 % des ménages rencontrés en 2024), cette baisse est sans proportion avec la chute de la part des ménages avec enfants à charge dans la société française, ces derniers ne représentant en effet aujourd'hui qu'à peine plus d'un tiers (34,5 %) des ménages français⁸. Ainsi, les ménages avec enfants sont affectés de manière encore plus disproportionnée qu'il y a trente ans par la précarité et la pauvreté. Les familles monoparentales, en grande majorité des mères isolées, sont particulièrement vulnérables. Elles représentent plus d'un quart des ménages rencontrés en 2024, alors qu'elles ne comptent que pour moins de 1 ménage sur 10 dans la population générale. Cette surreprésentation des mères isolées se retrouve aussi dans les statistiques nationales, où le taux de pauvreté des mères isolées est plus de deux fois plus élevé (34,9 %) que celui de l'ensemble de la population (14,5 %)⁹. Les données statistiques du Secours Catholique montrent une permanence de la vulnérabilité de cette catégorie de ménage sur les trente dernières années.

À l'inverse, les hommes seuls, qui représentaient 28,2 % des ménages accueillis en 1994 et jusqu'à 31 % en 2002, ont vu leur part baisser au cours de trois dernières décennies parmi les ménages rencontrés, alors que dans le même temps leur part passait de 10,8 % à 17,4 % des ménages dans la population générale. Les hommes

seuls restent surreprésentés dans les accueils mais ne constituent plus, comme au début des années 2000, la catégorie de ménage la plus fréquemment rencontrée. Cette évolution est notamment liée à la diversification du profil des personnes étrangères accueillies, avec de plus en plus de femmes et de familles.

La part des femmes seules s'est quant à elle accrue entre 1994 et 2024 parmi les ménages accueillis par le Secours Catholique, mais reste légèrement inférieure à leur part dans la population générale. Cette augmentation reflète l'évolution de l'ensemble de la société française qui compte une proportion croissante de personnes seules.

Enfin, les couples sans enfant sont la catégorie de ménages la moins fréquemment rencontrée dans les accueils (5,6 % en 2024), alors qu'ils comptent pour plus d'un quart des ménages en France (26,1 %). Ce constat confirme l'effet protecteur du couple contre la pauvreté¹⁰, d'autant plus en l'absence d'enfants à charge.

Les ménages rencontrés en 2024 sont moins souvent des familles nombreuses qu'il y a trente ans. Ainsi, alors qu'en 1994, 18,3 % des familles reçues avaient quatre enfants ou plus, elles ne sont plus que 12 % en 2024 (graphique 3). Parmi les ménages avec enfants rencontrés en 2024, près de 7 familles sur 10 n'ont qu'un ou deux enfants à charge.

La pyramide des âges des personnes rencontrées, adultes et enfants compris, rend également compte de ces évolutions (graphique 4)¹¹. Alors que l'allongement de la pyramide des âges de la population générale illustre le vieillissement de la population française et le déclin de la fécondité, la part des plus jeunes, et notamment des enfants de 5 à 10 ans, a augmenté entre 1999¹² et

7. Source Insee (données de 1990).

8. Source Insee, données pour 2021 (derniers chiffres disponibles).

9. Insee, *Les Revenus et le Patrimoine des ménages*, Insee références, 2024 (chiffres de 2021).

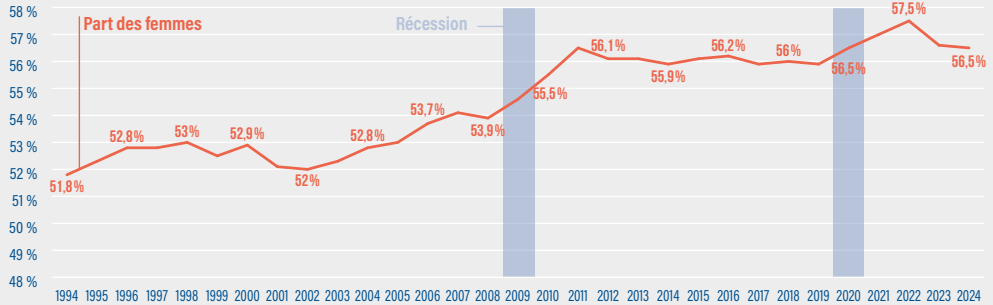
10. Cet effet protecteur du couple est relevé par l'Insee dans les analyses de la privation matérielle et sociale (voir par exemple Insee, *Les Revenus et le Patrimoine des ménages*, *op. cit.*). Il s'explique notamment par le partage entre les deux membres du couple de la charge du logement et par la protection contre les aléas qu'apporte un cumul de revenus. En 2024, selon l'Insee, les couples sans enfant représentent le type de ménage le moins fréquemment affecté par la privation matérielle et sociale (6,4 %, contre 15,6 % des personnes seules et 26,7 % des familles monoparentales).

11. Les différentes classes d'âge sont exprimées en proportion de la population concernée et non en effectifs afin de permettre la comparaison entre la composition par âge de ces deux populations, et, pour les données du SCCF, la comparaison temporelle, le nombre de fiches statistiques collectées n'étant pas le même entre 1999 et 2024.

12. L'âge des enfants n'est renseigné dans les fiches statistiques qu'à partir de 1999.

GRAPHIQUE 1

Part des femmes parmi les adultes rencontrés (1994-2024)



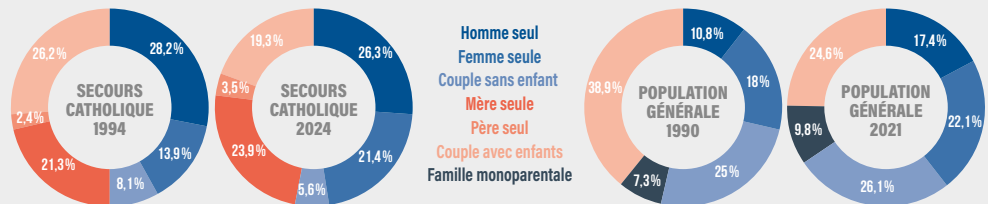
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique entre 1994 et 2024.

Lecture : En 2024, les femmes représentent 56,5% des adultes rencontrés.

GRAPHIQUE 2

Répartition des ménages selon la structure familiale (1994 et 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 1994 et 2024.

Lecture : En 2024, 19,3% des ménages rencontrés sont des couples avec enfants.

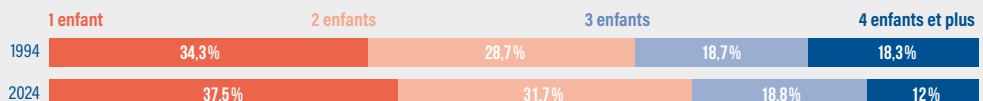
Source : Insee

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, hors ménages complexes.

Lecture : En 2021, 24,6% des ménages en France sont des couples avec enfants.

GRAPHIQUE 3

Nombre d'enfants parmi les familles (1994 et 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages avec enfants rencontrés par le Secours Catholique en 1994 et 2024.

Lecture : En 2024, 12% des ménages avec enfants rencontrés ont 4 enfants ou plus.

2024. Ils représentent en 2024 près de 12 % des personnes soutenues par le Secours Catholique, adultes et enfants confondus, plus du double de leur part dans la population française (5,7 % en 2024). Les enfants sont aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, les premières victimes de la précarité subie par leurs parents. Ces derniers correspondent en effet aux catégories des 30-45 ans, elles aussi davantage surreprésentées dans les accueils. La part des jeunes adultes (20-30 ans) a quant à elle diminué dans les accueils entre 1999 et 2024 et devient comparable en 2024 à leur part dans la population française.

Entre 1999 et 2024, la part des plus âgés (60 ans et plus) a augmenté plus rapidement parmi les personnes rencontrées que dans la population générale. Alors que les 60 ans et plus ne représentaient que 2,6 % des personnes rencontrées en 1999, leur part a presque triplé en vingt-cinq ans (7,3 %). Sur la même période, leur part dans la population générale n'a augmenté que de 36 %. Ils restent toutefois largement sous-représentés parmi les personnes rencontrées par l'association, la part des 60 ans et plus s'établissant à 27,6 % dans la population générale. Les données collectées au travers des fiches statistiques nous amènent à faire le même constat que l'Insee¹³ : aujourd'hui comme il y a trente ans, la pauvreté frappe de manière disproportionnée les plus jeunes.

En 2024, 96,7 % des enfants rencontrés par le Secours Catholique vivent dans un ménage pauvre, dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit à peine 2 points de pourcentage de moins qu'en 1999, et 72,5 % vivent dans un ménage en situation d'extrême pauvreté (niveau de vie inférieur à 40 % du revenu médian). La moitié des enfants dans les ménages accompagnés en 2024 vivent dans un ménage ayant un niveau de vie inférieur à 506 euros, soit à peine 23 % du niveau de vie médian en France métropolitaine, estimé à 2 193 euros, ce qui représente moins de 17 euros par jour et par unité de consommation.

1.2. UNE HAUSSE DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÉTRANGÈRES

Une autre évolution majeure au cours des trente dernières années est la hausse de la part des personnes

de nationalité étrangère dans les accueils¹⁴. Alors qu'il y a trente ans, moins de 1 adulte sur 5 accompagné par les équipes du Secours Catholique était de nationalité étrangère, c'est le cas en 2024 de plus de 1 adulte sur 2 (graphique 5). Cette hausse de 164 % est sans commune mesure avec l'augmentation de la part des étrangers dans la population nationale, passée de 6,3 % en 1990 à 8,2 % en 2023¹⁵. La part des étrangers dans les accueils, qui s'établit à 54,4 % en incluant les enfants, est près de sept fois plus élevée que leur poids dans la population française.

Cette augmentation s'est opérée en plusieurs temps : une première hausse est intervenue au début des années 2000, et a concerné d'abord les hommes, parmi lesquels la proportion d'étrangers est passée de 24,7 % à 32,8 % entre 2000 et 2002, puis les femmes, dont la part a augmenté moins rapidement que celle des hommes entre 2000 et 2002 mais a continué à s'accroître jusqu'à atteindre 28,7 % en 2005. Après un repli de 2005 à 2008, la part de personnes de nationalité étrangère a augmenté à nouveau de manière presque linéaire jusqu'en 2024, malgré un tassement lié aux fermetures de frontières pendant la pandémie du Covid-19 après l'accélération observée entre 2015 et 2017.

A. DES ÉTRANGERS AU STATUT ADMINISTRATIF DE PLUS EN PLUS PRÉCAIRE

Une part croissante des étrangers rencontrés dans les accueils n'a pas de statut administratif stable (graphique 6). Sont regroupées dans cette catégorie les personnes en attente d'une décision de l'administration, et celles sans-papier (déboutées dans leurs demandes ou n'ayant jamais formulé de demande).

La part des étrangers sans-papiers était très faible au début de la période. En 1999, moins de 4 % des étrangers rencontrés étaient dans cette situation. Restée relativement marginale jusqu'au début des années 2010 où elle concernait un peu moins d'un étranger sur 10, la part des personnes sans-papiers s'élève aujourd'hui à près d'un tiers des étrangers rencontrés

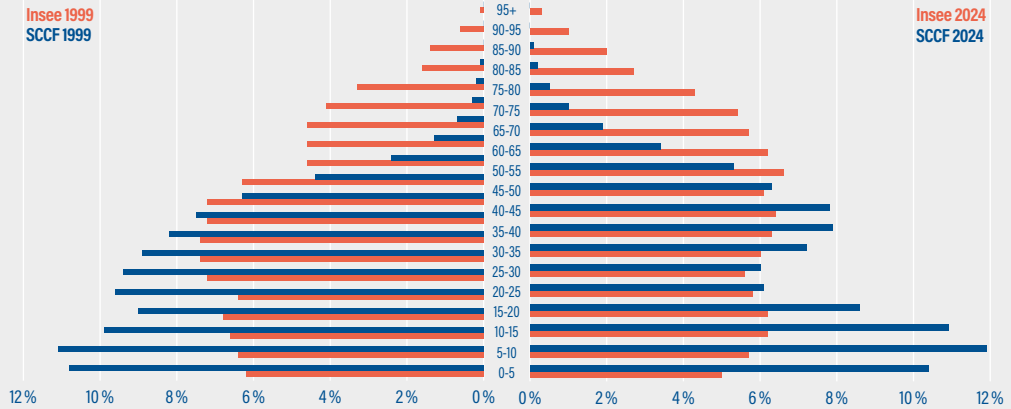
14. Les fiches statistiques du Secours Catholique collectent l'information sur la nationalité et non sur le pays de naissance. L'ensemble des personnes de nationalité étrangère, étudié dans ce rapport, est distinct de l'ensemble des personnes immigrées, lesquelles peuvent avoir acquis la nationalité française.

15. Source : Insee, recensements et estimations de population, derniers chiffres publiés (août 2024).

13. Insee première, n° 2063, 2025.

GRAPHIQUE 4

Structure par âge (1999 et 2024)



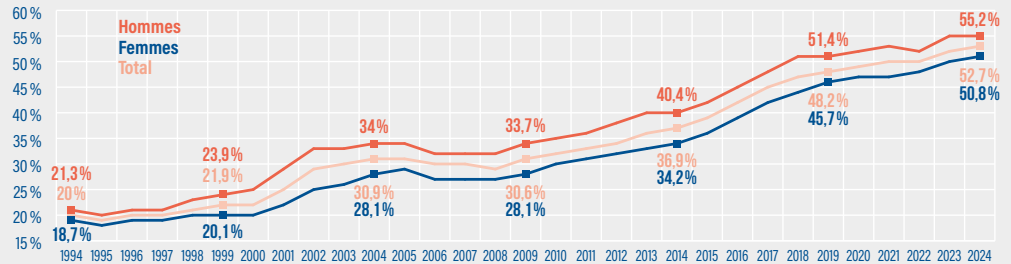
Source : Secours Catholique et Insee, recensements et estimations de population.

Champ : Ensemble des individus (adultes et enfants) rencontrés par le Secours Catholique en 1999 et 2024 ; France, ensemble de la population.

Lecture : En 2024, les enfants de 0 à 5 ans représentent 10,5% des personnes soutenues, alors que leur part dans la population française est de 5%.

GRAPHIQUE 5

Part des personnes de nationalité étrangère (1994-2024)



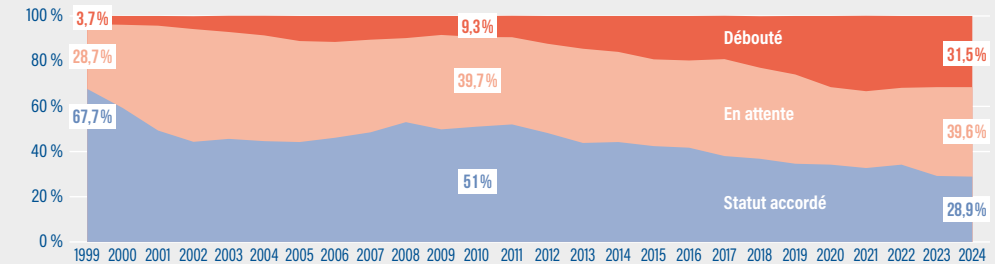
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique entre 1994 et 2024.

Lecture : En 2024, 55,2% des hommes rencontrés vivent dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 6

Statut administratif des personnes de nationalité étrangère (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 1999 et 2024. Le statut administratif n'est renseigné qu'à partir de 1999.

Lecture : En 2024, 31,5% des étrangers rencontrés ont été déboutés de leur demande de régularisation et/ou sont sans papiers. 39,6% ont déposé une demande et sont en attente de régularisation.

par l'association. À la hausse de la proportion de sans-papiers, particulièrement marquée entre 2011 et 2015, et plus fortement encore entre 2017 et 2021, s'ajoute l'augmentation de plus de 10 points de pourcentage entre 1999 et 2024 de la part des personnes en attente d'une décision de l'administration. En conséquence de ces deux évolutions, alors que deux tiers (67,7 %) des étrangers rencontrés en 1999 avaient un statut administratif stable, c'est le cas de moins d'un tiers d'entre eux en 2024 (28,9 %). En l'absence de statut administratif stable, les ressources de ces ménages sont le plus souvent nulles (59 %) ou très faibles, et leurs conditions de vie extrêmement précaires.

Ces statuts précaires tendent par ailleurs à s'inscrire dans la durée, ainsi que le montre l'évolution de la durée de présence en France, renseignée à partir de 2002 (graphique 7). Alors qu'en 2002, la moitié des étrangers en attente d'une décision étaient en France depuis moins de 8 mois, et la moitié des personnes sans-papiers depuis moins d'un an et 5 mois, en 2024, les étrangers au statut administratif précaire rencontrés dans les accueils sont pour la plupart en France depuis plusieurs années. La moitié des sans-papiers rencontrés en 2024 sont en France depuis plus de 3 ans et 5 mois, tandis que la durée médiane de présence sur le territoire s'établit à 1 an et 10 mois pour les étrangers en attente d'une décision de l'administration.

Ces évolutions s'expliquent par plusieurs facteurs cumulatifs. Tout d'abord, elles peuvent être rapprochées des tendances exprimées par les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), bien que les étrangers sans papiers ou en attente rencontrés par le Secours Catholique ne soient pas tous concernés par la demande d'asile¹⁶. Le graphique 8 montre l'évolution de la demande d'asile en France, et la part des personnes protégées par l'Ofpra¹⁷. Après une chute entre 2004 et 2007, les demandes d'asile ont connu une hausse modérée de 2007 à 2014, date à laquelle elles ont retrouvé leur niveau de 2004. La croissance

du nombre de demandes d'asile s'est accélérée entre 2016 et 2018, avant d'être brutalement interrompue par la pandémie. En 2024, l'Ofpra a enregistré plus de 153 000 demandes d'asile, le plus haut niveau jamais atteint. Bien que le taux de protection de l'Ofpra présente une tendance à la hausse sur la période, passant de moins de 10 % dans les années 2000 à 38,9 % en 2024, le nombre de personnes déboutées et de dossiers en attente s'est accru du fait de l'afflux des demandes. Ainsi, la hausse de la part des personnes déboutées et/ou sans-papiers rencontrées par les équipes du Secours Catholique entre 2017 et 2020 (graphique 6) correspond à la période où le taux d'acceptation de l'Ofpra a marqué un recul, en dépit de la forte augmentation des demandes, en France comme dans les autres pays européens, suite à la montée des conflits et des violences au Soudan, en Afghanistan, en Syrie, et ailleurs.

Le statut administratif des personnes de nationalité étrangère rencontrées dans les accueils peut également être rapproché des données de l'Ofpra concernant le délai moyen entre le dépôt d'un dossier et le rendu de la décision (graphique 9). La durée de présence en France des étrangers en attente du traitement de leur demande rencontrés au cours de la période (graphique 7) suit assez étroitement, avec une année de décalage, les variations du délai de traitement des dossiers par l'Ofpra (graphique 9)¹⁸. Ainsi, alors que le délai moyen entre le dépôt d'un dossier et la décision de l'Ofpra passe de 100 à 216 jours entre 2008 et 2015, la durée médiane de présence en France des étrangers en attente accueillis passe de 214 jours en 2009 à 533 jours en 2015. La très forte hausse des délais de traitement dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 – de 161 à 262 jours, soit une hausse de 62 % – se traduit par une augmentation de la durée médiane de présence en France pour les étrangers en attente d'une décision qui double en deux ans, passant de 501 jours en 2019 à 1 003 jours en 2021.

L'augmentation du nombre de personnes étrangères au statut précaire ou sans papiers accueillies par les

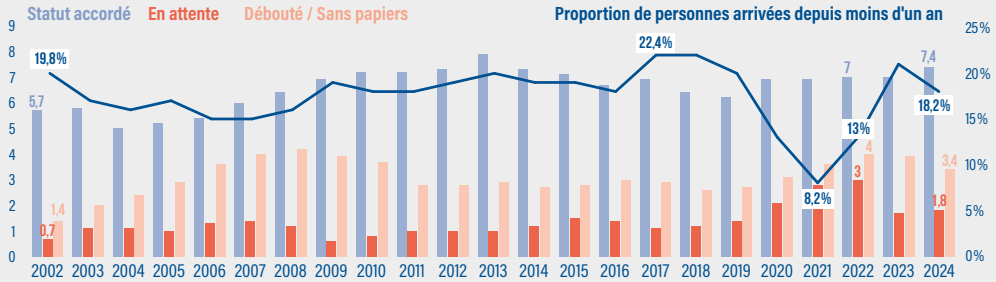
16. La catégorie des personnes « en attente » englobe aussi les personnes en attente de la délivrance ou du renouvellement d'un titre de séjour par les services préfectoraux.

17. Le taux de protection reporté dans le graphique 8 n'inclut pas les décisions rendues en seconde instance par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), le taux global de protection (Ofpra + CNDA) n'étant pas renseigné pour toutes les années de la période considérée.

18. Il faut cependant noter qu'aux délais de l'Ofpra, variables selon les nationalités et les priorités de l'Office en termes de gestion des stocks de dossiers anciens, s'ajoutent les délais d'instruction de la CNDA pour les personnes déboutées en première instance. L'indicateur représenté dans le graphique 8 n'est qu'un indicateur moyen, qui reflète pour beaucoup de demandeurs d'asile un délai minimum auquel s'ajoute celui de la CNDA.

GRAPHIQUE 7

Durée de résidence des personnes de nationalité étrangère sur le territoire selon le statut administratif (2002-2024)



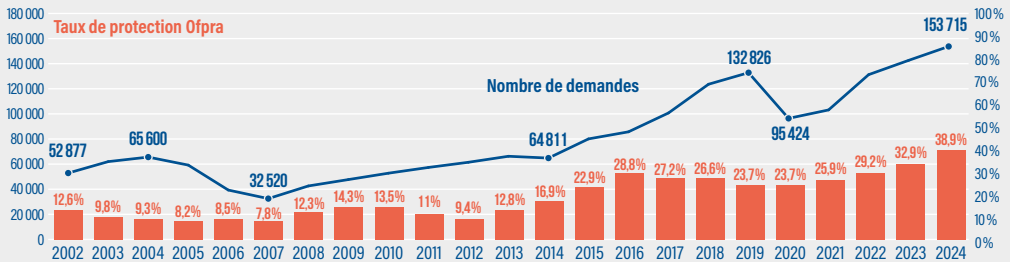
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024. La date d'arrivée en France n'est renseignée qu'à partir de 2002.

Lecture : En 2024, la moitié des étrangers rencontrés ayant un statut administratif stable sont en France depuis plus de 7 ans et 5 mois (74 ans). En 2024, la durée médiane de résidence en France est de 3 ans et 5 mois pour les étrangers déboutés et de 1 an et 10 mois pour les étrangers en attente du traitement de leur dossier. En 2024, 18,2% des étrangers rencontrés sont en France depuis moins d'un an (échelle de droite).

GRAPHIQUE 8

Nombre de demandes d'asile et taux de protection de l'Ofpra (2002-2024)



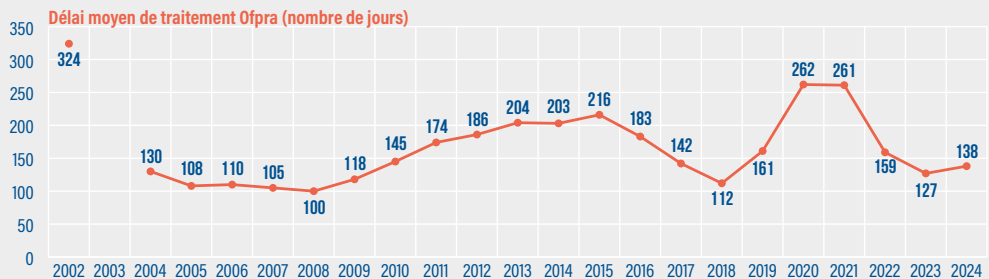
Source : Ofpra.

Champ : Ensemble des demandes de protection internationale (2002-2024)

Lecture : En 2024, 153 715 demandes de protection ont été déposées à l'Ofpra. Le taux de protection de l'Ofpra est de 38,9% en 2024 contre 12,6% en 2002 (échelle de droite).

GRAPHIQUE 9

Délai de traitement des dossiers déposés à l'Ofpra



Source : Ofpra.

Champ : Ensemble des demandes de protection internationale (2002-2024). Chiffre 2003 non publié.

Lecture : En 2024, le délai moyen de traitement des dossiers par l'Ofpra est de 138 jours.

équipes du Secours Catholique s'explique également en partie par le durcissement des politiques publiques qui, de manière crescendo depuis plusieurs années, fragilise la situation de nombreuses personnes exilées présentes sur le territoire : leur durée d'attente avant de remplir les conditions pour l'obtention d'un droit stable au séjour et au travail augmente. Le durcissement continu de la réglementation relative à l'accès à un titre de séjour et celui des pratiques préfectorales rend de plus en plus difficile la régularisation des personnes malgré une présence ancienne sur le territoire et souvent une intégration dans le tissu social. Les situations de précarité durent donc de plus en plus longtemps, voire parfois reprennent du fait d'un non-renouvellement d'un droit au séjour.

Par ailleurs, nous assistons depuis quelques années à une augmentation importante des délais d'instruction des premières demandes ou renouvellement de titres de séjour par les préfetures. Même s'il n'existe pas de données officielles consolidées, cette augmentation est constatée par tous les acteurs du secteur. Dans une décision du 19 mars 2025, la Défenseure des droits indiquait que les réclamations relatives au droit des étrangers avaient augmenté de près de 400 % en quatre ans et que 75 % d'entre elles avaient trait à des difficultés rencontrées avec les services préfectoraux dans le cadre d'une demande de première délivrance ou de renouvellement de titre de séjour¹⁹.

Parallèlement au durcissement législatif et à l'augmentation des délais d'instruction, nous assistons à un affaiblissement des capacités d'accompagnement de

nombreux organismes sociaux et opérateurs associatifs. Ces derniers ont des missions et des financements confiés pour un public « ciblé », et n'ont pas de moyens supplémentaires pour étendre leurs missions à d'autres catégories de personnes étrangères. Quant aux services publics ou aux organismes sociaux, de nombreux sont soit inaccessibles aux personnes étrangères, soit inopérants. Ainsi, le cahier des charges des espaces France services précise bien qu'ils ne peuvent traiter des relations entre les usagers et les préfetures pour les demandes de titres de séjour. De même, alors que les services d'accompagnement pour les dépôts de dossiers *via* la plateforme ANEF (Administration numérique pour les étrangers en France) n'ont été mis en place que quatre ans après la création de cette plateforme, ils sont largement sous dotés ou inadaptés et restent donc inefficaces pour les personnes ayant besoin de soutien pour leur demande de droit au séjour.

Résultat, de nombreuses personnes migrantes, ne trouvant plus les conseils et les aides attendus, viennent dans les seuls lieux qui les accueillent quelle que soit leur situation : les associations humanitaires, parmi lesquelles le Secours Catholique.

B. DE PLUS EN PLUS DE FAMILLES

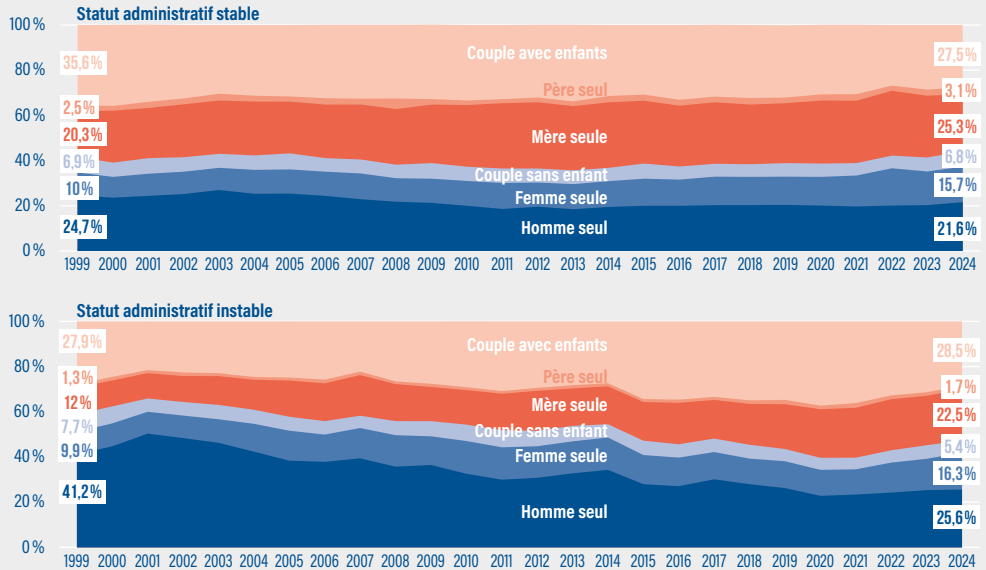
La structure familiale des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère rencontrés il y a vingt-cinq ans différait fortement selon leur statut administratif. Mais alors que la composition des ménages étrangers au statut stable n'a que peu évolué au cours de la période (graphique 10), celle des ménages au statut instable (débutés, sans documents administratifs ou en attente d'une décision de l'administration) s'est profondément modifiée, de sorte qu'indépendamment du statut administratif, les ménages étrangers rencontrés présentent aujourd'hui des profils très similaires, avec une majorité de familles avec enfants.

La composition démographique des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère sans statut administratif stable a été largement renouvelée depuis le début des années 2000. En 2001, plus de la moitié de ces ménages au statut administratif instable (50,3 %) étaient des hommes seuls, et à peine un peu plus d'un tiers (34,1 %) comptaient un ou plusieurs enfants (graphique 10). En 2020, la part de familles avec enfants avait atteint 62 %,

19. Décision 2025-043 du 19 mars 2025 relative à une demande d'avis contentieux portant sur les éventuelles conséquences de la délivrance de documents provisoires de séjour sur la naissance d'une décision implicite de rejet de demande de titre de séjour. Cette décision citait par exemple les délais d'instruction des premières demandes de la préfecture de l'Essonne qui étaient de 113 jours en 2021, 135 jours en 2022, 159 jours en 2023. Dans le département du Rhône, le délai moyen pour obtenir un titre de séjour s'élève à plus de 5 mois pour une demande de renouvellement et à plus de 7 mois pour une première demande. Ces chiffres ne prennent pas en compte les demandes de régularisation *via* l'admission exceptionnelle au séjour qui est la voie principale pour obtenir un titre de séjour des personnes sans papiers présentes en France et dont le traitement est souvent bien plus long. Les concernant, la DDD mentionne l'exemple d'une préfecture d'Île-de-France « traitant un volume de demandes important, (qui, au mois d'octobre 2024 instruisait) les demandes de régularisation au titre de la vie privée et familiale en 26 mois, soit 2 ans et 2 mois, dans l'un de ses arrondissements. Au mois d'août 2023, la même préfecture indiquait au Défenseur des droits que ces demandes étaient instruites en 14 mois. »

GRAPHIQUE 10

Répartition des ménages étrangers selon la structure familiale et le statut administratif (1999-2024)



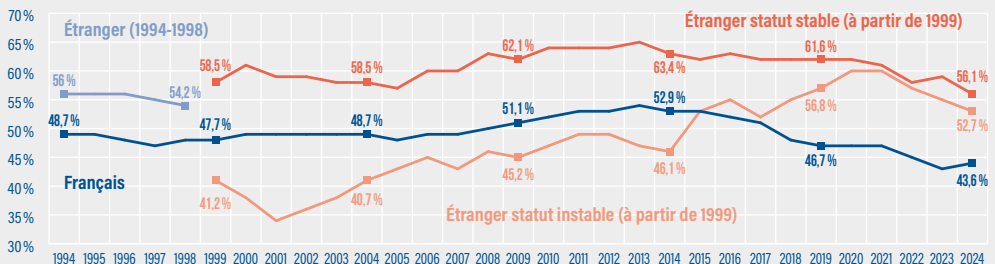
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 1999 et 2024.

Lecture : En 2024, 27,5% des ménages étrangers au statut administratif stable sont des couples avec enfants, contre 28,5% des ménages au statut administratif instable (déboutés ou en attente de régularisation).

GRAPHIQUE 11

Part des ménages avec enfants selon la nationalité et le statut administratif (1994-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 1994 et 2024.

Lecture : En 2024, 56,1% des ménages dont la personne de référence est étrangère au statut administratif stable comptent un ou plusieurs enfants.

et reste aujourd'hui majoritaire, en dépit d'une baisse de près de 10 points en quatre ans (graphique 11).

C'est parmi les ménages dont la personne de référence est étrangère et au statut administratif stable que se trouve la plus forte proportion de ménages avec enfants tout au long de la période. En dépit d'une baisse depuis 2020, 56 % des ménages étrangers au statut stable rencontrés ont un ou plusieurs enfants.

Parmi les ménages dont la personne de référence est de nationalité française, la part des ménages avec enfants a quant à elle crû jusqu'au début des années 2010, avant d'amorcer une baisse. En 2024, 44 % des ménages français vivent avec un ou plusieurs enfants.

En 2024, plus de 1 enfant sur 2 soutenus par le Secours Catholique (56,5 %) vit dans un ménage étranger, et 3 sur 10 (30,1 %) vivent dans un ménage au statut administratif instable. Plus de 1 enfant sur 5 (22,2 %) vit en 2024 dans un ménage sans aucune ressource, une proportion qui a été multipliée par plus de 9 en trente ans (2,4 % en 1994).

C. LE REFLET DES CRISES INTERNATIONALES

Les origines des ménages étrangers rencontrés sont extrêmement diverses : en 2024, plus de 170 nationalités différentes sont représentées dans les accueils de l'association, contre 108 en 1994. Cette diversification s'est accompagnée d'un renouvellement important du poids respectif des grandes régions d'origine. La part des migrants originaires du Maghreb, qui représentaient plus de 1 personne étrangère sur 2 en 1994 (55,9 %), a fortement reculé dans les années 2000. Ils ne comptent plus que pour un peu plus de 1 étranger sur 5 (21,9 %) en 2024. La part des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, qui avait augmenté régulièrement jusqu'en 2005 avant de se stabiliser autour de 25 %, présente à nouveau une tendance croissante depuis 2017. En 2024, un peu plus d'un tiers des étrangers rencontrés sont originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne (35,8 %). Enfin, en 2024, près d'un tiers des étrangers rencontrés viennent d'un pays européen (31,8 %), une proportion en hausse de près de 40 % en trente ans.

Une analyse plus détaillée des principaux pays d'origine des étrangers les plus précaires, néo-arrivants sans statut administratif stable, reflète le poids des crises

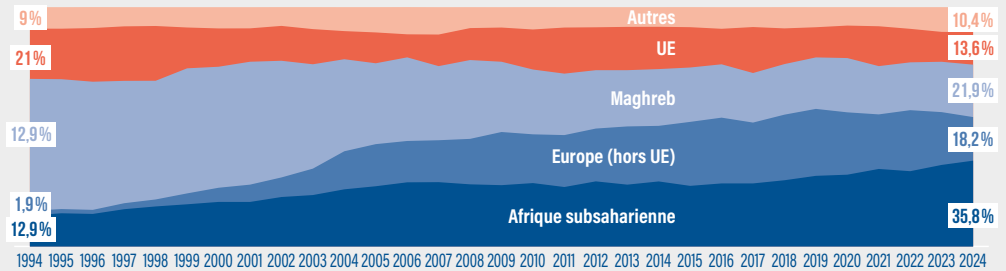
internationales, des violences et conflits armés, de l'instabilité politique, mais aussi des menaces et contraintes pesant sur les plus vulnérables : minorités ethniques et, bien souvent, femmes et enfants. Les nationalités les plus représentées parmi ces étrangers sans statut stable arrivés depuis moins d'un an et rencontrés par le Secours Catholique (graphique 13) recourent les origines des demandes d'asile reçues par l'Ofpra. La Russie, que fuient les minorités tchétchènes et originaires du Daguestan, est systématiquement présente parmi les trois principales nationalités rencontrées jusqu'en 2011. L'instabilité politique et les conflits armés en République démocratique du Congo (RDC) justifient sa place parmi les principaux pays d'origine des néo-arrivants sans statut administratif stable rencontrés entre 2002 et 2005. En 2002 et 2003, la RDC représente également la première nationalité des demandes d'asile à l'Ofpra. La Serbie, à partir de 2006, puis le Kosovo, dès 2010, font à leur tour une apparition durable sur le podium des nationalités rencontrées dans les accueils du Secours Catholique. En 2007, la Serbie est le pays d'origine de près de 15 % des néo-arrivants sans statut administratif stable accueillis. Cette même année, la Serbie devient le premier pays d'origine des demandeurs d'asile auprès de l'Ofpra.

La guerre en Afghanistan, le coup d'État de 2021 en Guinée, se traduisent par une hausse de la part des étrangers originaires de ces pays dans les statistiques d'accueil du Secours Catholique. L'Albanie apparaît dès 2015 parmi les trois premières origines des néo-arrivants sans statut stable rencontrés. Elle occupe la première place en 2017, au Secours Catholique comme à l'Ofpra. Le risque de vendetta est le premier motif invoqué auprès de l'Ofpra par les demandeurs d'asile albanais en 2017, mais le pays étant considéré comme « sûr », le taux de protection qui leur est accordé est faible²⁰. Plus des deux tiers des familles albanaises accueillies par le Secours Catholique en 2016 et 2017 sont des couples avec enfants. La situation de la Géorgie, autre pays dit « sûr », est comparable et le profil des ménages géorgiens accueillis en 2018 et 2019, qui comptent une large majorité de couples avec enfants, est proche de celui des Albanais.

20. Pour les personnes de nationalité albanaise, 6,4 % des demandes de protection sont accordées en première instance en 2017. Ofpra, rapport d'activité 2017.

GRAPHIQUE 12

Origine géographique des étrangers accueillis (1994-2024)



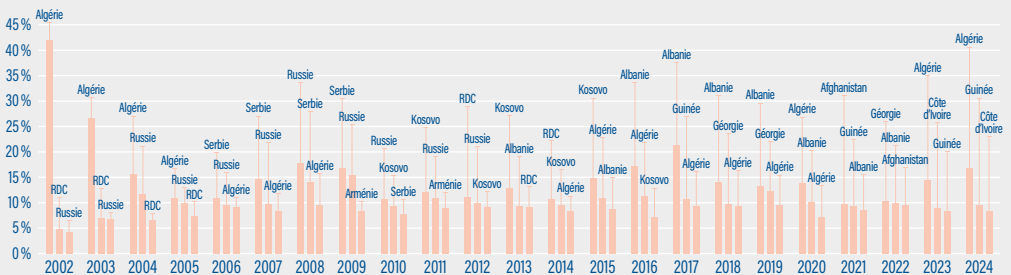
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrées par le Secours Catholique entre 1994 et 2024.

Lecture : En 2024, 35,8 % des étrangers rencontrés vivent dans un ménage dont la personne de référence est originaire d'Afrique subsaharienne.

GRAPHIQUE 13

Principaux pays d'origine des étrangers sans statut administratif stable arrivés depuis moins d'un an (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes rencontrées par le Secours Catholique entre 2002 et 2024, vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, sans statut administratif stable, arrivée en France depuis moins d'un an.

Lecture : En 2024, les trois premiers pays d'origine des étrangers sans statut administratif stable arrivés depuis moins d'un an sont dans l'ordre : l'Algérie (pour 16,8 % d'entre eux), la Guinée (9,6 %) et la Côte d'Ivoire (8,4 %).

Plus récemment, avec la Côte d'Ivoire, qui occupe les deuxième et troisième places en 2023 et 2024 au Secours Catholique et la cinquième en 2024 à l'Ofpra, ce sont des motifs sociétaux – violences conjugales, mariages forcés, risque d'excision – plus que politiques ou ethniques qui sont mis en avant²¹. En résonance avec les statistiques de

l'Ofpra, plus de 2 familles ivoiriennes sur 10 rencontrées en 2023 et 2024 sont des mères isolées, et plus de 4 sur 10 sont des couples avec enfants. Près de 10 % des personnes de nationalité ivoirienne accueillies ces deux dernières années par les équipes du Secours Catholique mentionnent avoir été victimes de violence, un pourcentage trois fois plus élevé que pour les autres nationalités rencontrées.

21. Ofpra, rapport d'activité 2024.

ÉVOLUTION DES DEMANDES EXPRIMÉES PAR LES MÉNAGES RENCONTRÉS

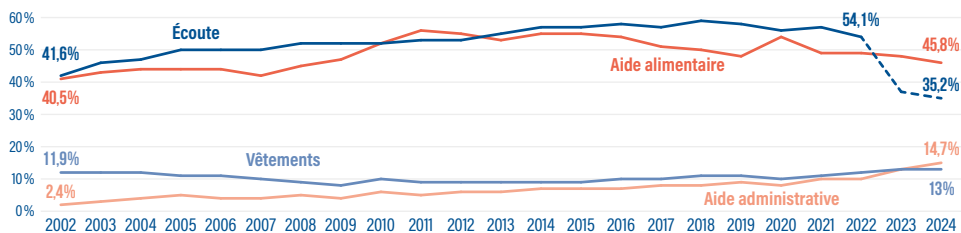
Les données statistiques recueillies par les équipes du Secours Catholique permettent de retracer l'évolution des principales demandes exprimées par les ménages rencontrés depuis 2002. Cependant, les modalités de collecte des données ont évolué au cours de la période (suppression ou ajout de nouvelles modalités à la question des demandes exprimées, inversion de l'ordre des modalités de réponse), ce qui ne permet pas de suivre l'évolution de tous les types de demandes, et qui explique par exemple la baisse, observée en 2023, de la part des ménages exprimant un besoin d'écoute, de conseil et d'accompagnement (baisse matérialisée par une courbe en pointillé dans le graphique 14).

Les deux principales demandes exprimées par les ménages rencontrés, tout au long de la période 2002-2024, sont la demande d'écoute, de conseil et d'accompagnement, et la demande d'aide alimentaire. La proportion de ménages formulant une demande d'écoute a augmenté au cours de la période, passant de 41,6 % à 58,4 % en 2016, avant de se stabiliser autour de 55 %, si l'on fait abstraction de la chute en 2023-2024 due au changement de fiche statistique. De manière constante au cours de deux dernières décennies, à l'exception d'une courte période entre 2010 et 2012, le besoin d'écoute vient en tête des demandes exprimées par les ménages rencontrés dans les accueils du Secours Catholique.

L'aide alimentaire vient en deuxième position des demandes exprimées par les ménages accompagnés. La proportion de ménages formulant cette demande, stable autour de 43 % entre 2002 et 2007, a fortement augmenté jusqu'à concerner 55,8 % des ménages en 2011. La plus forte hausse est observée entre 2009 et 2010 (+ 5,3 points de pourcentage, soit une augmentation de plus de 11 % en une année). Elle fait suite à la crise économique mondiale de 2008, qui s'est traduite par une récession en France en 2009. Ce recul de l'activité économique, d'ampleur sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, s'est

GRAPHIQUE 14

Principales demandes exprimées par les ménages rencontrés (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 45,8 % des ménages ont exprimé une demande d'aide alimentaire.

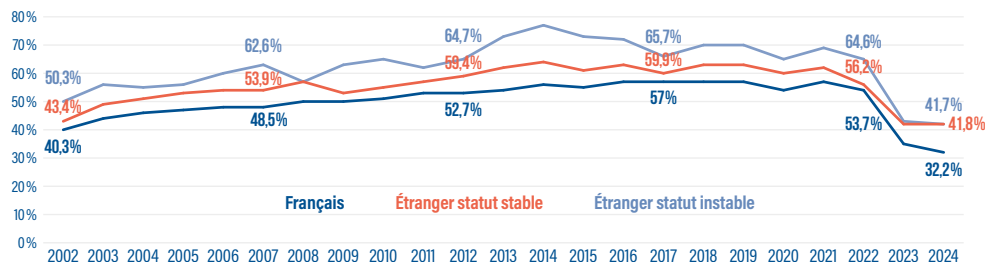
accompagné d'une hausse de 1,1 point du taux de pauvreté entre 2008 et 2010²². Les conséquences de la crise se font sentir dans les accueils du Secours Catholique, où la demande d'aide alimentaire vient supplanter temporairement la demande d'écoute. La décennie 2010 est caractérisée par un lent repli de la proportion de ménages exprimant une demande d'aide alimentaire, mais cette dernière repart à la hausse en 2020 à l'occasion de la crise sanitaire. Entre 2019 et 2020, la part des ménages rencontrés formulant une demande d'aide alimentaire a augmenté de 5,2 points, passant de 48,3 % à 53,5 %. Ce bond peut s'expliquer par le basculement dans la précarité des populations les plus vulnérables, l'alimentation représentant la variable d'ajustement dans le budget des ménages sur le fil, au contraire des dépenses pré-engagées. Les permanences du SCCF ont ainsi vu affluer lors de la crise du Covid-2019 des ménages un peu moins pauvres, mais dont la mise à l'arrêt de l'économie a fortement amputé le reste à vivre, au point que le recours à l'aide alimentaire s'est imposé à eux pour éviter les impayés, de loyer notamment. Enfin, la hausse des demandes d'aide alimentaire adressées au SCCF est probablement aussi due en partie à la désorganisation des structures associatives du fait des confinements. La fermeture de certaines structures spécialisées dans l'aide alimentaire a pu conduire un nombre plus élevé de ménages à se tourner vers les accueils du Secours Catholique pour de l'aide alimentaire, lesquels ont parfois temporairement privilégié l'aide alimentaire d'urgence²³.

Parmi les principales autres demandes qui peuvent être suivies à partir de 2002 viennent l'habillement et l'aide aux démarches administratives. La demande de vêtements est restée stable sur l'ensemble de la période, où elle est formulée par 1 ménage sur 10 en moyenne. Enfin la proportion de ménages exprimant une demande d'aide aux démarches administrative a crû régulièrement au cours des vingt dernières années. Alors que ce type de demande ne concernait que 2,4 % des ménages rencontrés en 2002, elle est formulée par 14,7 % des ménages accueillis en 2024. La progression de ce type de demande s'est accélérée depuis 2022, avec une hausse de 4,3 points de pourcentage (+ 41 %) en deux ans. Ces chiffres reflètent à la fois l'engagement croissant des équipes du SCCF dans l'accompagnement des personnes reçues à faire valoir leurs droits, mais aussi et surtout la détérioration des liens avec l'administration (éloignement géographique, dématérialisation, déshumanisation, complexification) mis en évidence dans notre rapport « État de la pauvreté » 2024²⁴.

Le croisement entre les demandes exprimées, la nationalité et le statut administratif fait apparaître des similitudes, mais aussi des besoins différents. La demande d'écoute, de conseil et d'accompagnement suit

GRAPHIQUE 15

Demande d'écoute selon la nationalité et le statut administratif (2002-2024)



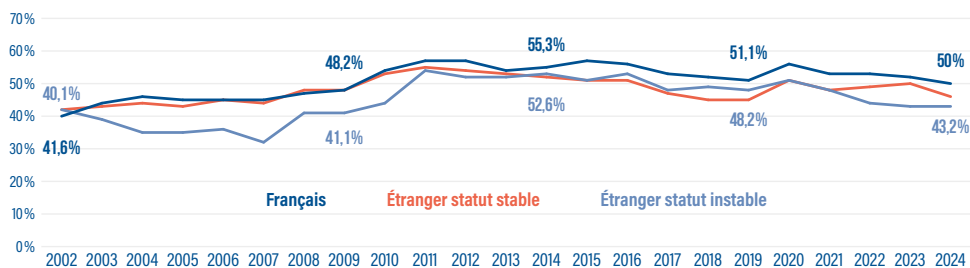
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024.

Lecture : En 2022, 64,6 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif précaire ont exprimé une demande d'écoute.

GRAPHIQUE 16

Demande d'aide alimentaire selon la nationalité et le statut administratif (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 50 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ont exprimé une demande d'aide alimentaire.

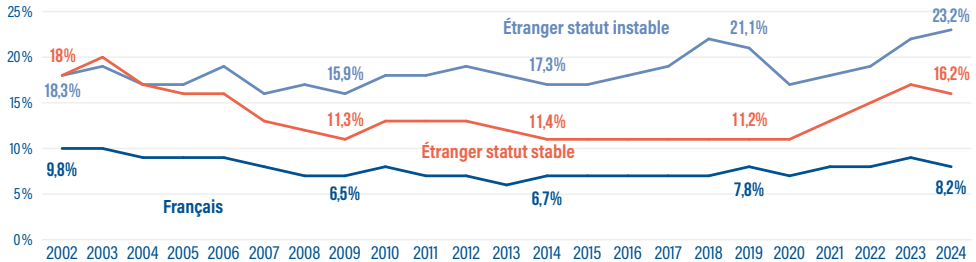
la même tendance (à la hausse jusqu'en 2022), indépendamment de la nationalité et du statut administratif (graphique 15), même si les ménages étrangers et, parmi eux, ceux dont le statut administratif est précaire, expriment plus fréquemment cette demande.

Les courbes représentant l'évolution des demandes d'aide alimentaire sont quant à elles presque confondues pour les ménages français et les ménages étrangers au statut administratif stable, jusqu'en 2010 (graphique 16). Après 2010, la proportion de ménages formulant une demande d'aide alimentaire reste durablement supérieure pour les ménages français. La demande d'aide alimentaire des ménages étrangers au statut administratif précaire – en attente d'une décision de l'administration, déboutés ou sans papiers – était nettement plus faible au début des années 2000. Elle a fortement augmenté (+ 22 points) entre 2007 et 2010 avant de se stabiliser autour de 50 % jusqu'en 2020, et de reculer un peu depuis (- 7 points de pourcentage).

La demande de vêtements est exprimée majoritairement par les ménages de nationalité étrangère, en premier lieu les ménages au statut administratif précaire (graphique 17), et en particulier quand ils ont des enfants : ils sont alors 27,2 % à formuler une demande de vêtements en 2024, contre 18,8 % des ménages

GRAPHIQUE 17

Demande de vêtements selon la nationalité et le statut administratif (2002-2024)



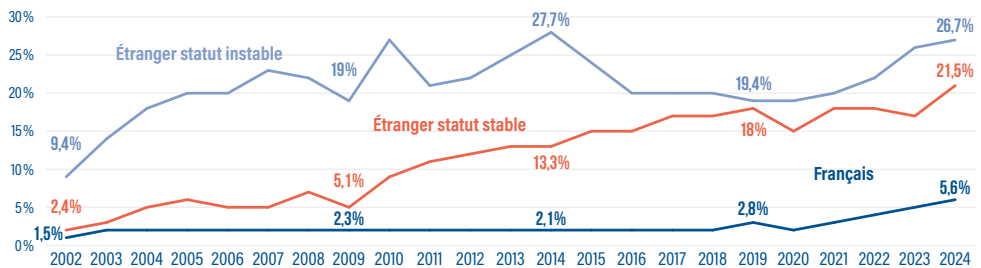
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 8,2 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ont exprimé une demande de vêtements.

GRAPHIQUE 18

Demande d'aide aux démarches administratives selon la nationalité et le statut administratif (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 5,6 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ont exprimé une demande d'aide aux démarches administratives.

sans enfant. Les ménages français formulent moins fréquemment ce type de demande (8,2 % en 2024, une proportion globalement stable sur la période), indépendamment de la présence d'enfants dans le ménage.

Enfin, sans surprise, la demande d'aide aux démarches administratives est plus fréquemment exprimée par les ménages étrangers au statut administratif instable tout au long de la période (graphique 18). Toutefois, à partir de 2009, la demande a également explosé (multipliée par plus de 4 entre 2009 et 2024) parmi les ménages étrangers au statut stable, passant de 5,1 % à 21,5 %. Enfin, depuis 2021, cette demande est aussi en hausse pour les ménages français, qui sont deux fois plus nombreux (5,6 %) à exprimer cette demande en 2024 qu'en 2021 (2,6 %). Ces évolutions font écho aux difficultés croissantes rencontrées par les personnes aux situations les plus précaires pour faire valoir leurs droits, ainsi que nous l'avons montré dans notre rapport « État de la pauvreté » 2024.

22. Insee première, n°1412, 2012.

23. Voir le dossier thématique « Faim de dignité », dans « État de la pauvreté en France », 2021.

24. SCCF, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », dans « État de la pauvreté en France », 2024.

1.3. UNE NOUVELLE PAUVRETÉ RURALE

A. LA PART DES RURAUX PROGRESSE PARMIS LES MÉNAGES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

La troisième tendance majeure caractérisant la population accompagnée par le Secours Catholique au cours des dernières décennies est la part croissante de ménages français rencontrés en zone rurale. Cette analyse est possible à compter de 2002, date à partir de laquelle les données de l'enquête statistique annuelle contiennent la commune de résidence des personnes accueillies²⁵. Sont définis comme ruraux, quelle que soit l'année de collecte des fiches statistiques, les personnes et ménages qui résident dans une commune classée comme rurale selon les données de population de 2021²⁶.

À première vue, c'est la permanence de la part des ruraux qui ressort de nos données (graphique 19). Entre 2002 et 2024, la part des adultes accompagnés résidant en milieu rural est restée stable au cours de la période, si l'on excepte le saut observé entre 2009 et 2010, qui s'explique par le changement de fiche statistique associé à un meilleur report des identifiants des communes en zone rurale. En 2024, 17,7 % des personnes rencontrées vivent à l'écart des villes, une part très inférieure à leur poids dans la population française, qui était de 32,6 % en 2021²⁷. Cette permanence apparente masque toutefois des évolutions contrastées. Parmi les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère (qui n'a cessé de croître au cours de la période), près de 95 % sont rencontrés en zone urbaine, une proportion remarquablement stable sur la période. Parmi les

personnes de nationalité française, en revanche, la proportion de ruraux a continuellement augmenté entre 2010 et 2024, passant de 23,6 % à 32,4 %, au point que leur part dans les accueils du SCCF est désormais proche de leur part dans la population générale. Ainsi, bien que les situations de pauvreté et de précarité restent majoritairement rencontrées en milieu urbain, la pauvreté rurale gagne du terrain et affecte une part toujours croissante de ménages français.

B. DES MÉNAGES RURAUX ET URBAINS AUX CARACTÉRISTIQUES QUI CONVERGENT

En parallèle de l'augmentation de la précarité rurale, les contours de cette pauvreté multiforme se redessinent. En 2024, les personnes rencontrées en milieu rural ressemblent beaucoup plus à celles accompagnées dans les villes qu'au début des années 2000, en premier lieu du fait de leurs caractéristiques familiales (graphique 20). En 2002, les ménages accompagnés en milieu rural comptaient une majorité de familles, et en particulier une proportion élevée de couples avec enfants (26,5 %), alors que ce dernier type de ménage ne représentait que moins de 1 ménage sur 5 rencontré en milieu urbain (19,7 %). En revanche, la proportion d'hommes seuls était particulièrement élevée en ville (33,2 %, contre 21,3 % en zone rurale).

Entre 2002 et 2024, la composition des ménages ruraux s'est rapprochée de celle des ménages urbains, avec une forte baisse de la part des couples avec enfants et une légère augmentation de la part des hommes seuls. L'évolution inverse s'est produite en zone urbaine, où la part d'hommes seuls s'est réduite, tandis que la proportion de couples avec enfants a légèrement augmenté. Enfin, la part des femmes seules parmi les ménages rencontrés aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale s'est accrue, suivant la même tendance que dans la population générale.

L'analyse de la répartition par classe d'âge des adultes rencontrés fait apparaître une même tendance au vieillissement des populations accueillies en milieu rural et urbain, laquelle reflète le vieillissement de la population française dans son ensemble (graphique 21). Ce glissement vers les catégories d'âge les plus élevées est cependant plus marqué pour les personnes accompagnées en zone rurale. Entre 2002 et 2024, la

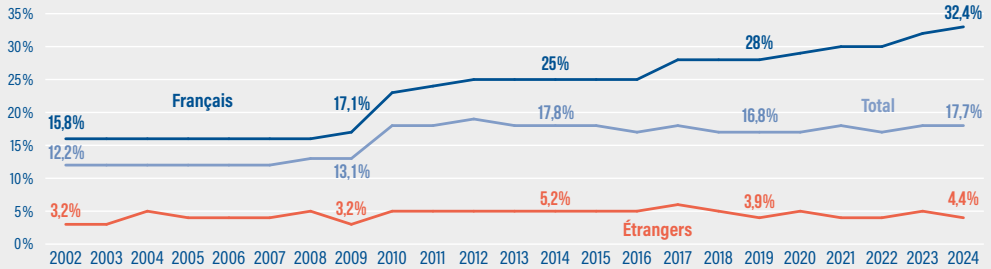
25. Nous utilisons la grille de densité 2025 produite par l'Insee à partir des données du recensement de la population de 2021 pour distinguer les personnes vivant en zone rurale des ménages urbains. Selon les catégories définies par l'Insee, les communes rurales regroupent les bourgs ruraux et les communes rurales à habitat dispersé ou très dispersé, tandis que les communes urbaines rassemblent les grands centres urbains, les centres urbains intermédiaires, les petites villes et les ceintures urbaines.

26. Notre définition des ménages ruraux, à périmètre rural constant, ne permet pas de prendre en compte les phénomènes d'urbanisation susceptibles d'avoir fait changer certaines communes de catégorie au cours de la période. Nous sous-estimons donc probablement la part de ménages ruraux en début de période. En revanche, ce choix permet de mettre l'accent sur les communes rurales les plus éloignées de l'urbanisation, à savoir celles qui sont encore rurales aujourd'hui. Si les personnes rencontrées par les équipes du Secours Catholique avaient la même répartition territoriale en 2024 qu'en 2002, la proportion de celles vivant en zone rurale devrait être constante au cours de la période, voire en déclin pour peu que l'on prenne en considération la croissance démographique, plus dynamique en zone urbaine qu'en zone rurale.

27. Source Insee, données du recensement de la population 2021 (*Insee focus*, n° 316, 2023).

GRAPHIQUE 19

Part des personnes rencontrées vivant en milieu rural, par nationalité (2002-2024)



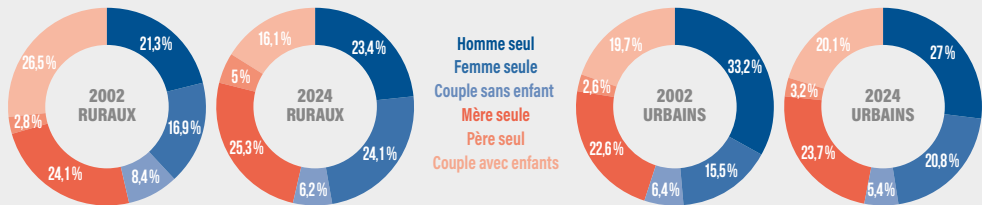
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 17,7% des personnes rencontrées vivent en milieu rural. C'est le cas de 4,4% des étrangers et 32,4% des Français.

GRAPHIQUE 20

Répartition des ménages rencontrés par structure familiale selon le milieu de résidence, rural ou urbain (2002 et 2024)



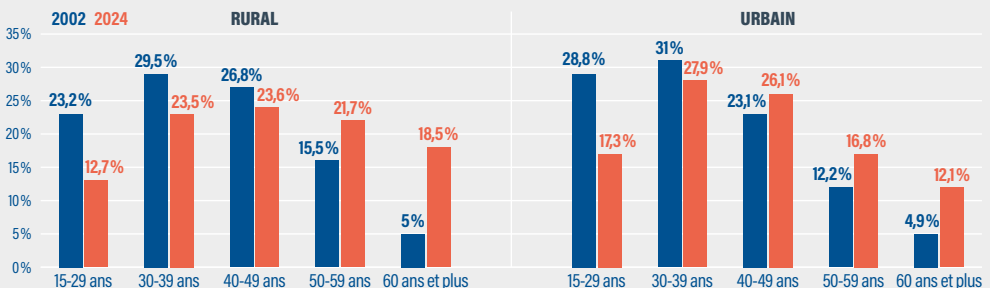
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 16,1% des ménages ruraux et 20,1% des ménages urbains sont des couples avec enfants.

GRAPHIQUE 21

Répartition par âge selon le milieu de résidence, rural ou urbain (2002 et 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 18,5% des personnes résidant dans une commune rurale et 12,1% des personnes résidant dans une commune urbaine sont âgées de 60 ans ou plus.

part des plus de 60 ans rencontrés en zone rurale a été multipliée par 2,7 : près de 1 adulte sur 5 (18,5 %) y est âgé de 60 ans ou plus contre 5 % en 2002. En ville, la part des 60 ans a plus que doublé sur la période, passant de 4,9 % à 12,1 %. Ces évolutions signalent une vulnérabilité croissante des catégories les plus âgées, en particulier en zone rurale. Néanmoins, même en milieu rural, les plus âgés restent largement sous-représentés dans les accueils du Secours Catholique, puisque leur part dans la population générale, enfants compris, est de 27,6 % en 2024²⁸.

Les demandes exprimées par les ménages rencontrés présentent également davantage de similitudes aujourd'hui qu'il y a trente ans (graphique 22). Parmi les principales demandes, quels que soient le milieu, rural ou urbain, et la période considérés, viennent en tête l'aide alimentaire et l'écoute. Toutefois, en 2002, ces deux types de demande étaient nettement moins fréquemment exprimées par les ménages ruraux que par les ménages urbains.

En 2024, concernant la demande d'écoute et d'aide alimentaire, les différences se sont estompées entre ménages ruraux et urbains. Près de la moitié des ménages, ruraux comme urbains, expriment une demande d'aide alimentaire, une proportion désormais plus élevée en milieu rural qu'en zone urbaine (49,1 % contre 45,7 %), et environ un tiers, une demande d'écoute. Les demandes de vêtements sont restées stables, à un niveau plus faible en milieu rural qu'en zone urbaine où elles concernent presque 1 ménage sur 10. Enfin les demandes d'aide administrative ont progressé partout, mais plus fortement en zone urbaine (17,2 % des ménages en 2024) où sont rencontrés davantage de ménages étrangers.

Dès lors que la comparaison entre ruraux et urbains est restreinte aux ménages dont la personne de référence est de nationalité française, les similitudes au niveau des demandes exprimées sont encore plus manifestes (graphique 23). Alors qu'il y a trente ans les profils des ménages rencontrés en milieu rural différaient sensiblement de ceux accompagnés dans les villes et les zones péri-urbaines, ils présentent aujourd'hui nombre de caractéristiques communes.

C. UNE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE QUI S'ACCROÎT EN MILIEU RURAL

Le graphique 22 montre la très forte progression de la demande d'aide alimentaire en milieu rural. Ce constat peut paraître paradoxal, les espaces ruraux étant perçus comme préservés des problèmes d'accès à l'alimentation²⁹, alors nous avons cherché à comprendre. Alors que moins d'un tiers (30,7 %) de ménages ruraux accompagnés en 2002 exprimaient ce type de demande, c'est le cas de près de la moitié d'entre eux (49,7 %) en 2024, voire d'un peu plus de la moitié si l'on considère seulement les ménages français (50,3 %) (graphique 23). Au cours de la même période, la demande d'aide alimentaire a également progressé, mais de manière beaucoup moins rapide, pour les ménages urbains, si bien que la part de ménages français exprimant cette demande est aujourd'hui la même en zone rurale et en zone urbaine.

Cette évolution s'explique peut-être en partie par l'action du Secours Catholique et de ses partenaires qui ont contribué à développer une offre alimentaire librement choisie à destination des ménages les plus précaires, à travers le réseau des épiceries solidaires. Les épiceries itinérantes ont ainsi pu permettre à des populations rurales vulnérables et isolées d'accéder à une aide alimentaire qui leur faisait défaut, mais ces structures restent rares en milieu rural³⁰.

L'analyse de la relation entre le niveau de vie³¹ des ménages et l'expression d'une demande d'aide alimentaire montre, en 2024, une convergence entre ménages urbains et ruraux pour tous les ménages ayant des ressources non nulles (graphique 24). Tout d'abord, quels que soient l'année et le milieu de résidence, le besoin d'aide alimentaire tend à décroître à mesure

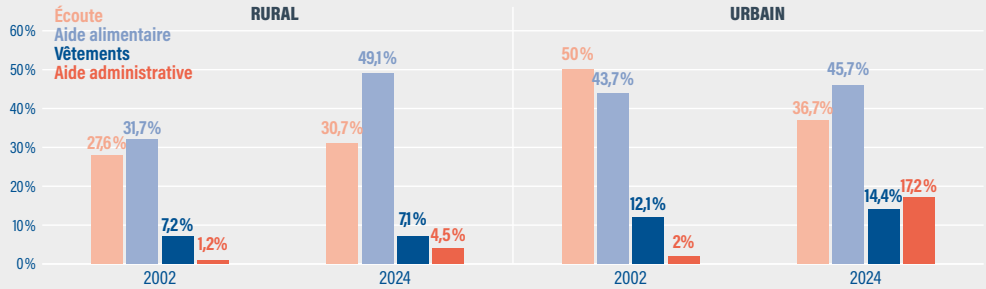
29. « L'imaginaire collectif voudrait que l'on mange mieux à la campagne qu'en ville, en raison de la proximité des activités agricoles », dans C. Néel, M. Walsler, J. Hugues, *Chaire Unesco alimentations du monde*, n° 4, *Lutter contre la précarité alimentaire en milieu rural : enjeux et initiatives inspirantes*, septembre 2024.

30. Selon le rapport 2025 du réseau Andès, qui fédère près de 600 épiceries solidaires, la grande majorité des structures sont implantées en milieu urbain (petites villes et villes moyennes notamment), et seules 20 % d'entre elles sont établies en zone rurale (bourgs et villages). Source Andès, « L'observatoire des épiceries solidaires », 2025.

31. Sauf mention contraire, l'ensemble des indicateurs monétaires sont présentés en euros constants 2024. Cela signifie que toutes les valeurs monétaires ont été converties en euros puis rapportées en base 2024, afin de tenir compte de l'inflation au cours du temps. Pour rappel, le niveau de vie correspond au montant des ressources perçues rapporté au nombre d'unités de consommation, qui dépendent du nombre d'adulte, d'enfants et de l'âge de ces derniers au sein d'un même ménage.

GRAPHIQUE 22

Principales demandes exprimées selon le milieu de résidence, rural ou urbain (2002 et 2024)



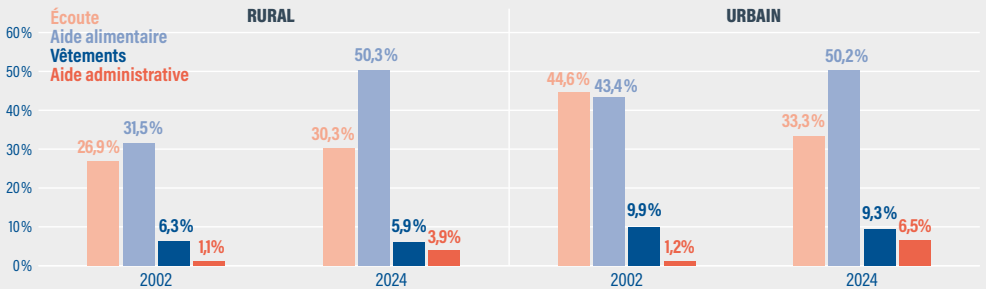
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 49,1% des ménages résidant dans une commune rurale ont exprimé une demande d'aide alimentaire.

GRAPHIQUE 23

Principales demandes exprimées selon le milieu de résidence, rural ou urbain, ménages français (2002 et 2024)



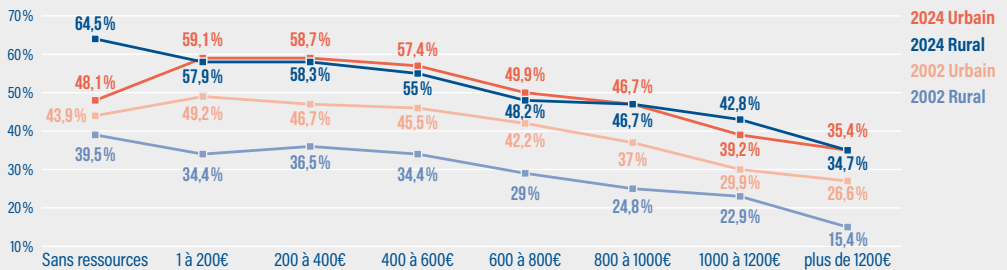
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité française, rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 50,3% des ménages français résidant dans une commune rurale ont exprimé une demande d'aide alimentaire.

GRAPHIQUE 24

Demandes d'aide alimentaire selon le milieu de résidence, rural ou urbain, et le niveau de vie (2002 et 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 64,5% des ménages résidant dans une commune rurale et n'ayant aucune ressource ont exprimé une demande d'aide alimentaire.

que le niveau de vie progresse. Toutefois, en 2002, la proportion de ménages se tournant vers l'association pour de l'aide alimentaire était nettement plus faible en zone rurale qu'en zone urbaine quel que soit le niveau de vie, l'écart atteignant jusqu'à 15 points de pourcentage pour les ménages (hors ménages sans ressources) aux ressources les plus faibles, dont le niveau de vie était compris entre 1 et 200 euros par mois. Aujourd'hui, à l'exception des ménages sans ressources, pour chaque tranche de niveau de vie, la proportion de ménages rencontrés demandant une aide alimentaire est très similaire quel que soit le type de commune de résidence, rurale ou urbaine. Ainsi, en 2024, près de 1 ménage sur 6 (58,7 % en ville, 58,3 % en zone rurale) disposant d'un niveau de vie compris entre 200 et 400 euros mensuels formule une demande d'aide alimentaire, contre un peu plus de 1 ménage sur 3 ayant un niveau de vie supérieur à 1200 euros (35,4 % en milieu urbain, 34,7 % en zone rurale).

C'est pour les ménages sans ressources que les demandes d'aide alimentaire divergent entre zones urbaines et zones rurales entre 2002 et 2024. Alors que les ménages sans ressources en milieu urbain ont pour la plupart accès à d'autres structures associatives engagées dans l'aide d'urgence, notamment alimentaire, les possibilités sont réduites en dehors des grandes agglomérations. En zone rurale, en l'absence de structures alternatives, une plus forte proportion de ménages sans ressources se tourne ainsi vers le Secours Catholique pour de l'aide alimentaire.

Si les travaux de recherche menés sur l'alimentation en milieu rural en France suggèrent un lien entre précarité alimentaire en zone rurale et difficultés de mobilité limitant l'accès aux produits alimentaires³², cette dimension n'est pas saillante au sein de la population accompagnée par l'association. En 2024, 10,1 % des ménages ruraux expriment à la fois une demande alimentaire et une demande liée à la mobilité, alors que 12,8 % des ménages ruraux ne formulant pas de demande d'aide alimentaire font une demande d'aide à la mobilité. Les demandes d'aide alimentaire sont par ailleurs plus fréquentes pour les ménages résidant dans un bourg

rural, où elles sont exprimées par 52 % des ménages, que dans une commune rurale à habitat très dispersé, où 42 % des ménages expriment ce besoin.

Comme le montre le graphique 25, en 2024, en zone urbaine comme en zone rurale, ce sont les familles avec enfants – couples avec enfants aussi bien que familles monoparentales – qui sollicitent le plus fréquemment le Secours Catholique pour de l'aide alimentaire. Mais alors que le besoin est resté stable pour les couples avec enfants rencontrés en milieu urbain, il a augmenté fortement en zone rurale, où la part des couples avec enfants et pères isolés sollicitant de l'aide alimentaire y est de 52,8 % en 2024, alors qu'elle s'établissait respectivement à 36 % et 29,5 % en 2002.

Le croisement entre la demande d'aide alimentaire et l'âge fait apparaître des profils différents en fonction de la commune de résidence, rurale ou urbaine. La part de ménages urbains sollicitant le Secours Catholique pour de l'aide alimentaire est assez peu sensible à l'âge. En milieu rural, en revanche, en 2002 comme en 2024, ce sont les ménages les plus jeunes qui expriment le plus fréquemment ce besoin, ainsi que l'illustre le graphique 26. En 2024, 55,5 % des ménages ruraux dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans expriment une demande alimentaire, contre 46,2 % des ménages urbains dans la même classe d'âge, et 41,5 % des ménages ruraux les plus âgés (60 ans et plus).

1.4. UNE HAUSSE DES PROBLÈMES DE SANTÉ

À l'échelle nationale, les inégalités de santé et d'espérance de vie en fonction du niveau de vie sont fortes et avérées. Ainsi, l'écart d'espérance de vie entre les 5 % les plus aisés et les 5 % les plus pauvres était de presque 13 ans pour les hommes et plus de 8 ans pour les femmes sur la période 2012-2016³³. Sans préjuger du sens de la causalité entre problèmes de santé et pauvreté, les plus pauvres sont davantage affectés par certaines maladies chroniques (diabète, maladies psychiatriques, maladies du foie ou du pancréas, etc.)³⁴. Le handicap est par ailleurs associé à un taux de pauvreté plus élevé : pour un seuil à 60 % du niveau de vie médian, le taux de

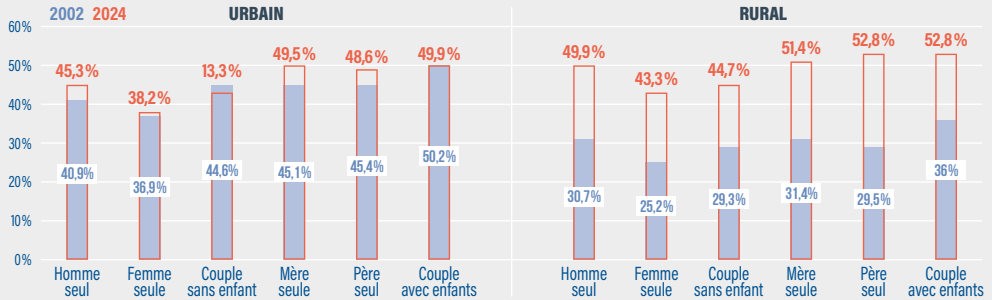
32. C. Delfosse, « L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux », *Information géographique*, n° 4, 2019 ; C. Néel, M. Walsler, J. Hugues, *Lutter contre la précarité alimentaire en milieu rural*, op. cit.

33. Source : Insee

34. Drees « Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie », *Études et résultats*, n°1243, 2022.

GRAPHIQUE 25

Demande d'aide alimentaire selon le milieu de résidence, rural ou urbain, et la structure familiale (2002 et 2024)



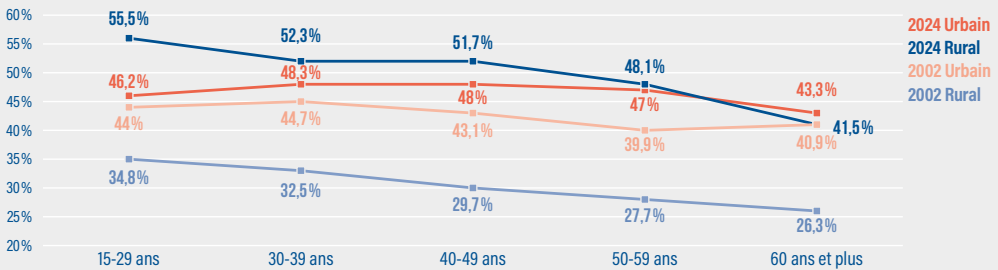
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 45,3% des hommes seuls résidant dans une commune urbaine ont exprimé une demande d'aide alimentaire, contre 40,9% en 2002. En 2024, 49,9% des hommes seuls résidant dans une commune rurale ont exprimé une demande d'aide alimentaire, contre 30,7% en 2002.

GRAPHIQUE 26

Demande d'aide alimentaire selon le milieu de résidence, rural ou urbain, et l'âge de la personne de référence du ménage (2002 et 2024)



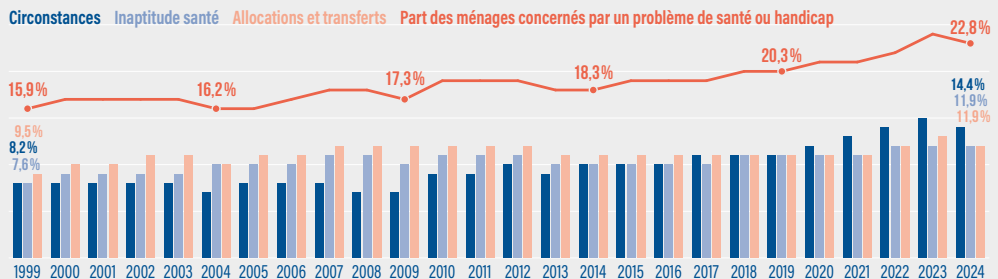
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 55,5% des ménages vivant dans une commune rurale et dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans ont exprimé une demande d'aide alimentaire.

GRAPHIQUE 27

Part des ménages concernés par un problème lié à la santé ou au handicap (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 1999 et 2024.

Lecture : En 2024, 14,4% des ménages mentionnent une circonstance liée à la santé comme étant à l'origine de leur rencontre avec le Secours Catholique, dans 11,9% des ménages rencontrés, la personne de référence est « inactive » en raison d'une inaptitude liée à sa santé, et 11,9% perçoivent ou attendent de percevoir des allocations et transferts liés à la santé ou au handicap. Au total, 22,8% des ménages rencontrés sont concernés par un problème lié à la santé ou au handicap.

pauvreté des personnes en situation de handicap était de 20,4 % en 2021 contre 13 % pour les autres³⁵.

Les problèmes de santé rencontrés par les ménages accueillis au Secours Catholique transparaissent sous des formes multiples dans les données recueillies. De même qu'ils affectent différentes dimensions de la vie des ménages – à travers leur activité, leurs contraintes, leurs besoins, ou leurs ressources – la maladie ou le handicap sont traduits dans les fiches statistiques par différents indicateurs. Afin de mieux cerner cette réalité diffuse, que l'on peut qualifier de « halo » autour des problèmes liés à la santé et au handicap, par analogie avec la notion de halo du chômage, nous définissons une variable composite en agrégeant trois indicateurs liés aux circonstances de la rencontre avec le Secours Catholique, à la participation au marché du travail, et à la perception de certaines allocations ou de certains transferts.

A. LE HALO DES PROBLÈMES LIÉS À LA SANTÉ ET AU HANDICAP

Un ménage est ainsi considéré comme concerné par des problèmes de santé ou de handicap dès lors que parmi les circonstances particulières déclarées lors de sa demande d'accompagnement par le Secours Catholique figurent un handicap, une maladie ou un accident concernant l'un des membres du ménage, ou que la personne de référence du ménage est « inactive » en raison d'une inaptitude liée à sa santé, ou encore qu'elle perçoit l'allocation adultes handicapés (AAH) ou des versements de la Sécurité sociale (sous forme d'indemnités journalières ou de pension d'invalidité). Ces différents indicateurs étant renseignés de manière continue et homogène à partir de 1999, ils permettent de suivre l'évolution du poids des questions liées à la santé au sein de la population rencontrée par les équipes du Secours Catholique sur vingt-cinq ans. Ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives et une part importante de ménages cumulent deux ou trois des situations évoquées.

Comme le montre la courbe du graphique 27, la part des ménages dans ce halo des problèmes liés à la santé augmente régulièrement entre 1999 et 2024. Alors que 15,9 % des ménages étaient concernés par

les problèmes de santé ou le handicap en 1999, cette proportion a augmenté de presque 50 % sur la période étudiée et atteint son maximum en 2023 (23,5 %). Bien que les trois indicateurs sous-jacents, représentés par les barres verticales, progressent sur la période, c'est la proportion de ménages mentionnant des problèmes liés à la santé ou au handicap qui augmente le plus fortement entre 1999 et 2024, passant de 8,2 % à 14,4 % (+ 75 %), suivie par la part de ménages dont la personne de référence est « inactive » en raison d'inaptitudes liées à sa santé (76 % en 1999 et 11,9 % en 2024, soit une hausse de 57 %). La part des ménages percevant des transferts sociaux ou allocations liés à la santé ou au handicap a quant à elle augmenté entre 1999 et 2008, avant de se stabiliser autour de 11,5 %.

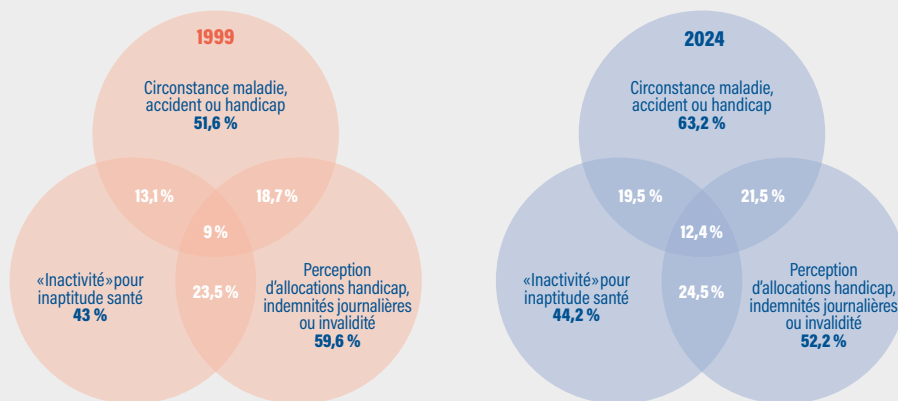
Les deux diagrammes de la figure 1 illustrent l'imbrication des différentes mesures liées à la santé au sein des ménages accueillis. En 1999, la moitié (51,6 %) des ménages concernés par un problème de santé expliquaient leur rencontre avec les équipes du Secours Catholique par une circonstance liée à une maladie, un accident ou un handicap d'un membre du ménage. Six ménages sur 10 (59,6 %) concernés par un problème de santé percevaient des allocations, et dans un peu plus de 4 ménages sur 10 (43 %), la personne de référence du ménage était en incapacité de travailler en raison de problèmes de santé. 18,7 % des ménages concernés par un problème de santé mentionnaient à la fois des circonstances liées à la santé de l'un des membres du ménage comme étant à l'origine de leur demande d'accompagnement, et la perception d'allocations liées à la santé ou au handicap. Enfin, un peu moins de 1 ménage sur 10 parmi les ménages concernés par le halo des problèmes de santé en 1999 cumulait les trois situations (circonstances, inaptitude, et perception d'allocations).

La comparaison des diagrammes pour 1999 et 2024 met en évidence deux évolutions principales. En 2024, les trois cercles constitutifs du halo des problèmes de santé présentent davantage de superpositions qu'en 1999 : parmi les ménages concernés par ces problèmes de santé, une part plus importante cumule deux ou trois des dimensions analysées (65 % en 2024, contre 55 % en 1999). Cette imbrication croissante des trois cercles du halo suggère une aggravation de la situation des ménages concernés. Ainsi, en 2024, près de 1 ménage

35. Source : Observatoire des inégalités, d'après les chiffres du ministère des Solidarités, www.inegalites.fr/Le-handicap-expose-a-la-pauvrete-et-aux-privations, publié le 10 décembre 2024.

FIGURE 1

Le halo des problèmes liés à la santé et au handicap (1999 et 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages concernés par des problèmes liés à la santé ou au handicap, rencontrés par le Secours Catholique en 1999 et 2024.

Lecture : En 2024, 63,2 % des ménages concernés par un problème lié à la santé ou au handicap mentionnent une circonstance liée à la santé comme étant à l'origine de leur rencontre avec le Secours Catholique. Parmi eux, 21,5 % perçoivent ou attendent de percevoir des allocations ou transferts liés à la santé ou au handicap.

sur 5 dans ce halo des problèmes de santé mentionne à la fois une situation d'inactivité en raison d'inaptitude liée à la santé et des circonstances liées à la santé comme étant à l'origine de la demande d'accompagnement par l'association, contre 13,1 % des ménages en 1999. Parallèlement, la part de ces ménages qui perçoivent des allocations tend à diminuer (52,2 % en 2024 contre 59,6 % en 1999), signe que la superposition des différentes dimensions du halo n'est pas associée à une meilleure prise en charge par les mécanismes assurantiels de l'État-providence pour les ménages rencontrés.

La deuxième évolution est la hausse importante sur la période de la part des ménages mentionnant une maladie, un accident ou un handicap comme circonstance à l'origine de leur demande d'accompagnement par le Secours Catholique. En 2024, 63,2 % des ménages du halo font état de ce type de circonstance contre 51,6 % en 1999, une hausse de plus de 10 points, soit 22 % en un peu moins de trente ans. Aujourd'hui, plus souvent

qu'il y a trente ans, c'est le basculement dans la précarité du fait d'un problème de santé qui permet d'identifier l'appartenance d'un ménage au halo des problèmes de santé. Ce constat renvoie aux témoignages recueillis en 2024 dans notre rapport « État de la pauvreté », faisant état des difficultés croissantes des personnes concernées pour faire reconnaître leur situation de handicap³⁶.

B. UN ÉCART QUI SE CREUSE ENTRE LES MÉNAGES ÉTRANGERS, MOINS TOUCHÉS PAR LES PROBLÈMES DE SANTÉ, ET LES MÉNAGES FRANÇAIS

À l'encontre de certaines idées reçues, la hausse de la part des ménages concernés par des problèmes de santé entre 1999 et 2024 est sans lien avec l'augmentation de la proportion de personnes de nationalité étrangère au sein de la population accompagnée par l'association. Le graphique 28 montre que parmi les ménages dont la

36. SCCF, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », rapport cité.

personne de référence est de nationalité étrangère, la part des ménages dans le halo des problèmes de santé est faible et n'augmente pas. Moins de 1 ménage étranger sur 10 est concerné par des problèmes de santé, une proportion remarquablement stable sur la période étudiée. La hausse de la prévalence des problèmes de santé est uniquement observée pour les ménages français. Parmi eux, la proportion de ménages concernés est multipliée par 2 entre 1999 et 2024, passant de 17,1 % à 35,2 %.

Comme pour la population générale, la prévalence des problèmes de santé parmi les ménages rencontrés est étroitement liée à l'âge. L'âge médian de la personne de référence du ménage est de 49 ans pour les ménages concernés par des problèmes de santé, contre 40 ans pour les ménages non concernés.

Comme le montre le graphique 28, l'âge médian de la personne de référence des ménages de nationalité étrangère rencontrés est resté stable (38 ans en 2024, comme en 1999), alors qu'il a augmenté de dix ans entre 1999 et 2024 pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité française. Cependant, l'âge n'est pas le seul facteur expliquant la moindre prévalence des problèmes de santé parmi les ménages étrangers rencontrés. Une analyse multivariée montre qu'à âge égal, pour un même type de commune (rurale ou urbaine) et une structure de ménage similaire, les ménages étrangers ont une probabilité significativement plus faible que les ménages français d'être concernés par un problème de santé, et ce, quelle que soit la dimension considérée (circonstances, inaptitude ou perception d'allocation). Ce constat renvoie à la notion de *healthy immigrant effect* (ou « effet du migrant en bonne santé ») largement documentée à partir de données de nombreux pays, dont la France³⁷. En effet, les immigrants jouissent en moyenne d'un meilleur état de santé que les natifs à leur arrivée dans le pays de destination, principalement en raison d'un effet de sélection : les personnes qui entreprennent de migrer sont généralement en meilleure santé mais aussi plus qualifiées que celles qui restent dans leur pays d'origine. Les études sur la France montrent toutefois que bien qu'en meilleure santé que les natifs à leur arrivée, les

migrants voient leur état de santé se détériorer avec leur durée de présence en France³⁸, en particulier en raison d'un accès dégradé aux soins³⁹ et du fait de la pénibilité de leurs conditions de travail⁴⁰ et de leurs conditions de vie. Cet effet délétère de la durée de présence en France s'observe également au sein de la population rencontrée par le Secours Catholique, comme le montre le graphique 29.

En 2024, seuls 6,3 % des ménages arrivés en France depuis moins d'un an sont concernés par des problèmes de santé. Cette proportion croît avec la durée de présence en France pour atteindre 26,8 % des ménages présents en France depuis plus de vingt ans. Ces derniers ne représentent toutefois qu'une faible proportion des ménages étrangers rencontrés (moins de 6 % en 2024). L'âge explique en partie le lien entre durée de présence en France et problèmes de santé. Les ménages arrivés plus récemment sont plus jeunes : l'âge médian de la personne de référence s'établit à 33 ans pour les ménages arrivés depuis moins d'un an, contre 55 ans pour les ménages en France depuis plus de vingt ans. Mais l'âge n'explique pas tout : même parmi ces derniers, la prévalence des problèmes de santé est très inférieure à celle observée parmi les ménages français (35,2 % en 2024), pourtant nettement plus jeunes, avec un âge médian de 47 ans.

Une analyse multivariée montre que, une fois neutralisés les effets de l'âge, de l'habitat rural ou urbain, du sexe et du type de ménage, les ménages étrangers rencontrés en 2024 présents en France depuis plus de dix ans ont une probabilité plus élevée de 9,3 points de pourcentage d'être concernés par un problème de santé comparés à ceux arrivés depuis moins d'un an. Cette analyse confirme que c'est bien la durée de présence en France qui explique la prévalence des problèmes de santé parmi les ménages étrangers rencontrés et non les autres caractéristiques qui peuvent lui être associées, notamment l'âge ou la structure familiale.

37. M. Ichou, M. Wallace, « The Healthy Immigrant Effect », *Demographic Research*, n° 40, 2019, p. 61-94.

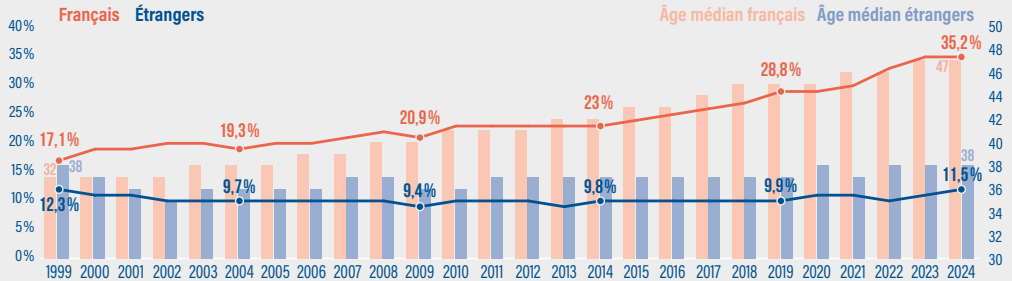
38. A. Gosselin, M. Ichou, « La santé au fil du temps et des générations : dynamique des inégalités sociales de santé parmi les immigrés et leurs descendants », documents de travail Ined, n° 293, 2024.

39. F. Jusot *et al.*, « Inégalités de santé liées à l'immigration en France. Effet des conditions de vie ou sélection à la migration ? », *Revue économique*, n° 60/2, 2009, p. 385-412.

40. N. Ukrayinchuk, C. Drapier, « Exhausted Migrant Effect: The Health of Immigrant Workers in France », *Région et développement*, n° 53, 2021, p. 70-100.

GRAPHIQUE 28

Part des ménages concernés par des problèmes liés à la santé ou au handicap et âge médian selon la nationalité (1999-2024)



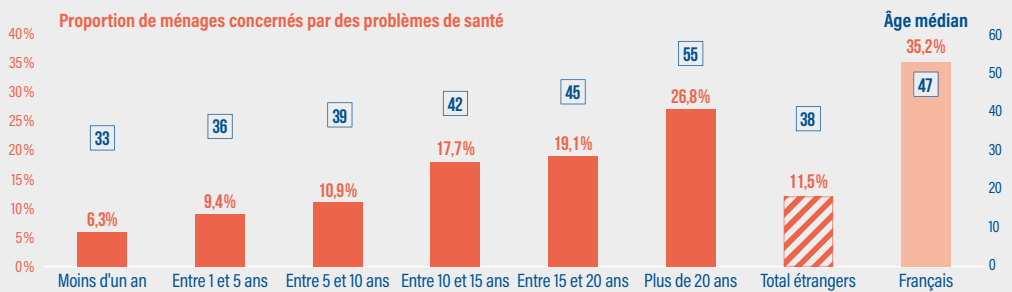
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 1999 et 2024.

Lecture : En 2024, 35,2% des ménages dont la personne de référence est de nationalité française sont concernés par un problème lié à la santé ou au handicap, contre 11,5% des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère. L'âge médian de la personne de référence des ménages de nationalité française est de 47 ans en 2024 (échelle de droite).

GRAPHIQUE 29

Part des ménages concernés par des problèmes liés à la santé selon la nationalité et la durée de résidence en France (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2024.

Lecture : En 2024, 6,3% des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et réside en France depuis moins d'un an sont concernés par des problèmes liés à la santé ou au handicap. L'âge médian de la personne de référence de ces ménages étrangers en France depuis moins d'un an est de 33 ans.

C. DES PROBLÈMES DE SANTÉ OU DE HANDICAP D'AVANTAGE PRÉSENTS EN MILIEU RURAL QU'EN MILIEU URBAIN

Ce sont les ménages rencontrés en milieu rural qui subissent la plus forte dégradation de leur santé. Alors que moins de 1 sur 5 (19,4 %) était concerné par un problème de santé en 2002, c'est le cas de près d'un tiers d'entre eux (32,5 %) en 2024, soit une hausse de 68 %. Sur la même période, la proportion de ménages rencontrés en milieu urbain et affectés par un problème lié à la santé ou au handicap a quant à elle augmenté de 20 %, passant de 16,8 % à 20,1 %. Pour les ménages ruraux, la hausse de la prévalence des problèmes de santé s'est accélérée pendant la période de pandémie de Covid-19 : entre 2020 et 2022, la proportion de ménages ruraux concernés par les problèmes de santé ou par le handicap a augmenté de presque 5 points. La crise sanitaire a également coïncidé avec une hausse de la prévalence des problèmes liés à la santé parmi les urbains rencontrés, mais dans une moindre mesure.

Le vieillissement plus important au cours de la période de la population accompagnée en milieu rural explique en partie la plus forte détérioration de son état de santé. Déjà en 2002, les personnes rencontrées en milieu rural étaient en moyenne plus âgées que les urbains : l'âge médian de la personne de référence des ménages ruraux s'établissait à 39 ans, contre 36 ans en milieu urbain. En 2024, l'écart s'est légèrement accru – 46 ans pour les premiers contre 42 pour les seconds (graphique 32, catégorie « Ensemble »).

Le graphique 31 illustre le lien entre l'avancée en âge et l'apparition des problèmes de santé : quels que soient l'année et le milieu, rural ou urbain, considérés, la proportion de ménages affectés par des problèmes liés à la santé ou au handicap croît avec l'âge de la personne de référence du ménage jusqu'à la catégorie des 50-59 ans. La baisse observée pour la catégorie des 60 ans et plus s'explique par la définition que nous avons retenue du halo des problèmes de santé, laquelle inclut les situations d'« inactivité » dues à l'inaptitude pour raisons de santé. Les plus de 60 ans sont moins fréquemment dans cette situation car nombre d'entre eux ont basculé dans la catégorie des retraités.

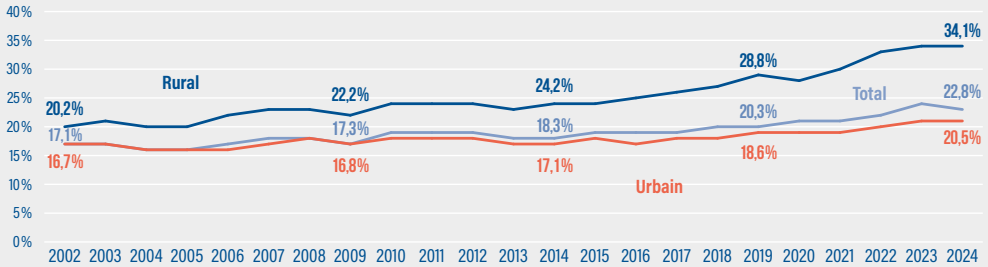
Toutefois, comme le montre le graphique 31, la hausse de la prévalence des problèmes de santé parmi les

ménages accompagnés en zone rurale n'est pas uniquement liée au vieillissement de cette population. En effet, en 2002, quelle que soit la catégorie d'âge considérée, la proportion de ménages ruraux affectés par des problèmes de santé était très similaire à celle des urbains. Ce n'est plus le cas en 2024 : alors que la prévalence des problèmes de santé parmi les ménages urbains rencontrés n'a que peu varié, à l'exception de la catégorie des 60 ans et plus, elle a en revanche fortement augmenté au sein de toutes les catégories d'âge pour les ménages ruraux, y compris les plus jeunes. Ainsi, en 2002, seuls 8,8 % des ménages ruraux dans la catégorie des 15-29 ans étaient concernés par un problème lié à la santé ou au handicap, tandis qu'ils sont plus du double (17,9 %) à en être affectés en 2024. Au sein de la catégorie des 50-59 ans, plus de 1 ménage rural sur 2 (50,5 %) est désormais concerné par le halo des problèmes de santé.

Comme le montre le graphique 32, tous les types de ménages voient leur condition de santé se dégrader sur la période, à l'exception des couples avec enfants rencontrés en zone urbaine, qui sont, avec les hommes seuls urbains, les ménages ayant la plus faible prévalence des problèmes de santé en 2024. Les hausses les plus notables sont observées en zone rurale, pour les femmes seules (+ 89 %), les mères seules (+ 84 %), les hommes seuls (+ 80 %), et les couples sans enfant (+ 76 %), les premières constituant la catégorie de ménage la plus âgée, avec 58 ans d'âge médian. Cependant, en ville comme en zone rurale, c'est pour les pères seuls que la prévalence des problèmes de santé présente la plus forte hausse entre 2002 et 2024, alors même qu'ils restent relativement jeunes. En 2024, avec un âge médian de 45 ans, les pères isolés rencontrés en milieu rural sont plus jeunes que les hommes seuls ou les femmes seules (respectivement 51 et 58 ans d'âge médian), et même que l'ensemble des ménages ruraux (46 ans d'âge médian). Pourtant près de 4 sur 10 (39,4 %) présentent un problème lié à la santé ou au handicap, une proportion en hausse de 118 % entre 2002 et 2024. En milieu urbain, la prévalence des problèmes de santé parmi les pères isolés rencontrés (24,3 % en 2024) est plus faible qu'en zone rurale, mais c'est pour ce type de ménage que la dégradation est la plus prononcée, avec une hausse de 57 % de la proportion de ménages affectés. ■

GRAPHIQUE 30

Part des ménages concernés par des problèmes liés à la santé selon le milieu de résidence, rural ou urbain (2002-2024)



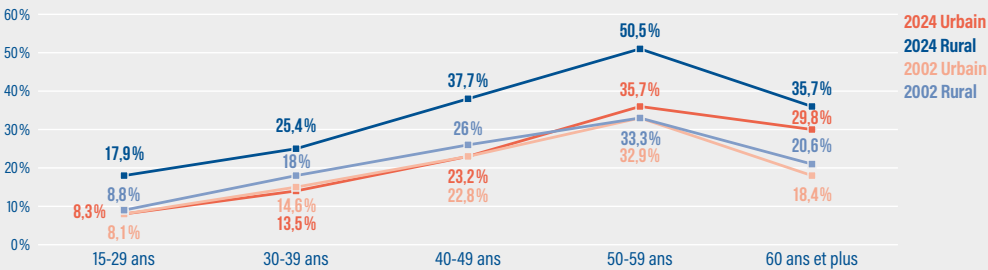
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 34,1% des ménages résidant dans une commune rurale sont concernés par des problèmes liés à la santé ou au handicap, contre 20,5% des ménages résidant dans une commune urbaine.

GRAPHIQUE 31

Problèmes liés à la santé selon le milieu, rural ou urbain, et l'âge de la personne de référence du ménage (2002 et 2024)



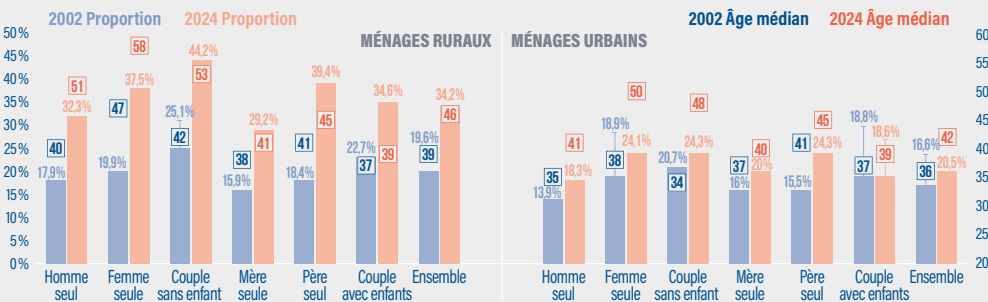
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 17,9% des ménages résidant en milieu rural et dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans sont concernés par un problème lié à la santé ou au handicap, contre 8,3% des ménages urbains dans la même catégorie d'âge.

GRAPHIQUE 32

Problèmes liés à la santé et âge médian selon le milieu, rural ou urbain, et la structure familiale (2002 et 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2002 et 2024.

Lecture : En 2024, 32,3% des ménages composés d'un homme seul résidant dans une commune rurale sont concernés par des problèmes liés à la santé ou au handicap, contre 17,9% en 2002. Leur âge médian est passé de 40 ans en 2002 à 51 ans en 2024.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU SECOURS CATHOLIQUE

1995-2025 : TRENTE ANS D'ADAPTATION DE L'ACTION DU SECOURS CATHOLIQUE EN FRANCE

Depuis bientôt quatre-vingts ans, ce qui rassemble les acteurs du Secours Catholique, c'est avant tout le désir que les personnes rencontrées trouvent une réponse à leurs difficultés. Or les visages de la pauvreté sont multiples et évolutifs, comme en témoigne ce rapport. Pragmatique, le Secours Catholique adapte en permanence son action en fonction des situations de pauvreté et des solidarités existantes sur un territoire – les modes d'action pouvant avoir une incidence sur le type de population rencontrée. Il nous a donc semblé important de compléter notre analyse des pauvretés sur trente ans par un regard sur les principales évolutions de notre propre action.

Dans l'élan de la reconstruction d'après-guerre, la Constitution de la IV^e République entérine les aspirations de l'époque (travail pour tous, Sécurité sociale...) et de nombreuses associations voient le jour, dont le Secours Catholique, fondé en 1946, qui, dans un pays encore majoritairement catholique, fédère rapidement les désirs d'engagement auprès des plus pauvres de nombreux bénévoles. Dans les années 1980, ils sont déjà près de 60 000 et interviennent sur les multiples fronts de la pauvreté. La critique du « faire pour » est déjà bien présente (rassemblement de 1982) ; la prise de conscience s'affirme, nourrie par le dialogue avec les partenaires internationaux, sur le fait que les réponses d'urgence sont inadaptées face à des pauvretés structurelles.

L'association confirme enfin que sa vocation n'est pas de prendre en charge les problèmes à la place de la puissance publique, ni d'en devenir opérateur, mais bien de proposer des solutions. C'est ainsi qu'elle met sur orbite des structures dédiées, gages de qualité, sur certains volets de son action qui se professionnalisent. Créée en 1989, l'association des Cités du Secours Catholique (devenue Cités Caritas) développe ainsi des solutions pionnières dans le domaine de l'hébergement, de l'insertion et du médico-social (maison pour personnes autistes, accueil de familles de malades, maison d'accueil des détenus...).

L'AFFIRMATION D'UNE LOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Deux événements marquent la manière dont se vit la pauvreté et la façon d'agir du SCCF à la fin des

années 1980. Le gouvernement socialiste de l'époque, encouragé par ATD-Quart Monde, mais aussi le Secours Catholique, vient de mettre en place le RMI, et les Restos du Cœur, nouveaux venus dans le paysage caritatif, montent en puissance.

Mais sur le terrain, les bénévoles s'interrogent sur leur rôle : « *On ne sert plus à rien !* », avant de vite se rendre compte que des besoins demeurent, avec la progression des dépenses contraintes (énergie, assurance logement, téléphonie...) et la difficulté croissante à boucler les fins de mois. Avec le RMI et la forte ambition d'insertion qui l'accompagne, de nouveaux besoins apparaissent : des bénévoles se mobilisent pour accompagner les personnes dans leurs démarches en vue d'obtenir l'allocation, d'autres rejoignent les « équipes ressources », un lieu riche, où ils œuvrent de concert avec les travailleurs sociaux pour que personne ne reste au bord du chemin. Le SCCF, avec sa capacité d'aide financière, est parfois perçu comme un service social parallèle.

Autour du concept d'insertion, de nouvelles initiatives voient le jour. Des ateliers sont proposés aux personnes rencontrées : couture, cuisine, arts plastiques, mais aussi ateliers pour apprendre à peindre, à tapisser son logement, à jardiner... Des fonds publics « Aides aux initiatives locales » soutiennent les équipes qui se lancent avec un peu d'ambition. Nous sommes encore dans une logique où, pour combattre l'oisiveté supposée, des « sachants » partagent leur savoir ; mais les supports à ces actions sont rapidement maîtrisés par les personnes dites bénéficiaires. L'envie de faire des choses ensemble, d'égal à égal, se fait sentir. Déjà, la pauvreté touche de manière prégnante les familles monoparentales, surtout des femmes qui élèvent seules des enfants - une réalité remise en lumière dans notre rapport État de la pauvreté 2023. Ce sont aussi les femmes qui se mobilisent quand il s'agit d'aller chercher de l'aide. La palette d'actions s'en trouve impactée. Dans de rares lieux, des temps de non-mixité choisie sont proposés.

FAIRE FACE À L'URGENCE

Au cours de cette décennie, une série de catastrophes naturelles marque les esprits (Vaison-la-Romaine en 1992...) et décide le SCCF à renforcer sa capacité à agir face à ces situations d'urgence. Une équipe nationale

est mise en place, qui incite les délégations à mobiliser en leur sein une « équipe urgence ». Des formations spécifiques leur permettent d'être mobilisables quel que soit le lieu de la catastrophe. Cela se vérifia lors du cyclone Dina sur l'île de La Réunion (2002) et plus récemment dans la vallée de la Vésubie (2020) ou à Mayotte (2024). Il ne s'agit pas de prendre la place des acteurs de l'urgence sanitaire, mais d'accompagner dans la durée les personnes victimes. Ces actions permettent de revitaliser une pratique ancienne, mais en déclin, du moins en zone urbaine : la visite à domicile.

L'action ne se situe pas sur le terrain du « survivre » mais sur celui du « revivre ». De ces actions, le Secours Catholique tire des éléments qui renouvellent sa pédagogie de rencontre : aller au-devant, prendre le temps d'écouter, accueillir la souffrance psychologique et, le cas échéant, orienter vers les structures spécialisées, laisser place à l'expression de l'indignation, du sens, de la foi... Ces actions en réponse à des événements médiatisés permettent de mobiliser des bonnes volontés au-delà des cercles habituels du SCCF. C'est l'occasion d'accueillir l'engagement de jeunes et de personnes d'âge actif.

S'ATTAQUER AUX CONSÉQUENCES, MAIS AUSSI AUX CAUSES

S'il a fallu mettre en place un ultime filet de sécurité, le RMI, c'est que la pauvreté s'était amplifiée et ses ravages, également. Pourtant, même chez les plus fragiles, on ose encore rêver de vacances. Pas pour soi, mais pour ses enfants. Inventé au lendemain de la guerre, l'Accueil familial de vacances fonctionne à plein. Durant sept semaines en été, des milliers d'enfants sont accueillis dans d'autres familles que la leur et y découvrent des joies simples, généralement dans le monde rural. Le partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances permet aussi d'aider des familles à partir. Enfin, des camps sont proposés aux plus grands. Beaucoup de jeunes se forment au Bafa avec le SCCF.

Les actions traditionnelles, le vestiaire et l'aide alimentaire en nature commencent à être questionnés. Le « secteur action France et Europe » du Secours Catholique, en lien avec la nouvelle politique agricole européenne, écrit : « Si nous n'y prenons garde, nous

deviendrons un service de distribution des surplus agricoles. Nous n'aurons plus prise sur notre action et serons seulement guidés par les stocks à écouler. » Les actions liées à l'hébergement et à l'accès au logement fonctionnent dans une logique saisonnière. Des places d'hébergement ouvrent et ferment suivant le thermomètre. Le SCCF mobilise alors, principalement sur les territoires ruraux et en lien avec les paroisses, des « petits lieux de vie ». Une chambre ou quelques pièces dans lesquelles une personne seule ou une famille pourra être hébergée quelque temps. Là où la situation n'est pas trop tendue, les réseaux permettent de trouver des solutions plus pérennes.

Mais ne s'intéresser qu'aux conséquences sans tenter de s'attaquer aux causes de la pauvreté n'a pas de sens. Dès le début des années 1980, le SCCF interpelle les décideurs publics à l'aide de dossiers thématiques sur le chômage, le logement, l'énergie. C'est en septembre 1995 qu'il publie pour la première fois son analyse annuelle des situations de pauvretés rencontrées, intitulé « contribution à la préparation de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ». C'est le début d'une longue série de rapports systématiques qui font aujourd'hui référence. En parallèle, alors que la lutte contre la pauvreté est consacrée « grande cause nationale » en 1994, le SCCF fonde avec d'autres acteurs associatifs le collectif « Alerte », qui devient un aiguillon fort des gouvernements successifs œuvrant pour que soit votée la loi de programmation de lutte contre l'exclusion en 1998. La volonté d'associer les personnes accompagnées à l'action institutionnelle apparaît déjà.

AGIR AVEC

Au milieu des années 1990, il est temps pour le SCCF de fêter son cinquantième anniversaire, de réaffirmer à la fois son attachement à la laïcité et à l'accueil inconditionnel et sa volonté de « rendre Dieu présent dans la vie des hommes et témoigner de l'Évangile ». Il ne s'agit pas de faire du prosélytisme mais de s'appuyer sur la ressource spirituelle présente en chacun pour l'aider à prendre conscience de sa valeur et de son potentiel. L'association s'interroge aussi sur ses modes d'action. Pour résumer, nous passons du « faire pour »

au « faire avec », ou encore d'une logique de guichet à une logique de projet. Ce n'est pas qu'un slogan : 15 000 personnes se retrouvent au palais omnisport de Bercy, en 1996, pour s'approprier les nouvelles orientations. En germe depuis des années, cette évolution reste un défi et un changement de posture pour beaucoup. L'accent est mis sur la pédagogie de l'action ; sur la façon dont la personne qui a sollicité une aide est mise au centre des mesures et dispositifs qui lui permettront de s'en sortir ou, simplement, d'aller mieux. Or, rencontrer, échanger avec d'autres personnes, se rendre compte que d'autres vivent les mêmes difficultés, est un puissant moyen pour aller mieux, pour relativiser sa propre responsabilité dans les freins qu'on rencontre à sa vie.

Les équipes sont dès lors invitées à créer des « groupes conviviaux » regroupant les participants autour d'activités simples (cuisine, couture, arts créatifs...), propices à l'échange et à la valorisation des talents, proposés à toutes les personnes rencontrées. Dans la tradition de l'éducation populaire, un travail est mené pour améliorer l'animation et la pédagogie de ces groupes. Si certains répondent à un simple besoin de lien social, d'autres permettent à leurs participants de mener une action collective pour faire changer un aspect de leur vie, pour obtenir le respect de leurs droits. On est alors aux prémices de ce que l'on appelle aujourd'hui le développement du pouvoir d'agir.

Ces groupes développent une réelle ambition : en amont des législatives de 2002, 827 groupes sont mis à contribution pour faire émerger des propositions qui seront présentées au grand public par le biais des camions podiums. Poursuivant sa mission d'éveil à la solidarité, l'association sort de ses murs, chaque année, à l'occasion des « Kilomètres soleil » qui réunissent jusqu'à 400 000 enfants.

Les échanges avec des Caritas d'Asie, d'Amérique latine ou d'Afrique confortent le SCCF dans l'évolution de son rôle, non seulement dans le soutien matériel des populations fragiles (aide financière, alimentaire, vestimentaire...) mais surtout dans l'encouragement de leur capacité à combattre elles-mêmes la pauvreté et l'exclusion.

Le premier des « 8 pères de la politique des secours », publiés en 2003, préconise de « rencontrer la personne, et pas seulement distribuer une aide financière ». Pour

de nombreux bénévoles, c'est une petite révolution. Mais l'écoute ne tarde pas à porter du fruit. De là naît par exemple l'expérimentation du microcrédit.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOUS TOUTES SES FORMES

Dans une période où les coûts du logement et de l'énergie prennent de plus en plus de place dans les budgets, beaucoup de ménages, pensant qu'il s'agit d'un cap à franchir, ont recours au crédit à la consommation et au plus toxique de ces outils, le crédit revolving. Le surendettement explose. Quand des personnes surendettées témoignent, lors de groupes de parole, combien elles se sentent pestiférées, les équipes du SCCF se mobilisent pour sortir des familles de la spirale du surendettement et les accompagner vers les dispositifs de la Banque de France et des départements.

Le fait d'être au chômage devient aussi de plus en plus stigmatisant. La personne sans emploi n'est plus considérée comme victime d'un système économique qui n'offre pas de possibilité d'emploi à tous, mais jugée responsable de sa situation, voire bénéficiaire d'aides pas forcément méritées. Le concept « d'assistés » se profile.

Face à cet état de fait, les équipes locales, soutenues par le département Emploi-insertion du SCCF, agissent dans deux directions : parfois à leur initiative, parfois en rejoignant une démarche existante, elles contribueront à la création de nombreuses structures d'insertion par l'activité économique (plus de 150), principalement autour du vêtement. Ces structures s'appuient sur les politiques d'aide à l'emploi en matière de financement des postes (emplois aidés) et sur l'implication, les compétences et les réseaux des bénévoles pour assurer l'accompagnement social. Localement, le SCCF s'affirme, non plus seulement comme intervenant sur les conséquences de la pauvreté, mais comme un véritable acteur de l'économie sociale et solidaire. Des milliers de personnes accèdent à l'emploi grâce à ces structures qui, nécessitant un personnel dédié, quittent peu à peu le giron du SCCF.

Une évolution législative donne place à un représentant des organismes de lutte contre l'exclusion dans les conseils d'administration des

Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Le SCCF met en place son réseau d'administrateurs au sein des CCAS. Il s'agit de renforcer le travail de plaidoyer local autour de deux axes : réaliser une analyse des besoins sociaux et favoriser la place de personnes bénéficiant de l'aide apportée par les CCAS dans les dispositifs d'évaluation de son action.

ACCUEIL INCONDITIONNEL ET CONQUÊTE DE DROITS NOUVEAUX

Largement implanté sur le territoire français, le Secours Catholique assume à partir des années 2000 de ne plus être partout et d'aller au-devant des plus précaires et des exclus. Des équipes ferment, d'autres naissent, et de nouvelles formes d'intervention sociale s'inventent, avec les habitants de quartiers défavorisés.

L'étranger a, de tout temps, servi de bouc émissaire. À cette période se succèdent à un rythme quasi annuel des « lois immigration » qui rendent de plus en plus fragiles les conditions d'accueil, d'accès au logement, au travail, à l'éducation. Ces politiques poussent vers les acteurs caritatifs, dont le Secours Catholique, un nombre toujours plus important de personnes de nationalité étrangère. Les ateliers d'apprentissage du français se développent, tant la maîtrise de la langue devient une condition *sine qua non* de l'accès à un statut.

Au côté des personnes étrangères en recherche de meilleures conditions de vie en France, des « exilés de passage » se concentrent sur le littoral de la Manche et de la mer du Nord. Mobilisé pour leur venir en aide, le SCCF ouvre alors à Calais un accueil de jour qui deviendra l'un des rares lieux de répit et d'humanité pour ces personnes. Il fera face aux difficultés que lui opposent les pouvoirs publics locaux et nationaux et se mobilisera, avec d'autres, contre le délit de solidarité.

Au cours de cette décennie, l'accompagnement scolaire, ou plutôt l'aide aux devoirs, est remis en cause par de nouveaux programmes de l'Éducation nationale qui prévoient que les devoirs seront faits à l'école... Le Secours Catholique fait alors évoluer son action vers une approche plus globale d'accompagnement à la scolarité.

La crise du logement prend une dimension nouvelle. Il devient de plus en plus difficile d'accéder au logement, notamment dans les grandes métropoles, mais aussi de s'y maintenir, notamment en raison de la hausse des coûts associés (énergie, eau...). Pour alerter l'opinion publique, des « nuits blanches » sont organisées dans les métropoles. Les citoyens sont invités à aller au-devant des personnes à la rue, des tables rondes s'organisent. Pour chercher des solutions au « sans-abrisme », les associations réussissent une « conférence de consensus » avec les acteurs publics. De nouvelles manières d'agir s'inventent, qui aboutissent à l'adoption de la loi du droit au logement opposable (Dalo) et à sa promotion. Le SCCF en est un acteur important, de même qu'il est un acteur majeur de la lutte contre la précarité énergétique, documentant dès les années 1980 les difficultés des ménages à honorer leurs factures, avant d'obtenir la reconnaissance d'un droit à l'énergie en 2000, puis l'instauration de tarifs sociaux et leur automatisation.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTICE SOCIALE

Mais le Secours Catholique entend s'attaquer aux causes plus que seulement soigner les conséquences. Aussi les délégations picardes se lancent-elles, avec le Réseau éco-habitat (aujourd'hui membre du Réseau Caritas France), dans la rénovation des passoires thermiques. Le SCCF fonctionne ici comme un tiers de confiance pour les familles connues des bénévoles, comme un incubateur, en prenant en charge l'ingénierie et le financement, et comme un démonstrateur, en mettant en évidence la nécessité d'une évolution des politiques publiques pour permettre aux propriétaires les plus pauvres de rénover leur logement. C'est dans le même esprit d'aiguillon de l'action publique qu'il a développé depuis 2009, avec Apprentis d'Auteuil, une vingtaine de « maisons des familles » destinées à permettre à des parents, souvent solo, de souffler et de prendre confiance en leurs capacités d'assurer leur rôle vis-à-vis de leurs enfants, ou encore qu'il a pris part à la création du Mouvement national de lutte contre l'isolement des personnes âgées (Monalisa) en 2014. L'évolution des pratiques d'aide alimentaire portées par le SCCF ces trente dernières années illustre bien sa constante adaptation. Si, au début des années 1980,

il s'occupe de distribuer des colis alimentaires, dans les années 1990 s'inventent des « épiceries sociales » ou groupes d'alimentation familiale (sorte de micro-coopératives d'achat), puis, dès le début des années 2000, ces pratiques sont questionnées par des enjeux de santé des bénéficiaires et par le type de production et de commercialisation que génèrent ces « surplus » distribués massivement. Qu'en est-il de la dignité des personnes quand on dépend de tiers pour se nourrir dans la durée ? Dans les années 2010, s'appuyant sur la parole et sur la réflexion collective de personnes ayant recours à l'aide alimentaire, le SCCF choisit de limiter son recours aux banques alimentaires. En 2013, il refuse de se voir refoirguer les produits à base de viande de cheval retirés du marché. Défendant un accès digne à l'alimentation, il accentue son plaidoyer sur l'augmentation des minima sociaux toujours plus inadaptés au regard des charges incompressibles des ménages pauvres. Refusant d'opposer alimentation accessible pour tous, revenu décent pour les paysans et préservation de l'environnement, il défend aujourd'hui la nécessité d'un changement de système fondé sur le droit à l'alimentation.

Se loger, se chauffer, se nourrir, mais aussi se vêtir et se déplacer : voilà les besoins très concrets à partir desquels le Secours Catholique invente, avec les personnes concernées, des réponses à leurs besoins mais aussi aux défis écologiques, sur lesquels les partenaires internationaux et Laudato si', l'encyclique du pape François publiée en 2015, nous interpellent. Cela passe par le réemploi des vêtements (*via* ses boutiques solidaires, l'association assure 5 % du volume national du réemploi textile) ou des voitures (garages solidaires), par l'entraide (transports solidaires, paniers solidaires...), le développement d'activités de réparation (vélo, couture) et d'autoproduction (jardins partagés, produits d'hygiène...), qui sont aussi des lieux de répit et des prétextes à la rencontre ! L'engagement du SCCF passe aussi par le recueil et la diffusion de la parole et des propositions des plus précaires sur les enjeux écologiques et sociaux, par exemple face à l'épisode des Gilets jaunes¹.

1. SCCF, « Tout ce qui se dit là, il faut que ça remonte », 2020

« ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MONDE JUSTE ET FRATERNEL »

Le slogan du projet national adopté en 2016 résume certaines des évolutions marquantes de l'association. « Ensemble » traduit à la fois le rôle que chacun est invité à jouer (société civile, institutions, entreprises, Église...) et surtout la place nouvelle prise par les personnes ayant l'expérience de la pauvreté : se sentant plus reconnues, nombre d'entre elles s'investissent dans l'association, faisant considérablement évoluer le visage du bénévolat. La quête d'un « monde juste » se traduit par la priorité donnée à l'accès aux droits, faisant écho à l'appel du fondateur du Secours Catholique à « ne pas donner en charité ce qui est dû en justice », et par un renforcement du plaidoyer. Enfin la rencontre gratuite, fraternelle, s'affirme comme un objectif en soi, pour faire face ensemble aux épreuves que la vie réserve, avec insistance chez certains. Toutes ces évolutions ne vont pas de soi, appelant un investissement accru dans la formation des bénévoles. La crise du Covid révèle de profondes fractures sociales et numériques, face auxquelles l'association se découvre, malgré l'âge des bénévoles qui les expose davantage, une réelle capacité d'adaptation. Les pratiques d'accueil sont bouleversées, encadrées par des protocoles stricts, et de nouvelles formes d'action s'inventent pour répondre aux urgences et maintenir du lien : chaînes de solidarité téléphonique, découverte des visioconférences, distribution de chèques-services, essaimage des paniers solidaires, développement de l'aller vers et des *Fraternibus* pour combattre l'isolement...

Témoign, ces dernières années, d'un renforcement de la maltraitance des institutions et des discours envers des personnes jugées indésirables ou improductives, l'association accueille un nombre croissant de ménages en grande détresse – sans aucune ressource, privés d'accès au travail, expulsés de leur lieu de vie ou en situation de non-recours aux droits. Les bénévoles engagés dans nos lieux d'accueil sont en première ligne pour offrir à ces personnes un peu de répit, de fraternité, la possibilité de recharger leur portable ou de se familiariser au numérique. De plus en plus, ils les accompagnent aussi dans la reconnaissance de leurs droits, ne serait-ce que celui d'obtenir un rendez-vous à la préfecture pour demander un titre de séjour, ou de parler à un humain et non à un robot du service public (l'écoute reste la première demande qui nous est adressée). Mais certains témoignent d'un sentiment d'impuissance. Car les réponses sont d'ordre politique, ce qui a poussé le Secours Catholique, au cours des dernières années, à multiplier les contentieux et les interpellations des pouvoirs publics pour qu'ils assument leurs responsabilités en matière de respect des droits fondamentaux, d'accès aux prestations sociales, à l'hébergement et aux services publics. Au total, le Secours Catholique tire de toutes ces pratiques d'accompagnement, de mise en réseau, de recherche de sens à la vie une originalité et une identité qui le rendent unique dans la sphère de la solidarité. ■

LE SECOURS CATHOLIQUE, UNE ASSOCIATION SINGULIÈRE

Par-delà l'approche chronologique, il se dégage des évolutions de l'action du SCCF en France quelques constantes qui font aussi sa spécificité :

- Les personnes rencontrées au cœur du projet

En germe depuis les années 1960, revendiqué depuis les années 1990, le passage du « faire pour » au « faire avec » a des incidences très concrètes sur les postures et les modalités d'action du Secours Catholique. Sont ainsi disqualifiées les pratiques qui ne respecteraient pas la dignité des personnes rencontrées – locaux insalubres, distribution à la chaîne de vêtements ou d'aliments non choisis, postures de jugement... Mettre

les personnes rencontrées au centre de l'accueil, c'est aussi refuser de les considérer comme des ventres à remplir, mais les accueillir avec tout ce qu'elles portent, leurs peurs, leurs joies, leurs traumatismes, leurs espoirs, leur quête de sens, leurs croyances. Nombre d'entre elles trouvent ainsi au Secours Catholique un lieu où satisfaire leur désir d'engagement.

- Une approche pragmatique

Chaque délégation, chacune des 3 000 équipes locales, est invitée à adapter ses modalités d'action pour répondre au mieux aux situations de pauvreté rencontrées. Ainsi, on n'apporte pas les mêmes réponses à un ménage selon qu'il est en situation de pauvreté structurelle ou confronté à une épreuve ponctuelle. De même, une situation de pauvreté isolée peut relever de l'accompagnement individuel, mais la réponse revêt nécessairement une dimension politique si elle concerne des dizaines de milliers de personnes. La pertinence de l'action s'évalue aussi en fonction des autres acteurs du territoire, avec lesquels on recherche la complémentarité. Loin d'être dans la répétition ou dans la gestion d'un patrimoine, le Secours Catholique ne cesse donc de s'adapter, ce qui se traduit par l'extraordinaire diversité des terrains, des types d'actions menées et des publics rencontrés.

- Un rôle d'incubateur

L'adaptation aux pauvretés rencontrées, les rencontres avec des partenaires à l'international donnent au Secours Catholique le goût de l'innovation. Non pas pour en attendre un retour sur investissement à son profit, mais pour expérimenter, apprendre, ouvrir des voies, quitte à se retirer, à créer des structures dédiées ou à laisser la main à d'autres quand l'activité se professionnalise. Le Secours Catholique est ainsi à l'origine, souvent en partenariat, des banques alimentaires, des Cités Caritas pour l'hébergement, des chantiers d'insertion par le textile réunis dans Tissons la solidarité, du Réseau des accorderies, d'épiceries sociales et solidaires, de garages solidaires, du Réseau éco-habitat, ou encore de la toute nouvelle Fédération des maisons des familles.

- Complémentarité, vigie et aiguillon de l'action publique

Au long de son histoire, le Secours Catholique a refusé de devenir un opérateur de l'action publique, et dénoncé les tentatives de la puissance publique de se défaire de ses responsabilités sur les associations (en matière d'aide alimentaire, de domiciliation...). Pour autant, il est aux premières loges pour constater les lacunes de l'action publique et, partant, avec des personnes en situation de précarité, pour interpellier, proposer ou expérimenter, en espérant servir d'aiguillon aux politiques sociales. Le fondateur du SCCF, Jean Rodhain, estimait ainsi *« probable qu'en pratiquant certaines formes de charité, on prépare les lois sociales de demain »*.

- L'affirmation du plaidoyer

Agir contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion est une dimension centrale du projet du Secours Catholique, qui s'affirme avec le temps, aux différents niveaux de l'association. Jusqu'au projet national de 1996, qui a pour leitmotiv : « Agir pour la transformation sociale », l'action institutionnelle est l'affaire de quelques spécialistes, avec l'objectif d'améliorer les dispositifs existants. L'ambition transformatrice est aujourd'hui mieux partagée, l'analyse, davantage ancrée dans les constats de terrain, et le plaidoyer, auquel se forment des bénévoles, se mènent aussi localement. Cette intervention dans le champ politique n'a rien de partisan : le Secours Catholique part du réel, au croisement de son analyse chiffrée de la pauvreté, du vécu et de la réflexion des personnes rencontrées et des partenaires internationaux, pour pointer les défaillances ou pour souligner les mérites de l'action publique, pour formuler et défendre, souvent avec d'autres, des propositions en faveur d'une société plus juste, écologique et fraternelle.

ÉVOLUTION DU PLAIDOYER PORTÉ PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

1995-2025 : QUAND LE SECOURS CATHOLIQUE PLAIDE LA CAUSE DES PLUS PAUVRES

Les personnes en situation de précarité, que les bénévoles du Secours Catholique rencontrent au quotidien, ne demandent pas un traitement de faveur, mais la reconnaissance de leur égale dignité. Forts de cet engagement à leurs côtés, c'est donc la défense ou la conquête de leurs droits qui a guidé notre plaidoyer local comme national, souvent avec d'autres, depuis trente ans. Aperçu.

ASSOCIER LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ AUX POLITIQUES QUI LES CONCERNENT

Dans son rapport sur l'état de la pauvreté en 1995, le Secours Catholique, qui vient de créer avec d'autres le collectif Alerte, demande de « promouvoir la représentation des associations de lutte contre l'exclusion [...] pour une meilleure prise en compte des plus démunis dans l'établissement des politiques publiques² ».

La loi contre l'exclusion de 1998, défendue par Martine Aubry, reconnaît les personnes précaires comme des citoyens à part entière, avec les mêmes droits, et l'importance de recueillir et de prendre en compte leur expression. Peu après, une évolution législative donne un siège au conseil d'administration de chaque CCAS à un représentant des organismes de lutte contre l'exclusion. Depuis 2012, un collègue du Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE) – chargé d'observer les évolutions de la pauvreté

et de conseiller le gouvernement – est composé de personnes en situation de pauvreté. Des personnes accompagnées par le Secours Catholique font ainsi entendre leur voix. L'enjeu, désormais, réside dans le poids donné à cette parole par les institutions.

DROIT À L'ÉNERGIE

En 1981, constatant qu'un nombre croissant de personnes l'appellent à l'aide pour payer leur facture énergétique, le Secours Catholique publie un dossier, « Dettes EDF-GDF », pour alerter et demander notamment la fin des coupures d'énergie. Sa persévérance finit par payer. Ainsi, dans une question écrite au gouvernement en décembre 1990, le député du Rhône Pierre Vallon indique que « le Secours Catholique souhaiterait obtenir la reconnaissance d'un droit à l'énergie minimum pour l'ensemble des familles françaises » et veut connaître « la suite que le gouvernement envisage de réserver à cette proposition »³. Dix ans plus tard, l'idée a fait son chemin et la loi du 10 février 2000 reconnaît le « droit

2. Contribution à la préparation de la loi programme gouvernementale contre l'exclusion, septembre 1995.

3. www.senat.fr/questions/base/1990/qSEQ901212954.html.

pour tous à l'électricité ». Avec d'autres, le Secours Catholique obtient ensuite que ce droit se traduise par des tarifs sociaux pour l'énergie, puis par leur automatisation car ces aides, mal connues, faisaient l'objet d'un taux élevé de non-recours. Le dispositif est remplacé en 2018 par le chèque énergie, que l'association continue de surveiller de près.

UN REVENU DIGNE POUR TOUTES ET TOUS !

Dès la fin des années 1970 et du plein-emploi, le Secours Catholique et ses partenaires, en particulier ATD-Quart Monde, se sont mobilisés pour un revenu minimum. En 1988, le RMI est instauré pour garantir à chacun un seuil minimum de ressources. Le SCCF y défend le volet insertion et parvient à faire amender le texte.

En 2009, en marge des discussions autour du RSA auxquelles il participe, le Secours Catholique souligne dans son rapport annuel l'insuffisance des minima sociaux face à des dépenses contraintes qui augmentent. Sensible à cette alerte, le CNLE s'en fait l'écho en 2012 dans un rapport sur le « reste à vivre ». Pressé par le collectif Alerte d'augmenter de 25 % le niveau du RSA, le gouvernement Ayrault concède une augmentation de 10 % sur la durée du quinquennat. En parallèle, le SCCF défend le droit à l'emploi, en s'appuyant sur l'expérimentation Territoires zéro chômeurs de longue durée, qui montre que personne n'est inemployable, et qu'il lance avec ATD-Quart Monde et d'autres en 2013.

Dans un contexte politique qui se durcit, il documente avec AequitaZ la logique punitive subie par les allocataires du RSA et rallie une large coalition associative en faveur d'un revenu minimum garanti⁴. À l'occasion des élections départementales, l'association met en évidence l'effondrement progressif de leurs budgets insertion⁵. En 2023, prenant le contrepied des paroles malheureuses du chef de l'État, elle met en lumière avec AequitaZ le « boulot de dingue »⁶ accompli par les personnes en situation de précarité au bénéfice de la société. Aujourd'hui, l'association s'attache à la promesse d'un

accompagnement renforcé des allocataires contenue dans la « loi plein-emploi », mais dénonce une politique de mise à l'épreuve permanente des plus vulnérables. Fin 2024, le SCCF dresse avec d'autres un bilan très critique de la phase d'expérimentation. En 2025, il dépose un recours devant le Conseil d'État contre le décret d'application de cette réforme du RSA.

CONTRE LE NON-RECOURS

Témoign, dès les années 1980, des difficultés d'accès aux droits pour les personnes accompagnées, le Secours Catholique a longtemps plaidé, avec le collectif Alerte, pour l'accès de tous aux droits de tous. La loi d'orientation de 1998 fait sien l'objectif de « garantir sur l'ensemble du territoire l'accès de tous aux droits fondamentaux ». La CMU est créée par la loi de 1999.

Mais il faut, pour bénéficier des droits sociaux, disposer d'une adresse et d'un compte en banque, ce qui n'est pas une formalité pour les personnes les plus exclues. Alors le Secours Catholique œuvre pour le droit à la domiciliation administrative et pour le droit au compte. Ce n'est que dans les années 2010 que, par ses chiffres, ses remontées de terrain et son travail sur la protection sociale, il contribue à faire du non-recours aux prestations sociales cette « Dette sociale qui nous oblige »⁷, un enjeu politique. Les avancées sont là : telles que le couplage des prestations (un allocataire du RSA ou de l'Aspa est de fait éligible à la complémentaire santé solidaire), la promesse d'une simplification des démarches avec la « solidarité à la source » (une réforme qui fait l'objet d'un suivi attentif) et l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », proposée par le SCCF en 2018 lors de l'élaboration de la Stratégie pauvreté du gouvernement, et concrétisée depuis 2024 par une expérimentation dans une quarantaine de territoires. À mesure que les services publics se dématérialisent, le Secours Catholique observe que « la solidarité s'éloigne »⁸ et demande à remettre de l'humain dans la relation aux usagers, du personnel

4. AequitaZ, SCCF, « Sans contreparties », 2020

5. SCCF, « Déconfiniez la solidarité », 2021

6. AequitaZ, SCCF, « Un boulot de dingue ! », 2023

7. SCCF, « Dette sociale qui nous oblige » 2021

8. SCCF, « Rapport État de la Pauvreté en France : Quand la solidarité s'éloigne », 2024

formé, disponible en proximité, notamment *via* les espaces France services.

CONTRE L'EXCLUSION BANCAIRE ET LE SURENDETTEMENT

Par le biais des demandes d'aides financières qui lui sont adressées, le Secours Catholique est le réceptacle des difficultés croissantes des ménages à boucler leur budget. Dans les années 2000, il voit se multiplier les situations de surendettement et d'exclusion bancaire. Il innove alors, en expérimentant en 2004 un système de crédit projet personnel garanti en partenariat avec le Crédit mutuel Midi-Atlantique. La réussite de l'expérimentation aboutit dès 2005 à la création d'un Fonds de cohésion sociale pour étendre le microcrédit aux projets personnels. En 2011, le Secours Catholique publie avec la Croix-Rouge et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) un « Manifeste pour l'inclusion bancaire des populations fragiles ». Ce plaidoyer pour l'accès aux comptes et aux services bancaires aboutit à des avancées importantes, dans le plan pauvreté de 2012 : développement des points conseil budget, création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, instauration d'une offre bancaire accessible aux plus fragiles, plafonnement des frais d'incidents bancaires... En 2022, à nouveau, le Secours Catholique copilote le Manifeste pour une inclusion financière universelle, il demande notamment que les banques proposent systématiquement une alternative gratuite au numérique.

POUR LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Tandis que le contexte politique n'a cessé de se durcir depuis trente ans, marqué jusqu'à l'absurde par des législations toujours plus hostiles aux personnes étrangères, la parole du Secours Catholique est constante et pragmatique, ancrée dans sa rencontre inconditionnelle des personnes. Une expérience que l'association tente régulièrement de faire vivre aux responsables politiques, par des rencontres entre parlementaires et personnes migrantes, des visites de terrain...

L'engagement du Secours Catholique auprès des personnes exilées à Calais l'amène ainsi à défendre (et à obtenir temporairement en 2009) l'ouverture d'un guichet pour les demandeurs d'asile, à négocier avec le gouvernement lors du démantèlement de la « jungle », à saisir la justice pour obliger les autorités à respecter leurs obligations (par exemple l'accès à des douches), et à dénoncer inlassablement les violations des droits fondamentaux, son aumônier local allant jusqu'à entreprendre une grève de la faim en 2021. Témoin des difficultés croissantes pour accéder à des papiers, l'association saisit la justice pour contraindre certaines préfectures à réduire les délais pour obtenir un rendez-vous, et se mobilise avec succès, en 2019, pour limiter dans la loi l'envolée du prix des timbres fiscaux requis pour l'obtention d'un titre de séjour. En revanche, son plaidoyer pour une meilleure prise en charge des mineurs non accompagnés ou pour une approche pragmatique des régularisations se heurte à de fortes résistances idéologiques. Forte de ses 3 000 bénévoles engagés dans l'apprentissage du français, l'association s'est récemment mobilisée contre le désengagement de l'État, qui a choisi de confier ce vecteur clé d'intégration à des robots...

DROIT AU LOGEMENT

Dans son rapport annuel consacré au logement indigne, en 2005, le Secours Catholique déplore que « des familles [soient] enfermées dans ce dispositif hôtelier misérable et honteux » et défend avec d'autres la proposition de rendre le droit au logement opposable. En 2007, il se mobilise aux côtés des Enfants de Don Quichotte pour médiatiser la cause et faire reconnaître ce droit dans la loi Dalo. Une belle avancée, dont le Secours Catholique veut voir l'impact dans la vie des personnes sans abri. Commence alors, avec la fondation Abbé-Pierre (devenue Fondation pour le logement des défavorisés), la tournée du « bus Dalo » qui sillonne la France pour faire connaître ce droit et former militants bénévoles et travailleurs sociaux. Mais dans les régions où le parc de logements est saturé, l'État peine à loger les personnes, et les listes d'attente s'allongent pour obtenir un logement social. Régulièrement, le Secours Catholique et ses partenaires ont documenté

la situation, alerté et proposé que la loi s'applique afin de rendre le parc social accessible aux ménages les plus pauvres. Mais en février 2025, face à l'inertie de l'État malgré toutes ces interpellations, le Secours Catholique et le Collectif des associations pour le logement ont déposé un recours pour « non-assistance à personnes mal-logées ».

CONTRE LES PASSOIRES THERMIQUES

Les tarifs sociaux de l'énergie, quoique précieux, ont peu d'effet sur les familles vivant dans des passoires thermiques. Au début des années 2010, conscientes du piège en cas de hausse des prix et de l'enjeu climatique, les délégations de Picardie veulent aider des familles modestes à mobiliser les subventions pour rénover leur logement. De là naît le programme 1DigneToit avec le Réseau éco-habitat : les bénévoles du Secours Catholique, qui connaissent les familles, les aident à faire valoir leurs droits et à oser se projeter sur des travaux d'ampleur. Ils accompagnent sur le long cours, car les chantiers mettent plus de dix-huit mois à se concrétiser. Le SCCF conclut un contrat à impact social avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et apporte ainsi la preuve qu'un accompagnement et un soutien renforcés des ménages les plus pauvres sont nécessaires pour réussir la rénovation de leur logement. L'expérimentation a directement inspiré les dispositifs MaPrimeRénov' et Mon accompagnateur Rénov' tels qu'inscrits dans la loi en octobre 2023.

DÉFENDRE LA DIGNITÉ HUMAINE EN PRISON

Engagé depuis le départ auprès des personnes en prison, le Secours Catholique s'attelle d'abord à améliorer les conditions de détention. En 1990, il obtient que les personnes détenues reçoivent du papier toilette de la part de l'administration pénitentiaire. À partir de 2011, il convainc cette dernière de prendre en charge le pécule de 20 euros versé aux personnes « indigentes », une responsabilité jusqu'alors laissée aux associations caritatives. Le rapport « Au dernier barreau de l'échelle sociale »⁹, dans lequel Emmaüs et le

Secours Catholique montrent que la prison appauvrit les personnes, amène le directeur de l'administration pénitentiaire à publier, le 7 mars 2022, une circulaire de lutte contre la pauvreté en détention. La dotation mensuelle aux personnes démunies est portée à 30 euros.

Avec ses partenaires et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, le Secours Catholique est aujourd'hui mobilisé pour une loi de régulation carcérale, afin de lutter contre une surpopulation qui déshumanise.

CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Il y a une trentaine d'années, c'est grâce à l'interpellation de ses partenaires internationaux (Ukraine, Sri Lanka, Balkans, Caucase...) que le Secours Catholique a pris conscience que l'exploitation et la traite des êtres humains existaient aussi en France. Nous avons alors contribué avec nos partenaires européens du réseau Coatnet à la rédaction de la convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains. Alors que le sujet n'était pas encore repéré par les institutions françaises, en 2007, le Secours Catholique a réuni les associations françaises qui luttent contre l'exploitation sous toutes ses formes au sein du collectif Ensemble contre la traite des êtres humains. A force de publications, de travaux avec la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), de rencontres, de mise en visibilité du phénomène (encore récemment à l'occasion des Jeux Olympiques), le plaidoyer a conduit à la ratification en France de cette convention, à la mise en place d'une mission interministérielle chargée de la traite des êtres humains – la Miprof –, puis à l'adoption de plans nationaux pluriannuels de lutte contre la traite des êtres humains.

POUR UN ACCÈS DIGNE À UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ

Après avoir cofondé, dans les années 1980, la première banque alimentaire, face à une crise que l'on pensait conjoncturelle, le Secours Catholique rompt avec un modèle distributif qui ne répond pas à une précarité alimentaire devenue structurelle et

9. Emmaüs France, SCCF, « Au dernier barreau de l'échelle sociale », 2021.

qui laisse peu de place aux choix des personnes. Cette évolution se traduit par un changement progressif des modes d'action et par un plaidoyer de plus en plus étoffé pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité. Ainsi, en 2016, cinq critères pour un accès digne à l'alimentation sont identifiés au Forum social mondial à Montréal avec un groupe de partenaires internationaux (Niger, Québec) et de personnes en situation de précarité. En 2017, le Secours Catholique participe activement aux états généraux de l'alimentation, et défend avec l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) la place des personnes dans les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire. Un réseau d'acteurs se met en place pour expérimenter d'autres manières de faire, à partir des besoins des personnes, en tenant compte des enjeux de qualité de l'alimentation.

La crise du Covid-19 sert de révélateur. Le Secours Catholique devient le fer de lance de la mobilisation en faveur d'aides d'urgence pour permettre aux ménages modestes de se nourrir. Plus d'un milliard d'euros sont débloqués. Mais 2020 cristallise aussi le besoin d'agir de façon systémique, en conjuguant les enjeux agricoles, de santé, d'environnement et d'accessibilité. Depuis, la défense du droit à l'alimentation – qui ne se limite pas à l'abri de la faim – se précise. Avec des associations paysannes (Civam, Solidarité paysans) et du monde de la santé (Fédération française des diabétiques), le Secours Catholique démontre en 2024 la nécessité et la possibilité économique d'un changement de système, dans une étude devenue référence : « L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?¹⁰ ».

DROIT À LA MOBILITÉ

Témoins de l'enclavement de nombreux ménages en milieu rural, comme de l'inaccessibilité des transports pour les plus pauvres en milieu urbain, les équipes locales du Secours Catholique ont développé de

multiples actions (transports solidaires, aides financières, mise à disposition de véhicules...), mais aussi un plaidoyer pour rendre effectif le droit à la mobilité pour toutes et tous. Avec de nombreux succès localement : déploiement d'une tarification sociale dans les transports ici, aménagement d'une ligne de bus là...

Au niveau national, le Secours Catholique participe à la reconnaissance des enjeux de mobilité inclusive en y consacrant son rapport sur l'état de la pauvreté 2015¹¹. Face à la mobilisation des Gilets jaunes, le Secours Catholique refuse d'opposer fin du monde et fin du mois, et participe à la création du Pacte du pouvoir de vivre en mars 2019 pour conjuguer justice sociale et transition écologique. En 2022, l'association alerte sur les risques d'exclusion sociale dans les zones à faibles émissions (ZFE) et plaide au contraire « pour des métropoles et des agglomérations à faibles émissions et à forte accessibilité ». L'association d'élus France urbaine y est sensible. En 2024, c'est dans les « territoires ruraux en panne de mobilité »¹², où elle est très présente, que l'association a mené l'enquête. Ce rapport, soutenu par une diversité d'associations, montre combien la dépendance à la voiture, dont on connaît l'impact environnemental, aboutit aussi à assigner les ménages modestes à résidence. Il montre aussi comment sortir de l'impasse en réalisant une transition écologique juste, soucieuse des solutions apportées aux habitants, et notamment aux plus précaires. ■

10. Collectifs d'associations dont le SCCF, « L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ? », 2024.

11. SCCF, « Rapport État de la pauvreté en France : la fracture mobilité », 2015.

12. SCCF, « Territoires ruraux en panne de mobilité », 2024.

2. PRÉCARISATION DE L'EMPLOI ET ÉLOIGNEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAIL

Selon la statistique publique, chaque personne de plus de 15 ans appartient à une catégorie en fonction de son statut dans l'activité. Elle peut être en emploi, quelle que soit sa forme, en recherche d'emploi, c'est-à-dire au chômage (indemnisé ou non) ou bien ni en emploi, ni au chômage, on parle alors, par opposition, de personne « inactive » ou en « inactivité ».

C'est à partir de cette classification, qui traduit la place centrale de l'emploi dans notre société, que nous abordons les transformations du rapport au travail parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique. En population générale, ces trente dernières années, le rapport à l'activité a été marqué par la transformation du monde du travail (arrivée du numérique, précarisation de l'emploi, quête de sens), par plusieurs périodes de chômage de masse en partie liées aux crises économiques, par l'apparition du RMI puis du RSA comme filet de sécurité et par de multiples réformes du système de retraite et de l'assurance chômage.

En 2023, en collaboration avec Aequitaz, le Secours Catholique publiait « Un boulot de dingue⁴¹ ! » à partir de deux années de réflexion avec des personnes ayant

l'expérience de la pauvreté, afin de mettre en exergue le travail invisible des « inactifs », encore non reconnu par notre société. La stigmatisation de cette catégorie nous amène à la mentionner entre guillemets dans l'ensemble de nos travaux, dans l'attente d'une reconnaissance juste de leur contribution à la société autrement que par le travail rémunéré.

Enfin, pour l'ensemble de cette partie, les analyses sont réalisées à partir de 1999, année à partir de laquelle la collecte des données statistiques sur les ménages a permis de qualifier le statut dans l'activité.

2.1. UN PUBLIC ACCUEILLI EN SITUATION D'« INACTIVITÉ » QUI N'A CESSÉ D'AUGMENTER

Lorsque l'on répartit les personnes de plus de 15 ans accueillies par le SCCF entre les trois catégories de statut dans l'activité, l'ordre est quasiment inchangé entre 1999 et 2024 (graphique 33). La part des personnes en situation d'« inactivité » est la plus importante sur toute la période (passant de 40 % en 1999 à 65,9 % en 2024), viennent ensuite les personnes au chômage (37,7 % en 1999 à 16,9 % en 2024), suivies, et même dépassées, depuis peu, par les personnes en emploi (22,2 % en 1999 à 17,1 % en 2024).

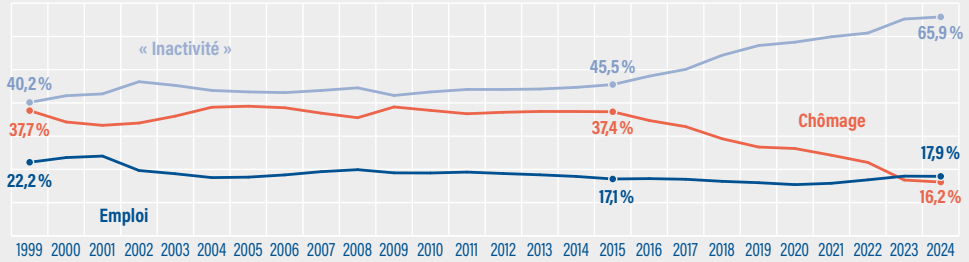
L'évolution la plus significative de cet ensemble reste la forte hausse de la part des personnes en situation d'« inactivité » (+ 25,9 points), que l'on peut séquencer en deux sous-périodes.

De 1999 à 2016, une certaine stabilité de la répartition des adultes selon leur statut dans l'activité s'observe. Entre 1999 et 2008, à l'exception de 2002, les parts respectives des adultes en « inactivité » et en emploi évoluent de façon assez similaire, à l'inverse de la part des chômeurs. À partir de 2008, année de la crise économique mondiale, les rapports s'inversent : la part de chômeurs augmente de 3 points en un an quand les parts des « inactifs » et des personnes en emploi diminuent légèrement. Puis les effets de la crise économique stabilisent la part des chômeurs autour de 37 % jusqu'en 2015, les personnes en emploi représentent environ 19 % des personnes accueillies jusqu'en 2012 avant de voir baisser leur part à 15 % jusqu'en 2020, et enfin les personnes en « inactivité » voient leur part augmenter faiblement mais progressivement jusqu'en 2015 (45,5 %).

41. Aequitaz, SCCF, « Un boulot de dingue ! Reconnaître les activités vitales à la société », 2023.

GRAPHIQUE 33

Répartition des adultes selon la situation dans l'activité - 3 catégories (1999-2024)



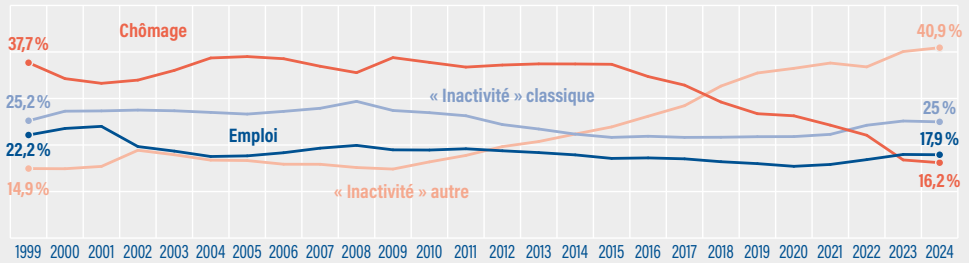
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 65,9 % des adultes rencontrés sont en situation d'« inactivité ». En 1999, ils représentaient 40,2 % de l'ensemble des adultes.

GRAPHIQUE 34

Répartition des adultes selon la situation dans l'activité - 4 catégories (1999-2024)



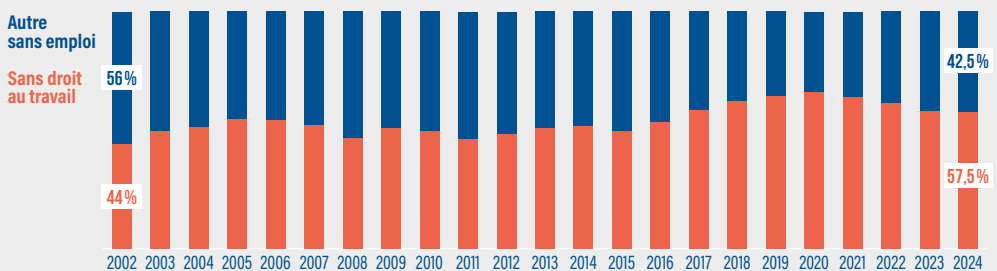
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : Entre 1999 et 2024, la part des adultes en situation d'« inactivité classique » a évolué de 25,2 % à 25 %.

GRAPHIQUE 35

Répartition des adultes en situation d'« inactivité autre » selon leur statut (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes en situation d'« inactivité autre ».

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des adultes en situation d'« inactivité autre », 42,5 % sont « autre sans emploi » et 57,5 % sont sans droit au travail.

À partir de 2015, début de la reprise économique, les évolutions sont nettes : la part de personnes en emploi reste relativement stable autour de 17 %, mais celle des chômeurs baisse fortement de plus de 20 points en neuf ans, à l'image du taux de chômage en population générale (- 3 points) et symétriquement, la part des personnes en « inactivité » augmente tout aussi fortement. Cette augmentation s'explique par l'accueil croissant de personnes de nationalité étrangère, notamment sans droit au travail, ce qui les empêche d'intégrer le marché de l'emploi, mais également par la hausse des retraités, des personnes en inaptitude au travail pour raisons de santé et des personnes très éloignées de l'emploi, en errance ou ayant abandonné toute recherche par découragement. C'est un réel basculement qui s'opère, marquant l'éloignement des personnes accueillies par le SCCF du marché de l'emploi depuis 2015.

A. ÉVOLUTION DU PROFIL DES ADULTES ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

La catégorie des personnes en « inactivité » recouvre de multiples situations singulières. Nos données nous permettent de distinguer les situations qui relèvent de l'« inactivité » dite classique (étudiant, retraité, personne au foyer, en inaptitude de travailler pour raisons de santé, etc.) de celles qui relèvent d'une « inactivité » dite « autre », regroupant les personnes les plus éloignées du marché du travail bien qu'en âge de travailler (les personnes sans droit au travail ou bien les personnes sans emploi et n'en recherchant pas, dites « autre sans emploi »). En vingt-cinq ans, la part des personnes en « inactivité classique » n'a oscillé que de 5 points de pourcentage pour retrouver en 2024 son niveau de 1999 (25,2 %). La part des adultes en situation d'« inactivité autre » a, quant à elle, connu une hausse importante et constante à partir de 2009, jusqu'en 2024, passant de 14,9 % à 40,9 % (graphique 34).

Parmi les adultes en situation d'« inactivité autre », la répartition entre les personnes sans droit au travail et les personnes « autres sans emploi » est plutôt équivalente entre 2002 à 2015. La crise économique de 2008 a pour effet d'augmenter la part des personnes « autres sans emploi » qui se stabilise à 50 % jusqu'en 2015. À partir de 2016, la part des adultes sans droit au travail augmente progressivement jusqu'à 65,9 % en 2020 puis perd 5 points de pourcentage sous les effets de la crise

du Covid-19, notamment en raison de la fermeture des frontières. En 2024, 57,5 % des personnes en situation d'« inactivité autre » sont sans droit au travail. Leurs conditions de vie sont extrêmement précaires car elles ne survivent avec aucune ressource, si ce n'est de la débrouille, et dans des conditions de logement très dégradées.

La situation des personnes dites « autre sans emploi », c'est-à-dire très éloignées de l'emploi, est plurielle. Elles sont majoritairement de nationalité française sur l'ensemble de la période, excepté entre 2018 et 2022, leur part connaît une baisse à partir de 2007. L'accueil plus important de personnes de nationalité étrangère, principalement au statut administratif stable, peut s'expliquer par les difficultés d'accès à l'emploi liées à la stigmatisation structurelle persistante à laquelle elles font face, comme le montrent l'Insee et la Dares en 2023⁴².

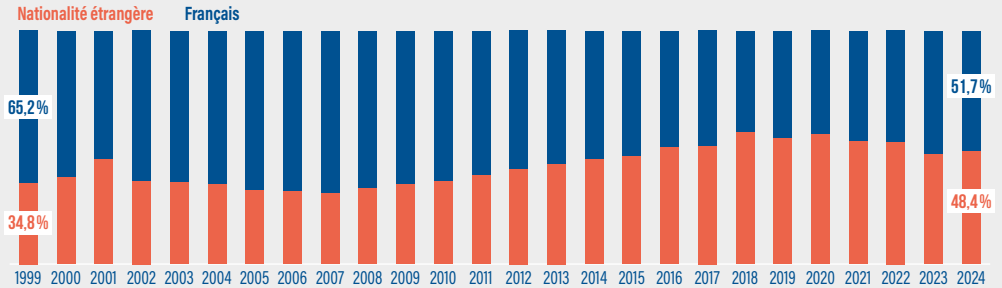
Le graphique 37 montre qu'entre 1999 et 2024, l'éloignement de l'emploi des personnes « autres sans emploi » est de plus en plus durable. En 1999, 45,5 % des personnes « autres sans emploi » étaient dans cette situation depuis moins de six mois, une part qui a baissé constamment durant la période, malgré un léger rebond post-crise du Covid-19, pour atteindre 31 % en 2024. Inversement, la proportion des personnes « autres sans emploi » dans cette situation depuis plus de deux ans a augmenté de près de 10 points en vingt-cinq ans, passant de 28,9 % en 1999 à 38,4 % en 2024. L'éloignement du marché de l'emploi apparaît alors structurel, au croisement de situations de grande exclusion qui ont augmenté à cause des renoncements induits par les difficultés et humiliations rencontrées dans la recherche d'emploi ou dans les démarches auprès de l'assurance chômage ou de France Travail, ou par les problèmes accrus de santé des personnes rencontrées.

Enfin, les conditions de vie de ces ménages très éloignés de l'emploi sont extrêmement précaires. Davantage en logement instable (hébergés par un proche, en centre d'hébergement, en bidonville, en squat ou à la rue) que l'ensemble des ménages accueillis par l'association (respectivement 44 % et 36,2 %), les ménages « autres

42. Insee, « Immigrés et descendants d'immigrés en France » mars 2023.

GRAPHIQUE 36

Répartition des adultes « autre sans emploi » selon la nationalité (1999-2024)



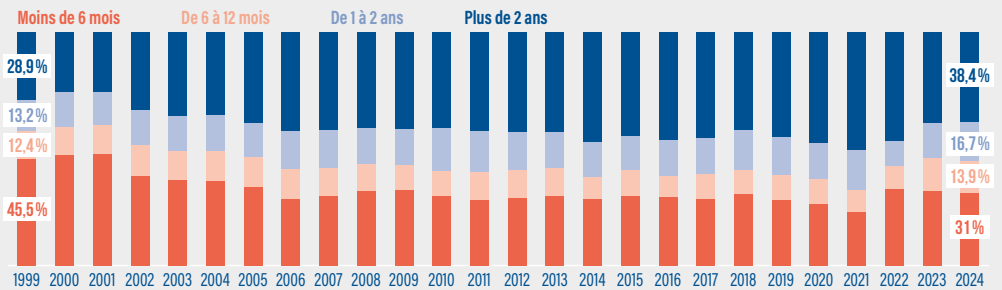
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes « autre sans emploi » rencontrés par l'association.

Lecture : En 1999, 65,2% des adultes « autre sans emploi » sont de nationalité française. En 2024, leur part est de 51,7%.

GRAPHIQUE 37

Évolution de la durée passée en situation « autre sans emploi » (1999-2024)



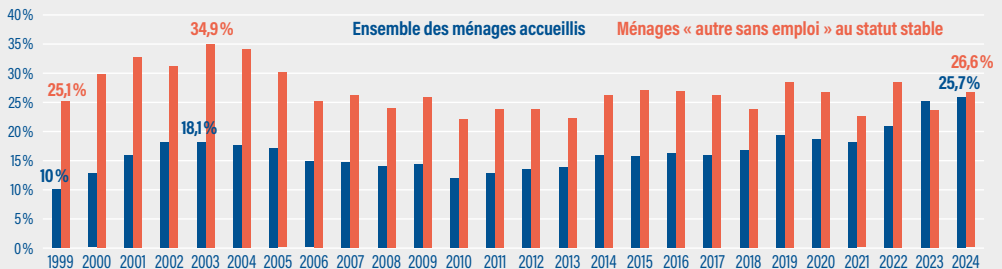
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes « autre sans emploi » rencontrés par l'association.

Lecture : En 1999, 45,5% des adultes « autre sans emploi » sont dans cette situation depuis moins de 6 mois. En 2024, leur part est de 31%.

GRAPHIQUE 38

Évolution des ménages en situation « autre sans emploi » ne vivant avec aucune ressource (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par l'association et ménages autre sans emploi au statut administratif stable.

Lecture : En 2024, 26,6% des ménages dont la personne de référence est en situation « autre sans emploi » au statut administratif stable ne perçoivent aucune ressource. C'est le cas de 25,7% de l'ensemble des ménages rencontrés la même année.

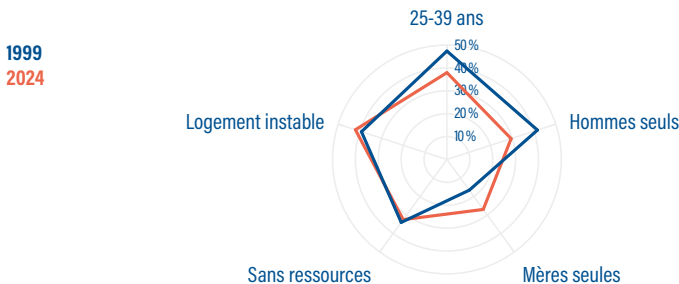
DEUX PROFILS DES ADULTES SE DÉCLARANT COMME « AUTRES SANS EMPLOI »

De 1999 à 2007, les ménages « autres sans emploi » étaient principalement des hommes seuls (environ 40 %) de nationalité française, en situation de logement instable (60 %) (hébergés par leur famille, entourage ou en hébergement collectif, hébergement d'urgence). La part des hommes seuls entre 2008 et 2024 oscille sensiblement autour de 30 % et reste le type de ménage le plus représenté de cette sous-population. La situation de ces hommes seuls « autres sans emploi » s'est particulièrement précarisée sur la période : en 2024 ils sont près de 27 % à vivre à la rue ou en squat. En 2024, leur niveau de vie n'excède pas 330 euros mensuels, 45 % ne perçoivent aucune ressource (une proportion en baisse de 4 points par rapport à 1999) et 43,4 % ne perçoivent que des prestations sociales.

Les parts des mères seules et des femmes seules parmi les « autres sans emploi » est marquée par une hausse significative depuis 2008, respectivement de 11 et de 3 points, en lien avec la féminisation de la pauvreté observée sur la même période (voir partie 1.1). En 2009, 75,8 % des ménages « autres sans emploi » composés de mères isolées vivaient en logement stable. Cette proportion a baissé pour atteindre 67,5 % en 2024. Ces ménages sont principalement locataires du parc social (44,4 % en 2024) et dans une moindre mesure locataires du parc privé (19,7 %, -10 points depuis 1999). Un glissement de ces ménages s'observe toutefois vers l'instabilité, voire vers l'absence de logement puisque depuis 2022, de premières mères isolées ont été enregistrées par l'association comme vivant à la rue. En 2024, 5,4 % de ces ménages vivent à la rue ou en squat, soit 5 points de plus en seulement deux ans.

GRAPHIQUE 39

Évolution des profils des adultes « autre sans emploi » (1999 et 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes et ménages rencontrés par l'association.

Lecture : En 1999, 47,5 % des personnes en situation « autre sans emploi » sont âgées de 25 à 39 ans. En 2024, elles représentent 38 %.



© XAVIER SCHWIBEL / SCCF

sans emploi » vivent également plus souvent sans aucune ressource que l'ensemble des ménages accueillis.

Comme le montre le graphique 38, en 1999, 25,1 % des ménages « autres sans emploi » au statut administratif stable ne percevaient aucune ressource, c'était le cas de 10 % de l'ensemble des ménages accueillis par l'association. Cette part a fortement augmenté jusqu'en 2003, année durant laquelle le SCCF a accueilli 34,9 % de ménages « autres sans emploi » au statut administratif stable ne disposant d'aucune ressource financière, contre 18,1 % de l'ensemble des ménages. Leur part a ensuite diminué jusqu'en 2010 puis stagné autour de 25 % (contre 12 % pour l'ensemble des ménages rencontrés). La surreprésentation s'est progressivement amoindrie depuis du fait de l'augmentation continue de la part des ménages sans ressources (et notamment de ceux de nationalité étrangère en situation administrative instable) parmi l'ensemble des ménages rencontrés (voir partie 1.2).

Le niveau de vie de ces personnes « autres sans emploi » est le plus faible de l'ensemble des ménages après les personnes sans droit au travail. Vivant majoritairement de prestations sociales, et notamment de minima sociaux,

certains ménages « autres sans emploi » perçoivent des revenus d'activité informelle et de débrouille. Leur niveau de vie est très faible : il s'établit à 423 euros en 2024, soit deux fois moins que le seuil d'extrême pauvreté, estimé à 877 euros en 2024.

B. LES RETRAITÉS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

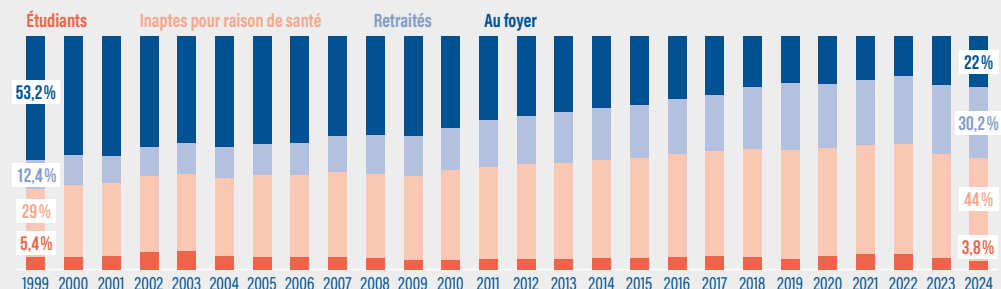
Parmi les personnes en situation d'« inactivité classique » rencontrées par l'association, la part des personnes au foyer a fortement diminué (de près de 30 points en vingt-cinq ans), atteignant 22 % en 2024. En population générale, le nombre de personnes au foyer a suivi la même tendance, principalement chez les femmes dont la part baisse de 28 % entre 2013 et 2019 selon l'Insee, compensée par une « hausse spectaculaire [de leur] taux d'activité⁴³ ».

Sous-représentées dans le public accueilli par l'association, les personnes âgées de 50 ans et plus sont toutefois de plus en plus présentes dans les accueils, bien que leur part y augmente à un rythme moins soutenu que dans la population générale (voir partie 1.1).

43. Insee, « Femme et homme, l'égalité en question », *Insee référence*, 2022.

GRAPHIQUE 40

Répartition des adultes selon la forme d'« inactivité classique » (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes en situation d'« inactivité classique » rencontrés par l'association.

Lecture : Entre 1999 et 2024, la part des adultes en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé évolue de 29 % à 44 % parmi l'ensemble des adultes en situation d'« inactivité classique ».

La part des retraités est en augmentation progressive et constante parmi les ménages en situation d'« inactivité » dite classique, passant de 12,4 % en 1999 à 32 % en 2024. Ils sont en majorité de nationalité française (82,7 % en 2024), les ménages étrangers accueillis étant en moyenne beaucoup plus jeunes.

La féminisation de la population rencontrée par le Secours Catholique se retrouve aussi parmi les personnes retraitées accueillis. En 2024, plus de 3 retraités sur 5 sont des femmes, contre seulement 1 retraité sur 2 en 1999.

La part des femmes seules augmente particulièrement, représentant 34,6 % en 1999 et 53,4 % en 2024 des retraités. À l'inverse, les ménages avec enfants et les couples ont vu leurs parts divisées par 2, passant au total de 40 % à 20 % entre 1999 et 2024. Enfin, les femmes retraitées sont plus souvent isolées que les hommes retraités qui vivent davantage en couple (avec ou sans enfant).

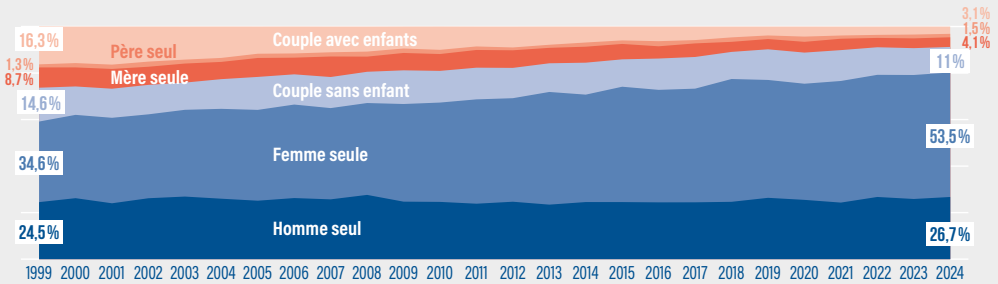
Les conditions de vie des ménages retraités sont les moins précaires parmi l'ensemble des ménages accueillis puisqu'ils sont 94 % à vivre dans un logement stable en

2024 (+ 3,4 points par rapport à 1999) contre 64 % pour l'ensemble des ménages rencontrés (- 17,3 points). Parmi les ménages retraités vivant en logement stable, 53,4 % sont locataires du parc social en 2024, près de 1 sur 3 est locataire du parc privé et la part des propriétaires a légèrement augmenté, passant de 12,8 % à 16,3 % en vingt-cinq ans. Les ménages retraités sont ainsi 2,2 fois plus souvent propriétaires que l'ensemble des ménages accueillis.

Enfin, outre les conditions de logement, les ménages retraités sont les moins pauvres des ménages accueillis. Jusqu'en 2001, leur niveau de vie médian (alors de 801 euros) était supérieur au seuil de pauvreté à 60 %, mais à partir de 2005, celui-ci est passé en deçà du seuil de pauvreté. L'écart s'est particulièrement creusé à partir de 2021, car durant la crise du Covid-19, le niveau de vie médian de la population générale a augmenté alors que celui des retraités accueillis s'est tassé, à 1 040 euros en 2024. Contrairement aux tendances dans la population générale, le niveau de vie des ménages des femmes retraitées est supérieur à celui des hommes, toutefois de manière relative.

GRAPHIQUE 41

Évolution de la composition des ménages dont la personne de référence est retraitée (1999-2024)



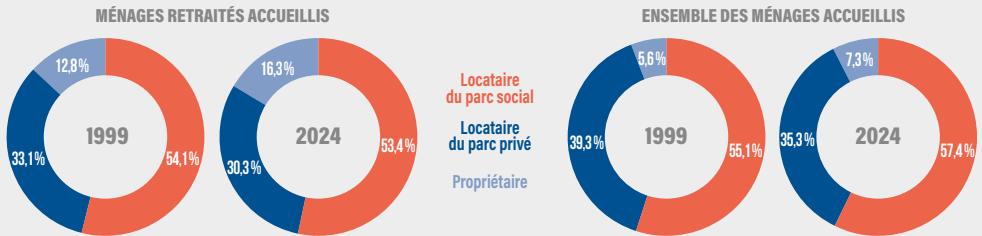
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages retraités rencontrés par l'association.

Lecture : Entre 1999 et 2024, la part des femmes seules parmi les retraités est passée de 34,6 % à 53,5 %.

GRAPHIQUE 42

Répartition des ménages dont la personne de référence est retraitée selon le type de logement stable (1999 et 2024)



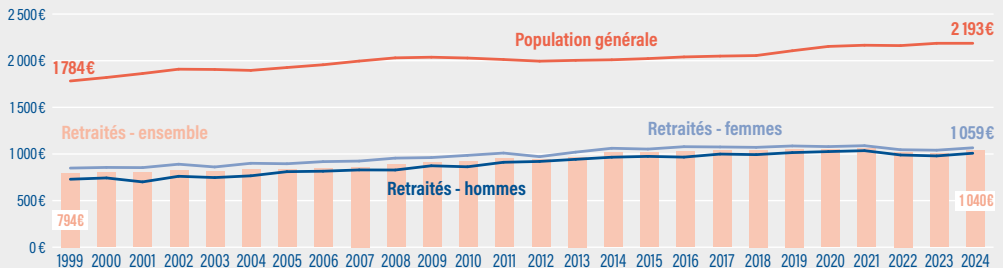
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par l'association vivant dans un logement stable.

Lecture : En 2024, 53,4% des retraités sont locataires du parc social contre 57,4% de l'ensemble des ménages accueillis.

GRAPHIQUE 43

Évolution du niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est retraitée (1999-2024)



Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par l'association.

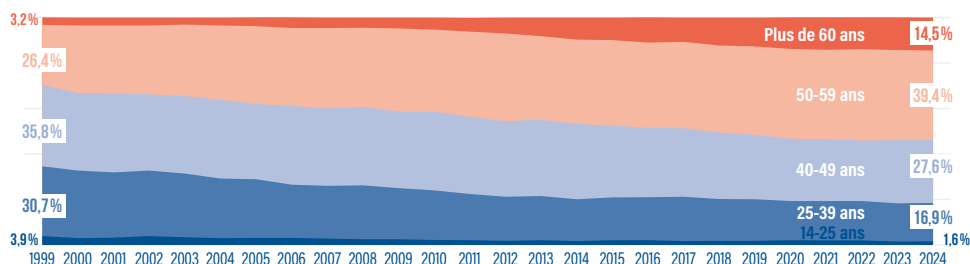
Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est retraitée est de 1040 €, celui des ménages dont la personne de référence est une femme retraitée est de 1059 €. En comparaison, le niveau de vie médian de la population générale est de 2193 €.

LES PERSONNES EN INAPTITUDE POUR RAISONS DE SANTÉ

Entre 1999 et 2024, la part des adultes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé a doublé, passant de 7,3 % en début de période à 14,4 % en fin de celle-ci. La part de cette sous-population a oscillé entre 10 % et 11 % de 2003 à 2015 pour augmenter continuellement à partir de 2016. Difficile de comparer cette évolution aux tendances nationales en l'absence de données statistiques consolidées par une administration⁴⁴. Pour autant, de nombreux travaux qualitatifs ont mis en lumière les facteurs structurels favorisant les situations d'inaptitude au travail pour raisons de santé ces vingt dernières années : « vieillissement de la population active, recul des âges de départ en retraite, durcissement des conditions d'accueil des chômeurs et dégradation des conditions de travail^{45 46} ».

GRAPHIQUE 44

Répartition par âge des adultes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes inaptes au travail pour raisons de santé rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 14,5 % des adultes en situation d'inaptitude sont âgés de plus de 60 ans.

Une hausse continue des adultes en situation d'inaptitude s'observe chez les personnes âgées de 50 ans et plus à un rythme plus soutenu que pour l'ensemble des adultes accueillis par le SCCF.

Les adultes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé sont majoritairement français, représentant 83,2 % des adultes inaptes en 2024, même si leur part a baissé de 4 points sur la période.

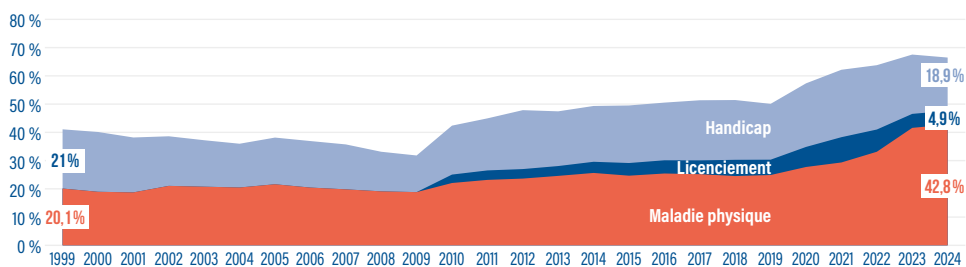
Dans le cadre de leur accueil, les personnes ont la possibilité d'expliquer les circonstances qui les poussent à venir demander de l'aide à l'association. Le handicap et la maladie physique sont les principaux motifs exprimés depuis 1999 par les personnes en situation d'inaptitude, respectivement 20 % en début de période.

En 2024, le handicap reste une circonstance mentionnée par 18,9 % des personnes inaptes au travail pour raisons de santé. La maladie physique est mentionnée par une proportion de plus en plus importante des personnes inaptes au travail pour raisons de santé et notamment depuis 2020, année de la crise sanitaire du Covid-19 où cette circonstance est exprimée par 24,9 % des ménages en inaptitude. En 2024, ils sont 42,9 %. Ces deux circonstances semblent ainsi être les motifs principaux rendant les personnes inaptes au travail pour raisons de santé.

Or, à partir de 2009, le licenciement apparaît comme une circonstance de sollicitation de l'association. Il est exprimé par 3 % des adultes inaptes pour raisons de santé en 2009 et 4,9 % en 2024 et c'est en 2021 qu'il a été le plus souvent mentionné par les adultes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé, à savoir 9 % d'entre eux. On peut supposer, ici, que le licenciement est non pas une cause mais une conséquence de l'inaptitude au travail pour raisons de santé.

GRAPHIQUE 45

Évolution des circonstances déclarées par les adultes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes inaptes au travail pour raisons de santé rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 42,8 % des adultes en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé ont déclaré une maladie physique comme circonstance de leur venue à l'association.

44. F. Barnier, « L'inaptitude au travail, dispositif de protection ou de relégation des salariés ? », Tracés, n° 37, 2019.

45. É. Berger, « Statistiques : les chiffres inquiétants de l'inaptitude », Santé & travail, n° 74, 2011.

46. F. Barnier, « L'inaptitude au travail », art. cit.

2.2. DEPUIS VINGT-CINQ ANS, LES PERSONNES EN EMPLOI RENCONTRÉES SONT DES TRAVAILLEURS PAUVRES

Dans la partie précédente, nous avons pu mettre en avant la lente baisse de la part des adultes en emploi accueillis par le SCCF, passant de 22,2 % en 1999 à 17,9 % en 2024 (graphique 33).

Afin de permettre des comparaisons avec la statistique publique, l'échantillon pris en compte pour l'analyse des caractéristiques d'emploi des personnes accueillies a été restreint, sauf mention contraire, à la population active, c'est-à-dire aux adultes de 15 à 64 ans, hors sans droit au travail.

A. UN TAUX D'EMPLOI STABLE MAIS FAIBLE DEPUIS 1999

Alors que pour l'ensemble des adultes accueillis, la part de ceux en emploi a perdu 6 points en vingt-cinq ans, le taux d'emploi⁴⁷ des personnes accueillies a connu une très légère hausse de 2,4 points entre 1999 (16 %) et 2024 (18,4 %). Cette distinction d'évolution s'explique par la forte hausse des personnes en situation d'« inactivité » sur la période, comme expliqué dans la partie 2.1.

Le taux d'emploi des adultes rencontrés au Secours Catholique suit globalement la tendance à la hausse en population générale (de 62,4 % en 1999 à 68,8 % en 2024), mais l'écart entre les taux d'emploi de ces deux populations est particulièrement marquant : celui des adultes accueillis est 3,8 fois inférieur à celui de la population générale.

Cette légère hausse du taux d'emploi s'observe logiquement dans la hausse de la part des revenus du travail dans les ressources des ménages accueillis. De même, le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est en emploi progresse lentement, à peu près au même rythme que le niveau de vie des ménages en population générale. Mais sur toute la période, ce niveau de vie ne permet pas à ces personnes, qui occupent pourtant un emploi, de sortir de la pauvreté, ni même de l'extrême pauvreté. Avec un niveau de vie médian de 674 euros en 1999, et de 855 euros en 2024, les adultes en emploi accueillis par l'association se situent en effet sous le seuil des 40 % du niveau de vie médian en population générale.

47. Le taux d'emploi s'intéresse à rapporter le nombre de personnes actives en emploi au nombre total de personnes actives.

En vingt-cinq ans, deux baisses du niveau de vie des ménages dont la personne de référence est en emploi s'observent. La première, entre 2000 et 2001, peut s'expliquer par un changement de fiche de collecte de données statistiques au sein de l'association. La seconde, à partir de 2022, pourrait s'expliquer par l'arrêt des mesures exceptionnelles du gouvernement contre la vie chère ayant un fort impact sur les revenus modestes (voir partie 3.6).

La nationalité n'est pas sans incidence sur le niveau de vie des ménages, même en emploi, puisque celui des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif stable est toujours inférieur au niveau de vie des ménages français. La discrimination et l'accès à des emplois aux conditions de travail très précaires sont des explications largement documentées⁴⁸ justifiant cet écart entre ménages français et ménages de nationalité étrangère.

B. UNE PRÉCARISATION DE L'EMPLOI MULTIFORME

Au-delà des niveaux de vie, la précarité de l'emploi se confirme dans l'évolution du type d'emploi occupé. Sont considérés comme emplois précaires toutes formes d'emploi qui ne relèvent pas d'un CDI ou de la fonction publique. Le graphique 48 met en lumière la prédominance de l'emploi précaire chez les adultes en emploi rencontrés par le SCCF. En comparaison avec la population générale, la part des emplois précaires touche près de 1 personne en emploi sur 4 en population générale, contre près de 3 sur 4 au sein du SCCF, suggérant un lien fort entre précarité de l'emploi et pauvreté. Pour autant, cette part baisse de près de 8 points en vingt-cinq ans : en 1999, 80,2 % des adultes en emploi occupaient un emploi précaire, ils sont 72,5 % en 2024. Cette augmentation de l'accueil de personnes en emploi stable met en évidence qu'il ne suffit plus d'occuper un emploi pérenne pour être à l'abri de la pauvreté.

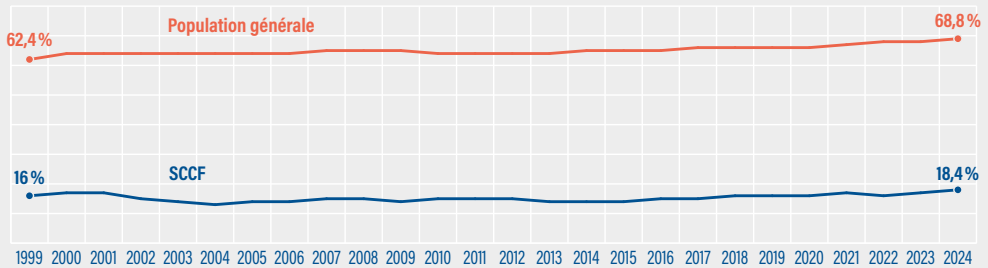
Enfin, comme en population générale, les femmes occupent plus souvent des emplois précaires que les hommes. En effet, en 2023, si 16 % des femmes et 15,2 % des hommes⁴⁹ occupent un emploi précaire en population générale, au sein de l'association, ce sont

48. Insee, « Emploi, chômage, revenu de travail : immigrés et descendance », *Portrait social de la France*, 2023.

49. Observatoire des inégalités, www.inegalites.fr/evolution-precarite-emploi, 2024.

GRAPHIQUE 46

Évolution des taux d'emploi parmi les adultes avec droit au travail (1999-2024)



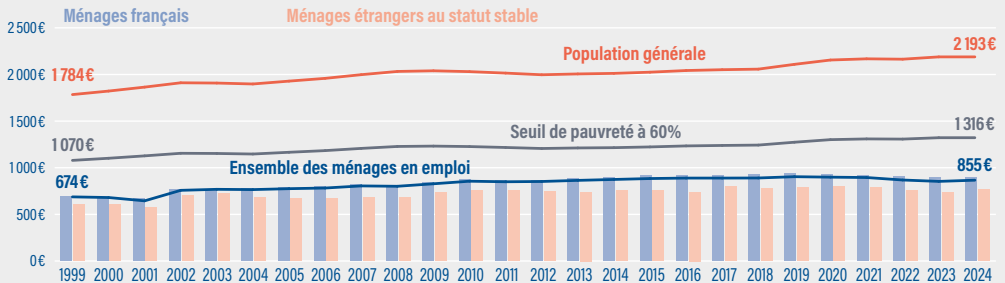
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, le taux d'emploi des personnes accueillies au SCCF est de 18,4 %. Il est de 68,8 % en population générale.

GRAPHIQUE 47

Évolution des niveaux de vie médians des ménages dont la personne de référence est en emploi (1999-2024)



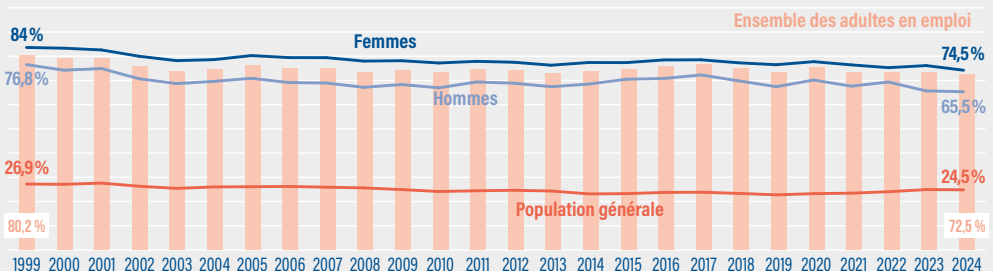
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des ménages en emploi rencontrés par l'association.

Lecture : Entre 1999 et 2024, le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est en emploi est passé de 674 € à 855 €. En 2024, le niveau de vie médian de la population générale est de 2 193 €.

GRAPHIQUE 48

Évolution de la part des adultes en emploi précaire (1999-2024)



Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 72,5 % des adultes en emploi occupent un emploi précaire. C'est le cas de 24,5 % des adultes en emploi en population générale.

76,4 % des femmes accueillies en emploi et 65,9 % des hommes accueillis en emploi qui occupent des emplois précaires.

L'emploi à temps partiel est la forme d'emploi précaire la plus souvent occupée par les personnes accueillies en emploi. En 1999, 19,1 % des personnes actives occupées ont un emploi à temps partiel. Leur part bondit de 11 points entre 2001 et 2017, passant de 18,1 % à 29,3 % sur cette période. En 2024, le temps partiel concerne 27,4 % des personnes en emploi rencontrées. Il concerne davantage les femmes. En 1999, 1 femme sur 5 en emploi l'occupe à temps partiel contre 1 homme sur 10. En 2024, la féminisation du phénomène se confirme, puisque près de 1 femme sur 3 en emploi l'occupe à temps partiel contre 1 homme sur 6. Parmi les ménages occupant un emploi à temps partiel, 42 % en 2024 sont des mères isolées, une part en hausse de 10 points depuis 1999. La surreprésentation des mères isolées dans les emplois à temps partiel est directement liée à la présence d'enfants au sein du ménage, qui contraint les mères à réduire leur temps de travail pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Le temps partiel touche enfin principalement des actifs de 25 à 39 ans sur l'ensemble de la période, bien qu'un vieillissement s'observe en fin de période.

La seconde forme d'emploi précaire la plus représentée parmi les actifs accueillis regroupe l'intérim et l'emploi saisonnier. Entre 1999 et 2024, parmi la population active accueillie, la part des personnes en intérim ou en emploi saisonnier est passée de 13 % à 14,9 %. Ces emplois sont davantage occupés par des hommes (1,7 fois plus souvent) que par des femmes. En début de période, 15,9 % des hommes sont ainsi en intérim ou en emploi saisonnier, contre 9,8 % des femmes actives. En fin de période, leurs parts respectives sont de 19,5 % et de 11,2 %, soit une hausse plus importante pour les hommes que pour les femmes. Les emplois en intérim ou saisonniers sont occupés principalement par des hommes seuls, durant toute la période (autour de 30 %), puis par les couples avec enfants et les mères seules, qui représentent en 2024 respectivement 23 % et 22,3 % (+ 10 points et - 4 points en 1999). Enfin, l'intérim et l'emploi saisonnier sont majoritairement (75,3 % en 1999 contre 70,8 % en 2024) occupés par des personnes âgées de 25 à 49 ans.

C. L'ACCUEIL DES PERSONNES EN CDI EN HAUSSE DEPUIS 2017

Après l'emploi en temps partiel, l'emploi en CDI est la seconde forme d'emploi occupée par les personnes actives accueillies. La part des adultes en CDI est passée de 19,8 % en 1999 à 28,6 % en 2024, avec une forte augmentation (de 5 points) jusqu'en 2003, suivie d'une certaine stagnation en amont de la crise économique de 2008 et durant la période de récession qui a suivi, puis d'une nouvelle hausse de 5 points, de 2016 à 2024 (hormis la première année de la crise sanitaire du Covid-19). À titre de comparaison, le contrat à durée indéterminée (CDI) est la forme d'emploi la plus rencontrée par les salariés en population générale. Ces trente dernières années, environ 3 salariés sur 4 ont un CDI. La part des CDI dans l'emploi salarié a légèrement augmenté entre 1999 et 2009, passant de 75,5 % à 77,6 %, et c'est à partir de 2014 que la tendance s'inverse. En 2022, le taux de CDI atteint son niveau le plus bas en vingt-cinq ans (72,7 %) dans un contexte d'augmentation des emplois précaires favorisés par les ordonnances Macron et par l'ubérisation du travail⁵⁰.

Parmi les personnes en emploi rencontrées par le SCCF, les hommes étaient, en 1999, 23,2 % à occuper un CDI contre 16 % des femmes. En 2024, l'écart femme-homme se creuse puisque 34,5 % des hommes en emploi occupent un CDI contre 25,5 % des femmes en emploi.

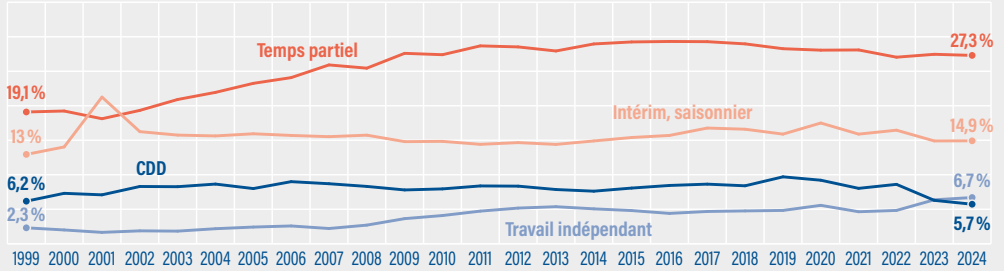
Sur l'ensemble de la période, la grande majorité des ménages dont la personne de référence est en CDI sont des ménages avec enfants (73,1 % en 1999, et encore 67,3 % en 2024, contre 46,8 % pour l'ensemble des ménages la même année). Parmi eux, la part des couples avec enfants a fortement baissé en vingt-cinq ans, passant de 52,3 % en 1999 à 30,5 % en 2024. À l'inverse, celle des familles monoparentales a augmenté de 16 points, passant de 20,7 % en 1999 à 36,3 % en 2024. Les mères isolées en représentent la quasi-totalité. Les femmes seules voient également leur part augmenter, ce qui reflète leur part croissante dans l'ensemble des ménages accueillis au SCCF.

Pour les personnes accueillies occupant un emploi en CDI, la nationalité, le statut administratif et l'âge ne sont

50. Insee, « Activité, emploi et chômage en 2023 et en séries longues », enquête « Emploi en continu », 2024.

GRAPHIQUE 49

Évolution des formes d'emploi parmi les actifs occupés (1999-2024)



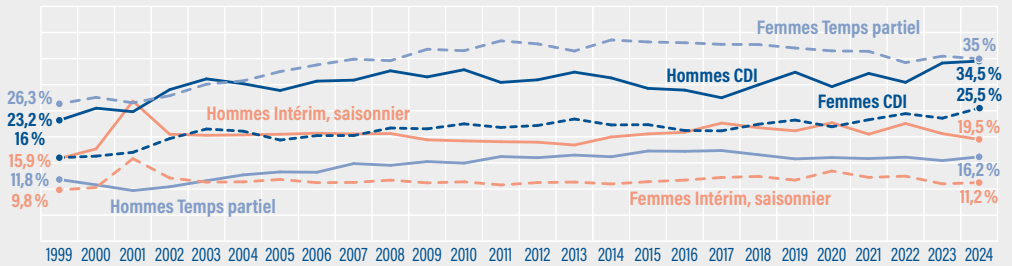
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes, âgés de 15 à 64 ans, en emploi rencontrés par l'association.

Lecture : Entre 1999 et 2024, la part des adultes actifs occupant un emploi à temps partiel est passée de 19,1 % à 27,3 %.

GRAPHIQUE 50

Évolution des formes d'emploi selon le sexe (1999-2024)



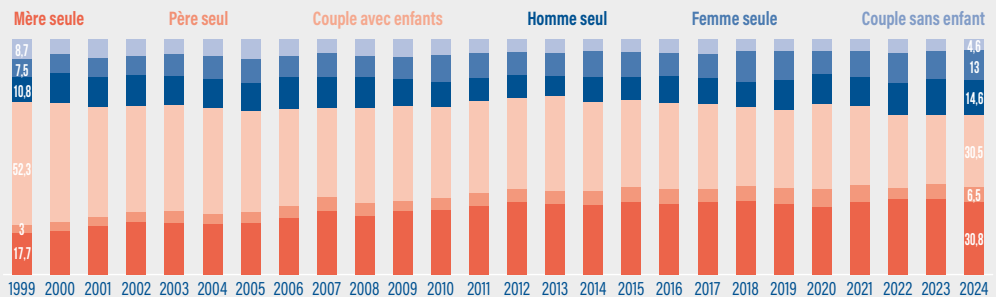
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes, âgés de 15 à 64 ans, en emploi rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 34,5 % des hommes en emploi et 25,5 % des femmes en emploi sont en CDI.

GRAPHIQUE 51

Composition des ménages dont la personne de référence est en CDI (1999-2024) en %



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 14,6 % des adultes en CDI sont des hommes seuls.

pas des facteurs déterminants. Ainsi, le vieillissement observé chez les adultes en CDI est identique à celui de l'ensemble des personnes rencontrées.

Si l'on s'intéresse à la composition des ressources de ces ménages, une certaine rupture s'observe à partir de 2018. La part des ménages en CDI ne percevant que des revenus du travail augmente alors de 9 points en un an, passant de 23,1 % à 32,1 %, une hausse qui se poursuivra pour atteindre 37 % en 2024 malgré un tassement durant la crise sanitaire du Covid-19. C'est à nouveau le signe que les faibles rémunérations, même en emploi stable, ne suffisent pas à boucler un budget et poussent les ménages à demander un soutien auprès du SCCF. Dans le même temps, un phénomène paradoxal émerge, celui des ménages dont la personne de référence est en CDI, et qui ne perçoivent pourtant que des prestations sociales. On peut supposer que cela concerne des personnes rencontrées par l'association en CDI avant que celles-ci n'aient pu percevoir leur salaire ou bien avec des difficultés à percevoir leur salaire.

Tout cela se traduit, au total, par une baisse de la part – qui reste largement majoritaire – des ménages cumulant revenus du travail et prestations sociales complémentaires en fonction de leur situation (aide au logement, allocations familiales pour les ménages avec enfants, RSA pour les ménages aux ressources insuffisantes, etc.).

Depuis 2017, avec la hausse de la part des personnes en emploi stable et de celle des ménages ne percevant que des revenus du travail, on aurait pu s'attendre à une hausse de leur niveau de vie. Or c'est l'inverse qui s'observe. Le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est en CDI passe de 1126 euros en 2017 à 1110 euros en 2024. La transformation profonde de l'emploi stable opérée par les « ordonnances Macron » votées en 2017 avec la réforme du Code du travail y sont peut-être pour quelque chose. Ces ordonnances ont en effet fragilisé le CDI, le rendant instable et moins protecteur en simplifiant, pour les employeurs, le recours au licenciement, au CDI à temps partiel imposé, et en instaurant un CDI de « chantier ou d'opération » à durée déterminée mais inconnue permettant en réalité l'existence de CDI de quelques semaines ou mois dans certains secteurs spécifiques.

2.3. DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES PARMİ LES PERSONNES AU CHÔMAGE

A. HAUSSE DE L'ACCUEIL DES PERSONNES AU CHÔMAGE DURANT LES CRISES ET PÉRIODES DE RÉCESSION

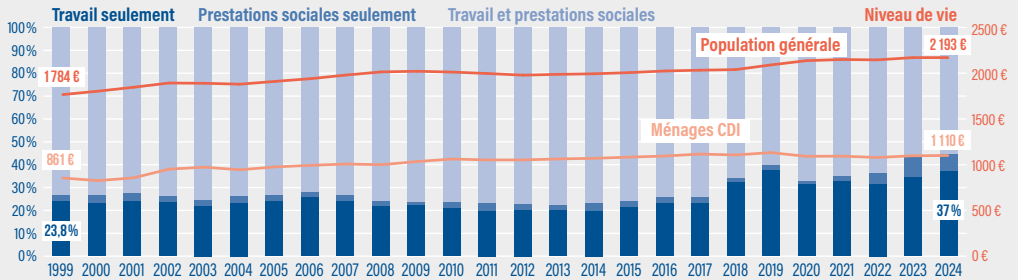
La période étudiée est marquée par une forte baisse de la part des chômeurs parmi les adultes d'âge actif accueillis : leur part est passée de 38,8 % à 23,4 % entre 1999 et 2024, soit une baisse de 15 points de pourcentage. La part des chômeurs a été à son point le plus haut en 2005, 2009 et 2013-2014, autour de 44 %. Cette évolution est à l'image de celle du taux de chômage en France. En effet, en 2005, le taux de chômage augmente dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, de rigidité du marché de l'emploi et de faible création d'emplois. À partir de 2008, la crise économique est la cause de nombreux plans de licenciement et d'un chômage de masse, notamment chez les plus jeunes. Le taux de chômage passe alors de 7,4 % à 9,1 % en France. Au SCCF, parmi les adultes actifs rencontrés, le taux de chômage passe de 39,7 % à 43,4 %. Entre 2011 et 2015, la période de récession liée à la crise économique de 2008 se poursuit et la zone euro traverse une crise de la dette. Avec une croissance faible en France, le taux de chômage atteint un pic de 10,4 % en 2015. Il est alors de 44,3 % pour les adultes accueillis par le SCCF. La reprise économique en Europe et en France fait baisser le taux de chômage qui stagne durant la crise du Covid-19 avant de connaître une nouvelle baisse due à la reprise économique post-Covid-19.

Hormis les deux années en début et fin de période où la part des chômeurs indemnisés était équivalente à celle des chômeurs non indemnisés (19 % en 1999 et 2000 et 11 % en 2023 et 2024), sur le reste de la période, la part des chômeurs non indemnisés est toujours supérieure à celle des chômeurs indemnisés. L'écart s'accroît particulièrement lorsque la proportion totale de chômeurs progresse. Autrement dit, la part des chômeurs non indemnisés évolue de façon plus marquée que celle des chômeurs indemnisés.

La part des chômeurs indemnisés baisse progressivement sur toute la période, passant de 19,8 % à 11,8 %. Elle a connu une hausse entre 2008 et 2009 liée à la crise financière (+ 1,6 point), puis deux légères hausses en 2015 (+ 0,8 point) et 2018 (+ 0,6 point). Une baisse progressive

GRAPHIQUE 52

Niveaux de vie et composition des ressources des ménages dont la personne de référence est en CDI (1999-2024)



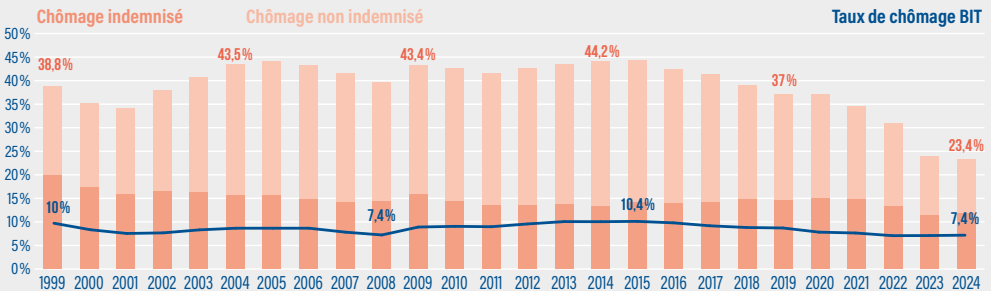
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des ménages en CDI rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 37% des ménages dont la personne de référence est en CDI ne perçoivent que des revenus du travail. Le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est en CDI est de 1110 €. Celui de la population générale est de 2193 € la même année.

GRAPHIQUE 53

Évolution des taux de chômage au Secours Catholique et du taux de chômage BIT (1999-2024)



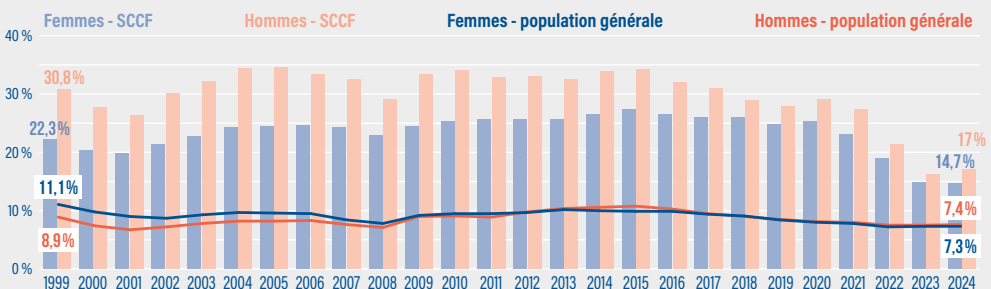
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 23,4% des adultes rencontrés par l'association sont au chômage, dont 11,8% au chômage indemnisé. Le taux de chômage en population générale est de 7,4%.

GRAPHIQUE 54

Évolution des taux de chômage par sexe (1999-2024)



Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : En 1999, le taux de chômage des hommes accueillis est de 30,8%.

et continue s'observe depuis 2021, combinée à la hausse des personnes en « inactivité ». Il est possible d'y voir les effets négatifs du durcissement d'accès à l'assurance chômage réformée en 2020.

Quoi qu'il en soit, le taux de chômage parmi les personnes actives accueillies par l'association est au moins trois fois supérieur à celui de la population générale durant ces vingt-cinq dernières années.

B. QUI SONT LES CHÔMEURS ?

À l'inverse de la tendance en population générale, parmi les personnes accueillies par le SCCF, le taux de chômage des femmes est plus faible que celui des hommes. En 1999, le taux de chômage des hommes est de 30,8 % et celui des femmes, de 22,3 %. En population générale, les taux sont de 8,9 % pour les hommes et de 11,1 % pour les femmes. Toutefois, l'écart tend à se réduire, notamment à partir de 2018, pour atteindre 1,4 point en 2023, l'écart le plus faible en vingt-cinq ans. En 2024, le taux de chômage des hommes actifs accueillis est de 17 % et celui des femmes active accueillies, de 14,7 % contre respectivement 7,3 % et 7,6 % pour les hommes actifs et femmes actives en population générale.

Parmi les ménages dont la personne de référence est au chômage, ce sont les adultes isolés, et notamment les hommes seuls, qui sont les plus représentés (leur part restant constante à 45 %). Les couples, eux, ont vu leur part se réduire, passant de 32,5 % en 1999 à 20,9 % en 2024, à l'instar de leur évolution parmi l'ensemble des ménages accueillis. À l'inverse, les familles monoparentales ont vu leur part augmenter, de 22,5 % en 1999 à 34 % en 2024, mais la part des mères isolées a augmenté plus lentement que dans l'ensemble des ménages accueillis.

Le graphique 56 montre un vieillissement des personnes au chômage accueillies par l'association, à l'image de celui de l'ensemble des ménages rencontrés. En effet, même si les 25-39 ans sont les plus représentés de 1999 à 2024, leur part recule de 13 points, passant de 47,5 % en 1999 à 34,5 % en 2024. La part des moins de 25 ans se réduit de plus de 57 %, ils représentent 4,9 % en 2024. Ce sont les plus de 40 ans qui voient leur part augmenter progressivement de 40,6 % en 1999 à 60,6 % en 2024. Et ce sont notamment les 50-59 ans qui connaissent

une forte augmentation de 9 points de pourcentage, plus rapide que l'ensemble des personnes rencontrées.

Enfin, une grande majorité des ménages dont la personne de référence est au chômage vit en zone urbaine : c'était le cas de 85,5 % d'entre eux en 2002, une part en recul de 10 points sur l'ensemble de la période pour atteindre 75,3 % en 2024. Cette baisse s'explique pour partie par l'augmentation de l'ensemble des ménages vivant en zone rurale (+ 3 points sur la période). Mais en partie seulement, car à partir de 2017, la hausse des ménages vivant en zone rurale est plus forte parmi les chômeurs que parmi l'ensemble des ménages.

C. LE BASCULEMENT DES CHÔMEURS NON INDEMNISÉS VERS L'« INACTIVITÉ » ?

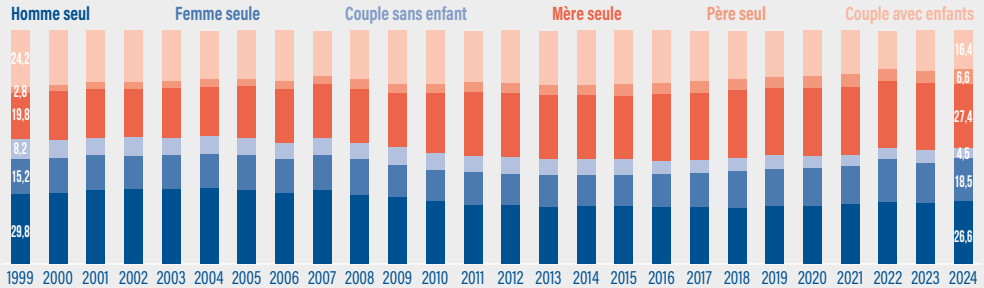
La catégorie des chômeurs non indemnisés regroupe l'ensemble des personnes actives ayant le droit au travail, en recherche d'emploi mais pour qui les droits à l'assurance chômage ne sont pas ouverts, soit parce qu'elles n'ont pas travaillé assez longtemps pour déclencher leurs droits, soit parce qu'elles sont arrivées en fin de droits.

Leurs conditions de vie sont ainsi très précaires, notamment si cette situation s'installe. En regardant l'ancienneté dans laquelle se trouvent ces chômeurs, nous remarquons qu'en vingt-cinq ans, la part des chômeurs non indemnisés de longue durée, d'au moins un an, a fortement augmenté jusqu'en 2022, passant de 46 % à 65,6 %. Et c'est notamment la part des chômeurs non indemnisés de très longue durée (plus de deux ans) qui a fortement augmenté (50,3 % des chômeurs non indemnisés en 2022).

Au-delà de ces constats, la part des chômeurs non indemnisés de moins de six mois semble augmenter davantage les années de crise : 2009 (crise économique) et 2020 (crise du Covid-19), mais également les années de réforme de l'assurance chômage : 2001 (création du plan d'aide au retour à l'emploi – PARE), 2018 (mise en application de la loi « Avenir professionnel » d'Emmanuel Macron). L'augmentation est particulièrement forte depuis 2023 (+ 5,4 points), au point de marquer une rupture de tendance, sous l'effet de la réforme structurelle de l'assurance chômage de 2023 qui réduit de 25 % la durée d'indemnisation en cas de conjoncture favorable

GRAPHIQUE 55

Composition des ménages dont la personne de référence est au chômage (1999-2024)



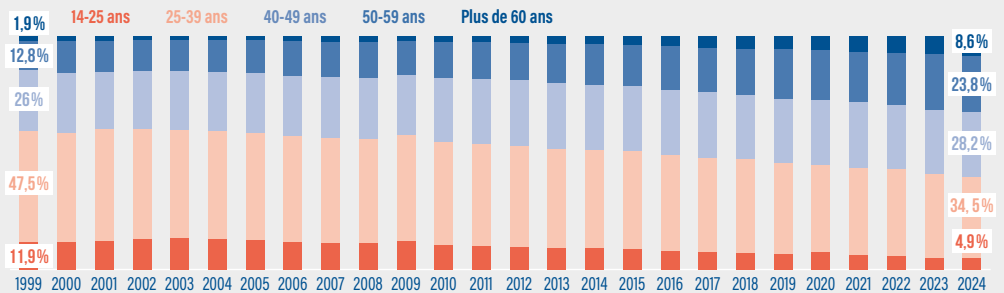
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 27,4 % des ménages dont la personne de référence est au chômage sont des mères isolées.

GRAPHIQUE 56

Répartition par âge des personnes au chômage (1999-2024)



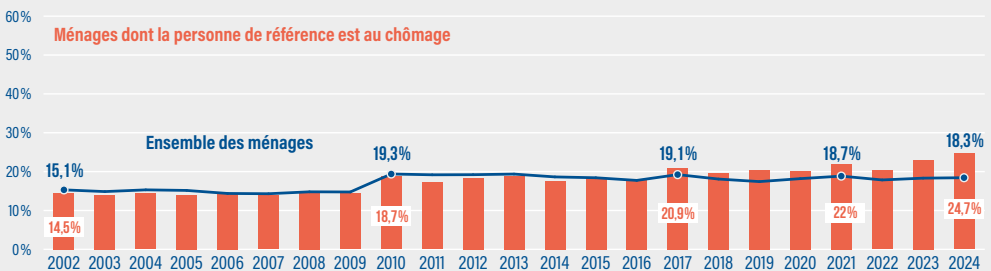
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 28,2 % des adultes au chômage sont âgés de 40 à 49 ans.

GRAPHIQUE 57

Évolution des ménages, dont la personne de référence est au chômage, vivant en zone rurale (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, parmi les ménages dont la personne de référence est au chômage, 24,7 % vivent en milieu rural.

déterminée par un taux de chômage inférieur à 9 %. Les effets sont immédiats : quatre mois après la mise en application de la loi, « la durée moyenne de droit des entrants fin juin 2023 est inférieure de 100 jours par rapport aux entrées antérieures à février 2023⁵¹ ». Et ce sont prioritairement les intérimaires, les personnes en fin de contrat à durée déterminée (CDD) et plus largement les jeunes qui sont touchés par ces mesures de durcissement d'éligibilité, du fait de la multiplication des contrats courts et de leur faible rémunération : « 9 intérimaires sur 10 et la moitié des jeunes ont été impactés par les réformes de l'assurance chômage de 2021 et 2023⁵² ».

La modification du calcul de l'allocation a aussi des effets sur les allocataires qui travaillent et sont en cours de droits. Ils sont plus nombreux à travailler, mais comme ils perçoivent une allocation calculée à partir d'un salaire journalier de référence (SJR) plus bas, ils sont moins souvent indemnisés par l'assurance chômage.

Au total, les chômeurs non indemnisés sont une population fortement éloignée de l'emploi, sans indemnités et dans une situation proche des personnes « autres sans emploi » présentées précédemment. La frontière vers l'inactivité peut alors être mince dans un contexte de stigmatisation de plus en plus marquée.

Enfin, les personnes de nationalité étrangère au statut administratif stable sont plus souvent au chômage non indemnisé qu'indemnisé, et inversement pour les personnes de nationalité française. En 2024, ces dernières représentaient respectivement 73,2 % des chômeurs non indemnisés et 84,5 % des chômeurs indemnisés. Le moindre accès des personnes de nationalité étrangère au statut administratif stable au chômage indemnisé contribue à leurs conditions de vie particulièrement précaires.

2.4. DU RMI AU RSA CONTRE ACTIVITÉ : ÉVOLUTION DU PROFIL DES ALLOCATAIRES

Créé en décembre 1988 dans un contexte de chômage de masse et dans une logique politique de solidarité nationale, le RMI avait pour objectif de garantir un minimum de ressources aux personnes sans revenus

tout en les aidant à se réinsérer professionnellement. Conditionné à un engagement d'insertion, le RMI vise à compenser les faibles ressources des ménages de plus de 25 ans (ou moins si parent d'au moins un enfant à charge ou à naître), résidant en France au moins six mois dans l'année, de nationalité française ou étrangère en situation régulière. L'allocation est cumulable partiellement avec un revenu d'activité. Les difficultés d'insertion durable dans l'emploi et la complexité de gestion du processus d'insertion des personnes contribuent à repenser le RMI.

C'est ainsi qu'en juin 2009, dans un contexte de forte hausse de la pauvreté sous les effets de la crise économique de 2008, le RSA remplace le RMI ainsi que l'allocation parent isolé. Avec comme objectif de lutter contre la pauvreté tout en favorisant la reprise d'activité, le RSA se compose du RSA socle, équivalent au RMI pour les personnes aux ressources nulles ou insuffisantes, et du RSA activité permettant de compléter les faibles revenus d'activité jusqu'au seuil du RSA (455 euros pour une personne seule en 2009). Le RSA activité vient alors davantage cibler travailleurs pauvres et chômeurs quand le RSA socle cible les personnes sans ressources. Pensé dans une logique d'activation sociale, ce glissement de paradigme se fonde sur la « responsabilisation des personnes pauvres, créant stigmatisation et culpabilisation en cas d'inactivité⁵³ ». « Ce système conditionne [en effet] l'allocation au respect d'un "contrat" que les personnes vivant dans la pauvreté n'ont pas vraiment le choix de refuser, et biaise la relation d'accompagnement par des travailleurs sociaux⁵⁴. »

S'ensuivent des réformes d'élargissement et de lisibilité. En 2010, le RSA jeune permet un revenu minimum de survie pour les 18-24 ans ayant travaillé au moins deux ans à taux plein.

En 2016, le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE) disparaissent et sont remplacés par la prime d'activité afin de rendre plus visible le soutien aux travailleurs modestes.

Enfin, en novembre 2023, alors que l'expérimentation commence à peine, la loi « Plein emploi » réforme le RSA

51. Unedic, « Suivi de la réglementation de l'assurance chômage, février 2024.

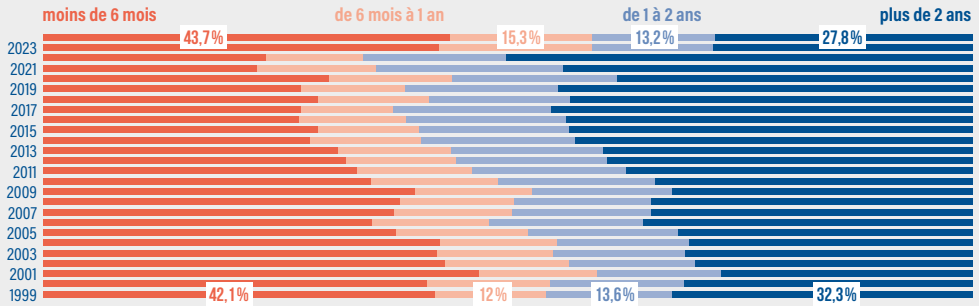
52. *Ibid.*

53. N. Duvoux, *Le Nouvel Âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Seuil, 2012.

54. AequitaZ, SCCF, « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », 2020.

GRAPHIQUE 58

Répartition des chômeurs non indemnisés selon la durée (1999-2024)



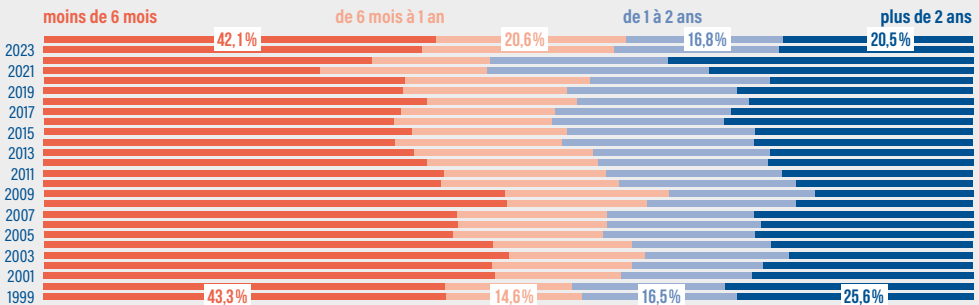
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des chômeurs non indemnisés rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 43,7% des chômeurs non indemnisés sont dans cette situation depuis moins de 6 mois.

GRAPHIQUE 59

Répartition des chômeurs indemnisés selon la durée (1999-2024)



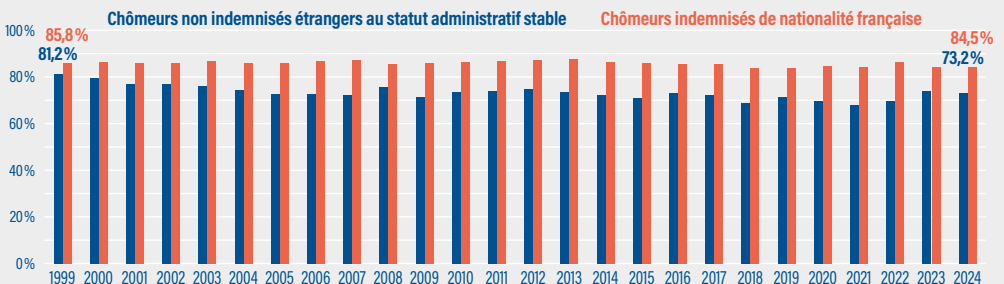
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des chômeurs indemnisés rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 42,1% des chômeurs indemnisés sont dans cette situation depuis moins de 6 mois.

GRAPHIQUE 60

Répartition des personnes au chômage selon la nationalité (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des chômeurs rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 84,5% des chômeurs indemnisés sont de nationalité française et 73,2% des chômeurs non indemnisés sont de nationalité étrangère au statut administratif stable.

pour renforcer ses critères d'éligibilité (allongement de la durée de résidence en France à neuf mois) et les contrats d'engagements réciproques conditionnant désormais le RSA à 15 heures d'activité hebdomadaire. La réforme est mise en œuvre de façon généralisée au 1^{er} janvier 2025.

Ce durcissement des conditions d'accès au RSA n'est pas sans conséquences pour les personnes. Depuis la création du RMI, des tensions entre droits et devoirs ont toujours existé, notamment dans le déséquilibre entre l'accès aux droits et les contreparties exigées des allocataires par l'État. Serge Paugam parle d'un retour du « stigmate de l'assistance⁵⁵ ». Le Secours Catholique s'en est fait le témoin, avec Aequitaz, à partir du vécu des allocataires du RSA confrontés à la menace des sanctions⁵⁶. En 2024, il s'est associé à d'autres pour mener une évaluation de l'expérimentation du RSA contre activité et alerter sur les effets délétères de cette conditionnalité sans moyen adapté pour accompagner les personnes concernées⁵⁷.

A. QUI SONT LES MÉNAGES ALLOCATAIRES DU RMI/RSA ?

Parmi les ménages, au statut administratif stable accueillis par le SCCF, la part des ménages percevant le RMI/RSA évolue fortement entre 1994 et 2024. La hausse est presque continue de 1994 (27 %) à 2014 (40,1 %), à l'exception d'une baisse entre 2006 et 2008, à l'image de la tendance nationale en population générale. À partir de 2015, la part des ménages du SCCF allocataires du RSA baisse fortement jusqu'en 2024 pour atteindre un niveau légèrement supérieur à celui de 1994, 30,6 %. Difficile ici de ne pas faire de lien avec le non-recours au minima social qui, bien que suivi par la Drees depuis 2018, est d'au moins 34 % par année. Le non-recours touche particulièrement les travailleurs précaires et notamment les intérimaires et saisonniers, qui, du fait de leurs revenus fluctuants et de l'instabilité de leurs contrats souvent courts, ne souhaitent pas se lancer dans des démarches administratives lourdes. Ces démarches se complexifient avec un ensemble de politiques publiques, amorcées en 2015, de dématérialisation, synonyme de difficulté d'accès à l'information, dans la réalisation des démarches, de perte de

proximité avec la fermeture des guichets physiques dans les administrations et de non-recours pour les usagers. Dans notre rapport « État de la pauvreté » dédié aux difficultés d'accès à la protection sociale⁵⁸, une bénévoles soulignait les effets de ces difficultés pour les personnes accueillies. « On a beaucoup de personnes régulières qui viennent tous les ans pendant trois mois. Elles travaillent pendant l'été avec le tourisme comme plongeurs, serveurs, etc. et puis après, le temps de toucher le RSA, elles viennent nous voir pour un colis alimentaire ou un ticket essence » (Harmonie, bénévoles, délégation Ariège-Garonne).

La hausse de la part des allocataires est particulièrement marquée entre 2009 et 2010. Cela s'explique par les créations rapprochées du RSA en 2009 et du RSA jeune en 2010, mais aussi par nos modalités de collecte de données, dans lesquelles les RSA socle et activité ne sont pas dissociables au début de leur mise en place.

Il est intéressant de voir la similarité des évolutions de la part des allocataires accueillis au SCCF et en population générale jusqu'en 2014, bien que les allocataires soient largement surreprésentés au SCCF, dans des proportions plus ou moins dix fois supérieures à la population générale. La part d'allocataires en population générale poursuit sa croissance jusqu'en 2020, atteignant son point le plus haut, 4,9 %, alors que la baisse des allocataires du SCCF s'amorçait en 2015 au sortir des effets de la crise économique de 2008.

Parmi les ménages accueillis, hors ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable, on remarque que le minima social est plus souvent perçu par les personnes de nationalité française qu'étrangère. En 1999, la proportion d'allocataires du RMI était identique parmi les ménages de nationalités française et étrangère. En revanche, à partir de 2001, la part des ménages allocataires du RMI dont la personne de référence est de nationalité étrangère baisse et un écart moyen de 6 points de pourcentage s'installe entre les ménages allocataires en fonction de leur nationalité française ou étrangère.

En s'intéressant à la composition des ménages accueillis allocataires du RMI/RSA sur la période, nous pouvons

55. S. Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Puf (Quadrige), 2009.

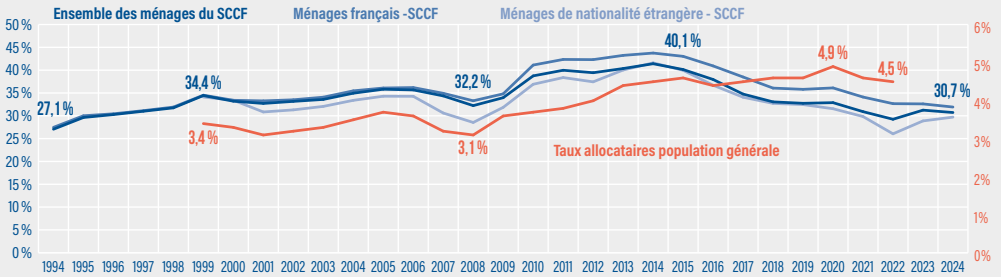
56. Aequitaz, SCCF, « Sans contreparties », rapport cité.

57. Aequitaz, ATD-Quart Monde, SCCF, « Premier bilan des expérimentations RSA : quatre alertes pour répondre aux inquiétudes des allocataires », 2024.

58. SCCF, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », 2024.

GRAPHIQUE 61

Évolution de la perception du RMI/RSA (1994-2024)



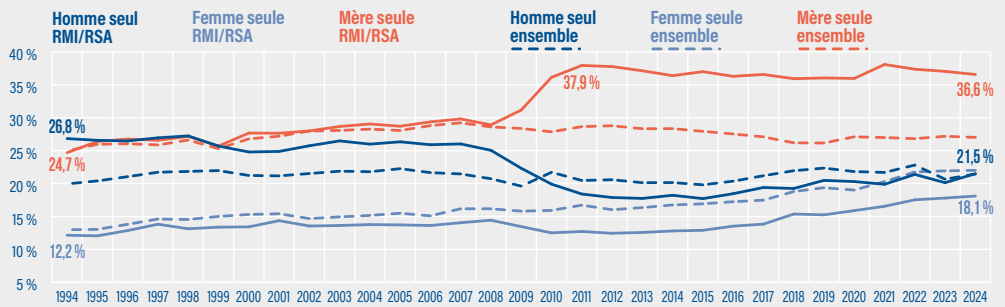
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des ménages en situation administrative stable rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 28,1% des ménages accueillis perçoivent le RSA.

GRAPHIQUE 62

Composition des ménages allocataires du RMI/RSA (1994-2024)



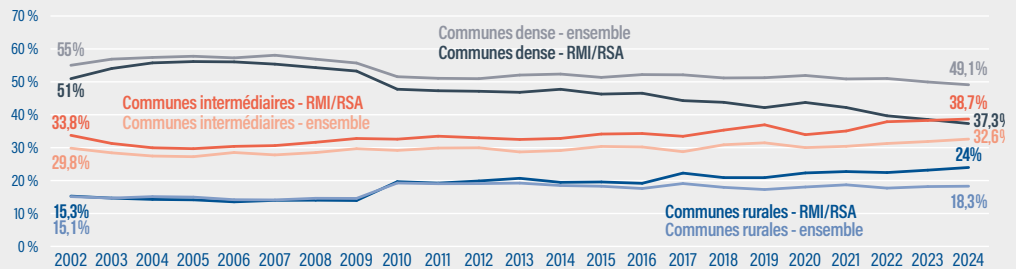
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages aux ressources non nulles rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 36,6% des ménages allocataires du RSA sont des mères isolées. Elles représentent, la même année, 27% de l'ensemble des ménages aux ressources non nulles.

GRAPHIQUE 63

Répartition géographique des ménages allocataires du RMI/RSA (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages aux ressources non nulles rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 24% des ménages allocataires du RSA vivent en zone rurale. C'est le cas de 18,3% de l'ensemble des ménages accueillis.

noter que les hommes seuls et les mères isolées sont les ménages qui ont le plus besoin de ce revenu de survie. La part des mères isolées a fortement augmenté, représentant 26 % des ménages allocataires du RMI en 1994 et 36,6 % des allocataires du RSA en 2024. Depuis trente ans, les mères isolées sont d'ailleurs surreprésentées parmi les ménages allocataires : en 2024, elles représentent 27 % de l'ensemble des ménages accueillis aux ressources non nulles. Une hausse spectaculaire de la part des mères isolées s'observe notamment entre 2008 et 2010, s'expliquant par l'élargissement des conditions d'accès au RSA ainsi que par les effets d'annonce de la réforme du RSA jeune.

Les hommes seuls sont le second type de ménages le plus représenté chez les allocataires du RMI/RSA, avec 26,8 % en 1994 et 22 % en 2024, ce qui suggère que le fait d'être un adulte isolé, avec ou sans enfant, est un facteur de vulnérabilité. D'ailleurs, les femmes seules voient également leur part augmenter progressivement parmi les allocataires du RMI/RSA (+ 6 points en trente ans), ce qui s'explique en partie par leur part grandissante dans l'ensemble des ménages accueillis, mais à un rythme moins soutenu.

Enfin, le graphique 63 montre que sur l'ensemble de la période, la grande majorité des ménages allocataires du RMI/RSA vivent en zone urbaine, mais leur part diminue de presque 9 points, passant de 84,7 % en 1999 à 76 % en 2024, à l'inverse des allocataires en milieu rural, dont la part augmente symétriquement, et de manière plus forte que pour l'ensemble des ménages accueillis, depuis 2015. Au sein des allocataires vivant en zone urbaine, les courbes s'inversent nettement entre habitants de communes denses, dont la part diminue fortement, et habitants de communes intermédiaires, dont la part progresse légèrement. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit là d'un effet de la plus forte concentration dans les grandes villes des personnes de nationalité étrangère au statut administratif instable, non éligibles au RMI/RSA, cumulé à la hausse de la proportion des ménages vivant en zone rurale parmi l'ensemble des ménages accueillis.

B. LE RSA JEUNE TOUCHE SA CIBLE DÈS SA CRÉATION : FORTE HAUSSE DE LA PART DES MÈRES ISOLÉES DE MOINS DE 25 ANS

Nous avons mis en évidence précédemment une hausse de la part des ménages allocataires du RMI/

RSA entre 2008 et 2010, notamment pour les mères isolées et les ménages résidant en zone rurale. Outre la création du RSA en 2009, nous souhaitons identifier les impacts de la création du RSA jeune en 2010. Créé à peine un an après le RSA, le RSA jeune étend les dispositifs du RSA socle aux jeunes de 18 à 24 ans ayant déjà travaillé 2 ans et n'étant ni étudiants ni en formation.

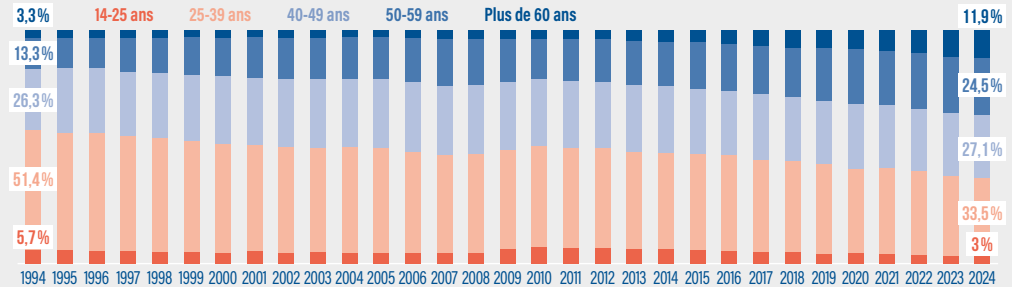
L'évolution par âge des ménages allocataires du RMI/RSA montre dans l'ensemble, sur les trois dernières décennies, un vieillissement progressif des personnes de référence. Les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans passent ainsi de 16,6 % en 1994 à 36,4 % des allocataires en 2024. La hausse de la part des plus de 60 ans semble s'accélérer depuis 2014. À l'inverse, la part des ménages allocataires dont la personne de référence a moins de 50 ans diminue progressivement.

Cependant, les années 2009 et 2010 font exception : ce sont les seules années durant lesquelles la part des ménages de moins de 39 ans a augmenté et notamment chez les moins de 25 ans (plus de 3 points) qui, bien qu'ils restent minoritaires parmi les ménages allocataires du RMI/RSA, voient leur part augmenter de 50 % : ce sont clairement ici les effets de la création du RSA jeune couplé à la création du RSA en 2009.

La composition des ménages allocataires du RMI/RSA de moins de 25 ans montre que l'année de la création du RSA jeune, la part des mères isolées croît fortement, de plus de 14 points en un an, représentant 46,7 % de cette sous-population. La hausse de la part des mères isolées dans l'ensemble des ménages accueillis cette année-là ne suffit pas à l'expliquer. On peut supposer que, même si le RMI et le RSA prévoient déjà l'ouverture des droits pour les parents isolés de moins de 25 ans, la réforme du RSA a joué un rôle important dans cette évolution grâce à l'élargissement du public ciblé du RSA et à l'effet d'annonce du vote de la réforme permettant de promouvoir largement l'information sur les conditions d'accès à ces deux nouvelles prestations. Ainsi, quand une réponse de politique publique est adaptée à un besoin spécifique, l'impact est perceptible dans la vie des personnes, le Secours Catholique peut en témoigner.

GRAPHIQUE 64

Répartition des ménages allocataires du RMI/RSA selon l'âge de la personne de référence (1994-2024)



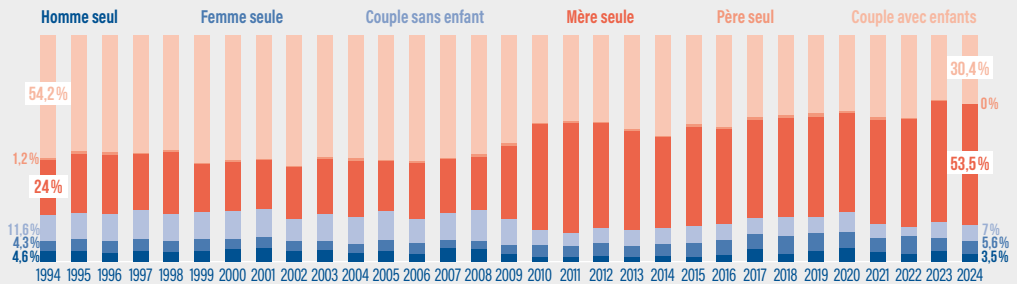
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages allocataires du RMI/RSA rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 33,5% des ménages allocataires du RSA sont âgés de 25 à 39 ans.

GRAPHIQUE 65

Évolution de la composition des ménages allocataires du RMI/RSA dont la personne de référence a moins de 25 ans (1994-2024)



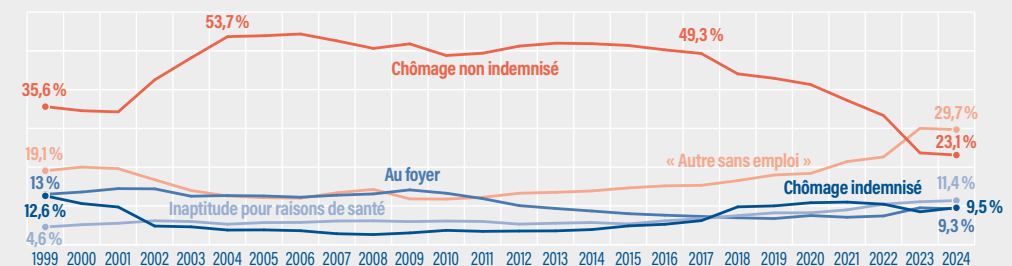
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages allocataires du RMI/RSA dont la personne de référence a moins de 25 ans rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 30,4% des ménages allocataires du RSA de moins de 25 ans sont des couples avec enfants.

GRAPHIQUE 66

Statut d'activité des personnes de référence des ménages allocataires du RMI/RSA (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages allocataires du RMI/RSA rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 23,1% des personnes de référence des ménages allocataires du RSA sont en situation de chômage non indemnisé.

C. DES ALLOCATAIRES AUX CONDITIONS DE VIE EXTRÊMEMENT PRÉCAIRES

Ayant pour objectif de lutter contre la pauvreté en ciblant les personnes sans ressources ou les travailleurs pauvres, le RMI et le RSA sont principalement perçus par des ménages les plus éloignés de l'emploi. En trente ans, la part des ménages allocataires du RMI/RSA ne percevant que des prestations sociales est restée stable à près de 84 %. Les ménages allocataires du RMI/RSA complétant leur revenu d'activité insuffisant sont sous-représentés par rapport à la population générale, où le taux d'emploi des allocataires du RSA est jusqu'à dix fois plus élevé que celui des allocataires accueillis par l'association.

Comme le montre le graphique 66, l'éloignement de l'emploi se mesure par le fait que les ménages allocataires du RMI/RSA sont principalement en situation de chômage non indemnisé (de 35 % en 1999 à 23 % en 2024), c'est-à-dire en recherche d'emploi mais en fin de droits ou n'ayant pas travaillé assez longtemps pour pouvoir y prétendre. Ce phénomène est similaire aux tendances nationales, confirmant le lien étroit entre RSA et chômage non indemnisé. En 2023, selon la Dares, 34 % des chômeurs non indemnisés sont allocataires du RSA, contre 4 % des chômeurs indemnisés, une part stable depuis plusieurs années⁵⁹. Le RSA assure ainsi une fonction de revenu de substitution pour des personnes durablement exclues de l'assurance chômage. Le graphique 66 montre également que le RSA est un bouclier pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, plus généralement avec la hausse de la part des ménages allocataires du minima social en situation « autre sans emploi » (de 19 % en 1999 à 30 % en 2024), contraints par des obligations familiales (garde d'enfants, aidant familial) ou ayant abandonné la recherche d'emploi face à de trop grandes difficultés.

Depuis 2017, la hausse des ménages allocataires en situation « autre sans emploi » compense la baisse des ménages allocataires du RSA au chômage non indemnisé et souligne le basculement des ménages vers l'« inactivité » et vers un éloignement de l'emploi qui s'installe et se renforce.

Ce phénomène se note également dans l'évolution du niveau de vie des allocataires qui se dégrade par rapport à celui de la population générale. En trente ans, le niveau de vie médian des ménages allocataires du minima social est passé de 500 euros à 728 euros, bien loin de celui de la population générale qui est passé de 1719 euros à 2193 euros. Sur l'ensemble de la période, le taux de pauvreté des allocataires du RMI/RSA accueillis par l'association reste supérieur à 96,6 % (minimum atteint en 2016).

Le niveau de vie des ménages accueillis allocataires du RMI/RSA est en moyenne trois fois inférieur à celui de la population générale entre 1994 et 2024. L'écart absolu entre le niveau de vie des allocataires du minima social et celui de la population générale (graphique 68) se réduit progressivement en trente ans : de manière assez timide de 1994 à 2008 (passant de 3,44 à 3,29), puis plus significativement à partir de 2009 avec la création du RSA et notamment grâce aux revalorisations exceptionnelles, de 2 % par an en plus des revalorisations indexées sur l'inflation durant le mandat présidentiel de François Hollande. En 2016, l'écart est le plus faible de ces trente dernières années (2,65) avant de repartir à la hausse à partir de 2017. Enfin, un décrochage s'opère en 2021 durant la crise sanitaire du Covid-19. En 2024, la revalorisation exceptionnelle du minima social (+ 4,5 %) permet d'infléchir la tendance où l'écart est de 3,01.

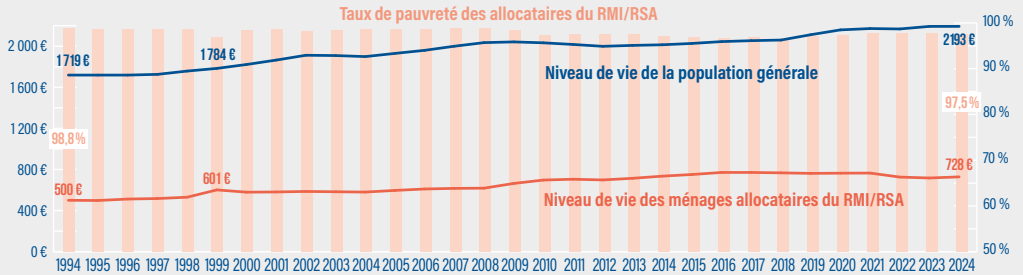
Force est de constater que ni le RMI ou le RSA ne permettent de sortir de la pauvreté et le creusement de l'écart entre le niveau de vie des allocataires et le seuil de pauvreté tend à remettre en cause l'objectif originel de lutter contre la pauvreté.

Le graphique 69 représente l'évolution du montant du RMI/RSA (pour une personne seule), le niveau de vie médian (pour une personne seule), le Smic horaire brut ainsi que l'indice des prix à la consommation (IPC, ensemble des ménages en France), rapportés en base 100 pour l'année 1994. Cela permet de comparer les évolutions relatives de ces montants, indépendamment de leurs niveaux absolus, afin de mieux rendre compte des écarts de progression. La lecture du graphique permet de faire le constat suivant : en trente ans, le Smic horaire brut a été multiplié par 2,1 tandis que le RMI/RSA a été multiplié par 1,8.

59. Dares, « Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2023 », *Dares résultats*, n° 3, 2025.

GRAPHIQUE 67

Évolution du niveau de vie des ménages allocataires du RMI/RSA (1994-2024)



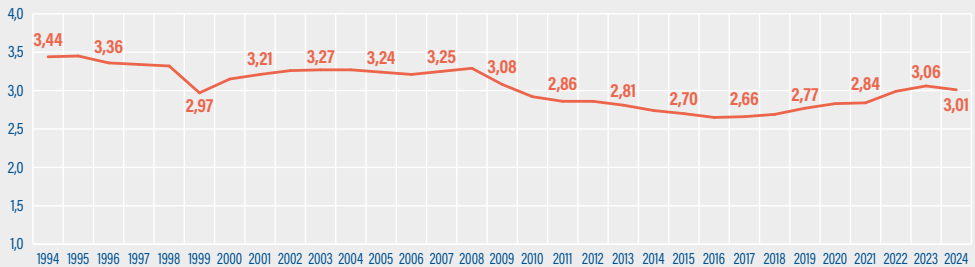
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des ménages allocataires du RMI/RSA rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, le niveau de vie des ménages allocataires du RSA est de 728 €, celui de la population générale est de 2193 €. La même année, 97,5 % des allocataires rencontrés vivent sous le seuil de pauvreté.

GRAPHIQUE 68

Écart absolu entre les niveaux de vie des allocataires du RMI/RSA et de la population générale (1994-2024)



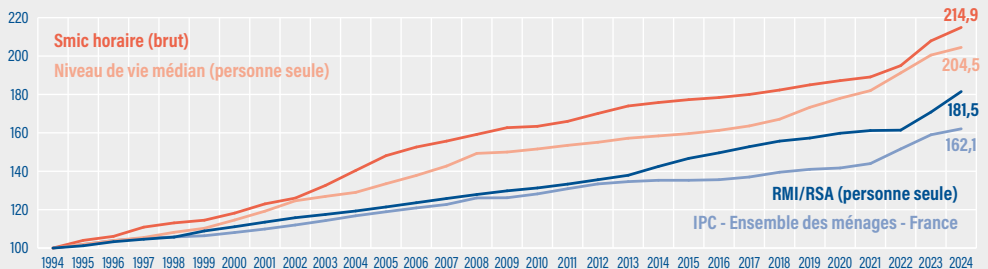
Source : Secours Catholique, Insee

Champ : Ensemble des ménages allocataires du RMI/RSA rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, le niveau de vie des allocataires du RMI/RSA est 3,01 fois inférieur à celui de la population générale. En 1994, il était 3,44 fois inférieur.

GRAPHIQUE 69

Évolution du RMI, RSA, niveau de vie et Smic en base 100, 1994 (1994-2024)



Source : Insee.

Champ : Population générale en France.

Lecture : En trente ans, le Smic horaire brut a été multiplié par 2,1 tandis que le RMI/RSA a été multiplié par 1,8.

Le RMI étant indexé sur l'inflation et plus précisément sur l'IPC (hors tabac), l'évolution de son montant suit de près celle de l'inflation. À la suite de la création du RSA en 2009, des revalorisations exceptionnelles peuvent s'ajouter à l'indexation légale, notamment au milieu des années 2010, période de faible inflation, permettant ainsi au RSA de progresser plus rapidement que l'indice des prix à la consommation. En effet, dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté lancé sous la présidence de François Hollande, le gouvernement a décidé d'une série de revalorisations exceptionnelles du RSA (+ 10 % sur cinq ans), qui répondaient en partie aux demandes d'associations de lutte contre la pauvreté, notamment celles du collectif Alerte. Plus récemment, en raison du contexte de forte inflation depuis fin 2021, notamment sur les biens alimentaires et l'énergie, d'autres revalorisations exceptionnelles ont été appliquées, de façon relativement tardive au regard du décalage observé avec l'inflation réelle sur le graphique 69 (la revalorisation exceptionnelle de 4 % est intervenue en juillet 2022, alors que l'inflation avait déjà dépassé 5 % depuis plusieurs mois). Cela a permis au montant du RSA de ne pas décrocher mais cela n'a pas suffi pour combler le retard accumulé par rapport au Smic ou au niveau de vie, se traduisant par une perte de pouvoir d'achat pour les ménages les plus pauvres.

Le Smic, contrairement au RSA, est indexé sur l'inflation des ménages modestes (plus forte que l'inflation estimée pour l'ensemble des ménages) ainsi que sur la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés. De plus, en cas d'inflation forte (supérieure à 2 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière évolution du montant du Smic), une revalorisation supplémentaire est appliquée. Enfin, des revalorisations exceptionnelles peuvent, comme pour le RSA, également être décidées par le gouvernement. Cette méthode d'indexation, plus sensible à l'évolution des prix effectivement supportés par les ménages modestes, permet une meilleure protection du pouvoir d'achat des salariés faiblement rémunérés. Elle contraste avec le mode d'indexation du RSA, qui reste calé sur l'IPC général et est donc moins représentatif de la structure de consommation des allocataires, comptant pourtant parmi les plus modestes. Ce décalage peut apparaître incohérent : les deux dispositifs visent des publics proches, mais ne bénéficient pas de la même prise en compte de l'inflation « réelle » qu'ils subissent. Cette

différence de traitement contribue à expliquer en partie la forte progression du montant du Smic observée sur le graphique 69 et l'écart accumulé avec la progression plus lente du RSA.

Par ailleurs, la mise en place de la prime d'activité en 2016, en remplacement de la prime pour l'emploi et du RSA activité, a renforcé l'attractivité des revenus d'activité par rapport aux minima sociaux. Destinée à soutenir les travailleurs modestes, cette prestation, qui vient compléter les bas salaires, a bénéficié d'une revalorisation significative en 2019. Ce renforcement a accentué le différentiel entre les ménages percevant un revenu d'activité – même à temps partiel ou à bas niveau – et ceux sans emploi ne touchant que le RSA socle. Si cet écart répond à un objectif d'incitation à la reprise d'activité, il contribue aussi à élargir la fracture entre les plus pauvres et les travailleurs pauvres.

D. NON-RECOURS AU RMI/RSA

Évolution de l'éligibilité, de la perception et du non-recours au RMI et au RSA depuis 1999

Trois périodes d'analyse peuvent être distinguées.

- Entre 1999 et 2009, la part de ménages français éligibles au RMI est plutôt stable, se situant autour de 40 %, tout comme la part de ménages allocataires du RMI, mais cette dernière connaît une légère hausse entre 2002 et 2006. La proportion de ménages en situation de non-recours au RMI, à un niveau initialement très élevé (45,7 % en 2001), suit une tendance à la baisse à partir de 2002 jusqu'à 36,9 % en 2009. En 2009-2010, la série semble présenter une rupture sur la variable mesurant l'éligibilité et donc sur celle relative au non-recours. Les raisons potentielles sont diverses sans que l'on puisse en pondérer les impacts respectifs : évolution des modules de la fiche statistique, création du RSA en 2009 avec un élargissement des critères d'éligibilité, premiers effets de la crise économique mondiale. Les évolutions entre ces périodes ne seront pas analysées.
- Entre 2010 et 2015, la part des ménages français éligibles au RSA continue d'être plutôt stable mais à un niveau plus élevé qu'auparavant, autour de 48 %. La proportion de ménages français allocataires du RSA est également stable, autour de 41 %. Ainsi, le taux de non-recours connaît une stagnation sur toute

MÉTHODOLOGIE : MESURE DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DU NON-RECOURS AU RMI/RSA DANS LES DONNÉES COLLECTÉES PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

Afin de pouvoir mesurer le non-recours au RMI/RSA, il faut au préalable déterminer l'ensemble des ménages éligibles. L'éligibilité au RMI/RSA socle repose sur trois types de critères : l'âge du demandeur, le niveau de ressources et la composition du ménage, auxquels s'ajoute la durée de présence en France pour les personnes de nationalité étrangère en situation régulière. De nombreux cas particuliers existent cependant, qui rendent l'appréciation des situations individuelles et des droits associés complexe, y compris pour les intéressés.

Dans l'analyse qui suit, nous sommes amenés à faire un certain nombre d'hypothèses pour caractériser l'éligibilité des ménages rencontrés, à partir des données collectées par le Secours Catholique. Un ménage est considéré comme éligible au RMI/RSA s'il remplit les conditions suivantes.

- Critère d'âge : la personne de référence du ménage a 25 ans ou plus, ou entre 18 et 25 ans à condition d'avoir au moins un enfant à charge. Les femmes enceintes de moins de 25 ans ou les jeunes actifs de moins de 25 ans ont droit au RSA mais sont exclus de notre définition par manque d'informations. S'il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier du RSA, les personnes âgées de plus de 65 ans éligibles au RSA ont intérêt à demander l'allocation de solidarité pour personnes âgées (Aspa) dont le montant est plus élevé.
- Critère de durée de présence en France : la personne de référence du ménage est de nationalité française ; ou de nationalité algérienne en situation régulière ; ou de nationalité étrangère en situation régulière et originaire d'un pays non membre de l'Union européenne (hors Algérie) et elle vit en France depuis plus de cinq ans. Il s'agit d'une approximation car l'ouverture des droits au RSA est conditionnée par la présence régulière en France depuis plus de cinq ans. Or les données du Secours Catholique permettent de connaître la date d'arrivée en France, mais pas la date d'obtention d'un statut régulier. Sont enfin considérés comme remplissant ce critère les ménages dont la personne de référence est membre d'un pays de l'Union européenne, en France depuis moins de cinq ans mais au chômage indemnisé. En effet, à condition d'avoir été en emploi, condition supposée remplie si elles sont au chômage indemnisé, les personnes de nationalité étrangère en provenance de l'Union européenne ne sont pas soumises à cette durée de cinq ans. Par souci de cohérence dans l'évolution sur une période longue, un certain nombre d'analyses sont restreintes aux ménages dont la personne de référence est de nationalité française.
- Critère de ressources : les ressources du ménage sont inférieures au seuil fixé chaque année par décret, qui dépend de la composition du ménage, du type de logement et de son statut d'occupation (*via* un « forfait logement »).

Nous ne pouvons pas établir la composition des ménages dits complexes, c'est-à-dire comptant d'autres adultes que la personne de référence, le conjoint éventuel ou leurs enfants adultes. Ces ménages complexes sont donc exclus de l'analyse, faute de pouvoir caractériser leur éligibilité. De plus, avant 1999, les fiches statistiques ne faisaient pas mention de l'âge des enfants. Or les barèmes du RMI dépendant de l'âge des enfants, l'éligibilité ne peut pas être établie pour les ménages rencontrés de 1994 à 1998. Enfin, les ménages dont la personne de référence est étudiante sont considérés comme non éligibles, sauf s'ils ont un ou plusieurs enfants à charge. Le droit au RSA est en outre conditionné au fait de résider de manière stable en France. La notion de stabilité du séjour renvoie à la résidence habituelle en France, et à la condition de séjourner au moins six mois en France au cours de l'année civile, durée qui est passée à neuf mois le 1^{er} janvier 2025. Tous les ménages rencontrés par l'association sont supposés remplir cette condition.

la période, autour de 23 %, soit un niveau relativement bas par rapport aux autres périodes d'observation par le Secours Catholique.

- Entre 2016 et 2024, les proportions de ménages français éligibles au RSA et d'allocataires connaissent une forte baisse, passant respectivement de 48,3 % à 38,5 % et de 38,6 % à 28,8 % sur la période. Parallèlement, le taux de non-recours parmi les ménages français augmente très fortement, passant de 24,5 % en 2015 à 38 % en 2024, un taux quasiment record depuis la création du RSA parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique. Cette hausse continue du non-recours semble s'interrompre de façon très temporaire en 2020, au début de la crise sanitaire du Covid-19. Cela pourrait s'expliquer notamment par le contexte administratif spécifique à la période : des informations davantage relayées, notamment sur les aides exceptionnelles mises en place par le gouvernement, le prolongement automatique de certains droits ou la baisse des contrôles par les caisses d'allocations familiales (CAF). Cependant, dès 2021, le taux de non-recours continue sa progression et connaît même un bond de plus de 5 points entre 2021 et 2022. Cela n'est pas sans lien avec la multiplication des discours stigmatisants sur les allocataires du RSA et les décisions du gouvernement de contraindre davantage la perception du RSA en contrepartie de 15 heures d'activité à réaliser. Le Baromètre d'opinion de la Drees, un outil permettant de mesurer l'évolution de l'opinion des personnes vivant en France sur diverses questions sociales, met clairement en évidence ce durcissement du regard sur les personnes allocataires des minima sociaux. En effet, en 2022, la part de répondants en accord avec l'affirmation : « Il faut diminuer le RSA » entame une hausse importante, passant de 14,8 % en 2021 à 19,1 % en 2024. Même si la majorité des personnes restent favorables à une augmentation du RSA, cette proportion a connu une forte baisse depuis 2022, de 66,7 % des réponses en 2021 à 52,3 % en 2024⁶⁰.

L'évolution du taux de non-recours au RMI ou au RSA selon la composition des ménages permet de mettre en évidence de fortes continuités sur la période, mais

aussi la persistance d'écart importants. Les mères isolées ont le taux de non-recours au RSA le plus faible de l'ensemble des ménages (28,2 % en 2024), un taux qui néanmoins reste important, alors que plus de la moitié des pères isolés (51,6 %), bien qu'éligibles, ne perçoivent pas l'allocation.

L'évolution de la composition des ménages français en situation de non-recours au RMI ou au RSA montre une surreprésentation désormais plus importante des couples avec enfants, qui représentent, en 2024, 16,2 % des ménages français en situation de non-recours au RSA contre 13,3 % de l'ensemble des ménages français éligibles. Alors que la part des mères isolées est plutôt stable parmi les ménages éligibles (32,1 % en 2024), ces dernières sont de moins en moins nombreuses parmi les ménages en situation de non-recours (26 % en 2024), mais restent le deuxième type de ménages le plus concerné, juste après les hommes seuls qui sont légèrement surreprésentés parmi les ménages en situation de non-recours au RSA.

Réforme du RSA « Accompagnement rénové » dans le cadre de la loi Plein Emploi (conditionnement du versement du RSA à 15 heures d'activités hebdomadaires) et non-recours au RSA

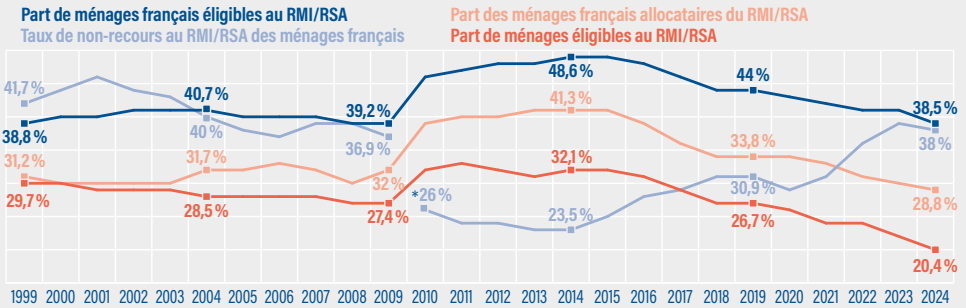
Les taux de non-recours sont exprimés parmi l'ensemble des ménages éligibles au RSA et dont la personne de référence est de nationalité française.

Le graphique 72 met en évidence les premiers effets de l'expérimentation de la réforme du RSA « Accompagnement rénové » (versement du RSA conditionné à 15 heures d'activités hebdomadaires) sur les 18 départements pilotes expérimentant la réforme à partir du printemps 2023. Pour ces départements, le taux de ménages en situation de non-recours au RSA est passé de 34,6 % en 2022 à 41,1 % en 2023, soit une hausse de près de 19 %, alors que, parmi les autres départements hors expérimentation, le non-recours a augmenté de moins de 5 %. La hausse du non-recours au RSA consécutive à la réforme peut résulter d'un refus des personnes éligibles de se soumettre à cette condition d'activité, d'un découragement face à un accompagnement renforcé perçu comme une volonté de stigmatisation ou d'infantilisation supplémentaire,

60. Drees, Baromètre d'opinion de la Drees, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Voir la contribution d'Axelle Brodiez-Dolino p. 125.

GRAPHIQUE 70

Éligibilité, non-recours et perception du RMI/RSA (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

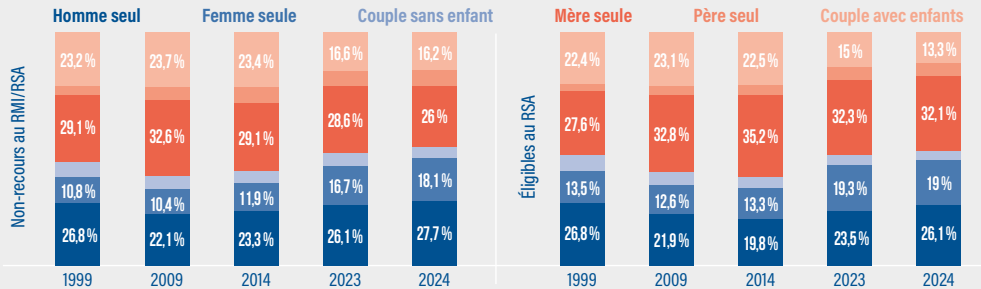
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par l'association.

Lecture : En 2024, 20,4% des ménages rencontrés sont éligibles au RSA, ils sont 38,5% à l'être parmi les ménages dont la personne de référence est de nationalité française. En 2024, 38% des ménages éligibles au RSA et dont la personne de référence est de nationalité française sont en situation de non-recours au RSA.

* 2010 : rupture de série.

GRAPHIQUE 71

Composition des ménages français selon l'éligibilité et le non-recours au RMI/RSA (1999, 2009, 2014, 2023, 2024)



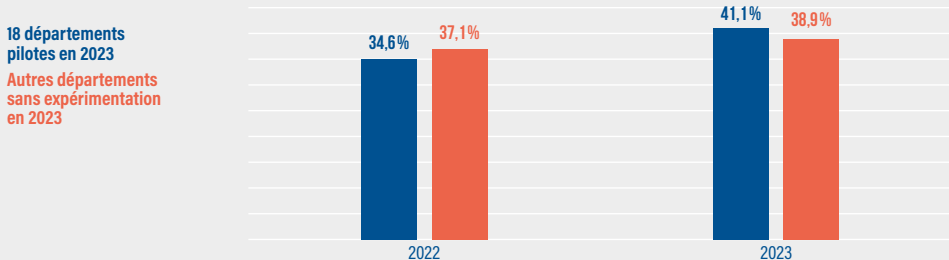
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RMI/RSA rencontrés par l'association, dont la personne de référence est de nationalité française.

Lecture : En 2024, 16,2% des ménages français en situation de non-recours au RSA sont des couples avec enfants, alors qu'ils représentent 13,3% de l'ensemble des ménages français éligibles au RSA.

GRAPHIQUE 72

Taux de non-recours au RSA selon les départements et l'expérimentation en cours (2022-2023)



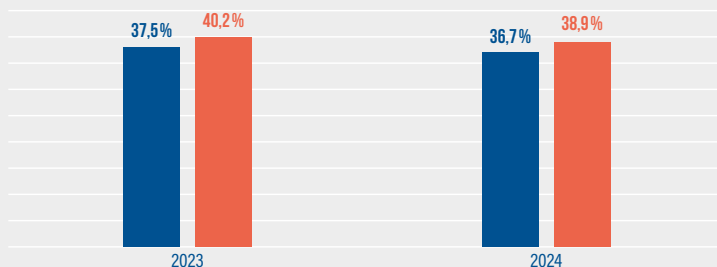
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par l'association, éligibles au RSA et dont la personne de référence est de nationalité française.

Lecture : En 2023, parmi les 18 départements pilotes de l'expérimentation de l'accompagnement rénové du RSA, le taux de non-recours au RSA était de 41,1% contre 34,6% en 2022, dans ces mêmes départements.

GRAPHIQUE 73

Taux de non-recours au RSA selon les départements et l'expérimentation en cours (2023-2024)

29 départements pilotes
étendus en 2024Autres départements
hors expérimentation**Source :** Secours Catholique.**Champ :** Ensemble des ménages rencontrés par l'association, éligibles au RSA et dont la personne de référence est de nationalité française.**Lecture :** En 2024, parmi les 29 départements pilotes de l'expérimentation étendue de l'accompagnement renouvelé du RSA, le taux de non-recours au RSA était de 36,7% contre 37,5% en 2023, dans ces mêmes départements.

de l'application de sanctions et de radiations en cas de non-réponse, ou encore d'éventuels changements organisationnels en lien avec la réforme des services concernés, qui auraient pour conséquence de rendre l'accès à la prestations plus complexe pour les demandeurs.

Au printemps 2024, l'expérimentation a été étendue à 29 autres départements. On compare ici la part de ménages en situation de non-recours au RSA dans ces 29 départements et le taux de non-recours observé parmi les autres départements hors de l'expérimentation, étendue ou pilote (c'est-à-dire les départements qui n'ont jamais expérimenté la réforme, ni en 2023, ni en 2024). Dans ce cas, le non-recours a très peu évolué parmi les départements pilotes étendus, le taux y a diminué de 2% contre 3,2% pour l'ensemble des autres départements hors de l'expérimentation.

Si l'on observe une forte hausse du non-recours dans les départements ayant expérimenté précocement la réforme du RSA « Accompagnement renouvelé » en 2023, les effets semblent beaucoup plus limités, voire inexistantes dans les départements qui l'ont rejointe au printemps 2024. Ces éléments invitent à une certaine

prudence dans l'interprétation des résultats à ce stade. Il conviendra d'attendre des données consolidées sur un temps plus long pour juger des effets réels de cette réforme sur le non-recours. Néanmoins, les premiers constats ne permettent pas, pour l'heure, de mettre en évidence un impact positif de la réforme en matière d'accès au droit. ■

TEXTE COLLECTIF – GROUPE SAINT-ANTONIN

LA FRANCE VUE D'EN BAS

Cette contribution a été réalisée par Alain, Ben, Crocker, Éric, Flo, Jérôme, Manuel, Nathalie, Nathalie, Oréane, Pierre-Yves, Thierry, Virginie qui fréquentent et participent à la vie de l'équipe du Secours Catholique-Caritas France de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), aidés par Marie-Christine, Emma et Philippe.

Nous nous sommes retrouvés à quatre reprises, entre juin et septembre, au local du Secours Catholique situé dans une ancienne école : Le Tour du pré. Un espace de vie, de rencontre, d'entraide, partagé avec les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, le conservatoire de musique et un espace jeunes. C'est un lieu où sont organisés chaque semaine des distributions d'aide alimentaire mais aussi des ateliers cuisine, où l'on peut également chiner de la vaisselle récupérée par le Secours Catholique, emprunter des livres, participer à l'entretien d'un jardin partagé ou tout simplement se retrouver l'après-midi sous les tilleuls de la cour, autour d'un café.

À l'occasion des trente ans du rapport statistique du Secours Catholique, on nous a proposé d'échanger, à partir de notre vécu, sur le regard que porte la société sur la pauvreté et sur les personnes en situation de précarité, sur l'évolution de ce regard et de nos situations ces dernières années, sur les préjugés qui persistent vis-à-vis des personnes en situation de précarité.

Cette question du regard sur les personnes en situation de précarité nous a particulièrement interpellés car elle nous a tous concernés à un moment ou l'autre de nos vies : *« Passé un certain âge, on se fout du regard, dit l'une d'entre nous. Il y a quinze ou vingt ans, le regard des gens m'aurait peut-être interpellée, maintenant j'ai 53 ans et j'arrive à me dire : c'est pas grave, c'est bien aussi, la différence. Je vois cela de façon positive. »* Un autre se rappelle ses premières années à Saint-Antonin : *« Je suis arrivé ici en 1975, le village n'avait rien à voir avec maintenant... À l'époque, cinq fois les gendarmes m'ont contrôlé dans une journée. Ils me disaient : "Écoutez monsieur, il y a des gens du village qui restent derrière leur fenêtre et s'ils voient quelqu'un qu'ils ne connaissent pas, ils nous téléphonent et nous on est obligés d'y aller." »* Un regard qui aujourd'hui encore reste empreint de méfiance vis-à-vis des personnes en situation de précarité : *« À Saint-Antonin, quand je dis que je vais au Secours Catholique, il y a ce regard un peu supérieur et on me répond : "Tu vas à la cour des miracles" »*, témoigne la responsable de l'équipe.

Un autre parmi nous se souvient de son enfance : *« Quand j'étais petit, le regard des autres sur l'aspect de quelqu'un était différent. Je me rappelle après la guerre, il y avait des hommes-orchestres qui étaient défigurés et pour vivre, ils n'avaient qu'une chose à faire : de la musique. Ils jouaient de dos, toujours, ils se mettaient face à un mur, ils avaient des clochettes, des cymbales aux genoux, une grosse caisse et ils faisaient de la musique tout seuls. Donc les mecs, ils tournaient le dos au mur et quand ils se retournaient, les gens, au lieu de partir, à cette époque-là, ils en avaient tellement bavé qu'ils leur donnaient de l'argent pour les remercier mais aussi parce que le mec n'avait que ce moyen-là pour vivre. »*

« Au moins à cette époque, il y avait un peu d'attention face à de telles situations, réagit l'un d'entre nous. Aujourd'hui les rues de Toulouse sont pleines de SDF mais plus personne ne les voit. »

Un autre participant nous raconte la violence du regard des enfants entre eux : *« J'ai eu une compagne qui avait deux gamins, une petite fille et un petit garçon, la maman n'avait pas trop les moyens. La petite fille partait à l'école avec des chaussures trouées, des vêtements avec des trous aussi. Et la gamine, elle revenait de l'école en pleurant. Elle disait qu'on s'était moqué d'elle toute la journée. »*

« Nous, on voit les choses, peut-être parce qu'on est plus bas, on voit ce qui se passe plus bas. »

Mais le regard que l'on porte sur les personnes en situation de précarité peut aussi venir de notre propre entourage familial : *« Moi, mes gosses, ils ont honte que je sois aux Restos du Cœur. Ça ne passe pas. Alors s'ils ne veulent pas me voir, ils ne me voient pas. J'en ai quand même une qui veut bien, mais les autres me disent que je suis un "cas-sos", ils ne veulent pas me voir, pas du tout. Pour eux, je ne fais pas partie de la norme. »*

Malgré cela, certains parmi nous se battent pour faire changer ces regards suspicieux. *« La première année que j'ai participé à la collecte des Restos du Cœur, j'ai dit à Flo et Nathalie de venir avec moi. Flo était un peu mal vu par certaines personnes du village et le voir faire cette collecte a changé le regard de beaucoup de gens. Je lui ai dit : "Tu peux être fier de ce que tu fais là. Eux, ils ne viennent même pas se proposer pour la collecte." »*

Au-delà de ces regards lourds de jugements négatifs, il nous semble cependant que les personnes en situation de précarité restent invisibles pour une partie de la société qui les a exclues de son champ de vision : *« Nous, on voit les choses, peut-être parce qu'on est plus bas, on voit ce qui se passe plus bas. Peut-être parce que les gens sont trop en haut, ils n'ont pas la bonne vision. Nous, on est là où ça se passe, exprime l'une d'entre nous. On a les sens éveillés et on va voir rapidement quelqu'un qui galère. Je ramasse des fleurs en ce moment, je vois des fleurs. C'est pas compliqué, quand t'es pauvre, tu vois des pauvres. Le jour où on sera riches on verra des riches. »* Un autre d'ajouter : *« Des fois, tu peux passer à côté de choses sans les voir. Tu sais qu'elles existent, mais toi, tu es sur ta route, tu te mets un peu des œillères et puis tu vois des gens dans le fossé, des jeunes, des femmes isolées, battues, et alors tu vois qu'il y a vraiment de la misère. »*

Et l'un d'entre nous propose : *« On devrait organiser une semaine d'empathie où tu te mets à la place des autres, par exemple de quelqu'un de malvoyant et pendant une semaine, tu vis comme si tu étais malvoyant ; pareil pour une personne en situation de précarité. Avoir un aperçu de ce que peut vivre la personne, même si ce ne sera jamais aussi complet que ce qu'elle vit vraiment. »*

« En fait, on a peur de ce qu'on ne connaît pas. »

Pour animer nos échanges, nous avons aussi à disposition quelques mots-clés sur des papiers disposés sur la table. *« Je choisis le mot "respect", dira l'un d'entre nous. Le respect, c'est dire qu'on regarde les autres, c'est par exemple ne pas rigoler quand on voit un handicapé, un mec qui a un problème. Quand quelqu'un a un problème au théâtre ou à la télé, ça nous fait rire, mais dans la réalité, ce n'est pas comme ça. Je pense que le respect, c'est la base de tout. Si on a du respect, on n'a pas de jugement sur les gens, on est bienveillant. »*

Enfin, et malgré nos constats peu engageants, comme pour ouvrir une fenêtre vers un possible espoir concernant ce sujet du regard de la société sur les plus pauvres, on pourrait se rattacher à ce souvenir d'enfance partagé par l'un d'entre nous : *« J'ai habité une cité et quand il faisait trop chaud, les gens sortaient. Ma mère sortait avec la voisine, elles tiraient une chaise dehors, elles faisaient du crochet, elles discutaient. Et on connaissait les gens. Tous les gens sortaient, tous les enfants étaient dehors aussi. Maintenant, il y a les écrans qui enferment les gens chez eux. En fait, on a peur de ce qu'on ne connaît pas. »*

« On est catalogués comme des fainéants, des gens qui ne veulent pas bosser. »

Durant nos rencontres, la question du travail a constitué l'autre part importante de nos discussions. À partir de nos vécus, nous avons partagé des avis parfois très différents face aux nombreux préjugés que nous renvoie une partie de la société sur ce sujet.

« On est catalogués comme des fainéants, des gens qui ne veulent pas bosser. Je suis au RSA, d'accord, mais je travaille aussi un peu sur un contrat en juillet-août », lance l'une d'entre nous.

Une autre lui répond : *« Obliger les gens à travailler dans un truc qui ne les intéresse pas en échange d'un RSA, ça ne sert pas à grand-chose. Il faudrait demander aux gens ce qu'ils aimeraient faire en échange de ce RSA. J'ai l'impression que les gens qui bossent nous envient, en fait, c'est juste ça. Au lieu de nous dire : "Quelle chance vous avez, vous êtes riches." On est aussi riches les uns que les autres, vous avez l'argent et nous, on a le temps... alors on pourrait peut-être aider un peu tous les gens qui sont surbookés. Et plutôt que d'être dans la culpabilité, on pourrait être dans un système d'échange. »*

Le débat se poursuit sur nos choix de vie, mais aussi sur la manière dont, au fil du temps, la société de consommation nous a peu à peu tendu ce piège de l'emploi à tout prix, faute de quoi nous n'avons pas de reconnaissance.

« Le système est basé sur la valeur du travail, de l'argent, pas sur les valeurs humaines. On

ne dit pas que quelqu'un est généreux, solidaire, agréable, bienveillant. On dit plutôt de cette personne : "C'est un bosseur, il offre des vacances à ses enfants"», pose l'un d'entre nous. « Mais est-ce que la problématique, c'est pas de vouloir toujours plus ? », complète un autre.

« Moi, j'aime bien cette citation, ajoute une autre : "L'argent ne fait pas le bonheur, il ne peut que nous permettre de choisir notre forme particulière de malheur." En fait, nous, ce que l'on apprend à faire, c'est à se passer de choses. »

Quelqu'un lui répond : « Moi, je suis en invalidité et interdit de travailler. J'ai 62 ans, je vais quand même travailler parce que j'y suis obligé. J'ai tellement de petits problèmes qu'il faut sortir 40 euros, 60 euros. Même avec la pension d'invalidité je n'y arrive pas. C'est pour ça que je viens là, parce que je n'y arrive pas. »

Comme pour enfoncer le clou sur ce sentiment d'une société qui nous pousse au travail à tout prix, une maman de notre groupe ajoute : « Une de mes filles, quand elle avait 14 ans, on lui a donné 5 euros pour garder des enfants pendant une soirée. Elle ne voulait pas que j'aille négocier pour elle. Elle avait honte et peur qu'on lui enlève ce... de petit boulot qui lui permettait d'avoir 5 euros par semaine. »

Enfin, pour faire le lien entre précarité, travail, lien social et solidarité, l'un d'entre nous revient sur la crise du Covid. « J'ai déjà entendu autour de moi : "Si les gens sont pauvres c'est qu'ils le veulent bien." C'est en train de rentrer dans la tête des gens. Il y a des pauvres, eh bah, c'est normal, et comme j'ai peur d'être pauvre, je suis rapace sur tout, je gratte sur tout, je n'en ai rien à faire, des autres. Avant, il y avait une forme de solidarité. Elle existe encore un peu, avec des amis quand on passe des bons moments, mais ça lâche prise. On l'a vu ici avec le Covid. Tout à coup, tout le monde était bien avec son voisin parce qu'il avait des poules, des légumes à partager. Moi, ça m'a fait plaisir, je me suis dit : "Ça va recréer du lien social, les gens vont se parler parce qu'on a besoin du voisin qui a des poules et des œufs." Ça m'a donné une lueur d'espoir. Le Covid est passé, puis ç'a été à nouveau chacun pour soi, le pognon rentre à nouveau, tout va très bien madame la Marquise. La précarité, on l'a éradiquée. »

Lors de notre dernière rencontre, nous avons dressé à tour de rôle un portrait chinois de la société actuelle. L'un des participants de nos échanges a alors lâché d'un trait : « Si la société était un jeu, ce serait une bouée, parce qu'elle te maintient bien la tête hors de l'eau, mais elle ne te ramène pas au bord. » Et tout était dit du chemin qu'il nous restait à parcourir pour combler la fracture sociale encore béante. ■



3. TRENTE ANS D'INDICATEURS DE PAUVRETÉ CHEZ LES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE : QUELLES ÉVOLUTIONS DEPUIS 1994 ?

3.1. LE SECOURS CATHOLIQUE RENCONTRE D'AVANTAGE DE MÉNAGES NE DISPOSANT D'AUCUNE RESSOURCE

En 1994, 10,1 % de l'ensemble des ménages accompagnés par le Secours Catholique ne percevaient aucune ressource lorsqu'ils sollicitaient l'aide de l'association. En 2024, plus d'un quart (25,7 %) des ménages rencontrés sont dans cette situation de dénuement extrême. Ces trente dernières années, la part de ménages sans ressources a donc plus que doublé, en lien avec les évolutions sociodémographiques des ménages accueillis au fil des années.

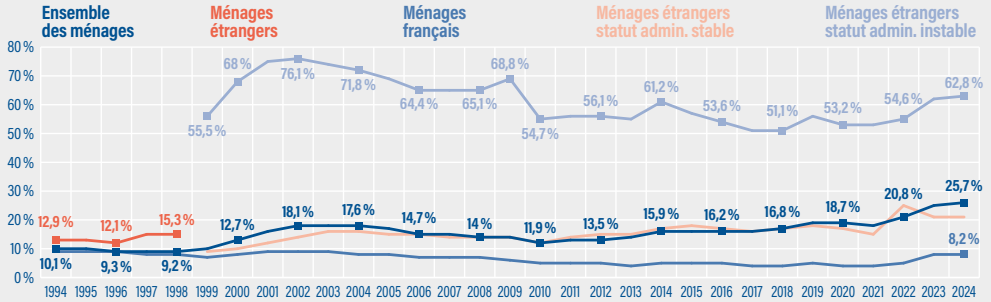
En effet, le graphique 75 montre que le profil des ménages ne disposant d'aucune ressource a évolué au cours du temps. En 1994, les ménages dont la personne de référence est de nationalité française représentaient plus de 3 ménages sans ressources sur 4 (76,9 %). En raison de l'accueil croissant de personnes de nationalité étrangère parmi les équipes du Secours Catholique (voir partie 1.2.), et plus particulièrement sans droit au travail, les ménages étrangers sont devenus majoritaires parmi ceux ne percevant aucune ressource : ils représentent 70,6 % des ménages sans ressources en 2024, contre 26,5 % en 1999. Pour ces ménages, cette situation de dénuement extrême s'explique structurellement par leur statut administratif qui les empêche d'accéder au marché du travail et donc de percevoir des revenus d'une activité formelle mais également de percevoir des minima sociaux comme le RSA.

Bien que les ménages étrangers au statut administratif instable restent surreprésentés parmi les ménages sans ressources, en raison de facteurs avant tout structurels, la part des ménages français sans ressources, qui diminuait de façon continue depuis 1994, connaît une hausse notable depuis 2022. En 2024, 8,2 % des ménages français ne perçoivent aucune ressource, contre 3,6 % en 2021. Pour ces derniers, l'absence de ressources peut être liée à des ruptures de droits à la suite de séparations ou de déménagements, le temps que soit instruit leur dossier (CAF). La hausse de la part des ménages français sans ressources correspond aussi à une évolution du profil de ces ménages, avec davantage de personnes en situation d'errance, sans solution de logement ou d'hébergement. On observe également une tendance à la hausse de la part de ménages ne percevant aucune ressource parmi ceux dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut stable. Pour ces derniers, les mêmes problèmes administratifs peuvent être évoqués, en plus des situations de plus en plus complexes rencontrées avec les préfectures dans le cadre du renouvellement d'un titre de séjour⁶¹.

61. SCCF, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », rapport cité.

GRAPHIQUE 74

Évolution de la part de ménages ne percevant aucune ressource selon la nationalité et/ou le statut administratif de la personne de référence (1994-2024)



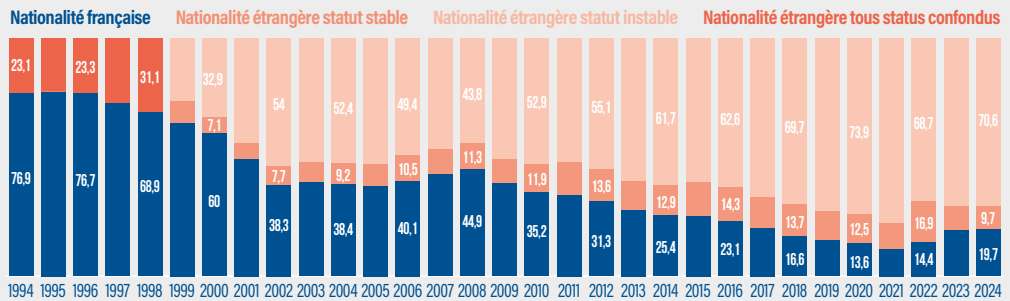
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité française, 8,2% ne disposent d'aucune ressource financière.

GRAPHIQUE 75

Répartition selon la nationalité et le statut administratif de la personne de référence parmi les ménages ne percevant pas de ressources (1994-2024) (en %)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ne disposant d'aucune ressource financière.

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages ne percevant aucune ressource, 70,6% sont de nationalité étrangère au statut administratif instable.

LA PART DES MÉNAGES NE DISPOSANT D'AUCUNE RESSOURCE EN HAUSSE DE 154 % EN TRENTE ANS : QUELLES ÉVOLUTIONS DU PROFIL DE CES MÉNAGES ?

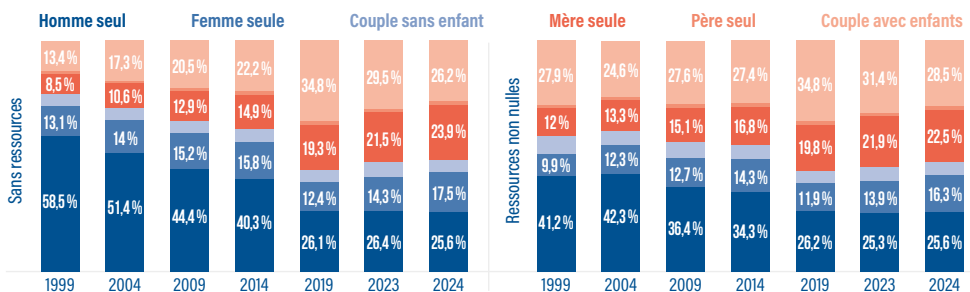
Depuis 1994, les équipes du Secours Catholique accompagnent davantage de ménages ne percevant aucune ressource, en lien, en partie seulement, avec l'accueil croissant de ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut instable.

Dans cette partie, l'analyse portera sur deux sous-échantillons distincts :

- l'ensemble des ménages (sans ressources) dont la personne de référence est de **nationalité étrangère au statut administratif instable** (en attente de régularisation, déboutée ou sans papiers). Pour ces dernières, l'accès à des prestations sociales est impossible (sauf cas très particuliers, pour les demandeurs d'asile qui peuvent bénéficier de l'allocation pour demandeur d'asile – ADA) et l'accès à des ressources formelles, via un contrat de travail, est très limité voire impossible ;
- l'ensemble des ménages (sans ressources) dont la personne de référence est de **nationalité française ou étrangère au statut administratif stable**. Ce sous-échantillon regroupe un ensemble de ménages dont

GRAPHIQUE 76

Répartition des ménages sans ressources selon leur composition (1999-2024). Ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable



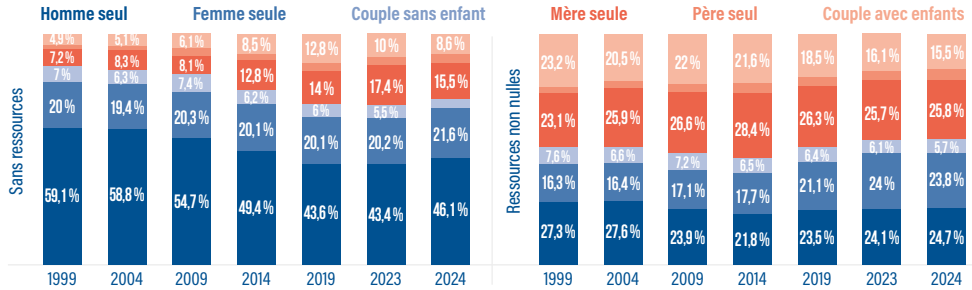
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable.

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages ne percevant aucune ressource et dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable, 25,6 % sont des hommes seuls, contre 58,5 % en 1999.

GRAPHIQUE 77

Répartition des ménages sans ressources selon leur composition (1999-2024). Ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable.

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages ne percevant aucune ressource et dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable, 46,1% sont des hommes seuls, contre 59,1% en 1999.

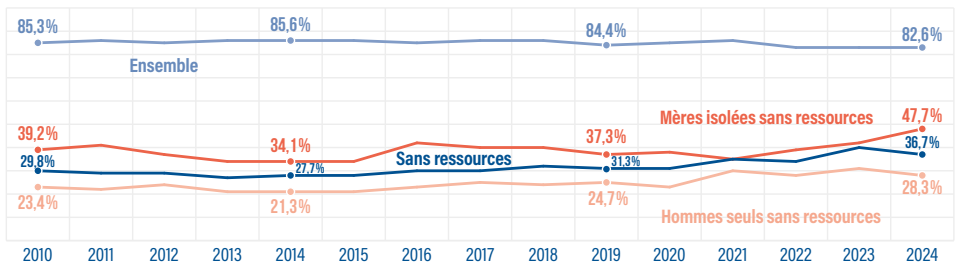
la personne de référence est en droit de travailler (et donc de percevoir des revenus d'activités formelles) ou bien de percevoir des prestations sociales (minima sociaux notamment).

Parmi les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable, la composition des ménages évolue de manière très similaire, qu'ils disposent ou non de ressources. Ainsi, plus de la moitié des ménages sans ressources appartenant à cette catégorie sont désormais des familles avec enfants. Cette absence d'écart significatif s'explique par une cause structurelle : l'extrême précarité de l'ensemble de ces ménages ne dépend guère de leur composition, car elle résulte principalement de l'absence de droit au travail et aux minima sociaux.

Le graphique 77 montre que, depuis trente ans, les personnes seules, et plus particulièrement les hommes seuls, sont surreprésentées parmi les ménages français ou étrangers au statut stable, ne percevant aucune

GRAPHIQUE 78

Ménages en logement stable (2010-2024). Ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable



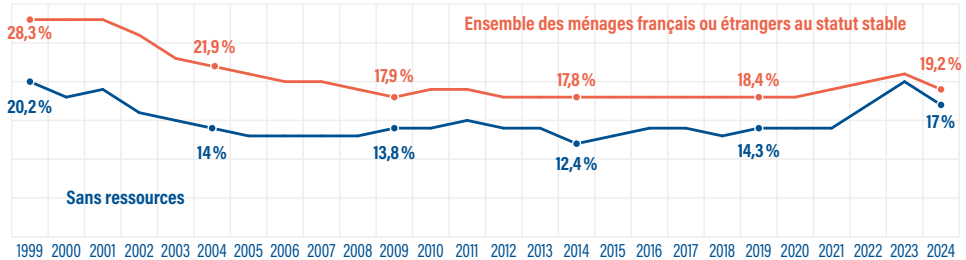
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable.

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages ne percevant aucune ressource, 36,7% vivent en logement stable et 47,7% des mères isolées ne disposant d'aucune ressource financière.

GRAPHIQUE 79

Ménages exprimant une rupture ou séparation récente (1999-2024). Ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable.

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ou étrangère au statut administratif stable, 19,2 % expriment une séparation récente. C'est le cas de 17 % de ceux ne percevant aucune ressource.

ressource. En 1999, près de 60 % des ménages français ou étrangers au statut administratif stable étaient des hommes seuls, contre 27,3 % de l'ensemble du sous-échantillon. Bien que leur part ait baissé au cours de la période, les hommes seuls restent très surreprésentés parmi les ménages sans ressources.

L'autre constat à souligner est la forte hausse de la part des mères isolées parmi ces ménages ne disposant d'aucune ressource. Bien qu'elles restent sous-représentées par rapport à l'ensemble du sous-échantillon (15,5 % des ménages ne percevant aucune ressource en 2024 sont des mères isolées, alors que ces dernières représentent 25,8 % des ménages du sous-échantillon), leur proportion, parmi les ménages sans ressources, a plus que doublé entre 1999 et 2024, passant de 7,2 % à 15,5 %.

Le graphique 78 met en évidence les particularités des publics accueillis parmi les ménages français ou étrangers au statut administratif stable et ne percevant aucune ressource. L'évolution de la composition des ménages a montré une surreprésentation des hommes seuls, plus souvent en situation d'instabilité par rapport au logement (notamment en situation d'errance) et une hausse récente de la part des mères isolées, bénéficiant souvent d'un logement stable. Se dessinent alors deux types de ménages sans ressources mais aux situations très diverses, les premiers étant plutôt des hommes seuls dans des situations de très grande pauvreté davantage structurelle, les seconds, plutôt des mères isolées sollicitant le Secours Catholique pour des situations davantage temporaires et liées à certains événements comme une séparation, un changement de domicile ou une anomalie de perception des prestations sociales.

Parmi les ménages français ou étrangers au statut administratif stable, l'évolution de ceux évoquant une rupture, une séparation ou un divorce récent est globalement parallèle entre les ménages sans ressources et l'ensemble des ménages. Néanmoins, une rupture apparaît à partir de 2022, avec une hausse marquée de la part des ménages sans ressources mentionnant ce type de circonstances, atteignant un pic en 2023. Cette dynamique semble étroitement liée à l'augmentation, plus prononcée sur la même période, de la part des mères isolées parmi ces ménages. On peut formuler l'hypothèse d'une augmentation des séparations à la suite des épisodes successifs de confinement en France entre mars 2020 et juin 2021⁶².



© CHRISTOPHE HARGOUIES / SCCF

3.2. APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE HAUSSE CONTINUE, LE NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES MÉNAGES RENCONTRÉS EN 2024 EST PROCHE DE CELUI DES MÉNAGES ACCUEILLIS EN 1994

Le graphique 80 met en évidence la progression lente mais continue du niveau de vie médian des ménages rencontrés par l'association depuis le début des années 2000 jusqu'en 2013, où il se stabilise autour de 660 euros. Une inflexion s'amorce en 2018, suivie d'une baisse marquée en 2022, pour atteindre 565 euros en 2024, un niveau proche de celui observé au début des années 2000.

En restreignant l'analyse aux seuls ménages disposant de ressources financières, le niveau de vie médian est en hausse continue depuis le début des années 2000. À partir de 2018, un décrochage semble s'opérer puisque le niveau de vie médian des ménages aux ressources non nulles se stabilise avant une baisse en 2022, tandis que parmi l'ensemble des ménages rencontrés, une forte baisse du niveau de vie médian s'observe. Comme détaillé dans la partie 3.1, cela s'explique par la part croissante

de ménages ne percevant aucune ressource, passant de 16,8 % en 2018 à 25,7 % des ménages rencontrés en 2024.

De plus, le graphique 80 montre que la progression du niveau de vie médian des ménages rencontrés reste nettement inférieure à celle observée dans l'ensemble de la population. Autrement dit, si le niveau de vie des ménages accueillis a bien augmenté depuis le début des années 2000, cette hausse est demeurée plus faible que celle enregistrée à l'échelle de la population générale en France métropolitaine. Ainsi, en 2002, le niveau de vie médian des ménages rencontrés par le Secours Catholique représentait 29 % du niveau de vie médian mesuré en population générale, et ce ratio a diminué pour atteindre moins de 26 % en 2024.

Il s'agit dès lors d'une dégradation relative des conditions de vie des ménages rencontrés. En conséquence, dès lors que la pauvreté est définie par référence au revenu médian national, on ne peut que s'attendre à une hausse du taux de pauvreté parmi la population accueillie (voir partie 3.3).

L'étude de l'évolution du rapport interdéciles (D9/D1)⁶⁴ permet de mettre en évidence l'évolution des écarts de niveau de vie entre les ménages rencontrés. Bien que l'analyse soit restreinte aux ménages aux ressources non nulles, le graphique 82 montre une forte hausse des écarts au sein de la population accueillie, le rapport interdéciles D9/D1 passant de 3,2 en 1999 à 5,2 en 2024. La valeur du 1^{er} décile (D1) est plutôt stable malgré une tendance à la baisse entamée depuis 2014 tandis que la valeur prise par le 9^e décile (D9) est en

hausse continue. L'évolution du rapport D9/D1 parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique ne traduit pas nécessairement une aggravation des situations individuelles dans le temps, mais davantage une diversification croissante du profil des ménages rencontrés. À la persistance de la « grande pauvreté » (D1 plutôt stable) avec des ménages aux ressources extrêmement faibles s'ajoute depuis plus de dix ans une part croissante de ménages moins pauvres. Cela pourrait s'expliquer par la diversification des activités proposées par le Secours Catholique, mais aussi par des effets de conjoncture. La crise du Covid-19 a, par ailleurs, amené au Secours Catholique des personnes qui se sont retrouvées en difficulté de façon conjoncturelle.

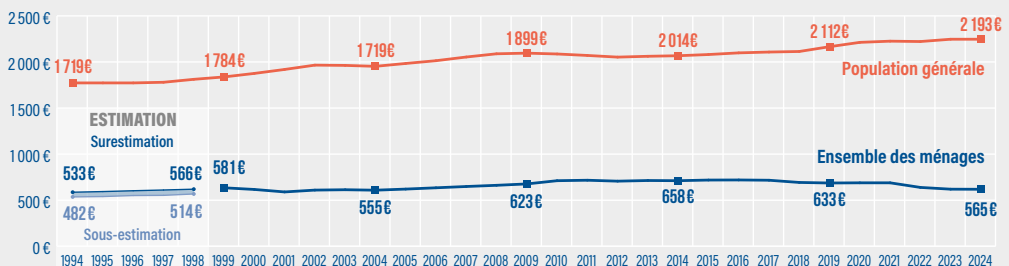
64. Le rapport interdéciles est le ratio entre le niveau de vie minimum des 10 % les moins pauvres (le 9^e décile) et le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres (le 1^{er} décile).

Sauf mention contraire, l'ensemble des indicateurs monétaires sont présentés en euros constants 2024. Cela signifie que toutes les valeurs monétaires ont été converties en euros puis rapportées en base 2024, afin de tenir compte de l'inflation au cours du temps. Pour rappel, le niveau de vie correspond au montant des ressources perçues rapporté au nombre d'unités de consommation⁶³, qui dépendent du nombre d'adultes, d'enfants et de l'âge de ces derniers au sein d'un même ménage. Par ailleurs, pour la période 1994-1998, l'âge des enfants n'étant pas disponible dans les données collectées par le Secours Catholique, deux situations dites « extrêmes » sont représentées :
 - tous les enfants ont moins de 14 ans. Cela revient à surestimer le niveau de vie des ménages (hypothèse « surestimation ») ;
 - tous les enfants ont plus de 14 ans. Cela revient à sous-estimer le niveau de vie des ménages (hypothèse « sous-estimation »).
 Ainsi, dans plusieurs graphiques illustrant l'évolution d'indicateurs monétaires, deux bornes, supérieure et inférieure, sont représentées.

63. Voir détails en annexe 4, p. 168.

GRAPHIQUE 80

Évolution du niveau de vie médian (euros constants 2024) parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique et en population générale (1994-2024)



Source : Secours Catholique, Insee.

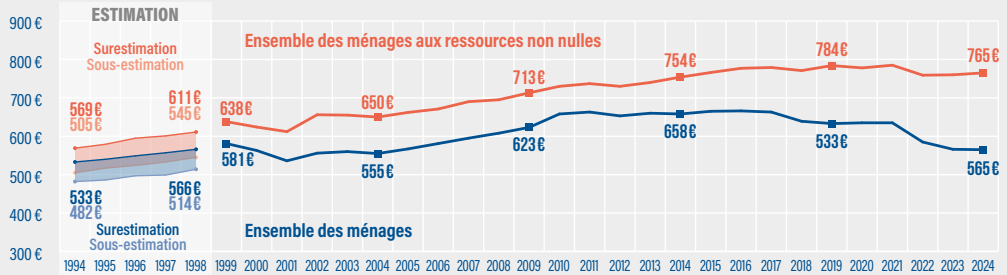
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique. Population générale de France métropolitaine.

Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des ménages rencontrés par le Secours Catholique est de 565 € contre 2193 € en population générale. En 1994, en supposant que tous les enfants des ménages rencontrés sont âgés de moins de 14 ans, le niveau de vie médian était de 566 € (hypothèse « surestimation »), alors qu'il était de 514 € (« sous-estimation ») en supposant que tous les enfants étaient âgés de plus de 14 ans.

Note : Les taux de pauvreté présentés sous l'hypothèse de « surestimation » correspondent à une estimation en supposant que tous les enfants sont âgés de moins de 14 ans, alors que l'hypothèse de « sous-estimation » consiste à supposer que tous les enfants sont âgés de plus de 14 ans. Cela impacte le nombre d'unités de consommation, dont le calcul du niveau de vie dépend.

GRAPHIQUE 81

Évolution du niveau de vie médian (en euros constants 2024) des ménages rencontrés par le Secours Catholique (1994-2024)



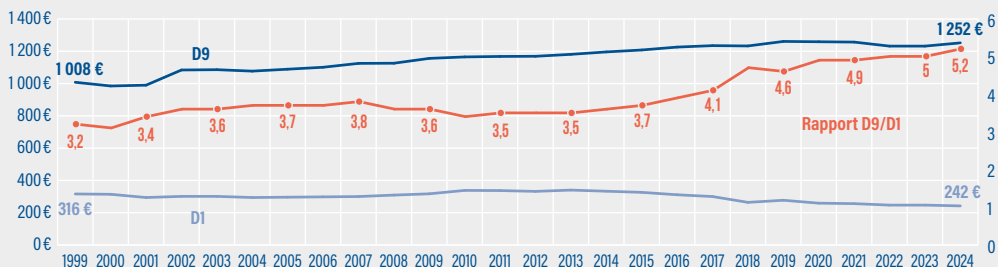
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des ménages rencontrés par le Secours Catholique est de 565 € contre 765 € en restreignant l'analyse aux seuls ménages disposant de ressources.

GRAPHIQUE 82

Rapport interdéciles D9/D1 et valeurs prises par D1 et D9 (1999-2024)



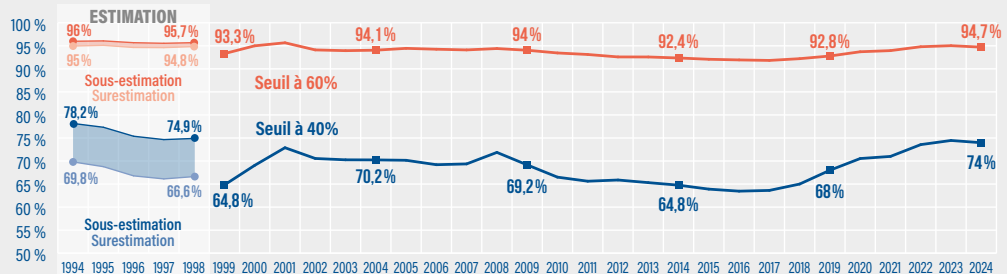
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, aux ressources non nulles.

Lecture : En 2024, les 10 % des ménages rencontrés aux ressources les moins faibles ont un niveau de vie égal à 5,2 fois celui des 10 % des ménages les plus modestes, contre 3,2 en 1999.

GRAPHIQUE 83

Taux de pauvreté et d'extrême pauvreté parmi l'ensemble des ménages rencontrés (1994-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 94,7 % des ménages rencontrés ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian), contre 94,1 % en 2004. En 2024, 74 % des ménages rencontrés sont en situation d'extrême pauvreté (dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 40 % du niveau de vie médian).

La distinction selon la nationalité et le statut administratif de la personne de référence montre des évolutions de niveau de vie assez similaires pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité française et ceux dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif stable. En effet, parmi ces ménages aux ressources non nulles, le niveau de vie médian suit plutôt une tendance à la hausse. En revanche, l'écart de niveau de vie semble augmenter au fil des années, du fait d'une part de la hausse de niveau de vie légèrement plus marquée parmi les ménages de nationalité française mais également en raison de la hausse de la part de ménages étrangers au statut administratif stable sans ressources.

Pour les ménages étrangers au statut administratif instable, étant donné le caractère en grande partie informel et l'instabilité de leurs revenus, leur niveau de vie médian est faible et baisse fortement.

3.3. LA QUASI-TOTALITÉ DES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE RESTE EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET L'EXTRÊME PAUVRETÉ EST EN HAUSSE

Le taux de pauvreté usuel, une mesure relative de la pauvreté (le seuil étant fixé à 60 % du niveau de vie médian), est plutôt stable au cours du temps et suit, mécaniquement, l'évolution du niveau de vie des ménages rencontrés comparativement à celle du niveau de vie en population générale. On note cependant que ce taux baisse légèrement entre 2009 et 2017 avant de repartir à la hausse (+ 3 points entre 2017 et 2024) et d'atteindre des niveaux similaires à ceux mesurés au milieu des années 1990, soit environ 95 % (94,7 % en 2024). La quasi-totalité des ménages rencontrés par l'association est ainsi en situation de pauvreté monétaire.

Les évolutions sont plus marquées lorsqu'on étudie le seuil de pauvreté extrême, fixé à 40 % du niveau de vie médian. Jusqu'à la fin des années 2000, ce taux se situait autour de 70 %, avant un pic à près de 72 % en 2008. Dès l'année suivante, une baisse continue est amorcée jusqu'à 63,5 % des ménages rencontrés en 2016. Par la suite, ce taux repart à la hausse et semble avoir atteint un plateau en 2022 autour de 74 %, un niveau historiquement très élevé. Comme expliqué dans la sous-partie 3.1, cela est corrélé à la forte hausse de la part de ménages ne

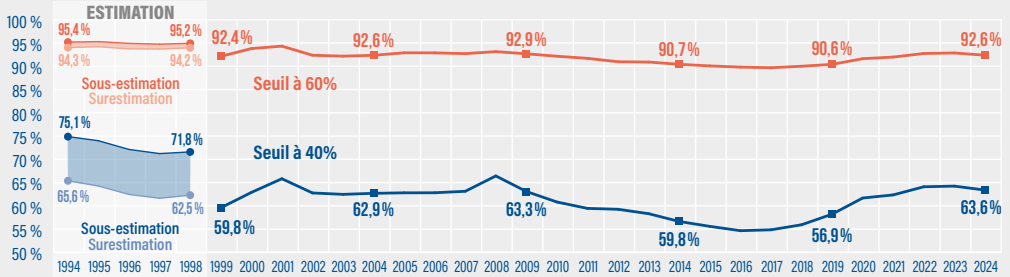
disposant d'aucune ressource, se situant, par définition, sous ce seuil d'extrême pauvreté. À titre de comparaison, en population générale, en France métropolitaine, le taux d'extrême pauvreté a connu une première période de baisse de 1996 à 2002, suivie d'une période de hausse jusqu'en 2012. Il a été relativement stable, autour de 3,5 %, avant de repartir à la hausse dès 2021 et atteindre 4,1 % en 2023.

En restreignant l'analyse aux seuls ménages disposant de ressources, on constate que les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté suivent les mêmes évolutions que celles de l'ensemble des ménages rencontrés, mais à des niveaux légèrement plus faibles. En effet, ces taux stagnent au début des années 2000 avant de baisser jusqu'en 2017 pour enfin augmenter à nouveau, de façon importante, à partir de 2018. Cela indique que les évolutions présentées précédemment, parmi l'ensemble des ménages, ne sont pas causées uniquement par la hausse de la part des ménages ne percevant aucune ressource, notamment à partir de 2018, mais aussi par une dégradation relative du niveau de vie des ménages rencontrés, s'éloignant davantage des seuils de pauvreté relative. En 2024, plus de 6 ménages sur 10, bien que percevant des ressources, sont en situation d'extrême pauvreté (+ 5 points depuis 2017). Autrement dit, nos filets de protection sociale ne permettent pas de protéger contre la misère.

La distinction selon la nationalité et le statut administratif de la personne de référence met en évidence des évolutions similaires des taux de pauvreté, mais à des niveaux très différents. Dans l'impossibilité d'accéder à des ressources formelles, les ménages dont la personne de nationalité est de nationalité étrangère au statut administratif instable sont en quasi-totalité en situation de pauvreté (99,5 % en 2024), et la très grande majorité est en situation d'extrême pauvreté (98,1 % en 2024). Les évolutions pour les ménages français et les ménages étrangers au statut administratif stable sont parallèles, bien que les taux de pauvreté soient bien plus élevés pour les derniers (60,2 % des ménages français rencontrés ont un niveau de vie médian inférieur au seuil de pauvreté, contre 80,5 % des ménages étrangers au statut administratif stable en 2024).

GRAPHIQUE 84

Taux de pauvreté et d'extrême pauvreté parmi les ménages aux ressources non nulles (1994-2024)



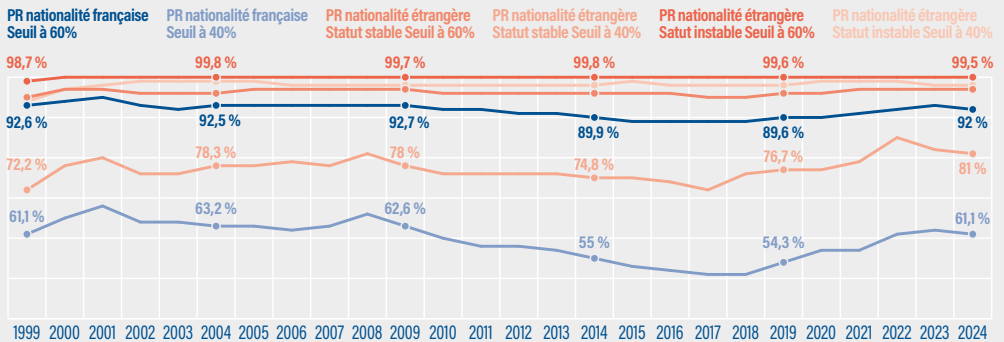
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages aux ressources non nulles rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 92,6% des ménages rencontrés et disposant de ressources ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian). En 2024, 63,6% des ménages rencontrés et disposant de ressources sont en situation d'extrême pauvreté (dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 40% du niveau de vie médian).

GRAPHIQUE 85

Taux de pauvreté et d'extrême pauvreté des ménages rencontrés selon la nationalité et le statut administratif de la personne de référence (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 92% des ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité française avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian) et cela concernant 99,5% des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable.

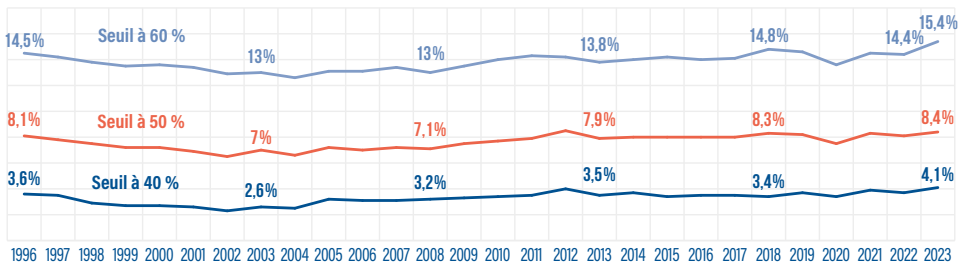
L'ÉVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETÉ EN POPULATION GÉNÉRALE EN FRANCE ET COMPARAISON AVEC LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Évolution du taux de pauvreté en France en population générale

Dans la population générale en France métropolitaine, les taux de pauvreté, quels que soient les seuils retenus, sont restés relativement stables entre 1996 et 2022 : ils s'établissaient à 14,4 % (seuil à 60 % du niveau de vie médian) et à 3,7 % (seuil à 40 %) en 2022. Contrairement à ce que l'on observe dans l'échantillon des ménages rencontrés par l'association, la pauvreté dans la population générale augmente à partir de 2009, dans le sillage de la crise économique mondiale, puis connaît une nouvelle hausse marquée en 2018, une tendance également visible cette fois chez les ménages accompagnés par le Secours Catholique. En revanche, en 2020, sous l'effet des confinements et des mesures de soutien mises en place, mais aussi du tassement du revenu médian, le taux de pauvreté recule nettement, avant de retrouver son niveau d'avant-crise dès 2021. Enfin, en 2023, le taux de pauvreté connaît une hausse exceptionnelle (+ 0,9 point) pour atteindre 15,4 %, son niveau le plus haut jamais atteint depuis le milieu des années 1990. Cette forte augmentation récente s'explique en partie par l'évolution du niveau de vie médian, qui a augmenté plus vite que l'inflation, sauf pour les ménages les plus modestes. À titre d'illustration, le niveau de vie des 10 % les plus riches a progressé de 2,1 % tandis que, pour les 30 % des ménages les plus modestes, il a connu une baisse de 1 %, en euros constants.

GRAPHIQUE 86

Taux de pauvreté en France en population générale (1996-2024)



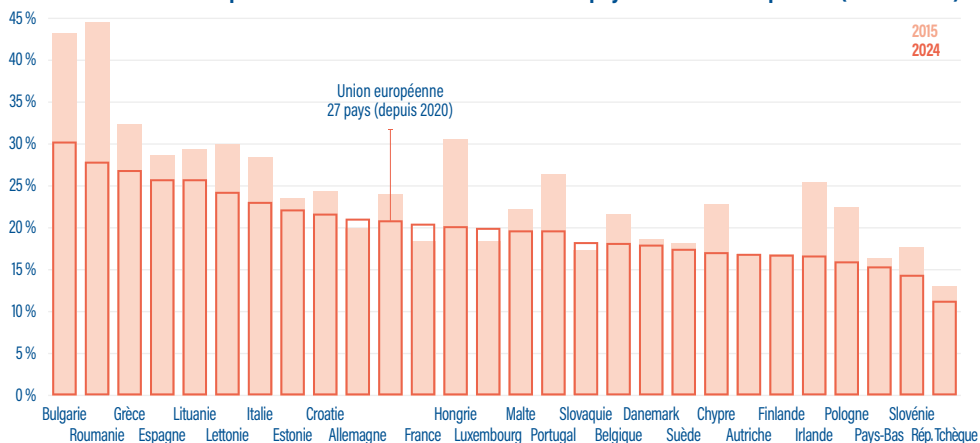
Source : Insee.

Champ : Ensemble des ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Lecture : En 2023, le taux de pauvreté (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) est de 15,4 %, contre 14,4 % en 2022.

GRAPHIQUE 87

Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les pays de l'Union européenne (2015 et 2024)



Source : Eurostat.

Champ : Population générale des pays de l'Union européenne.

Lecture : En 2024, à l'échelle de l'Union européenne, 20,9% des personnes sont menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Tendances au sein des pays membres de l'Union européenne

Dans le cadre du suivi de l'Objectif de développement durable (ODD) n° 1 qui vise à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » d'ici 2030, l'Union européenne mobilise un indicateur agrégé spécifique : la part de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (ARPE, pour *at risk of poverty or social exclusion*). Cet indicateur permet de rendre compte de manière synthétique de la part de la population confrontée à une ou plusieurs formes majeures de pauvreté, à savoir :

- un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire (60 % du revenu médian national) ;
- des privations matérielles et sociales sévères ;
- une très faible intensité de travail au sein du ménage.

Cet indicateur, en agrégeant plusieurs composantes, permet, d'une certaine façon, de mettre en évidence le caractère multidimensionnel de la pauvreté.

Le graphique 86, représentant l'évolution de cet indicateur agrégé entre 2015 et 2024, permet de rendre compte des évolutions principales en matière de lutte contre la pauvreté. En 2024, à l'échelle de l'Union européenne, il est estimé que 20,9% des personnes sont menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, une proportion en baisse de 13 % en moyenne par rapport à 2015. Malgré cette amélioration relative, quatre pays ont vu leur part de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale augmenter entre 2015 et 2024, notamment la France avec la hausse la plus forte (+ 11 %) parmi les 27 États membres de l'Union européenne, pour se rapprocher de la moyenne (avec 20,5 % en 2024), alors que la France faisait partie, jusque-là, du peloton de tête. Cette dégradation récente peut s'expliquer par la précarisation du marché du travail, pourtant en relative « bonne santé » (c'est-à-dire un taux de chômage relativement faible), avec le phénomène croissant des travailleurs pauvres, par le durcissement de l'accès à certaines prestations sociales, comme le RSA ou l'assurance chômage, et par l'augmentation des prix du logement, de l'énergie et de l'alimentation, notamment, qui aboutit à des privations croissantes⁶⁵.

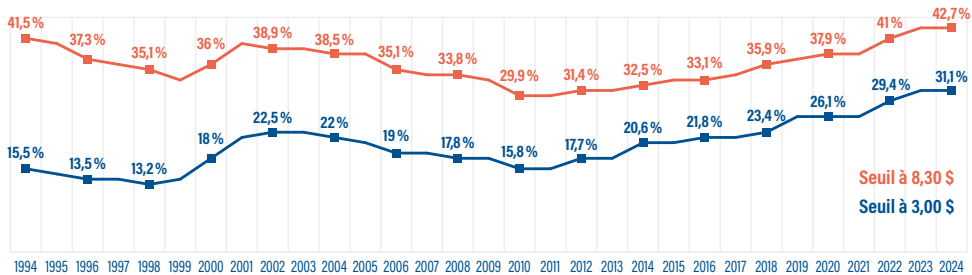
65. SCOF, « Budget des ménages : des choix impossibles », dans « État de la pauvreté en France », 2022.

MESURER LA PAUVRETÉ ABSOLUE : QUE RÉVÈLENT LES SITUATIONS DES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE ?

La pauvreté monétaire est mesurée de deux façons principales : de manière relative ou de manière absolue. La pauvreté relative définit la pauvreté en fonction du niveau de vie médian de la population : en France, et en Europe plus généralement, on considère comme pauvre tout ménage disposant de moins de 60 % du revenu médian, calculé par unité de consommation. À l'inverse, la pauvreté absolue repose sur un seuil fixe, établi selon un niveau de ressources jugé nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels (se nourrir, se loger, se vêtir...). Ces seuils sont définis au niveau international par la Banque mondiale, qui fixe notamment un seuil de pauvreté extrême à 3 dollars par jour et par personne (2021, en parité de pouvoir d'achat) ou à 8,30 dollars par jour, un seuil davantage adapté aux pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure⁶⁶. Tandis que la pauvreté relative mesure l'écart avec le reste de la société, la pauvreté absolue évalue l'insuffisance des moyens pour vivre dignement.

GRAPHIQUE 88

Taux de pauvreté absolue parmi l'ensemble des ménages rencontrés (1994-2024)

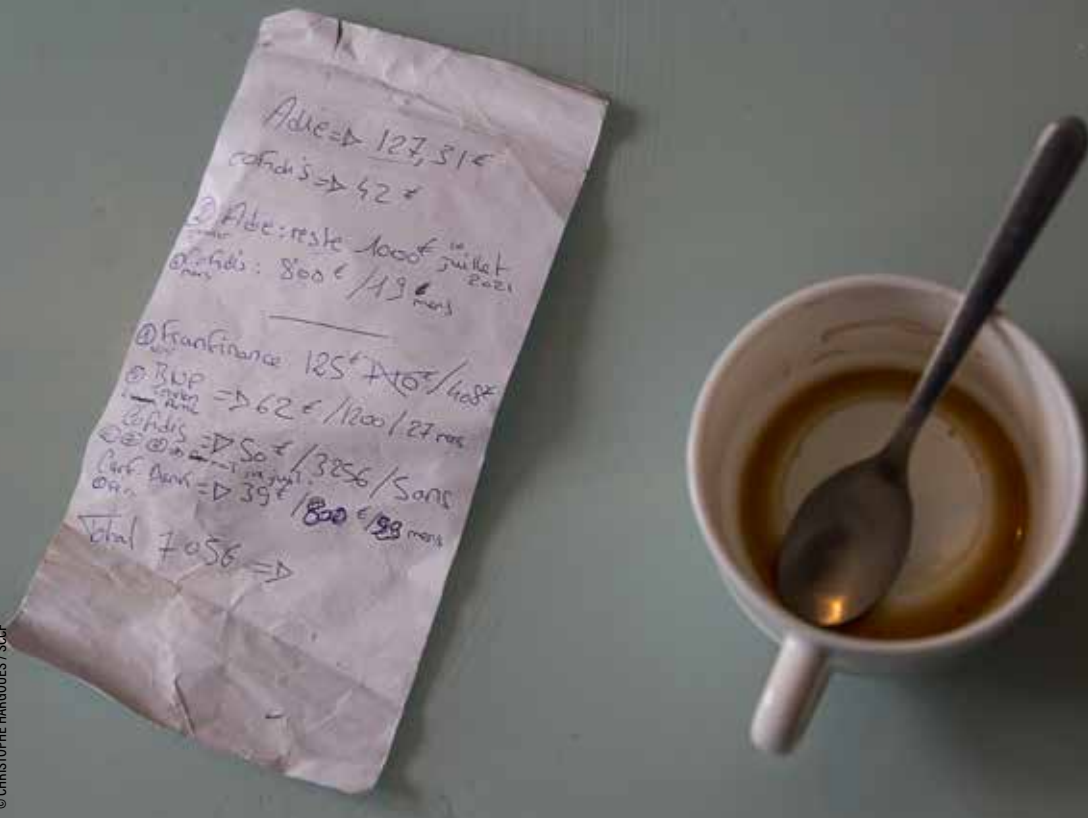


Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 42,7 % des ménages rencontrés ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté absolue fixé (en Parité de Pouvoir d'Achat) par la Banque Mondiale à 8,3 \$ par jour et par personne.

66. La Banque mondiale regroupe les pays selon leur revenu par tête (RNB) en quatre catégories : les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (Serbie, Bulgarie par exemple) et les pays à revenu élevé (France). Le seuil de pauvreté absolue de 3 dollars permet de quantifier l'extrême pauvreté dans les pays à faible revenu tandis que le seuil fixé à 8,30 dollars est davantage adapté aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.



Les dernières données disponibles de la Banque mondiale montrent qu'en 2022, 0,4 % de la population vit en France avec moins de 8,30 dollars par jour. Bien que ce pourcentage reste marginal, il met en lumière l'existence de situations de pauvreté absolue en France. Ce chiffre doit cependant être interprété avec prudence, car les analyses de la statistique publique se limitent aux ménages vivant en logement ordinaire, excluant ainsi de fait les personnes sans domicile ou en hébergement précaire, pourtant parmi les plus vulnérables.

À l'inverse, le Secours Catholique accueille inconditionnellement tous les ménages exprimant un besoin d'aide, y compris ceux sans logement stable et donc absents des statistiques publiques. Cette approche permet de mieux appréhender la réalité des formes les plus graves de pauvreté : les taux de pauvreté absolue mesurés auprès des personnes accompagnées par l'association sont ainsi nettement plus élevés que ceux issus des sources statistiques officielles. Ainsi, en 2024, 31,1 % des ménages rencontrés ont un niveau de vie inférieur à l'équivalent de 3 dollars par jour, soit le seuil d'extrême pauvreté fixé par la Banque mondiale. En appliquant le seuil « haut » de 8,30 dollars, 42,7 % des ménages accompagnés par l'association sont considérés comme étant en situation de pauvreté absolue en 2024. Après une première période de légère baisse, les taux de pauvreté absolue suivent une tendance à la hausse depuis le début des années 2010 avant d'atteindre en 2024 des niveaux jamais observés par le Secours Catholique. Cela s'explique, en partie, par la part croissante de ménages ne disposant d'aucune ressource, par définition en situation d'extrême pauvreté, relative comme absolue.

3.4. UNE PAUVRETÉ QUI S'INTENSIFIE PARMIS L'ENSEMBLE DES MÉNAGES RENCONTRÉS

Le graphique 89 met en évidence une première phase de recul de l'intensité de la pauvreté⁶⁷ entre 2001 et 2010. Cette diminution s'explique notamment par la progression du niveau de vie médian, ainsi que par une légère baisse de la proportion de ménages sans aucune ressource. À partir de 2012, la tendance s'inverse : l'intensité de la pauvreté repart à la hausse, avec une accélération marquée à partir de 2017. Cette aggravation est corrélée à un accueil croissant de ménages sans ressources à cette période, combiné à la stagnation du niveau de vie médian parmi les ménages disposant de revenus, traduisant ainsi un appauvrissement relatif des plus modestes.

Un palier temporaire est observé autour de 58,4 % entre 2020 et 2021, période durant laquelle les dispositifs exceptionnels de soutien aux ménages modestes ont permis de freiner la dégradation des conditions de vie des plus pauvres, sans toutefois l'enrayer durablement. Car à la sortie de la crise sanitaire, la fin de ces aides, couplée à l'affaiblissement des protections sociales sous l'effet des réformes de l'assurance chômage, entraîne une nouvelle hausse marquée de l'intensité de la pauvreté, qui atteint 62,3 % en 2024, un niveau record de ces trente dernières années.

Ainsi, bien que la proportion de ménages en situation de pauvreté reste relativement stable, mais à un niveau élevé, la hausse continue de l'intensité de la pauvreté suggère une détérioration significative de la situation économique des ménages concernés.

L'analyse restreinte aux seuls ménages disposant de ressources suggère plutôt une stagnation de l'intensité de la pauvreté jusqu'en 2008. Ensuite, on note une baisse de l'intensité de la pauvreté jusqu'en 2016, en lien avec le ralentissement de la progression du niveau de vie médian. Enfin, dès 2017, la pauvreté s'intensifie et atteint 46,2 % en 2024.

67. L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est calculé comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté (Insee).

3.5. UNE CONTRAINTE BUDGÉTAIRE ACCENTUÉE PAR LE POIDS CROISSANT DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES DANS LES BUDGETS DES MÉNAGES PAUVRES

Cette dégradation relative de la situation économique des ménages rencontrés ne se lit pas uniquement à travers les niveaux de revenus. Elle se manifeste également dans la manière dont ces revenus sont contraints, notamment par des charges pré-engagées⁶⁸, pour la plupart incompressibles, de plus en plus lourdes. Or la mesure de la pauvreté en France reste aujourd'hui essentiellement fondée sur le niveau de vie, autrement dit sur les revenus des ménages. Cette approche présente une limite majeure car elle ne tient pas compte des dépenses auxquelles les ménages ne peuvent échapper (loyer, électricité, assurance, abonnements...).

Le SCCF ne disposant pas des relevés budgétaires des ménages rencontrés chaque année, l'analyse suivante reprend des constats obtenus à partir de données issues de la statistique publique, notamment de l'enquête « Budget de famille » (Insee, 2017), des analyses de la Drees et de France Stratégie.

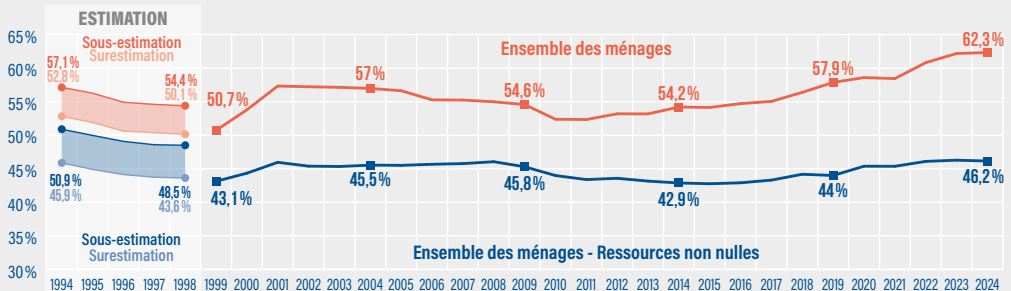
Entre 2001 et 2017, le poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages a sensiblement augmenté. Elles représentaient en 2017 près d'un tiers (32 %) de la dépense totale des ménages, contre 27 % en 2001. Cette évolution est particulièrement marquée entre 2011 et 2017, en lien notamment avec l'augmentation continue des coûts liés au logement.

Cette dynamique touche de manière différenciée les ménages selon leur niveau de vie. Les plus modestes sont nettement plus exposés : en 2017, les dépenses pré-engagées représentaient 41 % de la dépense totale des ménages en situation de pauvreté, contre seulement 28 % pour les ménages les plus aisés (quart des ménages au niveau de vie le plus élevé). L'écart entre ces deux catégories a ainsi doublé sur la période, passant de 6 à 13 points. Pour les ménages pauvres, l'augmentation est surtout due à la forte progression du poids des loyers

68. Les dépenses (ou charges) pré-engagées sont les dépenses réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elles regroupent les dépenses liées au logement (loyers et remboursements de prêts immobiliers) ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés, les services de télécommunications, les frais de cantine, les services de télévision, les assurances et les services financiers (Insee).

GRAPHIQUE 89

Intensité de la pauvreté parmi les ménages rencontrés (1994-2024)



Source : Secours Catholique.

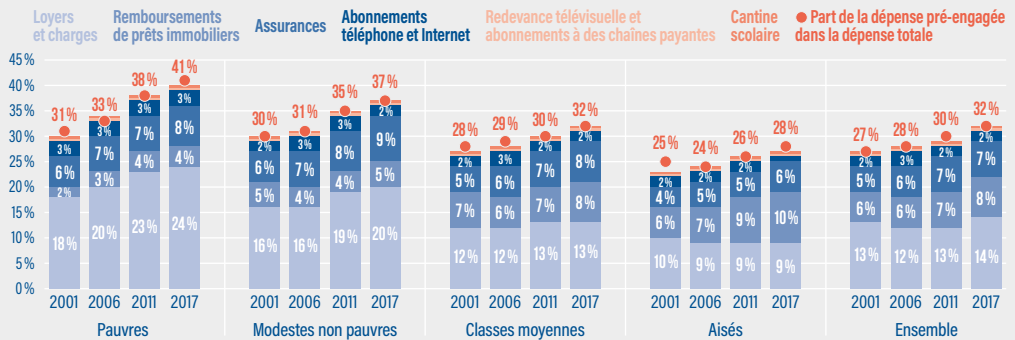
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, l'intensité de la pauvreté mesurée parmi l'ensemble des ménages rencontrés était de 62,3% et de 46,2% en restreignant l'analyse aux seuls ménages disposant de ressources.

Note : Les indicateurs présentés sous l'hypothèse de « surestimation » correspondent à une estimation en supposant que tous les enfants sont âgés de moins de 14 ans, alors que l'hypothèse de « sous-estimation » consiste à supposer que tous les enfants sont âgés de plus de 14 ans. Cela impacte le nombre d'unités de consommation, dont le calcul du niveau de vie dépend.

GRAPHIQUE 90

Poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale des ménages en population générale (2001-2017)



Source : Insee, enquêtes *Budget de famille*. Calculs Drees pour l'année 2001, France Stratégie pour les autres années.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : En 2017, en moyenne pour des ménages, 32% de la dépense totale était pré-engagée. Les loyers et charges représentaient 14% de la dépense totale.

et des charges (+ 6 points). Cette pression budgétaire accrue limite fortement leur capacité à arbitrer librement leur consommation et à faire face aux divers aléas de la vie quotidienne.

Le revenu arbitral, soit le revenu dont dispose le ménage après déduction des dépenses pré-engagées, vise à estimer le budget sur lequel le ménage peut vraiment faire des choix de dépenses à court terme, et permet donc de mesurer plus précisément cette contrainte. En 2017, le niveau de vie arbitral médian des ménages pauvres s'élevait à seulement 343 euros, contre 2 179 euros pour les ménages aisés. Le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile de niveau de vie arbitral atteignait 6,2, soit près du double de celui mesuré sur les niveaux de vie (3,2), soulignant que les dépenses pré-engagées sont une source structurelle d'inégalités.

Plus récemment, dans notre rapport « État de la pauvreté » 2022⁶⁹, nous avons mené une étude portant sur l'analyse des budgets de plus de 8 700 ménages accueillis sur trois périodes entre 2019 et 2021, notamment afin de mesurer les potentiels effets de la crise du Covid-19.

En 2021, plus de la moitié des ménages de l'échantillon avait un niveau de dépenses pré-engagées supérieur à 730 euros (en euros 2021), ces dernières représentant, en moyenne, près de 60 % de leur revenu disponible. Là aussi, la prise en compte des dépenses permet de mettre en évidence d'autres inégalités, supplémentaires à celles liées au niveau de vie. En effet, en 2021, 53 % des ménages avaient un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté. En revanche, le taux d'extrême pauvreté calculé en niveau de vie arbitral atteignait 77 %. Autrement dit, près de 25 % des ménages de l'échantillon étaient considérés comme ne vivant pas dans l'extrême pauvreté, selon l'indicateur de pauvreté usuel de niveau de vie, alors qu'ils l'étaient une fois prises en compte leurs dépenses pré-engagées. Par conséquent, les marges de manœuvre des ménages rencontrés par l'association sont extrêmement contraintes, et en 2021, la moitié des ménages rencontrés avaient un reste pour vivre (alimentation, vêtements, loisirs...) inférieur à 6 euros par jour et par personne.

Cette pression croissante des dépenses contraintes, conjuguée à des revenus très faibles, réduit drastiquement les marges de manœuvre des ménages les plus précaires. Lorsqu'il ne reste que quelques euros par jour pour couvrir les besoins essentiels, les privations deviennent presque inévitables, parfois sévères, et le risque de situations d'endettement ou d'impayés est important. Cette pression a pu s'accroître entre 2021 et 2023, période de forte inflation en France, et durant laquelle les prix de l'alimentation et de l'énergie ont explosé. Ces deux postes de dépenses représentant une part relativement plus importante du budget des ménages pauvres, les effets de l'inflation ont été plus marqués pour ces ménages.

3.6. MALGRÉ UNE TENDANCE À LA BAISSÉ, LES IMPAYÉS RESTENT UN FARDEAU POUR DE NOMBREUX MÉNAGES RENCONTRÉS

A. LES MÉNAGES RENCONTRÉS SONT MOINS SOUVENT EN SITUATION D'IMPAYÉ, MÊME CEUX VIVANT EN LOGEMENT STABLE

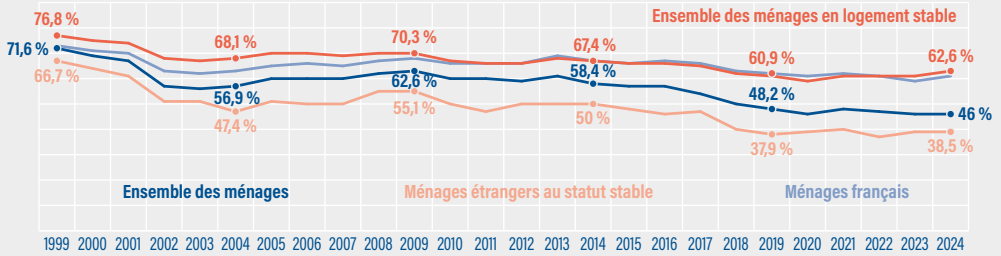
Le graphique 91 montre que sur le long terme, la proportion de ménages en situation d'impayé a plutôt diminué, qu'ils soient en logement stable ou non, et indépendamment de la nationalité ou du statut administratif de la personne de référence. Cette baisse est particulièrement marquée parmi les ménages dont la personne de référence est étrangère avec un statut administratif stable. Cela pourrait s'expliquer par la hausse importante de la part de ménages sans ressources parmi ces derniers, moins à même d'être en situation d'impayé. Cependant, cette diminution semble s'interrompre à partir de 2020, avec une stagnation du taux d'impayés jusqu'en 2023, en particulier chez les ménages en logement stable. Cette évolution coïncide avec la période de la crise sanitaire liée au Covid-19 en France, durant laquelle nombreux sont les ménages qui ont été fragilisés mais pour lesquels les mesures exceptionnelles mises en place (suspension temporaire des expulsions, aides ponctuelles, prolongation de la trêve hivernale) ont permis de contenir une hausse immédiate des impayés.

En 2024, la proportion des ménages en situation d'impayé augmente à nouveau et atteint 62,6 % des ménages en logement stable (+ 1,5 point). Cela se produit à la suite d'une période (2021-2023) d'inflation,

69. SCCF, « À l'épreuve des crises : enquête sur les budgets des plus précaires », dans « État de la pauvreté en France », 2022.

GRAPHIQUE 91

Ménages en situation d'impayé (1999-2024)



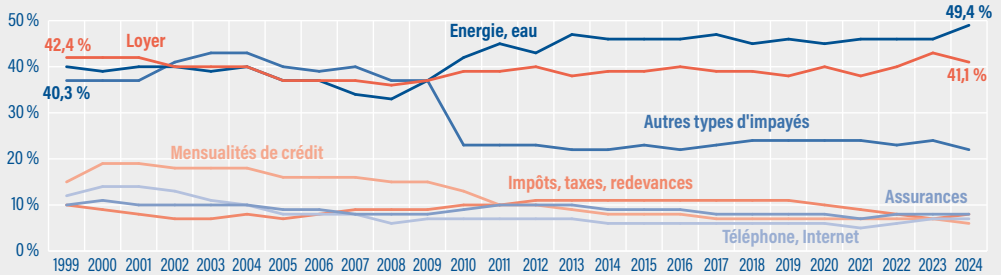
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 46 % des ménages rencontrés sont en situation d'impayé, cette proportion atteint 62,6 % en restreignant l'analyse aux ménages vivant en logement stable.

GRAPHIQUE 92

Évolution des types d'impayés parmi les ménages rencontrés en situation d'impayé (1999-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages en situation d'impayé, 49,4 % font face à des impayés d'énergie.

marquée notamment par une très forte hausse des prix de l'énergie et donc plus largement des charges liées au logement, qui pèsent de plus en plus lourd dans les budgets des ménages précaires (voir sous-partie 3.5). Malgré des revenus parfois stables, le poids croissant de ces dépenses contraint sévèrement les marges de manœuvre financières et peut aggraver les situations d'impayé.

B. LES IMPAYÉS CONCERNENT LE PLUS SOUVENT LE LOGEMENT, NOTAMMENT LES FACTURES D'ÉNERGIE

En excluant les « autres types d'impayés » de l'analyse, les impayés relatifs au logement (loyer et énergie) sont les types d'impayés les plus fréquemment déclarés par les ménages rencontrés par l'association depuis 1999. Entre 1999 et 2008, on note plutôt une baisse des situations d'impayé de logement, et les proportions de ménages en situation d'impayé de loyer et d'énergie sont très proches, autour de 40 % au début des années 2000. Au début des années 2010, une rupture est observée à la suite de modifications des informations collectées auprès des ménages rencontrés dans les fiches statistiques. Toutefois, l'écart se creuse entre la part des ménages en situation d'impayé de loyer et d'énergie, ces derniers étant désormais majoritaires. En 2024, la part des ménages confrontés à des impayés liés à l'énergie augmente de manière significative, avec une hausse de 3,5 points de pourcentage en seulement une année. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la forte hausse des prix de l'énergie entamée fin 2021⁷⁰. Pour répondre à cette hausse conjoncturelle, l'État a mis en place un bouclier tarifaire. Mais sa fin progressive en 2023 a provoqué une hausse de 22 % du prix de l'électricité en septembre 2024 pour atteindre 272 euros/MWh⁷¹. Le décalage temporel entre la flambée des prix et l'augmentation des impayés peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Dans un premier temps, les ménages accompagnés ont souvent tenté de préserver leur capacité à payer leurs factures énergétiques, en réalisant des arbitrages sévères sur d'autres postes de dépenses, comme l'alimentation, la santé ou les loisirs.

Certains dispositifs publics de soutien (bouclier tarifaire, chèque énergie, aides exceptionnelles) ont d'ailleurs contenu temporairement les effets directs de l'inflation énergétique. Pour autant, la fin de la taxe d'habitation a rendu l'attribution du chèque énergie plus complexe. Désormais, les personnes nouvellement éligibles du fait de leur changement de situation devaient s'inscrire sur un portail en ligne pour recevoir leur chèque. Ce nouveau système a entraîné un fort taux de non-recours parmi les nouveaux bénéficiaires. En parallèle, le montant du chèque est resté inchangé (147 euros en moyenne), alors que les factures ont largement augmenté. L'état se resserre et cela se traduit par une dégradation progressive de la situation budgétaire des ménages les plus précaires, et aujourd'hui par une recrudescence des impayés d'énergie (49,4 % en 2024).

Comme indiqué dans la sous-partie 3.2, le niveau de vie médian des ménages (percevant des ressources) a augmenté au fil des années. Afin de tenir compte de cette évolution, il apparaît donc plus pertinent d'analyser le rapport entre le montant total des impayés et le total des ressources perçues, calculé à l'échelle des ménages.

L'évolution de ce ratio reste globalement stable au fil des années. Le graphique 91 met en lumière une polarisation marquée parmi les ménages en situation d'impayé : en 2024, 22 % d'entre eux ont des impayés représentant moins de 30 % de leurs ressources, tandis que 21 % se trouvent dans une situation où leurs impayés excèdent 200 % de leurs ressources totales. Pour ces derniers, cette situation s'explique à la fois par un niveau de vie médian particulièrement faible et par des montants d'impayés exceptionnellement élevés. Cette combinaison renforce la vulnérabilité économique de ces ménages et souligne l'ampleur des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

C. VERS UN RAPPROCHEMENT DES NIVEAUX D'IMPAYÉ ENTRE LES MÉNAGES URBAINS ET RURAUX

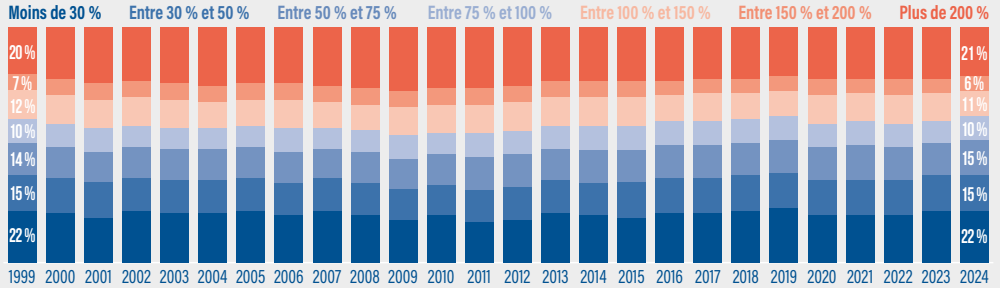
Depuis plusieurs années, les situations d'impayé en milieu urbain et rural évoluent de manière parallèle, avec une tendance générale à la baisse de la part des ménages concernés, quel que soit leur lieu de résidence. Les ménages vivant en zone rurale demeurent toutefois nettement surreprésentés parmi ceux en situation d'impayé mais cet écart s'est fortement réduit en 2023.

70. Les prix TTC de l'électricité à usage domestique ont augmenté de 7 % en 2022 et de 14 % en 2023. Les prix du gaz naturel ont augmenté de 25 % en 2022 et de 20 % en 2023 (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie/3-prix-de-lenergie).

71. Prix du gaz et de l'électricité au premier semestre 2024 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/prix-du-gaz-et-de-lelectricite-au-premier-semestre-2024>

GRAPHIQUE 93

Évolution du poids des impayés dans les ressources totales parmi l'ensemble des ménages rencontrés en situation d'impayé (1999-2024)



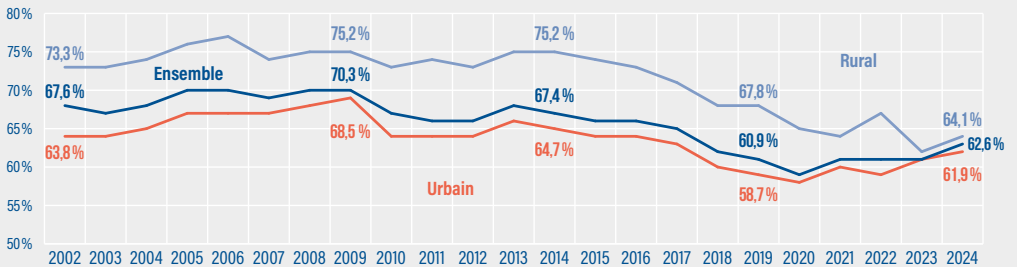
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé et aux ressources non nulles.

Lecture : En 2024, pour 21% des ménages en situation d'impayé et aux ressources non nulles, le montant des impayés représente plus de 200% de leurs ressources totales.

GRAPHIQUE 94

Évolution de la part des ménages en situation d'impayé, vivant en logement stable, selon le type de commune de résidence (2002-2024)



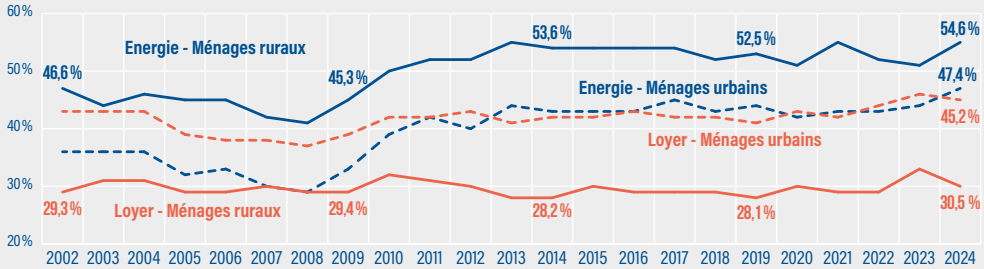
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant en logement stable.

Lecture : En 2024, 64,1% des ménages vivant en logement stable dans une commune rurale étaient en situation d'impayé contre 61,9% des ménages vivant en logement stable dans une commune urbaine.

GRAPHIQUE 95

Évolution des impayés de loyer et d'énergie selon le lieu de résidence des ménages en situation d'impayé (2002-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.

Lecture : En 2024, 54,6 % des ménages vivant dans une commune rurale et en situation d'impayé avaient des impayés d'énergie, contre 30,5 % des ménages vivant dans une commune urbaine.

Cette convergence pourrait s'expliquer par des facteurs conjoncturels, comme la fin du dispositif exceptionnel de chèque énergie. Plus de la moitié des ménages ruraux en situation d'impayé déclarent des dettes liées à l'énergie (gaz, électricité, combustibles). La baisse observée en 2023 pourrait ainsi refléter l'impact de ce dispositif ayant contribué, de façon temporaire uniquement, à la baisse des situations d'impayé d'énergie, particulièrement en zone rurale.

Les évolutions observées en matière d'impayés demeurent globalement similaires entre ménages urbains et ménages ruraux, sans dynamique particulièrement différenciée selon le type de territoire. Certaines disparités apparaissent toutefois dans la nature des impayés.

Les ménages vivant en zone rurale sont plus souvent confrontés à des impayés d'énergie, tandis que les ménages résidant en zone urbaine rencontrent plus fréquemment des impayés de loyer. Ces écarts

s'expliquent principalement par les caractéristiques du parc de logement occupé. En zone rurale, les ménages en situation d'impayé sont plus fréquemment locataires du secteur privé, où le risque d'expulsion est plus élevé en cas de défaut de paiement. Le loyer constitue donc une priorité, ce qui se traduit par une plus forte occurrence d'impayés d'énergie. À l'inverse, en zone urbaine, les ménages concernés par des impayés résident majoritairement dans le parc social, où le risque d'expulsion est plus limité. Les charges énergétiques sont alors réglées en priorité, et les impayés concernent plus souvent le loyer.

L'analyse de l'évolution du ratio entre le montant des impayés et les ressources ne fait apparaître, par ailleurs, aucune différence notable entre les territoires urbains et ruraux. ■





CONTRIBUTION D'AXELLE BRODIEZ-DOLINO, DIRECTRICE DE RECHERCHE AU CNRS, CENTRE D'HISTOIRE SOCIALE DES MONDES CONTEMPORAINS (CNRS-UNIVERSITÉ PARIS-1 PANTHÉON-SORBONNE)

TRENTE ANS DE REGARD SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ, ENTRE MÉFIANCE ET EMPATHIE

1995, l'année où le Secours catholique inaugure ses rapports actuels, se trouve aussi celle, en matière de lutte contre la pauvreté-précarité, d'un basculement. En janvier, la campagne du collectif dit Alerte (en fait, « Alerte pour lutter contre l'exclusion et exiger un pacte contre la pauvreté »), « grande cause nationale » 1994, battait son plein. En mai, Jacques Chirac remportait les élections présidentielles au terme d'une campagne axée sur la lutte contre la « fracture sociale » et l'« exclusion ». En juillet, ATD-Quart Monde faisait adopter au Conseil économique et social un important rapport, demandant de faire des personnes en situation de pauvreté des « partenaires indispensables de la réflexion », et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale « une priorité nationale » scellée par le vote d'une grande loi d'orientation¹. L'année précédente, le Nouveau Code pénal abolissait la pénalisation du vagabondage et de la mendicité, résidu historique de siècles de répression. Le chômage atteignait certes des sommets, mais tous les espoirs semblaient permis.

Imperceptiblement pourtant, un vent contraire commençait de souffler. Rétrospectivement, on peut dire que 1995 scelle l'entrée dans un nouveau régime, qui nous caractérise encore aujourd'hui : la quête d'un

rééquilibrage entre droits et devoirs, entre solidité du filet social et souci de ne pas trop en élargir le périmètre, entre « main gauche » (sociale) et « main droite » (régalienne) de l'État², entre accueil dans le respect des droits de l'homme (et de la Bible³) et rejet de l'étranger. D'où, depuis, ces politiques ambivalentes, qui articulent deux tendances contraires : d'un côté, l'empathie persistante et la poursuite de mouvements progressistes ; de l'autre, des replis et durcissements dans l'opinion, les discours politiques, les médias, les sondages et les politiques publiques – lesquels s'entretiennent mutuellement. Cette contribution vise à mieux comprendre ces évolutions du regard porté sur les personnes en situation de pauvreté-précarité.

REPENSER LES (DÉ)CORRÉLATIONS ENTRE CHÔMAGE, PRÉCARITÉ ET PAUVRETÉ

Il faut rappeler trois éléments essentiels et leurs (dé)corrélations (graphique 1).

D'une part, ces trois dernières décennies correspondent à une période de fort chômage. Après s'être envolé entre 1975 (où il était encore inférieur à 3 %) et 1987 (où il atteint près de 9 %), le taux de chômage connaît des évolutions en dents de scie, avec des pointes à plus de 10 % au milieu des années 1990 puis au milieu des

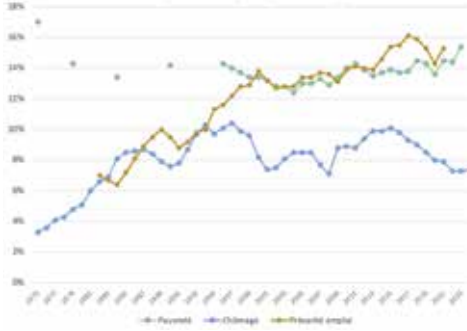
1. Conseil économique et social, « Évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté », avis présenté par Geneviève de Gaulle-Anthonioz, p. 5.

2. Pierre Bourdieu, « La démission de l'État », dans Pierre Bourdieu (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 219-228.

3. Exode 22, 21-22 ; évangile selon Matthieu 25, 31-36.

GRAPHIQUE 1

Évolution comparée des taux de pauvreté, de chômage et de précarité de l'emploi depuis 1975 (en %)



années 2010, à la suite de crise des *subprimes* de 2008. Il entame une forte décrue à partir de 2015 et apparaît relativement stabilisé depuis 2021. La France est donc depuis un demi-siècle dans une ère de chômage de masse (bien que modéré au regard d'autres pays), sous les coups conjugués de la désindustrialisation, de l'automatisation et de la robotisation, de la globalisation économique et financière, de la concurrence de pays à bas coûts de main-d'œuvre et de production, d'une course mondialisée au moins-disant économique et social, de délocalisations d'entreprises. Les accueillis au SCCF comptent sans surprise des chômeurs, mais en forte décrue, en particulier depuis la reprise de 2015 (37% en 1999 comme en 2015, 17% aujourd'hui).

Ce contexte explique aussi le (re)développement, du côté des personnes en emploi, des travailleurs pauvres et précaires. Certaines professions sont particulièrement touchées par la pauvreté : indépendants (en particulier microentrepreneurs), travailleurs du nettoyage, de l'aide à domicile, de la restauration, de la livraison, de la manutention, du bâtiment⁴... Si cette pauvreté est parfois (et de plus en plus) corrélative d'un CDI, elle s'explique aussi par la précarité de l'emploi (CDD, intérim...) qui, encore faible au début des années 1980 (6,4% en 1984), connaît une hausse quasi constante et dépasse depuis 2015 les 15%. Elle touche massivement les moins de 25 ans (18% en 1984, plus de 55% depuis 2013) et se caractérise aussi par une durée de plus en plus courte de

ces contrats. Si le temps partiel est en baisse depuis 2017, le travail indépendant, au contraire, croît⁵. Ces tendances sont largement similaires au SCCF.

Enfin, le taux de pauvreté, qui avait globalement décliné jusqu'en 2004 (de 14,3% en 1996 à 12,3% en 2004), remonte depuis, atteignant 15,4% en 2023. Contrairement aux idées reçues, il apparaît sur le long terme assez déconnecté du taux de chômage : des années 1970 au milieu des années 1980, les courbes convergeaient, le chômage (des actifs) augmentant et la pauvreté (des personnes âgées) baissant ; elles ont ensuite connu jusqu'en 2015 des évolutions parallèles ; elles divergent depuis (baisse du chômage et hausse de la pauvreté).

Ce nouveau mouvement en ciseaux puise à plusieurs causes. D'une part, nombre d'emplois créés ne permettent pas, on l'a vu, de sortir de la pauvreté. D'autre part, la situation des inactifs s'est dégradée depuis 2017, avec une hausse du taux de pauvreté des retraités (même s'ils restent moins pauvres que la moyenne) et des personnes en situation d'invalidité⁶. Enfin, le taux de pauvreté, calculé en pourcentage du revenu médian, est avant tout un indicateur d'inégalités, sensible aux creusements par le haut ou par le bas. Or depuis 2015, le niveau de vie des plus modestes a moins progressé que le seuil de pauvreté⁷ ; et depuis 2020, la crise du Covid puis celle de l'inflation ont durement frappé le bas de l'échelle sociale.

UN DURCISSEMENT DU REGARD SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Le baromètre de la Drees, dont certaines questions remontent à l'année 2000, permet une première approche des opinions sur les causes et responsabilités des « situations d'exclusion ou de pauvreté ». La conviction que c'est parce qu'« il n'y a plus assez de travail pour tout le monde » (courbe bleue) donne les résultats suivants (graphique 2).

Elle peut être lue de plusieurs façons. D'abord, la question apparaît extrêmement sensible à la conjoncture

4. Voir notamment François-Xavier Devetter et Julie Valentin, « Le Smic protège-t-il suffisamment des basses rémunérations ? », *Informations sociales*, n° 213 (« Nouvelles formes de pauvreté et redistribution »), 2025, p. 60-67.

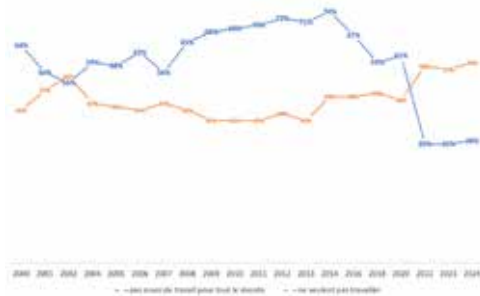
5. Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « Analyse de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale entre 2015 et 2022 », avril 2025.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

GRAPHIQUE 2

« Si les personnes sont en situation de pauvreté ou d'exclusion, c'est parce que... »



économique (mais non, donc, au taux de pauvreté) : après avoir crû avec la crise, la somme des répondants « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » connaît depuis 2014, avec la baisse continue du chômage, une spectaculaire décreue, passant de 74 à 35 %. En ce sens, les opinions ne sont pas infondées.

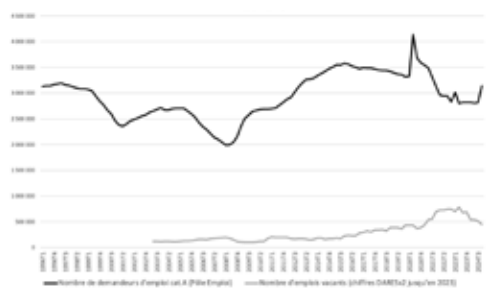
Une autre opinion est que les personnes « ne veulent pas travailler » (courbe orange). Après avoir été assez stable entre 2004 et 2013 (entre 42 et 47 %), elle est en nette croissance, devenue celle de près de 60 % des sondés. Comme la courbe orange, elle s'explique pour partie par la forte décreue du chômage – ceux qui resteraient sans emploi feraient alors preuve de mauvaise volonté.

Ces résultats appellent pourtant d'autres commentaires. D'abord, les sondés assimilent pauvreté/exclusion et chômage – alors même, on l'a vu, que les deux phénomènes sont largement décorrélés. Les opinions apparaissent aussi, depuis dix ans, considérablement durcies. Enfin, pour vérifier s'il y a bien « du travail pour tout le monde » (et donc, si les pauvres sont pauvres « parce qu'ils ne veulent pas travailler », ce que nous avons déjà déconstruit plus haut), il est possible de créer un autre graphique, mettant en regard le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre d'emplois vacants (graphique 3)⁸. Or, même en période de forte baisse du chômage, le premier est resté très fortement

8. Graphique construit par nos soins. Pour les demandeurs d'emploi, nous avons utilisé les chiffres publiés trimestriellement par Pôle Emploi, en ne retenant que la catégorie A. Pour les emplois vacants, nous avons utilisé ceux, également trimestriels, publiés par la Dares, en les multipliant par 2 jusqu'en 2023 (la Dares ne comptabilisant jusqu'alors que les emplois vacants dans les entreprises de plus de 10 salariés, estimés à environ la moitié des emplois vacants totaux).

GRAPHIQUE 3

Évolution du monde de demandeurs d'emploi et du nombre d'emplois vacants en France, 1996-2025



supérieur au second – sur l'ensemble de la période, un ratio moyen d'un emploi vacant pour 14,2 demandeurs d'emploi catégorie A (et on sait de surcroît que nombre de chômeurs ont baissé les bras, ou se trouvent dans les autres catégories et cherchent un meilleur emploi). Contrairement à la première lecture, la perception du gros tiers des sondés qui pensent qu'il y a du travail pour tout le monde, ou celle des près de 60 % qui considèrent que les personnes ne veulent pas travailler, n'apparaît plus fondée, mais infondée.

Si les opinions se durcissent, c'est donc pour partie du fait de la baisse du chômage une fois surmontée la crise des *subprimes*, mais aussi de la progressive construction de la stigmatisation des chômeurs dans les discours politiques. Car dès 1995 apparaissaient, au nom même de la préservation du système de solidarité, des signes d'inquiétude. Un vertige saisissait en particulier les observateurs du nombre d'allocataires du RMI (instauré en 1988), en croissance continue bien au-delà des prévisions. Cette croissance résultait en réalité de la conjonction de deux phénomènes en ciseaux : l'envolée du chômage d'un côté, et des rétractions depuis 1982 dans l'assurance chômage de l'autre, reportant mécaniquement les chômeurs vers l'assistance. Un premier tour de vis était alors opéré : en février 1995, la lutte contre les fraudes au RMI était pour la première fois évoquée dans un rapport public, et reviendrait ensuite comme une antienne⁹.

9. Pour les premiers rapports : Igas et IGF, « Rapport d'enquête sur les causes de la croissance du nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion », février 1995», 2 vol. ; Cour des comptes, rapport annuel, octobre 1995 ; Charles de Courson et Gérard Léonard, *Les Fraudes et les Pratiques abusives*, rapport parlementaire) Paris, La Documentation française, 1996.

Alors que la campagne présidentielle de Jacques Chirac était en 1995 centrée sur la lutte contre l'« exclusion » et la « fracture sociale », celle du même candidat, sept ans plus tard, l'était désormais sur la lutte contre l'insécurité et l'immigration ; tandis que, pour la première fois depuis les débuts de la V^e République, la gauche était évincée du second tour au profit d'un candidat d'extrême droite, Jean-Marie Le Pen. La campagne suivante, celle de 2007, était quant à elle marquée, du côté du victorieux candidat Nicolas Sarkozy, par la valorisation de la « France qui se lève tôt » aux dépens de la « France des allocs »¹⁰. En 2011, Laurent Wauquiez lançait l'expression « cancer de l'assistanat », qui fit florès. On pourrait multiplier à l'envi les exemples. Or, par effet de boucle, ces discours sont à la fois conséquence (ils répondent à des attentes) et cause (ils accroissent ces attentes) des durcissements de l'opinion. Ces convictions moins empathiques s'articulent aussi avec des réformes plus techniques : ainsi la Cnaf développait le *datamining*, lequel permet une transformation des contrôles et de la lutte contre la fraude aux aides sociales – qui devient elle aussi érigée en thème politique¹¹.

Dernier élément de compréhension, enfin : cette tendance au durcissement est alimentée par le courant des politiques dites d'« activation », prônées au sein de l'OCDE dès les années 1960 et qui ont gagné la France à partir des années 2000. Elles regroupent une grande diversité de conceptions et de pratiques, allant du *workfare* anglo-américain (stigmatisant et punitif, où la prestation est conditionnée à l'acceptation d'un emploi) à la flexisécurité danoise (visant initialement à redonner aux personnes des capacités, avec une demande de contrepartie portant sur l'obligation de formation et de recherche active d'emploi). Leur point commun est néanmoins de refuser la réceptivité « passive » de l'aide au profit d'une participation « active » des chômeurs, condition et contrepartie des aides.

Or, depuis 2004, toutes les présidences françaises (qu'elles soient de droite républicaine, de gauche socialiste ou la présidence actuelle) ont suivi ce paradigme, avec le souci de rendre le travail plus incitatif. D'où, outre d'importantes

transformations dans les politiques des bas salaires, le passage du RMI au RSA (2008), la création de la prime pour l'emploi (2001) puis de la prime d'activité (2016), mais aussi des durcissements répétés dans les conditions d'indemnisation du chômage et des tentatives d'instaurer des contreparties aux aides sociales – qui, avortées au milieu des années 2000, ont fini en 2025 par aboutir avec la loi Plein-emploi contraignant à 15 heures d'activité. Ces réformes visent à agir à la fois sur les structures et sur la création d'emplois, et sur les comportements des chômeurs, implicitement rendus responsables de ne pas « traverser la rue pour retrouver un emploi¹² » – alors même que, outre l'insuffisance d'emplois disponibles, les entraves à la reprise d'emploi sont bien connues des pouvoirs publics depuis plus de deux décennies¹³ : problèmes de santé, d'accès aux transports et/ou à des modes de garde, âge avancé, manque de qualifications, discriminations, piètre qualité des emplois proposés, etc. Pour contrer ces durcissements, les associations ont entamé un travail de Sisyphe pour lutter contre les « idées fausses¹⁴ » et les « préjugés¹⁵ » avec des résultats en demi-teinte, tant il est difficile de déconstruire les idées reçues et d'empêcher leur instrumentalisation.

LES IMPACTS EN CASCADE DE LA PRÉCARISATION

Contrairement à une autre idée communément véhiculée, il existe une grande porosité entre allocataires de minima sociaux (et plus encore, de prestations sociales) et classes populaires laborieuses. Il n'est que de rappeler que la France compte plus de 1,5 million de travailleurs pauvres, ou que la prime d'activité est perçue par 4,6 millions de foyers. La construction sociale et politique d'un clivage hermétique entre « France qui se lève tôt » et « France des allocs » entre donc en contradiction avec les réalités économiques, celles d'un effacement progressif de « la frontière entre ce qui tient du travail salarié et

10. Vincent Dubois, *Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre*, Paris, Raison d'agir, 2021.

11. *Ibid.*

12. Selon la formule du président Emmanuel Macron le 17 octobre 2017, qui a fait grand bruit.

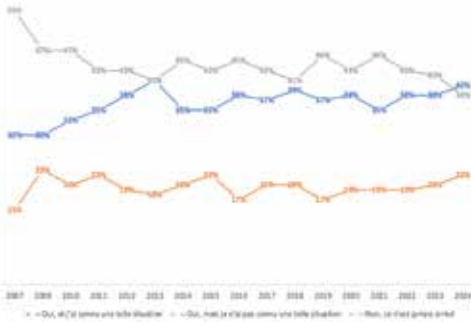
13. Voir par exemple Michèle Lelièvre et Emmanuelle Nauze-Fichet (dir.), *RMI. L'état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008 ; ou plus récemment Claire Vivès, Luc Sigalo Santos, Jean-Marie Pillon, Vincent Dubois, Hadrien Clouet, *Chômeurs, vos papiers ! Contrôler les chômeurs pour réduire le chômage ?*, Paris, Raisons d'agir, 2023.

14. ATD-Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Paris, Éditions Quart-Monde / Éditions de l'Atelier, 2014.

15. Secours catholique-Caritas France, « État de la pauvreté en France. Préjugés et cohésion sociale. Qui croit encore que les démunis ont la belle vie ? », rapport statistique 2017 ; Secours catholique-Caritas France et Aequitaz, « Un boulot de dingue. Reconnaître les contributions vitales à la société », 2023.

GRAPHIQUE 4

« Vous est-il déjà arrivé de vous dire que vous étiez sur le point de connaître une situation de pauvreté ? »



ce qui relève des prestations sociales », au profit d'un « rapprochement » et d'une « perméabilité grandissante » entre ces deux mondes¹⁶.

Les Français se reconnaissent eux-mêmes, d'ailleurs, de plus en plus dépendants des prestations sociales. Quand on leur demande s'ils pourraient boucler leur budget s'ils étaient soudain privés de prestations, les évolutions sont spectaculaires : 32 % répondaient « sans difficulté » en 1982 et encore 26 % en 1992, mais ils ne sont plus que 13 % en 2022. Inversement, les proportions sont passées, pour l'item « ce serait impossible », de 15 % à 18 % puis 31 %, auxquels s'ajoutent 22 % à 24 % pour qui ce serait « très difficile », et 30 % à 34 % pour qui ce serait « un peu difficile »¹⁷. De même, les courbes convergent depuis le milieu des années 2000, et désormais se croisent, entre Français n'ayant jamais pensé risquer la pauvreté (55 % en 2007, 38 % en 2024) et Français disant l'avoir déjà connue (30 % en 2007, 40 % en 2024) (graphique 4)¹⁸.

Car le travail protège de moins en moins de la précarité et de la pauvreté. S'ajoute une succession rapide de crises (*subprimes* à partir de 2008, Covid en 2020-2021, inflation en 2022-2023...), qui ont généré du chômage, laminé les budgets des ménages et poussé à l'endettement ; un poids croissant des dépenses contraintes, en particulier de logement – considéré comme une charge « lourde » ou « très lourde » par 36 % de la population et 47 % des

allocataires de minima sociaux en 2012, et respectivement 45 % et 62 % en 2022¹⁹. Depuis la fin des années 2010, 20 à 27 % des ménages français ont un découvert bancaire trois mois consécutifs²⁰ et 40 à 60 % disent ne pas parvenir à boucler leur budget. Selon les travaux de l'ONPES puis du CNLE, 35 % des Français étaient à la fin des années 2010 sous le seuil de « revenu décent » – donc vraisemblablement bien davantage depuis les crises des années 2020²¹. Cette forte vulnérabilité d'environ 40 % de la population s'ajoute à des inégalités sociales et économiques qui remontent tendanciellement depuis 2004²², et à une forte reproduction générationnelle de la pauvreté²³. Elle devient alors corrélative d'un sentiment de blocage de l'ascenseur social, voire de déclassement ; de cantonnement à des positions subalternes ; « d'avenir confisqué²⁴ » et d'enfermement dans un présent fait de difficultés et d'impasses.

Le clivage entre « travailleurs » et « assistés », qui fonctionne mal en pratique, doit donc plutôt être lu comme un marqueur moral, politique, économique et social. Moral, parce que le travail reste fortement valorisé dans nos sociétés – source de dignité et d'utilité sociale, preuve du respect constitutionnel que « chacun a le devoir de travailler », et donc fortement revendiqué. Politique, puisqu'il est utilisé dans les discours partisans. Économique, car il reste à la base de la production de richesses au sens classique du PIB. Social, enfin, « parce que les classes populaires fragilisées », « objectivement proches des seuils d'éligibilité aux prestations sociales », « luttent activement pour s'en démarquer : elles sont d'autant plus tentées d'adhérer au discours critique de l'assistantat que la précarité de leurs conditions de vie les

16. Nicolas Duvoux, « Contrairement à ce qu'affirme Fabien Roussel, il n'y a plus de séparation claire entre le monde du travail et celui des prestations sociales », *Le Monde*, 14 octobre 2022.

17. Source : Credoc, enquête « Conditions de vie et aspirations ».

18. Source : Baromètre du Secours populaire français.

19. Source : Credoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations des ménages », 1993-2022.

20. Source : Banque postale-Insee.

21. Conseil national de lutte contre les exclusions, *Les Budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du Grand Paris. Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*, 2022.

22. L'indice de Gini et le ratio (100-S80)/S20 montrent une très forte augmentation entre 1996 et 2012, une décline oscillatoire jusqu'en 2020 et une très forte remontée depuis (« Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement », *Insee première*, n° 2063, juillet 2025). Les inégalités de revenu, relativement contenues, sont en outre peu de chose au regard des inégalités de patrimoine : entre 1998 et 2021, le patrimoine moyen des 10 % les plus pauvres a chuté de 54 % en euros constants, tandis que celui des 10 % les plus riches a crû de 94 % (source : Insee).

23. Selon l'OCDE, il faut en France en moyenne six générations pour que les descendants d'une famille pauvre atteignent le niveau de vie moyen, contre deux au Danemark et quatre pour la moyenne des pays de l'OCDE.

24. Nicolas Duvoux, *L'Avenir confisqué*, Paris, Puf, 2023.

rapproche de plus en plus de la "chute" redoutée dans l'assistance [...]. Dans les classes populaires laborieuses, la mise à distance du monde de l'assistance est en fait une demande de respectabilité »²⁵.

LE REJET DE L'ÉTRANGER

C'est aussi dans ce contexte que doit se lire le rapport aux personnes d'origine étrangère – un public dont la présence grandissante au SCCF (20 % des accueillis en 1994, 52,7 % en 2024) est sans conteste l'un des grands traits de la période, et montre l'ampleur de leur dénuement.

En France comme ailleurs, le rejet de « l'autre » est un mécanisme récurrent durant les difficultés économiques²⁶. Il n'est que de rappeler la dépression des années 1880-1890, avec une forte montée de l'antisémitisme (ainsi, l'affaire Dreyfus) et de la xénophobie (alors surtout anti-italienne) ; la Grande Dépression des années 1930, qui vit de nouveau en Europe la montée d'une violente xénophobie, du nationalisme et de l'extrême droite, désormais aussi sous la forme du fascisme et du nazisme ; ou encore, les chronologies assez parallèles depuis les années 1970 (remontée des violences racistes, puis restriction des flux migratoires en 1974 ; essor de l'extrême droite à partir des années 1980). Ce mécanisme se constate bien plus largement dans le temps et dans l'espace.

La question migratoire est ainsi (re)passée depuis les années 1970-1980, avec la fin des Trente Glorieuses, d'un enjeu économique (avec un mouvement d'appel/pull) à un enjeu politique (avec un mouvement de rejet/push). Ce retournement adosse aujourd'hui son argumentation à la croissance de la population immigrée depuis l'après-guerre, et du nombre de demandeurs d'asile de 1996 à 2003 puis, après un reflux, depuis 2007. De fait, les migrations se sont accélérées sur une planète dont on a mondialisé les flux (financiers, de transport...), où les frontières se sont ouvertes dans les pays de départ, où

chaque guerre provoque son lot d'exils – ce rapport du SCCF en témoigne, tel un sismographe des catastrophes planétaires. Elles découlent aussi des inégalités de développement, des dégradations environnementales, des violences faites aux femmes... mais aussi tout simplement (et largement) de migrations étudiantes et de travailleurs qualifiés.

Les chercheurs montrent qu'elles sont devenues « inéluctables²⁷ ». En dépit de la succession frénétique de lois et de durcissements, personne n'a pu (et ne peut) enrayer cette tendance – sauf à faire de la France un pays cloîtré et reniant le droit international. Il convient donc de ne pas céder à l'instrumentalisation et au foisonnement d'idées fausses²⁸ ; de mieux regarder les chiffres et mécanismes ; et de respecter tant le droit que nos valeurs fondamentales – celles de la Bible, pour les chrétiens, et des textes internationaux, pour tout citoyen.

DES FRANÇAIS TOUJOURS COMPRÉHENSIFS ET SOLIDAIRES

Il serait toutefois réducteur d'arrêter là l'analyse : nombre de Français restent empathiques, solidaires et compréhensifs à l'égard des personnes en situation de pauvreté²⁹. Même si les opinions se sont considérablement durcies depuis dix ans, l'idée que les personnes sont pauvres « parce qu'elles n'ont pas eu de chance » domine par exemple toujours celle considérant « qu'elles n'ont pas fait assez d'efforts » (graphique 5).

Parallèlement, 50 % des Français estimaient en 2023 que les pouvoirs publics « n'en font pas assez pour les plus démunis », 38 %, qu'ils « font ce qu'ils doivent » et 12 % seulement, qu'ils « en font trop »³⁰. Une nette majorité des sondés (bien qu'en baisse) considère qu'il conviendrait d'augmenter le RSA plutôt que de « le diminuer » ou de « le laisser à ce niveau » (graphique 6) – un résultat qui rejoint le fort attachement à notre modèle social³¹.

25. Nicolas Duvoux, « Contrairement à ce qu'affirme Fabien Roussel, il n'y a plus de séparation claire entre le monde du travail et celui des prestations sociales », art. cit.

26. Voir notamment Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001 ; Ralph Schor, *L'Opinion française et les Étrangers*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985 ; Yvan Gastaut, « Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 84, 2004, p. 107-118.

27. Voir les travaux de François Héran. On conseillera en particulier *Immigration. Le grand déni*, Paris, Seuil, 2023.

28. Revue en ligne *De facto*, publiée par l'institut Convergences migrations ; Catherine Withol de Wenden, *Immigration. Indifférence, indignation, déshumanisation*, Paris, Autrement, 2005 ; Najat Vallaud-Belkacem et Benjamin Michallet, *Réfugiés. Ce qu'on ne nous dit pas*, Paris, Stock, 2025.

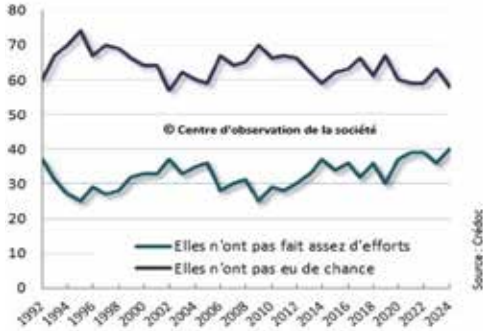
29. Julien Damon, « Critique de la désincitation plutôt que fatigue de la compassion », *Informations sociales*, n° 196-197, 2018.

30. Source : baromètre d'opinion de la Drees.

31. Voir notamment Ifop, « Le regard des Français sur le modèle social », 2022, en libre accès.

GRAPHIQUE 5

Selon vous, pourquoi certaines personnes se retrouvent-elles en situation de pauvreté ? (%)



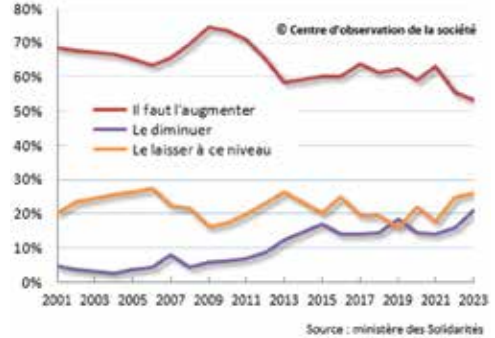
Enfin, les figures historiques de « bons pauvres³² » (personnes âgées et handicapées, femmes et enfants...) restent fortement objet d'empathie, dans l'opinion comme dans les politiques publiques – en témoignent les revalorisations de prestations pour les deux premiers, et l'ampleur des politiques dites d'« investissement social » pour les deux derniers.

L'analyse des opinions sur les personnes en situation de pauvreté et la lutte contre la pauvreté montre donc, sur les trois dernières décennies, un net durcissement, qui n'empêche pas la persistance d'attitudes compréhensives. La grande question, que l'historien-ne ne peut trancher, est de savoir jusqu'où iront ces replis, ou quand (et par quels biais) pourront survenir d'éventuels retournements.

Il faut ainsi composer avec cette dualité, qui empreint le cœur de notre lien social : faut-il considérer, comme l'affirmaient le solidarisme républicain dans les années 1890-1900 ou le RMI dans les années 1980-1990, que la société est en dette envers ses membres les plus démunis ? Ou inversement, comme on le pose de plus en plus, que ce sont les personnes aidées qui entrent en dette vis-à-vis de la société, et qu'il est donc légitime de leur demander des contreparties ? Comment penser notre contrat social constitutionnel (« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ») quand, depuis un demi-siècle maintenant, les

GRAPHIQUE 6

À propos du RSA, avec quelle opinion êtes-vous le plus d'accord ? (%)



emplois manquent ? Comment continuer de faire vivre la solidarité, publique et associative, alors que les besoins augmentent et que les budgets diminuent ? Faut-il ou non articuler lutte contre la pauvreté et lutte contre les inégalités ? Qui et comment accueillir ? Sur toutes ces questions, les réponses ne sont pas simples ; mais elles tissent le quotidien des associations de solidarité – lesquelles apparaissent, ces trente dernières années tout particulièrement, comme l'une des grandes forces humanistes et progressistes de notre société, façonnant le monde d'aujourd'hui et inventant potentiellement le monde de demain. ■

32. Axelle Brodriez-Dolino, « La pauvreté comme stigmata social. Constructions et déconstructions », *Métropolitiques*, 7 janvier 2019.

PROFIL GÉNÉRAL

Chaque année, les bénévoles du Secours Catholique renseignent des fiches statistiques sur un large échantillon représentatif de ménages rencontrés. Ces données, recueillies depuis de nombreuses années, permettent de suivre les évolutions des situations de précarité d'une bonne partie des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France. Le travail et la pratique habituelle des équipes bénévoles ayant été fortement perturbés en 2020 puis en 2021, du fait de la crise du Covid-19, le nombre de fiches statistiques a fortement diminué lors de l'année 2020. Depuis, le nombre de ménages dont les informations sont saisies est à la hausse (60 400 en 2024, 58 800 en 2023 contre 51 500 en 2022 et 47 300 en 2021).

Le profil général, sous forme de fiches, aborde dans un premier temps les caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2024, *via* le prisme de la nationalité, de la démographie et des territoires. Il propose également des coups de projecteur sur quatre des principaux types de ménage accueillis, à savoir les hommes seuls, les mères isolées, les femmes seules et les couples avec enfants.

Ce sont ensuite les situations d'emploi, de chômage et d'« inactivité » qui sont abordées, et plus particulièrement la hausse du taux d'« inactivité », les formes d'emploi, le chômage, les personnes « autres sans emploi » et les situations d'activité selon les âges de la vie.

Sont enfin étudiées les ressources financières et les conditions de vie des ménages, et notamment le niveau de vie médian, les types de ressources qu'ils perçoivent, le non-recours à certaines prestations sociales ainsi que la précarité du logement et les situations d'impayé.





CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS	P. 134
EMPLOI, CHÔMAGE ET « INACTIVITÉ »	P. 146
RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	P. 154

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

ÂGE, SEXE, NATIONALITÉ ET COMPOSITION FAMILIALE

LA PROPORTION D'ÉTRANGERS SE STABILISE APRÈS UNE DÉCENNIE D'AUGMENTATION

Après une hausse marquée en 2023, la part des personnes de nationalité étrangère au sein de la population rencontrée par le Secours Catholique se stabilise à son plus haut niveau jamais atteint. En 2024, plus de 54 % des personnes rencontrées, adultes et enfants confondus, sont de nationalité étrangère, alors qu'en France la population étrangère représente 8,2 % de la population totale¹. Elles viennent principalement d'Afrique subsaharienne (40 %), du Maghreb (23 %) et d'Europe de l'Est (20 %). Leur statut administratif reste précaire : en 2024, plus de deux tiers d'entre elles (68 %) vivent dans un ménage dont la personne de référence est sans papiers ou en attente d'une décision de l'administration, contre moins de la moitié dix ans auparavant. Leur durée de présence en France augmente légèrement : elle s'établit en moyenne à six ans et quatre mois en 2024, soit deux mois de plus qu'en 2023.

UNE PRÉCARITÉ TOUJOURS MAJORITAIRE FÉMININE

En 2024, la part des femmes parmi les adultes rencontrés poursuit sa légère baisse amorcée en 2023. Ainsi, 56,5 % des adultes rencontrés sont des femmes contre 56,6 % en 2023. Le déséquilibre hommes-femmes reste plus marqué parmi les personnes de nationalité française (59,3 % de femmes en 2024), mais la part des femmes a plus fortement augmenté parmi les personnes de nationalité étrangère : elle est de 54,9 % en 2024 contre 52 % dix ans plus tôt. Cette hausse est sans commune mesure avec la légère augmentation de la proportion de femmes dans la population immigrée en France, de l'ordre de 0,3 point de pourcentage sur la même période :

les femmes étrangères sont surreprésentées dans la population rencontrée par le Secours Catholique.

Les ménages composés d'un seul adulte, avec ou sans enfant, sont largement majoritaires (72 % en 2024 contre 48 % pour l'ensemble des ménages vivant en France²). Alors qu'elles ne comptent que pour 9,5 % des ménages en France, les familles monoparentales représentent 27 % des ménages rencontrés. Elles sont quasi exclusivement des mères isolées (87 %). Les ménages composés d'un seul adulte sont surreprésentés chez les personnes de nationalité française : en 2024, 37 % des femmes françaises rencontrées (3 % des étrangères) sont des mères isolées, et 37 % sont des femmes seules (23 % des étrangères), 53 % des hommes français accueillis sont des hommes seuls. Le constat est quelque peu différent pour les personnes d'origine étrangère : 45 % des femmes et 55 % des hommes sont en couple, avec ou sans enfant.

UNE POPULATION RENCONTRÉE MAJORITAIRE JEUNE

En 2024 comme en 2023, parmi les personnes de nationalité française, adultes et enfants confondus, la part des plus de 60 ans est de 10,6 %. Pour les personnes de nationalité étrangère, la part des plus de 60 ans, bien qu'en légère augmentation, est beaucoup plus faible (4,2 % en 2024). L'âge médian des adultes de nationalité française accueillis s'établit à 46 ans en 2024. Les personnes de nationalité étrangère sont plus jeunes : leur âge médian est de 39 ans en 2024.

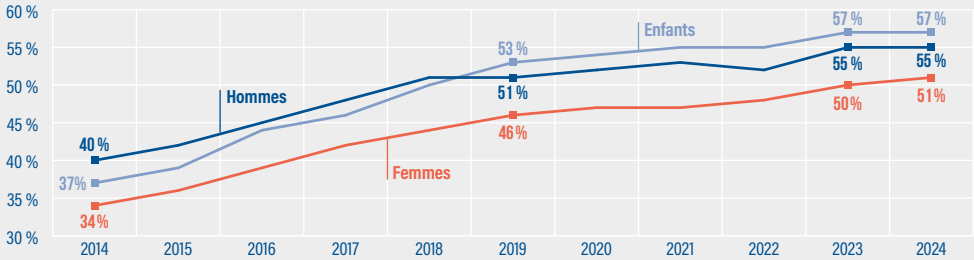
Ce sont les enfants et les personnes d'âge actif qui restent les plus en demande d'un soutien du Secours Catholique : parmi les personnes soutenues en 2024, 31 % ont moins de 15 ans, et 62 %, entre 15 et 64 ans. La proportion de personnes d'âge actif dans les ménages accompagnés est sensiblement la même que dans la population générale (61,6 %). En revanche, les moins de 15 ans sont largement surreprésentés dans les chiffres du Secours Catholique puisque leur proportion y est presque deux fois plus élevée que leur part dans la population générale (17 % en 2023). Près de la moitié des ménages accompagnés en 2024 comptent au moins un enfant (47 %), une proportion en baisse par rapport aux années antérieures mais qui reste bien supérieure à la moyenne nationale. ■

1. Source Insee, chiffres de 2023.

2. *Ibid.*, chiffres de 2021

GRAPHIQUE 96

Évolution de la proportion d'étrangers parmi les adultes et les enfants (2014-2024)



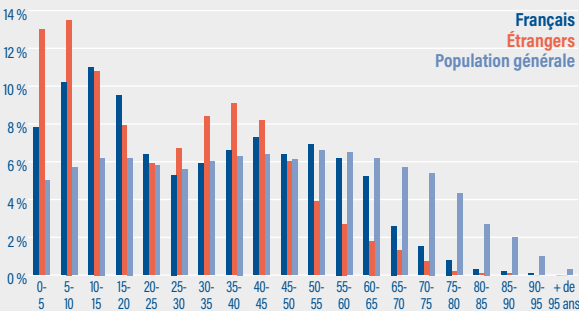
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 55% des hommes et 51% des femmes adultes rencontrés (de plus de 15 ans) sont de nationalité étrangère. 57% des enfants rencontrés vivent au sein d'un ménage étranger (c'est-à-dire dont la personne de référence est étrangère).

GRAPHIQUE 97

Distribution par âge selon la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 78% des personnes de nationalité française et 13% des personnes de nationalité étrangère rencontrées sont âgées de 0 à 5 ans. C'est le cas de 5% des individus au sein de la population générale de France métropolitaine.

GRAPHIQUE 98

Évolution de la répartition par sexe selon la nationalité (2014-2024)

Nationalité	Étrangers		Français		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Étrangers	2024	54,9%	45,1%		
	2019	52,9%	47,1%		
	2014	51,8%	48,2%		
Français			2024	59,3%	40,7%
			2019	58,5%	41,5%
			2014	58,3%	41,7%

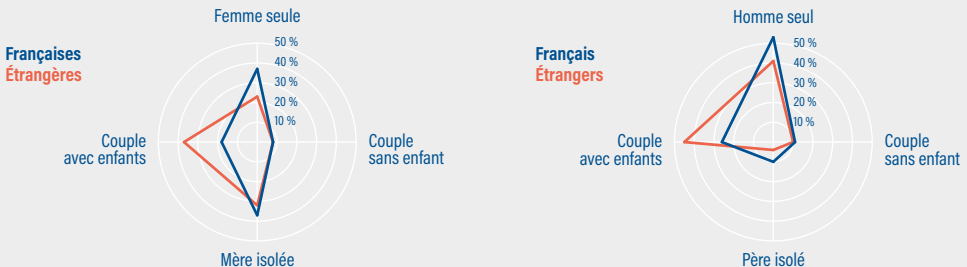
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 59,3% des adultes de nationalité française rencontrés sont des femmes. C'était le cas de 54,9% des adultes de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 99

Structure des ménages selon le sexe et la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 23% des femmes étrangères et 37% des femmes françaises rencontrées sont des femmes seules.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

NATIONALITÉ ET STATUT ADMINISTRATIF

Après une hausse de 2 points de pourcentage entre 2022 et 2023, la proportion de personnes de nationalité étrangère accueillies au Secours Catholique se stabilise, en 2024, à 54 % des personnes rencontrées, adultes et enfants confondus. La part d'étrangers augmente aussi bien chez les hommes que chez les femmes et les enfants. Les étrangers représentent plus de 1 personne rencontrée sur 2 en 2024, soit une proportion plus de sept fois plus importante que dans la population générale. Après la baisse momentanée de la part des étrangers en 2022, reflet de la fermeture des frontières et des restrictions de circulation imposées par la pandémie de Covid-19 entre 2020 et 2021 qui a modifié durablement la composition de la population accueillie, la reprise de la tendance à la hausse reflète à la fois la levée de certaines restrictions de circulation et la détérioration des conditions d'accueil et de vie des étrangers en France.

UNE HAUSSE DE LA PART DES ÉTRANGERS ARRIVÉS RÉCEMMENT SUR LE TERRITOIRE

La forte baisse observée entre 2019 et 2021 de la part des néo-arrivants (présents sur le territoire depuis moins d'un an) influence toujours en 2024 la composition de la population étrangère accueillie. Alors qu'elle avait augmenté de 15 points entre 2021 et 2023, la part des étrangers arrivés depuis moins d'un an recule en 2024. La part des étrangers sur le territoire depuis un à cinq ans s'est quant à elle stabilisée très en dessous de son niveau de 2019. La durée moyenne de présence sur le territoire des étrangers rencontrés avait diminué entre 2022 et 2023 à la suite de la levée de certaines restrictions de circulation après la pandémie ; elle augmente à nouveau en 2024. En moyenne, les étrangers rencontrés en 2024 sont en France depuis un peu moins de six ans et demi, contre cinq ans et demi en 2019. Cette hausse suggère

qu'il faut de plus en plus de temps sur le territoire français avant de pouvoir sortir de la pauvreté.

La fin des restrictions de circulation liées au Covid-19 marque un retour aux tendances passées en ce qui concerne les régions d'origine des personnes migrantes récemment entrées sur le territoire. La proportion de néo-arrivants en provenance d'Afrique subsaharienne augmente fortement en 2024, la part de néo-arrivants du Maghreb, particulièrement pénalisés pendant la pandémie, se stabilise à son niveau d'avant crise, et les nouvelles arrivées en provenance d'Europe de l'Est diminuent après avoir fortement augmenté à la suite de la guerre en Ukraine.

Ces évolutions récentes modifient lentement la composition démographique de la population étrangère accueillie. La part des familles avec enfants diminue depuis 2020 parmi les ménages étrangers rencontrés, tandis que la part des mères isolées reste stable. La proportion d'hommes seuls continue d'augmenter en 2024 et atteint cette année son plus haut niveau depuis dix ans, après avoir reculé pendant la période de pandémie.

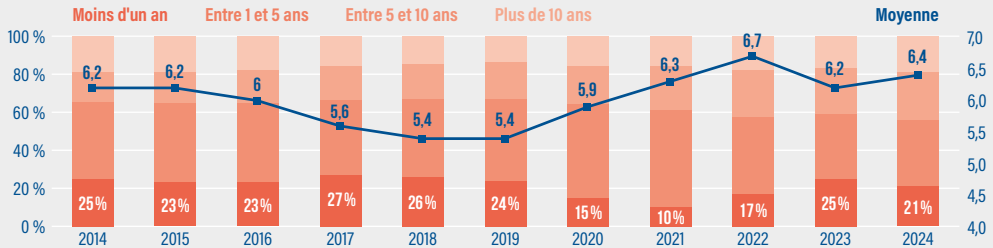
DES SITUATIONS TOUJOURS AUSSI PRÉCAIRES

Le statut administratif des étrangers accueillis reste globalement très précaire : dans 68 % des ménages dont la personne de référence est étrangère, celle-ci n'a pas de statut administratif stable. Cette part, qui avait augmenté de 6 points entre 2022 et 2023 à la suite du durcissement des conditions d'accès à un titre de séjour, s'est stabilisée en 2024. La situation de la majorité des étrangers rencontrés est toujours extrêmement précaire dans la mesure où absence de papiers est synonyme d'absence de droit au travail et de droits plus généralement. Les conditions de vie des étrangers accueillis sont de fait très fragiles et continuent de se dégrader. En 2024, près de la moitié d'entre eux (45 %) n'ont aucune ressource. Leur niveau de vie moyen est de 254 euros par mois, soit un montant trois fois inférieur au niveau de vie moyen des Français rencontrés (774 euros). En 2024, comme en 2023, 6 étrangers rencontrés sur 10 n'ont pas de logement stable. ■

1. Selon les données du ministère de l'Intérieur, la délivrance de premiers titres de séjour a augmenté de 1,4 % en 2023 par rapport à l'année précédente, après avoir augmenté de 13 % entre 2021 et 2022 (hors Britanniques), dépassant largement le niveau de 2019.

GRAPHIQUE 100

Évolution de la répartition par date d'entrée et durée moyenne de présence sur le territoire français des étrangers (2014-2024)



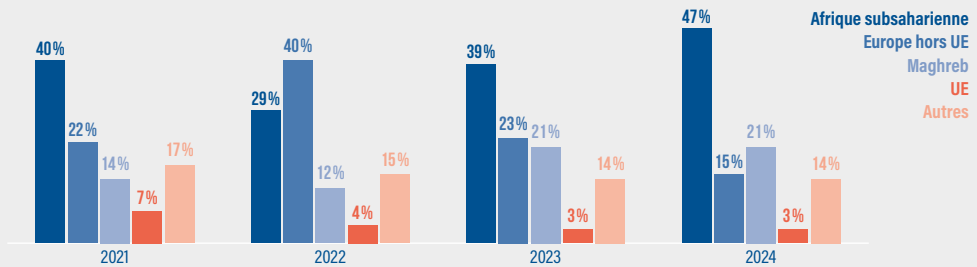
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 21% des étrangers rencontrés résident en France depuis moins d'un an. Leur durée moyenne de présence sur le territoire était de 6,4 ans.

GRAPHIQUE 101

Répartition par origine des étrangers présents sur le territoire français depuis moins d'un an (2021-2024)



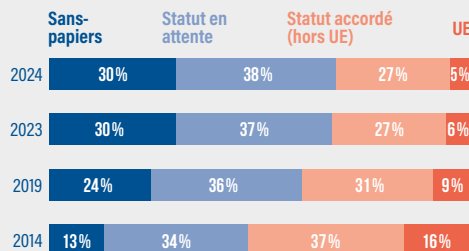
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 47% des étrangers qui résidaient en France depuis moins d'un an sont originaires d'Afrique subsaharienne.

GRAPHIQUE 102

Évolution du statut administratif des étrangers (2014-2024)



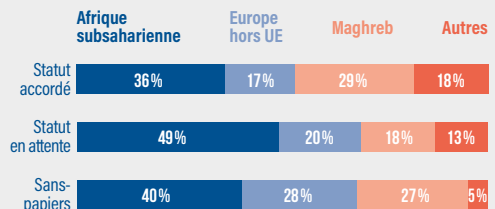
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 30% des étrangers rencontrés sont sans papiers.

GRAPHIQUE 103

Origine des étrangers (hors UE) selon le statut administratif (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère (hors UE) des ménages rencontrés.

Lecture : En 2024, 40% des étrangers rencontrés sans papiers sont originaires d'Afrique subsaharienne.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES HOMMES SEULS

Les hommes seuls constituent le type de ménage le plus souvent rencontré dans les accueils du Secours Catholique en 2024 : ils représentent plus d'un quart des ménages, et 42 % des hommes rencontrés. Cette forte représentation des hommes seuls traduit leur grande vulnérabilité à la pauvreté : leur part dans les accueils est 1,4 fois plus élevée que dans la population générale. Leur proportion atteint en 2024 son niveau le plus élevé (26 %) depuis 2008 après une baisse particulièrement marquée en 2020 et 2021, due à une diversification des profils de ménages accueillis pendant la période de pandémie.

LES HOMMES SEULS : DEUX PROFILS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES BIEN DISTINCTS

Les caractéristiques sociodémographiques des hommes seuls font apparaître deux profils distincts. Un peu plus de la moitié sont de nationalité française (51 %), une proportion en baisse de 11 points au cours de la dernière décennie. Leur âge médian est relativement élevé (50 ans en 2024). Parmi eux, la proportion de plus de 60 ans a doublé en dix ans (24 % en 2024 contre 12 % en 2012), traduisant une précarisation croissante des adultes isolés et vieillissants. 49 % des hommes seuls rencontrés sont de nationalité étrangère, comparativement bien plus jeunes (35 ans d'âge médian). Leur durée de présence sur le territoire s'établit à six ans et quatre mois en moyenne en 2024, en légère hausse par rapport à 2023, alors qu'elle était de cinq ans et demi en 2019 avant la pandémie de Covid-19. En 2024, comme en 2023, environ un tiers d'entre eux sont en France depuis moins d'un an, un niveau comparable à celui de 2019. Leur statut administratif est de plus en plus précaire : plus de 7 sur 10 sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut.

DES SITUATIONS FACE À L'EMPLOI ET À L'ACTIVITÉ TRÈS DÉGRADÉES

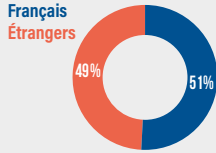
La précarité des hommes seuls tient principalement à leur situation très dégradée face à l'emploi. La grande

majorité des hommes seuls rencontrés sont en effet au chômage ou « inactifs ». Parmi les hommes seuls de nationalité française, 27 % sont au chômage, une proportion similaire à 2023, alors qu'elle s'établissait à 41 % deux ans plus tôt. Parmi eux, moins de la moitié sont indemnisés. Cette baisse de la proportion de chômeurs se traduit par une hausse symétrique de l'« inactivité » non « classique » (qualifiée d'« autre inactivité »). Cette catégorie comprend des chômeurs dits « découragés », mais également des personnes à la rue, désaffiliées et qui ont abandonné toute recherche. Entre 2021 et 2023, le basculement sans précédent du chômage vers ce type d'« inactivité » coïncide avec deux réformes majeures de l'assurance chômage, suggérant l'impact délétère de ces réformes. Parmi les situations d'« inactivité » plus classiques se retrouvent essentiellement des hommes en inaptitude santé (20 % des hommes seuls français), une proportion en légère hausse par rapport à 2023, et des retraités et préretraités (13 %). Quant aux hommes seuls étrangers, plus de 4 sur 5 sont « inactifs », mais leur « inactivité » est de nature différente, faute de droit au travail en raison de l'instabilité de leur statut administratif.

Par conséquent, les ressources financières des hommes seuls rencontrés sont très faibles : plus de 6 étrangers rencontrés sur 10 ne perçoivent aucune ressource et ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie médian inférieur à 527 euros par mois. 18 % des hommes seuls français n'ont aucune ressource, une proportion en hausse de 5 points en deux ans, et la moitié perçoit moins de 751 euros par mois. Ces ressources sont majoritairement issues de revenus de transferts, de prestations sociales ou de petites activités informelles (surtout pour les étrangers). De fait, 92 % des hommes seuls étrangers vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. 21 % d'entre eux vivent à la rue, dans des abris de fortune ou dans des squats, et au total 75 % subissent des conditions de logement précaires. Effet d'une stagnation de leurs ressources et de la forte inflation, l'extrême pauvreté des hommes seuls français a augmenté de 10 points depuis 2019. Elle concerne désormais 65 % des hommes seuls français rencontrés. En conséquence, la précarité du logement s'accroît dans cette population : en 2024, 14 % des hommes seuls français rencontrés vivent à la rue et au total 31 % sont en logement précaire. ■

GRAPHIQUE 104

Hommes seuls. Nationalité (2024)

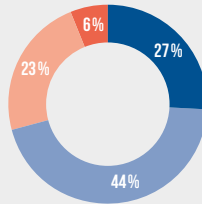


Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2024, 51% des hommes seuls rencontrés sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 105

Hommes seuls. Statut administratif (2024)

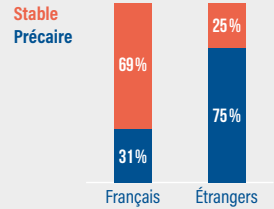
Hors UE, sans papiers
 Hors UE, statut en attente
 Hors UE, statut accordé
 UE



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls de nationalité étrangère, dont le statut légal est renseigné.
Lecture : En 2024, 27% des hommes seuls étrangers (hors UE) sont sans papiers.

GRAPHIQUE 106

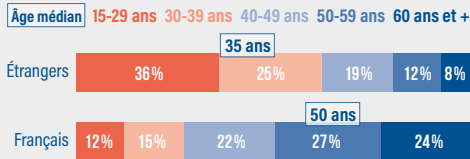
Hommes seuls. Logement (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2024, 31% des hommes seuls de nationalité française vivent en logement précaire.

GRAPHIQUE 107

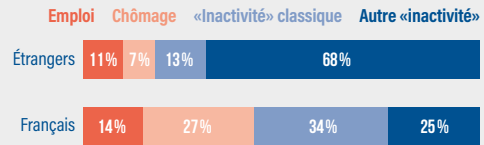
Hommes seuls. Répartition par âge selon la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2024, 12% des hommes seuls de nationalité française sont âgés de 15 à 29 ans. L'âge médian des hommes seuls français est de 50 ans.

GRAPHIQUE 108

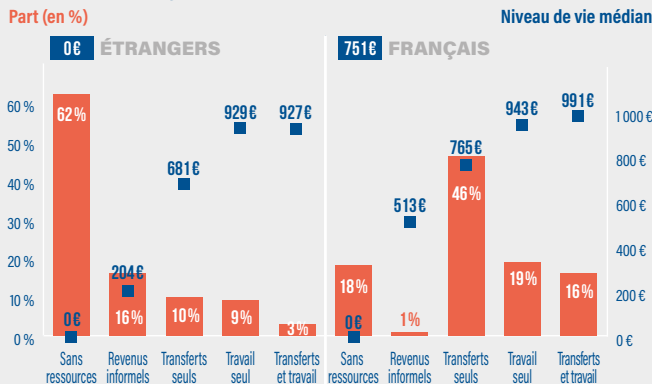
Hommes seuls. Situation d'activité selon la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2024, 14% des hommes seuls de nationalité française sont en emploi.

GRAPHIQUE 109

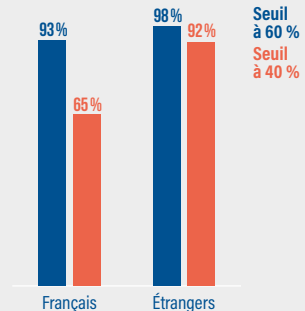
Hommes seuls. Type de ressources et niveau de vie médian (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2024, 3% des hommes seuls de nationalité étrangère perçoivent des revenus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers ont un niveau de vie inférieur à 927 euros par mois. La moitié de l'ensemble des hommes seuls étrangers rencontrés ont un niveau de vie nul, alors qu'il s'établit à 751 euros pour les hommes seuls français.

GRAPHIQUE 110

Hommes seuls. Taux de pauvreté (2024)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2024, 93% des hommes seuls de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian). 65% vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES MÈRES ISOLÉES

Les mères isolées sont, juste après les hommes seuls, le deuxième type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique : elles représentent presque un quart des ménages et 1 femme rencontrée sur 3, leur proportion étant plus élevée de 3 points parmi les femmes de nationalité française. Elles constituent parallèlement le type de ménage le plus vulnérable à la pauvreté : leur part est trois fois plus importante dans les accueils que dans la population générale.

DES MÈRES ISOLÉES AUX JEUNES ENFANTS TRÈS VULNÉRABLES

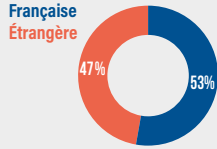
La précarité des mères isolées rencontrées est une précarité de jeunes adultes : 14 % ont moins de 30 ans, et la moitié ont moins de 40 ans. Plus de la moitié d'entre elles ont deux enfants ou plus. L'âge médian des enfants de mères isolées est de 10 ans. 46 % des enfants rencontrés en 2024 vivent au sein d'une famille monoparentale dont la personne de référence est une femme, soit une proportion deux fois plus importante que dans la population générale. Après avoir baissé dans la décennie 2010, cette part a augmenté de 4 points de pourcentage depuis 2019. La part des mères isolées de nationalité étrangère augmente de manière continue dans la dernière décennie. Alors que les mères isolées étrangères représentaient moins d'un quart des mères isolées en 2010 (24 %), leur part a doublé en quatorze ans et s'est stabilisée à 47 % depuis 2023. Ces dernières sont relativement plus jeunes, de même que leurs enfants, et leur statut administratif se précarise. 66 % sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut, une proportion en hausse de 4 points en un an. Les mères isolées représentent l'immense majorité (87 %) des familles monoparentales accueillies en 2024.

DES RESSOURCES INSUFFISANTES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE LA VIE COURANTE

Les mères isolées de nationalité française sont majoritairement actives. 28 % sont en emploi, mais il s'agit, dans les trois quarts des situations rencontrées, d'emplois précaires et peu rémunérateurs à temps partiel, en CDD ou en intérim. 26 % sont au chômage, une proportion en baisse de 1 point en un an, et de 7 points depuis 2022, chômage non indemnisé dans près de la moitié des cas, et de longue durée dans 3 cas sur 5. Leur situation d'« inactivité » est fréquemment liée à des inaptitudes de santé (16 % des mères isolées sont de nationalité française), ou aux charges du foyer (10 %). Les mères isolées de nationalité étrangère affichent quant à elles une situation très dégradée face à l'emploi. La proportion de celles qui occupent un emploi est faible (13 %), et en baisse de 1 point par rapport à 2023. Les mères isolées étrangères sont en grande majorité « inactives » (77 %). Cette « inactivité » est bien souvent subie en raison d'une absence de droit au travail (parmi celles dont le statut administratif est précaire et dont la proportion augmente fortement) ou d'un éloignement durable du marché du travail par manque de reconnaissance de leurs qualifications ou de leurs expériences. Parmi celles dont le statut administratif est stable, 22,8 % sont en emploi. Même en combinant revenus du travail et prestations sociales (notamment les allocations familiales), les ressources financières des mères isolées rencontrées sont faibles. Leur revenu médian a légèrement progressé entre 2023 et 2024, mais il reste très faible : la moitié des mères isolées vivent avec moins de 621 euros par mois (contre 602 euros en 2023). La quasi-totalité d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (96 %). Le taux d'extrême pauvreté (moins de 40 % du niveau de vie médian) des mères isolées avait bondi de 6 points entre 2021 et 2022 du fait de l'inflation, il s'est depuis 2023 stabilisé à un niveau extrêmement élevé : en 2024, 3 mères isolées rencontrées sur 4 vivent dans l'extrême pauvreté. Leur seul revenu ne suffit souvent pas à couvrir l'ensemble des dépenses de la vie courante, et notamment le logement et les charges liées aux enfants. La situation des mères isolées de nationalité étrangère reste particulièrement alarmante en 2024 : 49 % d'entre elles ne perçoivent aucune ressource financière et 61 % vivent en logement précaire, soit une hausse de 5 points en deux ans. Plus de 9 mères isolées étrangères sur 10, ainsi que leurs enfants, vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

GRAPHIQUE 111

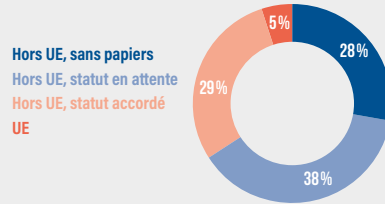
Mères isolées. Nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2024, 47 % des mères isolées rencontrées sont de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 112

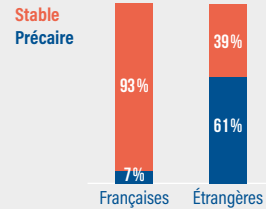
Mères isolées. Statut administratif (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées de nationalité étrangère, dont le statut légal est renseigné.
Lecture : En 2024, 28 % des mères isolées étrangères (hors UE) sont sans papiers.

GRAPHIQUE 113

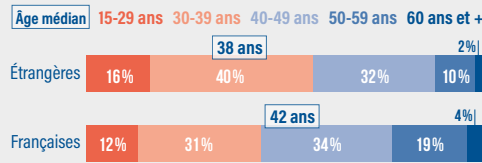
Mères isolées. Logement (2023)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2024, 7 % des mères isolées de nationalité française vivent en logement précaire.

GRAPHIQUE 114

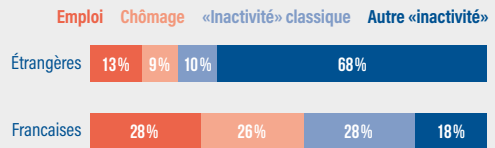
Mères isolées. Répartition par âge selon la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2024, 12 % des mères isolées de nationalité française sont âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian des mères isolées françaises est de 42 ans.

GRAPHIQUE 115

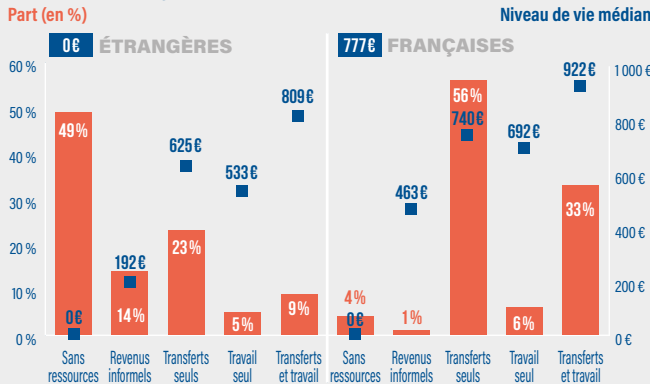
Mères isolées. Situation d'activité selon la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2024, 28 % des mères isolées de nationalité française sont en emploi.

GRAPHIQUE 116

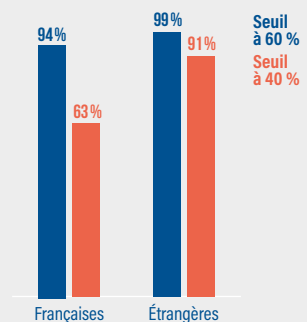
Mères isolées. Type de ressources et niveau de vie médian (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2024, 9 % des mères isolées de nationalité étrangère perçoivent des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières ont un niveau de vie inférieur à 809 euros par mois. La moitié de l'ensemble des mères isolées étrangères rencontrées n'ont aucune ressource, alors que la moitié des mères isolées françaises ont un niveau de vie inférieur à 777 euros par mois.

GRAPHIQUE 117

Mères isolées. Taux de pauvreté (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2024, 94 % des mères isolées de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian). 63 % vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES FEMMES SEULES

La part des femmes seules dans les accueils a augmenté dans la dernière décennie, si bien qu'elles sont, en 2024, le troisième type de ménage le plus fréquemment rencontré, avec 21 % des ménages. Si elles ont été longtemps moins vulnérables à la pauvreté que d'autres types de ménage, leur part dans les accueils inférieure à leur proportion dans la population générale met en lumière une précarisation de leur situation.

DES FEMMES SEULES MAJORITAIREMENT FRANÇAISES ET PLUTÔT ÂGÉES

Les femmes seules rencontrées sont toujours majoritairement françaises (61%), bien que la part des femmes seules d'origine étrangère ait augmenté de 4 points entre 2023 et 2024. Elles constituent également le type de ménage le plus âgé. Leur âge médian est de 56 ans, soit quatorze ans de plus que l'âge médian de l'ensemble des adultes accueillis, et 23 % d'entre elles ont plus de 65 ans, contre moins de 7 % parmi l'ensemble des ménages accueillis. La précarité des femmes seules françaises fait ainsi écho à la précarité des hommes seuls et des couples sans enfant, et témoigne d'une précarisation des adultes isolés vieillissants, éloignés du marché du travail ou dont les faibles pensions de retraite sont insuffisantes pour mener une vie décente. Quatre femmes seules sur 10 sont de nationalité étrangère, et leur proportion parmi les femmes étrangères tend à augmenter. En 2024, 16 % des femmes de nationalité étrangère rencontrées vivent seules, soit une hausse de plus de 4 points en dix ans et de 2 points depuis 2023. Cette évolution est le reflet de la situation géopolitique et de l'autonomisation des migrations féminines dans des conditions souvent très précaires : 72 % d'entre elles sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur situation administrative. La majorité de ces femmes viennent d'Afrique subsaharienne (53%), une proportion en hausse de 4 points depuis l'année dernière, et 14 % d'entre elles, d'Europe de l'Est, un niveau comparable

à celui de 2021. L'effet de la guerre en Ukraine se fait toujours sentir mais tend à s'estomper : les Ukrainiennes représentent désormais moins de 20 % des femmes seules originaires d'Europe de l'Est en 2024, une proportion deux fois plus faible qu'en 2022 (40 %), mais huit fois plus élevée qu'en 2021 (3 %). Enfin, 1 femme seule sur 5 vient d'Afrique du Nord, une proportion stable. Comme les hommes seuls étrangers, les femmes seules étrangères sont globalement plus jeunes que les Françaises : leur âge médian se fixe à 41 ans et un quart ont moins de 29 ans. Elles sont en moyenne arrivées plus récemment sur le territoire que les autres types de ménages étrangers : en 2024, 32 % d'entre elles sont arrivées en France depuis moins d'un an, une proportion qui baisse de 5 points en un an.

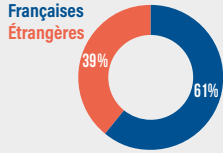
UNE PRÉVALENCE IMPORTANTE DES SITUATIONS D'« INACTIVITÉ »

Qu'elles soient françaises ou étrangères, les femmes seules rencontrées sont majoritairement « inactives ». Ces situations d'« inactivité » diffèrent toutefois en fonction de la nationalité. Les femmes seules françaises sont plus souvent à la retraite, en situation d'inaptitude liée à leur santé ou durablement éloignées du marché du travail en ayant abandonné toute recherche. Seules 17 % sont en emploi et 19 % sont au chômage, une proportion stable depuis 2023, le plus souvent indemnisé. L'« inactivité » des femmes seules étrangères est plus largement subie, en raison notamment d'une absence de droit au travail liée à l'instabilité de leur statut administratif. Seules 9 % des femmes seules étrangères occupent un emploi, une proportion en baisse de 1 point depuis 2023, et seulement 6 % sont au chômage, non indemnisé pour deux tiers d'entre elles.

Les femmes seules françaises ont des ressources plus élevées que les autres ménages rencontrés. Elles sont de fait relativement moins nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté (89 % contre 94 % pour l'ensemble des ménages rencontrés) et d'extrême pauvreté (49 % contre 74 % pour l'ensemble des ménages rencontrés). Elles vivent aussi plus souvent en logement stable. La situation des femmes seules étrangères apparaît bien plus dégradée en raison de la précarité de leur statut administratif. 59 % d'entre elles ne perçoivent aucune ressource et 68 % occupent un logement précaire, en hausse de 8 points depuis 2022. 89 % d'entre elles vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

GRAPHIQUE 118

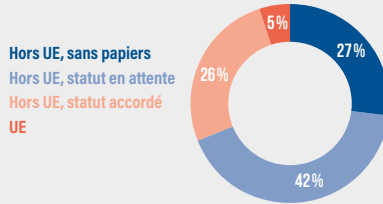
Femmes seules. Nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Femmes seules.
 Lecture : En 2024, 61% des femmes seules rencontrées sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 119

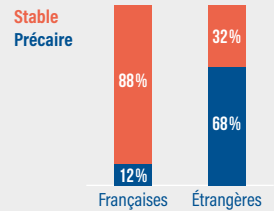
Femmes seules. Statut administratif (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Femmes seules de nationalité étrangère, dont le statut légal est renseigné.
 Lecture : En 2024, 27% des femmes seules étrangères (hors UE) sont sans papiers.

GRAPHIQUE 120

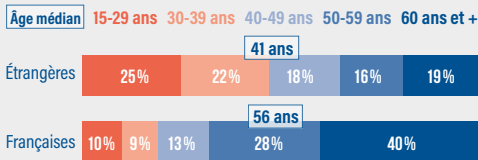
Femmes seules. Logement (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Femmes seules.
 Lecture : En 2024, 12% des femmes seules de nationalité française sont en logement précaire.

GRAPHIQUE 121

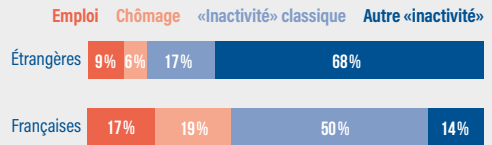
Femmes seules. Répartition par âge selon la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Femmes seules.
 Lecture : En 2024, 10% des femmes seules de nationalité française sont âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian des femmes seules françaises est de 56 ans.

GRAPHIQUE 122

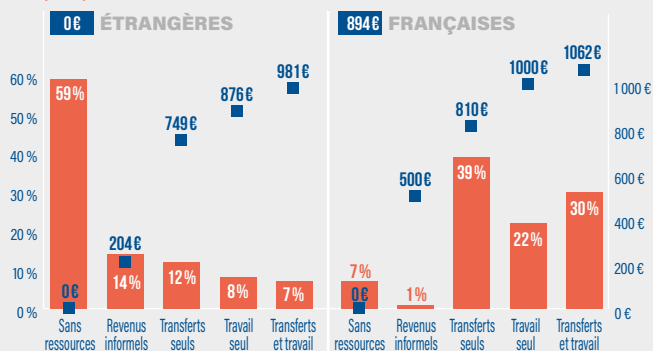
Femmes seules. Situation d'activité selon la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Femmes seules.
 Lecture : En 2024, 17% des femmes seules de nationalité française sont en emploi.

GRAPHIQUE 123

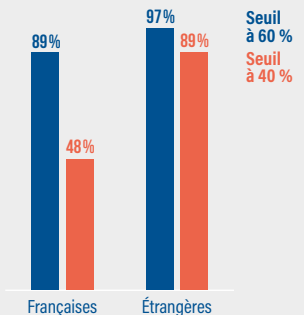
Femmes seules. Type de ressources et niveau de vie médian (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Femmes seules.
 Lecture : En 2024, 7% des femmes seules rencontrées de nationalité étrangère perçoivent des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières ont un niveau de vie inférieur à 981 euros par mois. La moitié de l'ensemble des femmes seules étrangères rencontrées n'ont aucune ressource, alors que la moitié des femmes seules françaises ont un niveau de vie inférieur à 894 euros par mois.

GRAPHIQUE 124

Femmes seules. Taux de pauvreté (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Femmes seules.
 Lecture : En 2024, 89% des femmes seules de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 € du revenu médian). 49% vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 €).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES COUPLES AVEC ENFANTS

Après les hommes seuls, les mères isolées et les femmes seules, les couples avec enfants sont le quatrième type de ménage le plus fréquemment accueilli au Secours Catholique : ils représentent, en 2024, 19 % des ménages. Toutefois, les couples avec enfants semblent comparativement moins vulnérables à la pauvreté : leur part est moins importante dans les accueils que dans la population générale (ils comptent pour 24,6 % des ménages selon les chiffres de l'Insee pour 2021).

DES COUPLES AVEC ENFANTS MAJORITAIREMENT ÉTRANGERS ET AU STATUT ADMINISTRATIF TRÈS PRÉCAIRE

Les ménages étrangers représentent plus des deux tiers des couples avec enfants rencontrés. Leur statut administratif est très précaire : 37 % des personnes de référence de ces ménages étrangers sont sans papiers et 35 % sont en attente de régularisation de leur statut. Les couples avec enfants, qu'ils soient étrangers ou français, sont par ailleurs composés de jeunes adultes dont la moitié ont moins de 39 ans et 17 %, moins de 30 ans (14 % parmi les couples français).

La précarité des couples avec enfants touche par conséquent de très jeunes enfants : la moitié ont moins de 9 ans, et un quart ont moins de 4 ans. Plus d'un quart de ces jeunes enfants de moins de 9 ans vivent au sein de familles dont la personne de référence est sans papiers.

UNE FORTE PRÉVALENCE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EXTRÊME

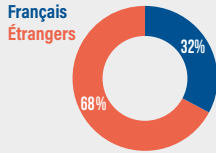
En raison de la précarité de leur statut administratif, près de 4 couples étrangers avec enfants sur 5 subissent une situation d'inactivité, souvent sans droit au travail et

sans autres ressources que la faible ADA, le cas échéant (6 % des couples avec enfants étrangers rencontrés en 2024). Seuls 14 % exercent une activité, une proportion stable depuis 2023. Cette activité est souvent informelle, saisonnière ou en intérim, 8 % sont au chômage, le plus souvent sans indemnité. La situation face à l'emploi des couples français avec enfants est moins dégradée : 30 % des personnes de référence de ces ménages sont en emploi, dont un peu plus d'un tiers (36 %) en CDI à temps plein (les deux autres tiers ont des contrats plus précaires). 24 % sont au chômage, indemnisé dans la moitié des cas, et 45 % sont inactifs, une part stable après la hausse de 10 points constatée entre 2021 et 2023. Parmi les situations d'« inactivité », la part de personnes au foyer concerne, en 2024 comme en 2023, 14 % des personnes de référence des ménages français avec enfants.

Tout comme pour les familles monoparentales étrangères, les ressources financières des couples avec enfants étrangers rencontrés sont particulièrement faibles : 44 % n'en perçoivent aucune, et la moitié de ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie inférieur à 476 euros par mois. Par conséquent, la quasi-totalité de ces ménages étrangers, et de leurs enfants, vivent sous le seuil d'extrême pauvreté et 55 % habitent un logement précaire (une proportion en baisse de 1 point en 2024). Les ressources des couples avec enfants français sont plus élevées : seuls 3 % n'en perçoivent aucune, leur niveau de vie médian s'établit à 705 euros et leur logement est très majoritairement stable. Ces ressources sont toutefois loin de suffire pour satisfaire aux besoins de ces ménages : en effet, 70 % d'entre eux vivent sous le seuil d'extrême pauvreté, une proportion en recul par rapport à 2023, qui revient à son niveau de 2022. ■

GRAPHIQUE 125

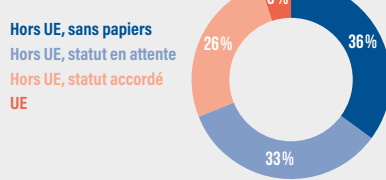
Couples avec enfants. Nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.
Lecture : En 2024, 32% des personnes de référence des couples avec enfants sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 126

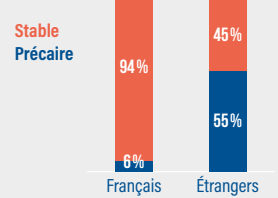
Couples avec enfants. Statut administratif (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.
Lecture : En 2024, 36% des personnes de référence des couples avec enfants étrangers (hors UE) sont sans papiers.

GRAPHIQUE 127

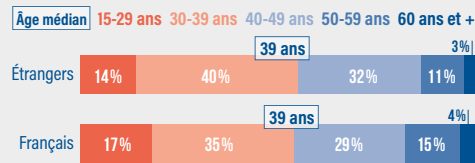
Couples avec enfants. Logement (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Couples avec enfants.
Lecture : En 2024, 6% des couples avec enfants dont la personne de référence est de nationalité française vivent en logement précaire.

GRAPHIQUE 128

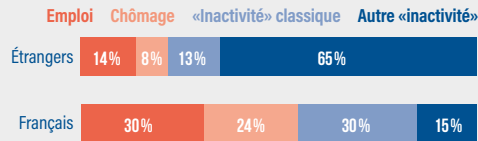
Couples avec enfants. Répartition par âge (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.
Lecture : En 2024, 17% des personnes de référence et leur conjoint, de nationalité française, au sein des couples avec enfants, sont âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian de ces adultes français est de 39 ans.

GRAPHIQUE 129

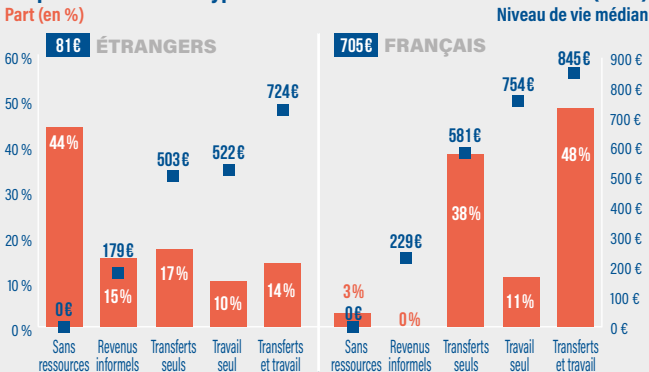
Couples avec enfants. Situation d'activité (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.
Lecture : En 2024, 30% des personnes de référence de nationalité française des couples avec enfants sont en emploi.

GRAPHIQUE 130

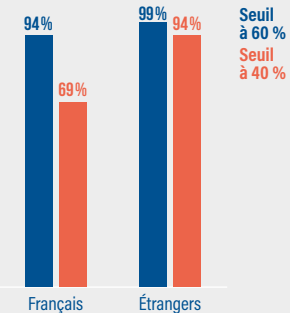
Couples avec enfants. Type de ressources et niveau de vie médian (2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Couples avec enfants.
Lecture : En 2024, 14% des couples avec enfants dont la personne de référence est de nationalité étrangère perçoivent des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers ont un niveau de vie inférieur à 724 euros par mois. La moitié de l'ensemble des couples étrangers avec enfants ont un niveau de vie inférieur à 81 euros, contre 705 euros pour les couples français avec enfants.

GRAPHIQUE 131

Couples avec enfants. Taux de pauvreté (2024)



Source : Secours Catholique
Champ : Couples avec enfants
Lecture : En 2024, 94% des couples avec enfants dont la personne de référence est de nationalité française vivent sous le seuil de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian). 70% vivent sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

UNE « INACTIVITÉ » QUI POURSUIT SA HAUSSE

Le statut d'activité d'une personne est défini en fonction de sa situation par rapport à l'emploi. Ainsi, chaque individu peut être considéré soit comme étant actif, c'est-à-dire en emploi, en formation ou au chômage¹, soit comme étant « inactif » s'il n'entre dans aucune de ces trois catégories – un terme qui n'est pas très heureux au vu de tout ce que font en réalité les personnes concernées². D'après les définitions institutionnelles, ce statut d'« inactivité » concerne essentiellement les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément ainsi que les hommes et femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

En France, le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans s'élève à 74,4% en 2024³. Ce taux est seulement de 33,4% parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique sur cette même tranche d'âge. Ainsi, la part d'« inactivité » est plus de deux fois supérieure parmi les personnes accompagnées par l'association. Cet écart s'explique principalement par la présence de situations singulières d'« inactivité » : en effet, en plus des personnes en « inactivité » dite classique (étudiant, retraité, personne au foyer ou en inaptitude au travail pour raisons de santé), sont accueillies des personnes de nationalité étrangère sans papiers, demandeurs d'asile ou d'un titre de séjour ou encore en cours de renouvellement, n'ayant pas le droit de travailler, et des personnes très éloignées de l'emploi, pouvant en partie être considérées comme en errance.

UNE AUGMENTATION DE L'« INACTIVITÉ » QUI PREND DIFFÉRENTES FORMES

Parmi l'ensemble des adultes rencontrés, plus de 6 sur 10 sont en situation d'« inactivité » (65%). Cette part croît de manière constante depuis plus de dix ans et cette évolution s'explique principalement par la rapide augmentation de la part des personnes sans droit au travail, qui est passée de 11,6% en 2014 à 23,6% en 2024.

Durant la crise du Covid-19, la fermeture des frontières a fait stagner la part des personnes étrangères rencontrées par l'association, réduisant ainsi cet effet sur la hausse de l'« inactivité » qui est légèrement répartie à la hausse à partir de 2023. Depuis quatre ans, l'augmentation de la part d'« inactivité » s'explique donc par d'autres facteurs, en particulier la hausse de la part de personnes « autres sans emploi » (+ 4 points), retraitées (+ 1,2 point) ou en inaptitude au travail pour des raisons de santé (+ 1 point).

UN GLISSEMENT VERS L'« INACTIVITÉ » DES ADULTES EN ÂGE D'OCCUPER UN EMPLOI QUI SE CONFIRME

Parmi les adultes accueillis, en âge actif (de 15 à 64 ans) et ayant le droit au travail, un quart sont en emploi, soit près de trois fois moins que pour l'ensemble des personnes du même âge vivant en France⁴. Néanmoins, après une légère baisse de 1 point en 2020, la hausse de la part de personnes en emploi rencontrées s'est accélérée, passant de 21% en 2020 à 25% en 2024, dans un contexte de reprise économique et de relance de l'emploi au sortir de la crise sanitaire du Covid-19. Dans cette même population d'adultes d'âge actif (hors personnes sans droit au travail), la part de personnes au chômage poursuit sa baisse, ralentie pendant la période de crise sanitaire, pour s'établir à 23% en 2024 alors qu'elle était de 37% en 2019. Cette baisse s'est particulièrement intensifiée en 2023 avec -7 points en une année, alors qu'on observait une baisse de 2 à 3 points par an les années précédentes. La part des chômeurs non indemnisés, notamment, a diminué de 19 points depuis 2014 : effet des réformes successives de l'assurance chômage, sur les ménages, que nous évoquions avec précaution dans notre rapport « État de la pauvreté » de l'an dernier⁵. Depuis une dizaine d'années, et plus particulièrement depuis 2018, les personnes au chômage traditionnellement accueillies par l'association sont remplacées par des personnes en situation d'« inactivité », notamment en situation « autre sans emploi », peu importe leur nationalité et même au sein de la tranche d'âge actif. Ces adultes sont donc de plus en plus éloignés de l'emploi. ■

1. Voir définition en annexe 4.

2. AequitaZ, SCCF, « Un boulot de dingue ! », rapport cité.

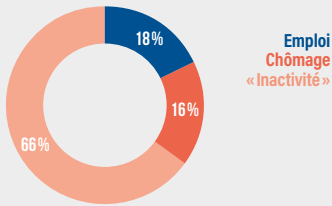
3. Insee, « Une photographie du marché du travail en 2024 », *Insee première*, n° 2044, mars 2025.

4. Voir fiche 2.3.

5. SCCF, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », rapport cité.

GRAPHIQUE 132

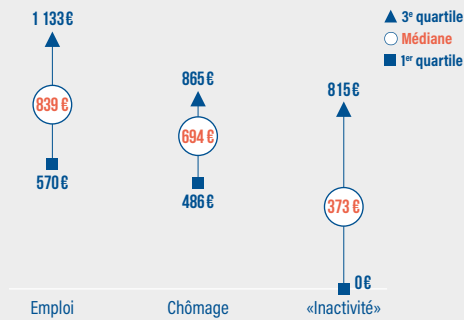
Répartition emploi/chômage/« inactivité » (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.
 Lecture : En 2024, 18% des adultes rencontrés par le SCCF sont en emploi.

GRAPHIQUE 134

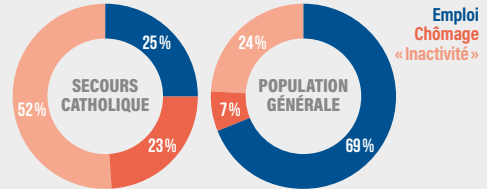
Distribution du niveau de vie des adultes selon leur statut d'activité (2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.
 Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des adultes en emploi rencontrés est de 839 euros. Parmi ces mêmes adultes, un quart a un niveau de vie inférieur à 570 euros (1^{er} quartile), et un autre quart a un niveau de vie supérieur à 1133 euros (3^e quartile).

GRAPHIQUE 133

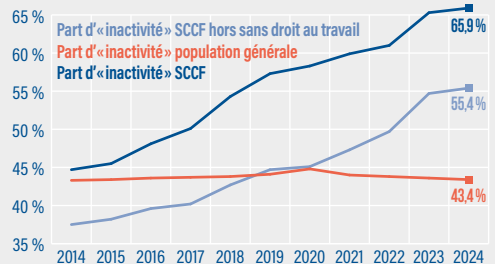
Répartition emploi/chômage/« inactivité » des 15-64 ans hors personnes sans droit au travail (2024)



Source : Secours Catholique. Insee, Enquête emploi 2024.
 Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans, hors situations de non-droit au travail ; population générale entre 15 et 64 ans.
 Lecture : En 2024, 52% des adultes rencontrés ayant entre 15 et 64 ans – hors non-droit au travail – sont en situation d'« inactivité », c'est le cas de 24% des adultes dans la population vivant en France.

GRAPHIQUE 135

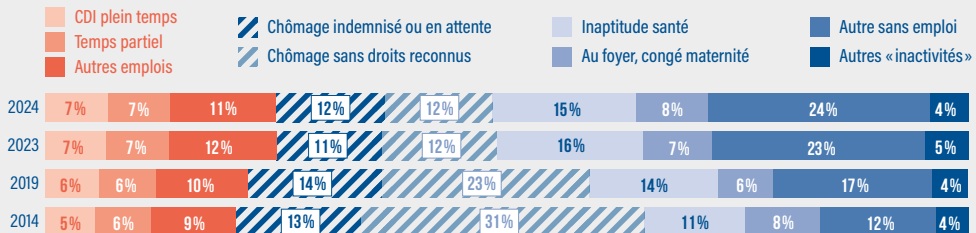
Évolution de la part d'« inactivité » (2014-2024)



Source : Secours Catholique. Insee, Enquête emploi 2024.
 Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique ; population générale de 15 ans et plus.
 Lecture : En 2024, 66% des adultes rencontrés sont en situation d'« inactivité ». Si on considère les situations hors personnes sans droit au travail, 55% sont en situation d'« inactivité ».

GRAPHIQUE 136

Emploi, chômage et « inactivité » pour les 15-64 ans hors non-droit au travail (2014, 2019, 2023 et 2024)



Source : Secours Catholique.
 Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans et n'étant pas en situation de non-droit au travail.
 Lecture : En 2024, 25% des adultes ayant entre 15 et 64 ans rencontrés sont en emploi, dont 7% en CDI et 7% à temps partiel.

CHÔMAGE

Les personnes au chômage rencontrées par le Secours Catholique se situent dans deux catégories. Le chômage indemnisé concerne les personnes qui perçoivent ou sont en attente de percevoir des allocations chômage. Le chômage non indemnisé fait référence aux personnes qui sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à des indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités. Elles se déclarent chercheuses d'emploi lors de l'accueil au Secours Catholique. En cela, ces catégories se rapprochent de celles du recensement de la population et sont partiellement en lien avec celles du Bureau international du travail (BIT). Une partie des chômeurs non indemnisés appartient à ce que le BIT définit comme le halo autour du chômage.

UNE BAISSÉ CONSTANTE DES ADULTES EN SITUATION DE CHÔMAGE

Parmi l'ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique, on observe que la proportion de personnes au chômage est en baisse sur la dernière décennie : elles représentent 16 % des adultes en 2024 contre 37 % en 2014. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation de la part des personnes sans droit au travail en raison de leur statut administratif. Mais parmi les Français et les étrangers ayant droit au travail, la part de chômeurs baisse depuis le début des années 2010, malgré un ralentissement en 2020, pendant la crise sanitaire qui a poussé des personnes plus proches de l'emploi vers les accueils du Secours Catholique¹. Si l'on restreint l'analyse à la tranche d'âge des « actifs » (15-64 ans) et hors personnes sans droit au travail, 37 % étaient au chômage en 2019 ; cette proportion s'établit à 23 % en 2024, soit une baisse de 14 points en cinq ans. C'est principalement la part de personnes au chômage non indemnisé qui a diminué, passant de 22,5 % en 2018 à 11,6 % en 2024. On observe une baisse particulièrement intense de plus de 5 points entre 2023 et 2024, alors que ce niveau de baisse s'observait auparavant sur une

période de cinq ans. À l'inverse, la part de personnes en situation de chômage indemnisé est restée relativement stable de 2019 à 2021, mais a baissé de presque 3 points entre 2021 et 2023, passant de 14,8 % à 11,4 %. En 2024, la part des personnes au chômage indemnisé se stabilise à 11,8 %. Ainsi, cette tendance de long terme s'est accentuée sur cette dernière année, caractérisée par la promulgation de la réforme de l'assurance chômage qui restreint les conditions d'accès à des indemnités de chômage. On peut donc faire l'hypothèse d'un basculement vers l'« inactivité », que ce soit par découragement ou par impossibilité de trouver un emploi, parmi les personnes qui n'ont pas ou plus le droit à des indemnités de chômage.

UN VIEILLISSEMENT LENT ET PROGRESSIF DES PERSONNES AU CHÔMAGE ET DES SITUATIONS QUI SE DÉGRADENT

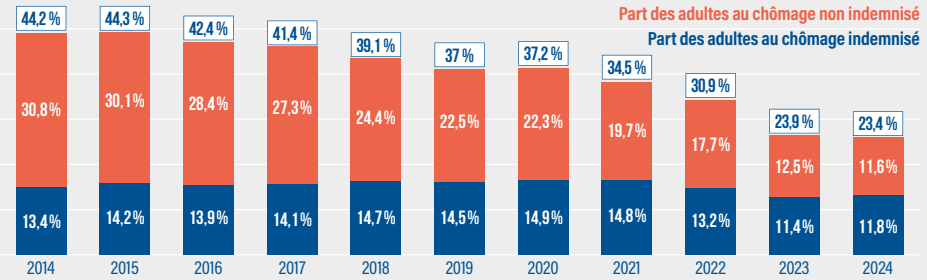
La répartition par âge des personnes au chômage montre une augmentation lente mais progressive de la part des plus âgés, qui va de pair avec le vieillissement du public accueilli par l'association, mais aussi celui de la population générale. Parmi les chômeurs indemnisés, la part des 50 ans et plus a augmenté de 9 points en dix ans et de plus de 10 points parmi les chômeurs non indemnisés. Parmi ces derniers, une légère hausse des 40-49 ans s'observe sur la même période, quand une baisse de cette tranche d'âge s'opère parmi les chômeurs indemnisés.

Enfin, les chômeurs accompagnés par l'association ont des revenus particulièrement faibles : leur niveau de vie médian en euros constants est de 694 euros par mois en 2024, alors qu'il était de 705 euros en 2019. Les chômeurs non indemnisés ont les ressources les plus faibles, avec un niveau de vie mensuel médian de seulement 579 euros en 2024. ■

1. SCCF, « À l'épreuve des crises : enquête sur les budgets des plus précaires », art. cit.

GRAPHIQUE 137

Évolution des taux de chômage des personnes accueillies par le Secours Catholique (2014-2024)



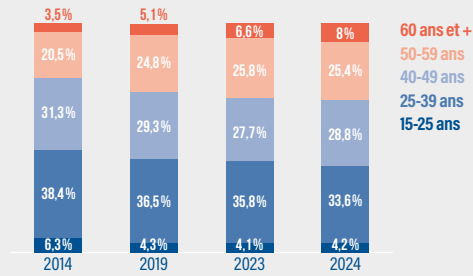
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes âgés de 15 à 64 ans, au chômage, rencontrés par le Secours Catholique (hors personnes sans droit au travail).

Lecture : En 2024, 23,4% des adultes rencontrés par l'association sont en situation de chômage.

GRAPHIQUE 138

Répartition des chômeurs indemnisés par tranche d'âge (2014-2024)



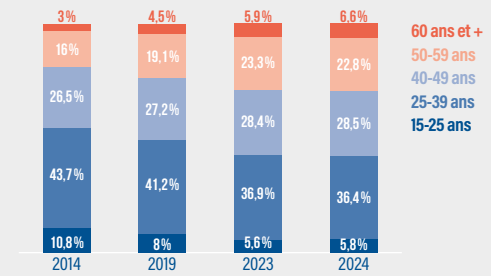
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes au chômage indemnisé rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 33,6% des chômeurs indemnisés rencontrés par l'association sont âgés de 25 à 39 ans.

GRAPHIQUE 139

Répartition des chômeurs non indemnisés par tranche d'âge (2014-2024)



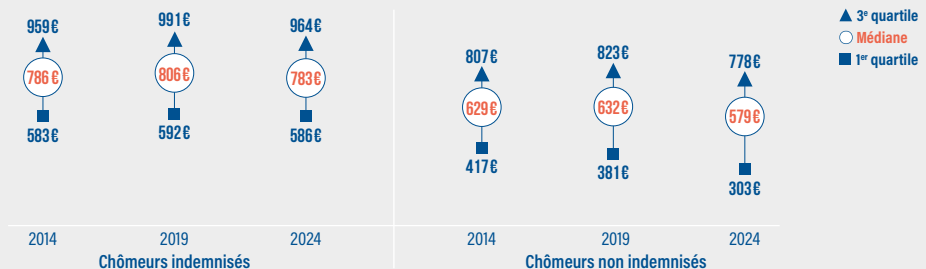
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes au chômage non indemnisé rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 6,6% des chômeurs non indemnisés rencontrés par l'association sont âgés de 60 ans et plus.

GRAPHIQUE 140

Évolution de la distribution du niveau de vie des personnes au chômage (2014, 2019, 2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes au chômage rencontrées par le Secours Catholique, en euros constants 2023.

Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des chômeurs indemnisés rencontrés est de 783 euros. Parmi ces mêmes adultes, un quart ont un niveau de vie inférieur à 586 euros (1er quartile), et un autre quart ont un niveau de vie supérieur à 964 euros.

FORMES D'EMPLOI

En 2024, les personnes en emploi ou en formation professionnelle représentent 25 % des adultes rencontrés âgés de 15 à 64 ans hors situation de non-droit au travail, et 18 % de l'ensemble des adultes rencontrés¹. La répartition des types d'emploi de ces personnes est relativement stable sur les dix dernières années, avec une prédominance des formes d'emploi précaires sur les CDI à temps plein. Les emplois à temps partiel concernent plus d'un quart des adultes en emploi rencontrés (26 %). En 2022, pour la première fois en plus de dix ans, leur part est devenue moindre que celle des adultes en CDI à temps plein (28 %) en 2024. L'ensemble des emplois précaires concerne toutefois 72 % des adultes en emploi rencontrés par le Secours Catholique, alors que parmi l'ensemble des travailleurs de France, cette part est de 25 %². Ces emplois sont peu protecteurs pour les personnes qui les occupent et qui sont donc, plus souvent que les autres, des travailleurs pauvres.

DES SITUATIONS D'EMPLOI PRÉCAIRES QUI NE PERMETTENT PAS DE SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Les revenus issus de ces emplois et des prestations qui les complètent ne permettent pas à ces personnes de subvenir aux besoins essentiels de leur foyer. Même parmi celles qui sont en CDI à temps plein, le niveau de vie médian (1 110 euros) est inférieur au seuil de pauvreté (estimé à 1 316 euros en 2024) et la situation est encore plus critique pour les personnes qui occupent un emploi précaire (764 euros). Ces faibles revenus ne leur permettent pas de faire face à des charges qui ne cessent de croître, notamment le loyer et les charges associées, mais aussi l'ensemble des dépenses liées à l'achat de produits de première nécessité dont les prix ont été fortement marqués par l'inflation.

DES FORMES D'EMPLOI QUI DIFFÈRENT EN FONCTION DES PROFILS DES PERSONNES

Parmi les personnes en emploi accompagnées par le Secours Catholique, près de 9 sur 10 ont entre 25 et 60 ans (89 %). Il y a donc une forte concentration des âges classiques d'emploi. Les plus jeunes adultes rencontrés sont plus souvent éloignés de l'emploi et c'est aussi le cas pour les plus âgés. En effet, les moins de 25 ans sont davantage en formation professionnelle et en intérim (respectivement 27 % et 16 %, des pourcentages en augmentation par rapport aux années précédentes). Les plus de 60 ans sont quant à eux davantage en emploi à temps partiel (36 %) et en emploi en CDD (25 %). Et ils sont moins souvent en intérim ou en emploi saisonnier et en CDI que les autres tranches d'âge avec respectivement 16 % et 15 %.

En 2024, le taux d'emploi des femmes est sensiblement supérieur à celui des hommes, avec respectivement 18,3 % et 15,1 %. Pour autant, les formes d'emploi exercées ne sont pas les mêmes. Les femmes occupent moins souvent des contrats en CDI à temps plein : c'est le cas pour 25 % d'entre elles, contre 34 % des hommes en emploi. À l'inverse, 35 % des femmes accompagnées travaillent à temps partiel, contre seulement 16 % des hommes. Les hommes, quant à eux, occupent plus souvent que les femmes des emplois en intérim ou saisonnier (respectivement 19 % et 11 %).

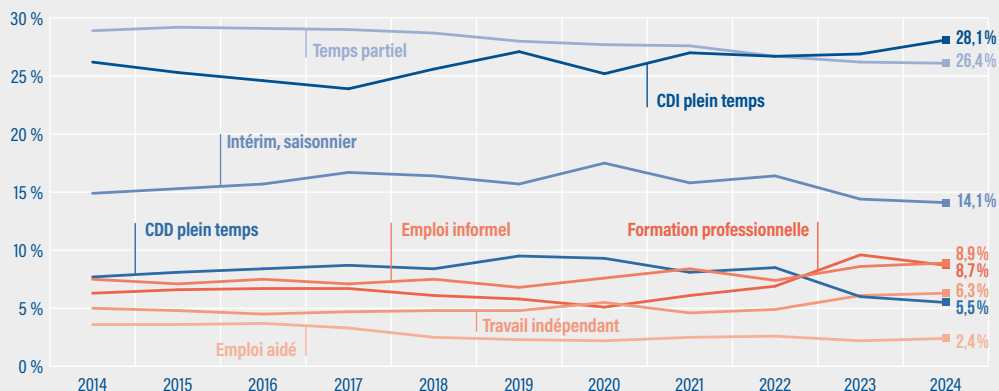
Enfin, 66 % des adultes en emploi rencontrés sont de nationalité française, une proportion en baisse après une augmentation de presque 3 points entre 2021 et 2022. Parmi les 34 % de personnes de nationalité étrangère en emploi, 39 % sont originaires de pays d'Afrique subsaharienne. Ils occupent plus souvent des emplois informels (14 % contre 4 %) que les Français. ■

1. Voir fiche 2.1

2. Insee, enquête emploi, 2024

GRAPHIQUE 141

Évolution des types d'emploi (2014-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.

Lecture : En 2024, 28 % des personnes rencontrées en emploi sont en CDI à temps plein.

GRAPHIQUE 142

Répartition des personnes en emploi ou en formation selon leur nationalité (2024)

Nationalité	CDI plein temps	CDD plein temps	Intérim, saisonnier	Temps partiel	Emploi aidé	Travail indépendant	Travail informel	Formation professionnelle
France	28%	6%	15%	27%	3	8%	4%	9%
UE	23%	9%	23%	28%	1	5%	8%	5%
Maghreb	22%	3	11%	22%	1	4%	31%	6%
Afrique subsaharienne	33%	6%	12%	23%	2	1	14%	10%
Europe de l'Est	25%	3	14%	23%	3	2	24%	7%
Autres	29%	8%	10%	24%	1	5%	12%	10%

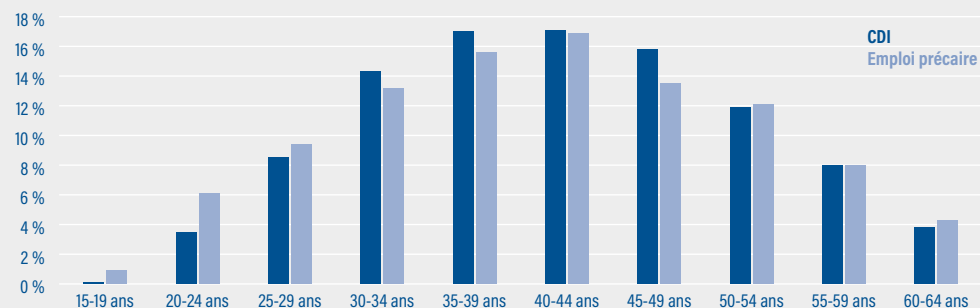
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.

Lecture : En 2024, 28 % des personnes françaises rencontrées en emploi sont en CDI à temps plein.

GRAPHIQUE 143

Répartition des personnes en emploi par tranche d'âge (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.

Lecture : En 2024, 17 % des personnes rencontrées en CDI à temps plein ont entre 40 et 44 ans.

SITUATION D'ACTIVITÉ DES JEUNES ADULTES ET DES SENIORS

La situation par rapport à l'emploi de personnes rencontrées par le Secours Catholique dépend principalement de deux facteurs : leur statut administratif et leur âge. En effet, les personnes de nationalité étrangère au statut administratif instable sont dans leur grande majorité sans droit au travail (74% en 2024) et donc en situation d'« inactivité », peu importent leurs autres caractéristiques telles que l'âge ou le genre. L'âge a, quant à lui, une influence sur le rapport à l'emploi de toutes les personnes ayant droit au travail, que ce soit celles rencontrées par l'association ou parmi l'ensemble de la population vivant en France. Les adultes sans droit au travail ne sont pas pris en compte dans les observations suivantes.

Dans la population générale, la tranche d'âge des 25-49 ans est la plus active (88% des personnes sont en emploi ou au chômage)¹. C'est aussi le cas parmi les adultes rencontrés par l'association : il s'agit de la seule tranche d'âge dans laquelle moins de la moitié des personnes sont « inactives » (48%). Toutefois, cette part d'« inactifs » augmente de manière constante d'environ 1 point par an depuis dix ans avec un bond de 6 points entre 2022 et 2023. Par ailleurs, les jeunes adultes rencontrés par l'association ainsi que les plus âgés subissent un éloignement de l'emploi plus important.

DES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTÉ POUR ACCÉDER À UN EMPLOI STABLE

En 2024, les adultes de moins de 25 ans accompagnés par le Secours Catholique ont un taux d'emploi équivalent à celui de leurs aînés âgés de 25 à 49 ans (respectivement 25% et 28%). Pour autant, les formes d'emploi diffèrent : les plus jeunes sont moins souvent en

CDI (17% parmi les jeunes de moins de 25 ans en emploi contre 28% parmi l'ensemble des adultes en emploi rencontrés). En revanche, la proportion de personnes en formation professionnelle, en alternance ou en stage, est plus de quatre fois plus importante parmi les 15-25 ans que parmi les 25-49 ans en emploi. Parmi les jeunes adultes au chômage, 57% n'ont pas de droit reconnu à des indemnités, contre 50% des chômeurs âgés de 25 à 49 ans. Ces personnes sont vraisemblablement à la recherche de leur premier emploi ou n'ont pas occupé leur dernier poste assez longtemps, la dernière réforme de l'assurance chômage ayant allongé la durée minimale de cotisation, et n'ont donc pas encore accès à des droits. 55% des jeunes adultes rencontrés sont en situation d'« inactivité », laquelle prend différentes formes : 23% sont étudiants, ce pourcentage revenant au niveau d'avant crise du Covid-19, et 56% sont dans la catégorie « autres sans emploi² », une part en augmentation par rapport aux années précédentes.

Ainsi, même si le taux d'activité de ces jeunes hommes et femmes est équivalent à celui des 25-49 ans, lorsqu'ils sont en emploi ou au chômage, leur situation reste précaire du fait de l'occupation d'emplois majoritairement précaires et d'un accès limité à l'assurance chômage.

LES PLUS ÂGÉS AUSSI ÉCARTÉS DE L'EMPLOI

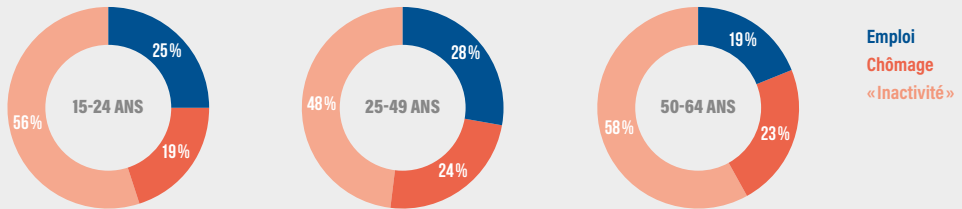
Parmi les adultes âgés de 50 à 64 ans rencontrés par l'association, seuls 15% exercent un emploi. Un tiers d'entre eux exercent leur emploi à temps partiel (33%), soit 6 points de plus que l'ensemble des personnes en emploi accompagnées. 18% des 50 à 64 ans rencontrés sont au chômage, dont un peu moins de la moitié sont indemnisés (47%). De même que les plus jeunes, les adultes ayant entre 50 et 64 ans sont majoritairement inactifs (66%), une proportion en forte augmentation par rapport à 2023. Ils n'ont, pour la plupart, pas atteint l'âge légal de départ à la retraite, alors que près du tiers de ces « inactifs » sont éloignés de l'emploi pour des raisons d'inaptitude au travail pour raisons de santé (31%). Le recul de l'âge de départ, mesure phare de la réforme des retraites adoptée en 2023, risque donc d'allonger cette durée durant laquelle ces personnes sont en situation d'« inactivité » ou occupent des emplois précaires. ■

1. www.insee.fr/fr/statistiques/7936590.

2. Voir annexe 4.

GRAPHIQUE 144

Statut d'activité selon la tranche d'âge hors personnes sans droit au travail (2024)



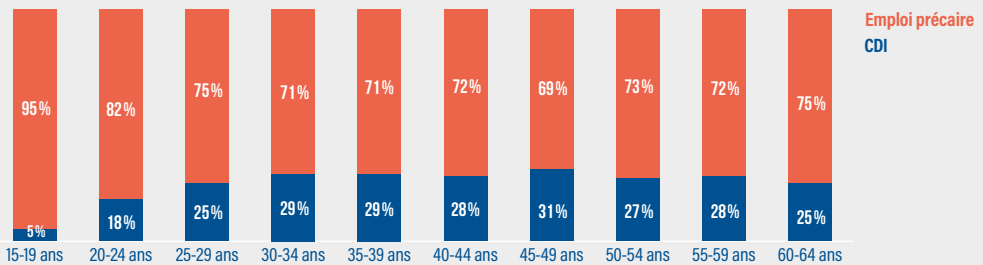
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique hors personnes sans droit au travail.

Lecture : En 2024, 55% des personnes rencontrées de moins de 25 ans, hors personnes sans droit au travail, sont en situation d'« inactivité ».

GRAPHIQUE 145

Répartition des formes d'emploi par tranche d'âge (2024)



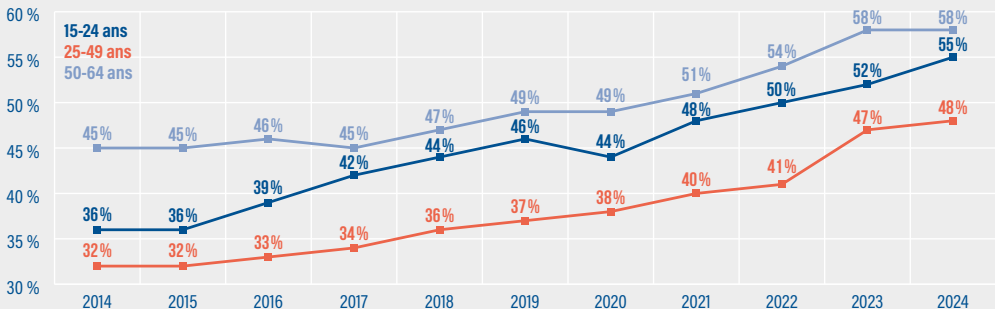
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique en emploi.

Lecture : En 2024, 95% des personnes en emploi rencontrées âgées de 15 à 19 ans occupent un emploi précaire.

GRAPHIQUE 146

Évolution du taux d'« inactivité » par tranche d'âge (2014-2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique hors personnes sans droit au travail.

Lecture : En 2024, 58% des personnes rencontrées, hors personnes sans droit au travail, âgées de 50 à 64 ans, sont en situation d'« inactivité ».

NIVEAU DE VIE ET TAUX DE PAUVRETÉ

UNE STAGNATION DU NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES MALGRÉ DES RESSOURCES PERÇUES EN LÉGÈRE HAUSSE

En 2024, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique est resté stable par rapport à 2023, se situant à 565 euros (en euros constants 2024) contre 566 euros en 2023. L'augmentation du niveau de vie médian, en euros courants (passant de 555 euros à 565 euros), est resté en deçà de l'inflation observée entre 2023 et 2024, d'où cette stagnation du niveau de vie médian lorsqu'il est calculé en euros constants (c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation). Au cours des dix dernières années, le niveau de vie médian des ménages rencontrés a fortement baissé, passant de 658 euros en 2014 à 565 euros en 2024. Cela s'explique en grande partie par l'accueil croissant de ménages ne percevant aucune ressource lorsqu'ils sollicitent l'aide du Secours Catholique. Ce sont pour la plupart des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et au statut administratif instable, qui sont dans l'impossibilité d'exercer une activité formelle ou de bénéficier de la solidarité nationale au travers des prestations sociales. Par ailleurs, ce sont également, et de plus en plus, des ménages dont la personne de référence est de nationalité française mais dont la situation administrative indique un problème de non-recours, souvent subi, à certaines prestations sociales.

PRÈS DE 3 MÉNAGES SUR 4 VIVENT SOUS LE SEUIL D'EXTRÊME PAUVRETÉ

Par rapport à 2023, les taux de pauvreté parmi les ménages rencontrés par l'association sont relativement stables, mais à des niveaux très élevés : 94,7 % des ménages rencontrés en 2024 ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (fixé à 60 % du niveau de vie médian, estimé

à 1316 euros en 2024) et 74 % sont sous le seuil d'extrême pauvreté (fixé à 40 % du niveau de vie médian, estimé à 877 euros en 2024). À titre de comparaison, le taux de pauvreté, mesuré en population générale en France, s'élevait à 15,4 % en 2023¹, un niveau record en France depuis les années 1970. Les situations d'extrême pauvreté sont particulièrement fréquentes parmi les ménages étrangers rencontrés, notamment ceux dont la personne de référence a un statut administratif instable : plus de 98 % d'entre eux ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté. Chez les ménages dont la personne de référence est de nationalité française, malgré une très légère baisse en 2024, l'extrême pauvreté a tendance à progresser depuis dix ans et concerne plus de 60 % de ces ménages en 2024. Cela pourrait s'expliquer en partie par la progression du non-recours, temporaire ou non, à certaines prestations sociales. L'intensité de la pauvreté, qui permet d'appréhender l'écart du niveau de vie des ménages pauvres par rapport au seuil de pauvreté, est plutôt stable par rapport à 2023, et reste plus de trois fois supérieure à celle observée dans la population générale². Ces divers indicateurs soulignent une aggravation de la situation économique des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2024.

LES FAMILLES AVEC ENFANTS, LES HOMMES SEULS ET LES JEUNES ADULTES RESTENT DAVANTAGE EXPOSÉS À L'EXTRÊME PAUVRETÉ.

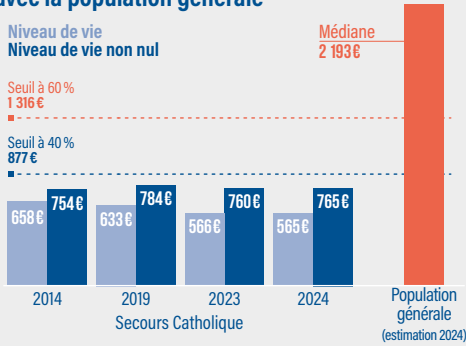
Les hommes seuls et les couples avec enfants sont particulièrement exposés à l'extrême pauvreté : 39 % des hommes seuls et 30 % des couples avec enfants rencontrés ne percevaient aucune ressource en 2024. Plus globalement, les familles avec enfants sont surreprésentées parmi les ménages en situation d'extrême pauvreté, notamment du fait des personnes de nationalité étrangère au statut administratif instable. 80 % des pères isolés, 74 % des mères isolées et 85 % des couples avec enfants ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté. ■

1. www.insee.fr/fr/statistiques/5759045.

2. *Ibid.*

GRAPHIQUE 147

Niveaux de vie médian (euros 2024) et comparaison avec la population générale



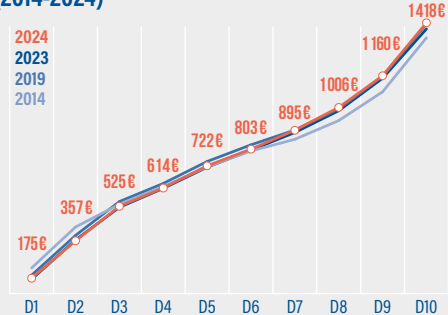
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, population générale.

Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des ménages accueillis par le Secours Catholique est de 565 euros et de 765 euros en restreignant l'analyse aux ménages aux ressources non nulles. Le niveau de vie médian de la population générale en 2024 est estimé à de 2193 euros.

GRAPHIQUE 148

Évolution des niveaux de vie médians par décile (2014-2024)



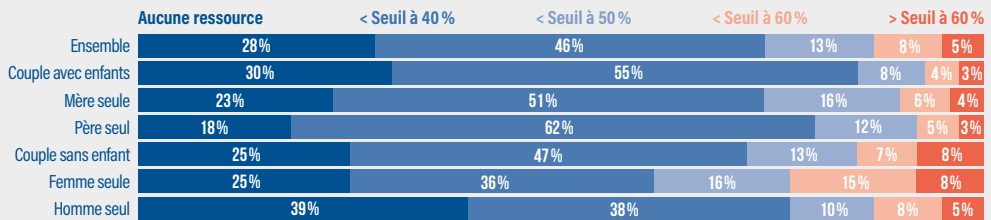
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique dont le niveau de vie est non nul.

Lecture : En 2024, le niveau de vie médian dans le 1^{er} décile (D1, 10% des ménages avec les plus faibles niveaux de vie) est de 175 euros, et de 1 418 euros dans le 10^e décile (D10, 10% des ménages au niveau de vie le plus élevé). En 2014, le niveau de vie médian du 1^{er} décile est de 225 euros (en euros 2024) et de 1 345 euros pour le 10^e décile.

GRAPHIQUE 149

Part de ménages sans ressources et taux de pauvreté selon le type de ménage (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 39% des hommes seuls rencontrés par le Secours Catholique vivent sans aucune ressource financière.

TABLEAU 1

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en 2014, 2019, 2023 et 2024 (en %)

	Seuil à 60%				Seuil à 40%				Intensité de la pauvreté			
	2014	2019	2023	2024	2014	2019	2023	2024	2014	2019	2023	2024
Population générale	14,1	14,6	15,4	n.c.	3,9	3,9	4,1	n.c.	20,1	19,7	19,2	n.c.
Secours Catholique	92,4	92,8	95,0	94,7	64,8	68,0	74,5	74,0	54,2	57,9	62,2	62,3
Français	89,9	89,6	92,5	92,0	55,0	54,3	62,3	61,1	43,3	42,4	46,7	46,5
Étrangers de l'UE	97,0	95,3	96,7	96,6	85,2	82,4	82,0	79,7	78,4	71,2	68,3	67,1
Étrangers hors UE en règle	96,2	95,8	96,9	97,0	74,8	76,7	81,9	81,1	58,6	60,1	63,7	62,8
Étrangers sans statut légal stable	99,8	99,6	99,5	99,5	98,4	98,4	98,1	98,1	93,2	93,3	93,5	92,9

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique ; population générale.

Lecture : En 2024, 94,7% des ménages rencontrés par le Secours Catholique ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60%. En 2023, le taux de pauvreté dans la population générale était de 15,4%.

TYPES DE RESSOURCES

Les ressources des ménages accueillis par le Secours Catholique sont classées en trois types : les revenus directs du travail (salaires, revenus d'une activité indépendante), les transferts et prestations sociales (RSA, allocations familiales, AAH, prestations logement, bourse d'études, pensions alimentaires ou prestations compensatoires, indemnités journalières, pension d'invalidité, prime d'activité, indemnité chômage, ASS, pensions de retraite, de réversion, Aspa, ADA), et les autres ressources qui englobent notamment les ressources informelles et l'aide des proches.

En 2024, 27 % des ménages rencontrés ne perçoivent aucune ressource, 5 % ne perçoivent que des ressources directement issues d'une activité, 54 % ne perçoivent que des prestations sociales, 11 % combinent les deux et, enfin, 3 % perçoivent seulement d'autres types de ressources, notamment informelles. Depuis 2014, la part des ménages percevant des prestations sociales a fortement diminué, passant de 77 % à 65 % en 2024. Cela semble surtout s'expliquer par l'accueil croissant de ménages ne disposant d'aucune ressource, qui a augmenté de 10 points depuis 2014, et notamment des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et au statut administratif instable, les empêchant d'accéder à des ressources formelles. En restreignant l'analyse aux seuls ménages disposant de ressources, l'évolution importante concerne la proportion de ménages ne percevant que des ressources directement issues d'une activité, qui passe de 3 % en 2014 à 7 % en 2024.

NIVEAU DE VIE, PRESTATIONS SOCIALES

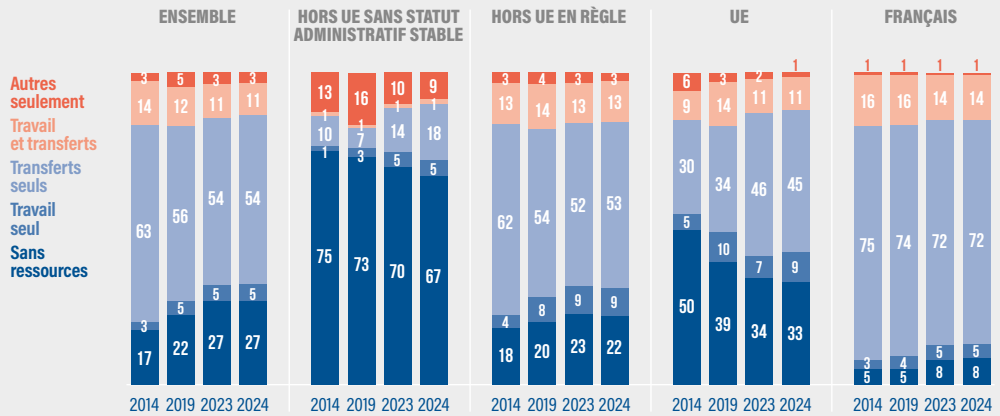
L'étude de la distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues révèle que les revenus du travail contribuent de manière plus importante au revenu des ménages que les prestations sociales. En 2024, le niveau de vie médian des ménages ne percevant que

des ressources issues directement d'une activité était de 800 euros alors que celui des ménages ne percevant que des prestations sociales était de 747 euros. Parmi l'ensemble des ménages accueillis en 2024, le niveau de vie de ceux combinant ressources directes du travail et prestations sociales était de 973 euros, bien en deçà du seuil de pauvreté (estimé à 1 316 euros en 2024), mais légèrement supérieur au seuil d'extrême pauvreté (estimé à 877 euros en 2024). Ainsi, les montants des prestations sociales semblent insuffisants et ne permettent pas de compléter ou de remplacer des revenus du travail inexistantes ou trop faibles.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère ont un moindre accès aux ressources formelles, et même quand ils sont éligibles, leurs taux de non-recours sont plus élevés que ceux des ménages dont la personne de référence est de nationalité française (voir fiche 3.3). Leur niveau de vie est nettement plus faible que celui des ménages français : il est nul pour les étrangers au statut administratif instable, de 547 euros pour les ménages étrangers au statut administratif stable et de 787 euros pour les ménages français. Pour un même type de ressources, le niveau de vie des ménages étrangers est systématiquement plus faible que celui des ménages français, en raison de montants perçus plus faibles (salaires comme prestations sociales) et d'une taille de ménage plus importante en moyenne. ■

GRAPHIQUE 150

Évolution de la répartition des ménages selon le type de ressources perçues, le statut administratif et la nationalité (2014-2024) en %



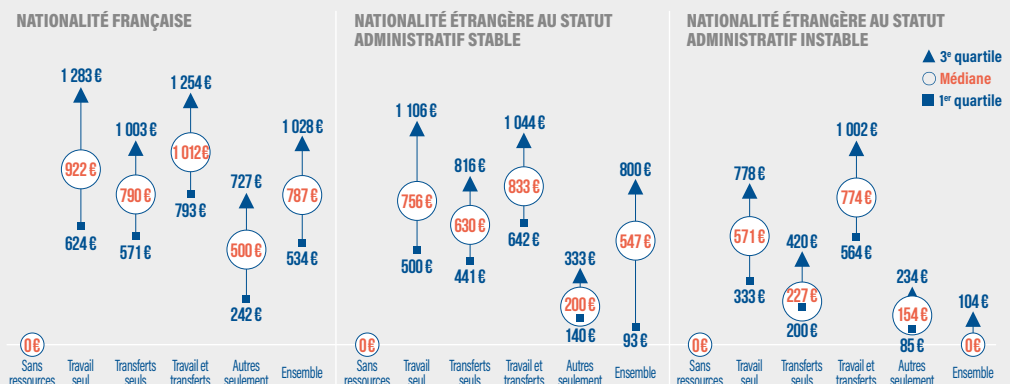
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 54 % de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne perçoivent que des ressources issues de transferts sociaux, et 5 % ne perçoivent que des revenus directs du travail.

GRAPHIQUE 151

Distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues et la nationalité (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est de nationalité française et ne percevant que des revenus directs du travail est de 922 €, contre 756 € pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif stable.

ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES ET NON-RECOURS

Le non-recours aux prestations sociales est un indicateur clé de l'efficacité du système de protection sociale. Les données du Secours Catholique permettent d'estimer le taux de non-recours au RSA et la non-perception des allocations familiales au sein des ménages éligibles accueillis¹.

La non-perception des allocations familiales par les familles *a priori* éligibles est estimée à 28 % en 2024, près de 4 points de plus qu'en 2014. Elle est près de deux fois plus élevée pour les ménages éligibles dont la personne de référence est étrangère : 41,3 % en 2024, contre 22,6 % parmi les ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité française. Malgré un statut administratif leur ouvrant des droits, les ménages étrangers peinent à les faire valoir.

Parmi les ménages accueillis en 2024 au Secours Catholique, éligibles au RSA et dont la personne de référence est de nationalité française, le taux de non-recours au RSA s'établit à 38 %². Le non-recours a fortement augmenté depuis 2019, où il concernait 29 % des ménages français accueillis. Le taux de non-recours calculé à partir des données du Secours Catholique est très proche du taux de non-recours pour la population française au sein du territoire métropolitain, estimé par la Drees à 34 % en 2018.

Le non-recours au RSA varie en fonction de la composition du ménage : les mères seules se caractérisent en particulier par un taux de non-recours plus faible que les autres types de ménage (28 % en 2024). Les femmes seules ont un taux de non-recours plus élevé que les

mères seules (35 %), mais qui reste nettement inférieur à celui des hommes seuls (46 %) et des pères seuls (52 %). Les couples avec ou sans enfant ont un taux de non-recours légèrement supérieur à la moyenne.

Le non-recours engendre un manque à gagner important pour les ménages : le niveau de vie médian des non-recourants au RSA est de 211 euros mensuels en 2024 (contre 723 euros pour les allocataires). Parmi les ménages en situation de non-recours, plus de la moitié des hommes seuls n'ont aucune ressource, alors que le revenu médian des hommes seuls allocataires est de 679 euros.

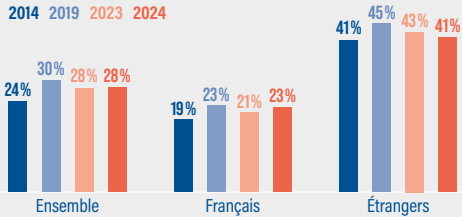
La précarité des non-recourants s'observe à travers les besoins exprimés lors de leur accueil, portant davantage sur des demandes d'aide alimentaire que ceux des allocataires. Malgré la priorité donnée depuis peu à la lutte contre le non-recours dans le discours politique, les organismes sociaux peinent à apporter des réponses probantes au non-recours et à transformer leurs pratiques. ■

1. Une partie de notre rapport « État de la pauvreté » 2024 était centrée sur cette question.

2. Le choix de ne calculer la part du non-recours que sur le sous-échantillon de ménages dont la personne de référence est de nationalité française est dicté par la complexité des règles d'éligibilité pour les étrangers, et par le manque de données permettant d'établir leur éligibilité au RSA. Voir partie 2.4.d du dossier thématique.

GRAPHIQUE 152

Évolution du non-recours aux allocations familiales selon la nationalité (2014, 2019, 2023, 2024)



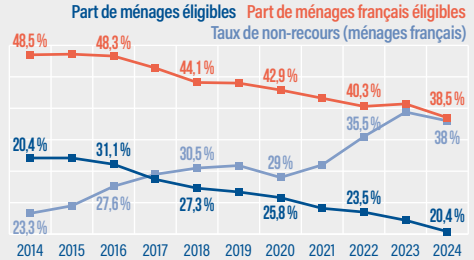
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages comptant au moins deux enfants de moins de 15 ans, à l'exclusion des enfants en garde alternée, français ou étrangers en situation régulière.

Lecture : En 2024, 28% des ménages rencontrés éligibles aux allocations familiales ne les perçoivent pas.

GRAPHIQUE 153

Évolution de l'éligibilité et du non-recours au RSA selon la nationalité (2014-2024)



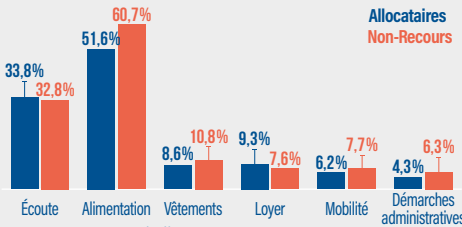
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages.

Lecture : En 2024, 20,4% des ménages rencontrés et 38,5% des ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité française sont éligibles aux allocations familiales. Le taux de non-recours pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité française s'élevé à 38%.

GRAPHIQUE 154

Demandes exprimées par les ménages éligibles au RSA selon qu'ils le perçoivent ou non (2024)



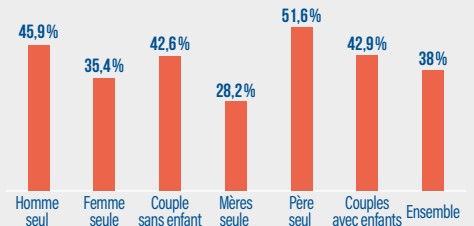
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité française.

Lecture : En 2024, 51,6% des ménages français rencontrés percevant le RSA expriment une demande d'aide alimentaire contre 60,7% des ménages français en situation de non-recours au RSA.

GRAPHIQUE 155

Non-recours au RSA selon le type de ménage (2024)



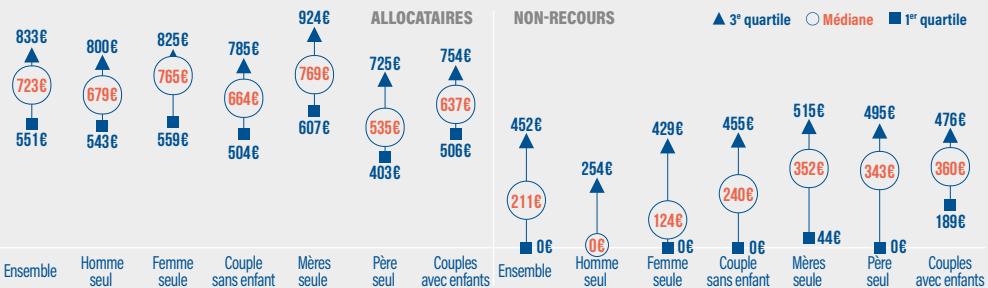
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité française.

Lecture : En 2024, 45,9% des hommes seuls français rencontrés sont en situation de non-recours au RSA.

GRAPHIQUE 156

Distribution du niveau de vie des ménages éligibles au RSA selon qu'ils le perçoivent ou non (2024)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité française, éligibles au RSA.

Lecture : En 2024, le niveau de vie médian des femmes seules françaises rencontrées, allocataires du RSA, est de 765 euros, contre 124 euros pour les femmes seules françaises rencontrées en situation de non-recours.

PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

En 2024, plus d'un tiers des ménages rencontrés par le Secours Catholique (36,2%) sont sans logement stable. Cette part, de 21,9% en 2010, a bondi de près de 10 points jusqu'en 2019, avant de se stabiliser durant la crise sanitaire, puis de repartir à la hausse dès 2022. L'instabilité résidentielle touche aujourd'hui tous les profils de ménage, mais elle augmente plus fortement chez les personnes étrangères au statut stable (+20,4% depuis 2014) et chez les personnes françaises (+15,6%). Elle reste très élevée chez les ménages étrangers en situation administrative instable : 81% sont concernés en 2024.

Cette évolution reflète une crise profonde de tous les maillons de la chaîne du logement. Fin 2024, 2,76 millions de ménages sont en attente d'un logement social, un record. Pourtant, seuls 85 381 logements sociaux ont été financés cette année, dont 33 300 très sociaux (« Prêt locatif aidé d'intégration » PLAI). Ce déséquilibre entre offre et demande entraîne une baisse des attributions (384 000 en 2024, soit -2%), réduisant les chances d'obtenir un logement social à moins de 10%. Par ailleurs, la situation des locataires du parc privé se dégrade fortement. Impactés par l'inflation du coût du logement, les impayés progressent, et les expulsions locatives explosent, avec un record de 24 556 expulsions locatives en 2024¹ (+29% par rapport à 2023). Cette hausse n'est pas sans lien avec la loi Kasbarian-Bergé, qui a durci la procédure d'expulsion pour impayés et réduit les délais de recours, renforçant l'instabilité résidentielle des ménages les plus vulnérables. Face à cette crise, le Collectif des associations pour le logement, dont le Secours Catholique est membre, a lancé l'affaire « Non-assistance à personnes mal-logées » pour dénoncer la carence fautive de l'État.

UNE INSTABILITÉ DU LOGEMENT QUI TOUCHE DAVANTAGE LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Les ménages de nationalité étrangère sont les plus touchés : 62,6% vivent en logement instable, contre 14,8% des ménages français. Leur grande précarité reflète une instabilité administrative chronique, des mécanismes

d'éviction et des discriminations² (26% des saisines de la Défenseure des droits pour discrimination à la location visent l'origine). Inéligibles au logement social et sans accès au travail ou aux prestations sociales, ils ont peu de recours au logement privé. Les bailleurs, bien que non tenus de vérifier le statut administratif, peuvent être pénalement sanctionnés s'ils facilitent le séjour irrégulier. Ces ménages doivent souvent recourir à des solutions de fortune : 47,8% sont hébergés en urgence, 22% chez des tiers, et 11% vivent à la rue ou en abri de fortune.

Les équipes du Secours Catholique sont témoins de l'engorgement du 115 et de critères d'accès de plus en plus restrictifs opposés aux personnes étrangères en situation administrative instable, en dépit du principe légal d'accueil inconditionnel. Le nombre de places d'hébergement reste insuffisant face à la demande : 203 000 dans le dispositif généraliste et 120 000 pour les demandeurs d'asile. En mai 2024, selon la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), au moins 7 239 personnes, dont 2 214 mineurs, dormaient dehors chaque soir, faute de place.

SURREPRÉSENTATION DES HOMMES SEULS ET HAUSSE DES FAMILLES PARMIS LES MÉNAGES EN LOGEMENT INSTABLE

L'instabilité du logement touche de plus en plus de familles : en 2024, 30% des mères seules et 37,2% des couples avec enfants sont concernés, des proportions ayant presque doublé en dix ans. Parmi les ménages étrangers, les chiffres atteignent 60,7% pour les mères seules et 54,5% pour les couples avec enfants, contre respectivement 40,3% et 38,2% en 2014. La précarité du logement concerne donc de plus en plus d'enfants. Les personnes seules sont également fortement touchées : 50,3% des hommes seuls et 30,8% des femmes seules vivent en logement instable. Le manque de petits logements sociaux pousse ces ménages vers le parc privé, où les loyers au mètre carré sont plus élevés pour les petites surfaces. Les jeunes sont aussi très exposés : plus de 1 ménage sur 2 dont la personne de référence a entre 15 et 25 ans vit en logement instable (+36% depuis 2014). Enfin, le temps médian passé en logement instable augmente. En 2019, les ménages étrangers y restaient en moyenne près d'un an, contre sept mois en 2014. Elle a culminé à vingt et un mois en 2021, puis est redescendue temporairement avant de repartir à la hausse en 2024. ■

1. Ministère du Logement, www.ecologie.gouv.fr/presse/reunion-observatoire-national-impayés-loyer-charges-locatives-valerie-letard-mobilise.

2. www.inegalites.fr/Les-discriminations-dans-l-acces-au-logement-persistent-en-France.

TABEAU 2

Évolution de la répartition des ménages par type de logement et selon la nationalité (2014-2024)

	Française				Étrangère - statut adm. stable				Étrangère - statut adm. instable				Ensemble
	2014	2019	2023	2024	2014	2019	2023	2024	2014	2019	2023	2024	2024
Logement HLM	45,4 %	45,7%	46,1%	46,2 %	47,1 %	47,7%	49,1%	49,2%	6,9 %	6,5 %	7,8 %	7,9 %	35,4 %
Location privée	31,9 %	32,5%	30,5%	30,2 %	17,9 %	16,7%	15,6%	15,1%	5,6 %	6,3 %	8,5 %	8,1 %	21,7 %
Propriétaires occupants	6,2 %	6,9 %	7,4 %	7,5 %	1,6 %	1,1%	1,3%	1,3%	0,5 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	4,5 %
Logement foyer	3,8 %	2,1 %	1,2 %	1,0 %	8,4 %	6,2%	4,1%	4,1%	10,0 %	9,2 %	2,7 %	2,6 %	1,9 %
Établissement médico-social	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,2 %	0,0 %	0,0%	0,1%	0,2%	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Total logement stable	87,3 %	87,2 %	85,5 %	85,2 %	75,0 %	71,7 %	70,2 %	69,9 %	23,0 %	22,2 %	19,3 %	19,0 %	63,8 %
Famille, amis...	5,2 %	5,1 %	5,4 %	5,4 %	11,7 %	9,5%	9,1%	8,5%	26,7 %	20,5 %	21,3 %	22,0 %	10,7 %
Habitat léger ou mobile	1,9 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %	0,1 %	0,3%	0,2%	0,2%	0,3 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	1,2 %
Structures d'hébergement (pour demandeurs d'asile et autres)	2,9 %	2,5 %	3,0 %	2,9 %	11,1 %	15,6%	17,9%	17,7%	33,6 %	46,4 %	48,5 %	47,8 %	17,8 %
Rue,abri de fortune, squat...	2,7 %	3,5 %	4,4 %	4,8 %	2,1 %	2,9%	2,6%	3,6%	16,4 %	10,4 %	10,4 %	10,8 %	6,6 %
Total logement précaire	12,7 %	12,8 %	14,5 %	14,8 %	25,0 %	28,4 %	29,8 %	30,1 %	77,0 %	77,8 %	80,7 %	81,0 %	36,2 %

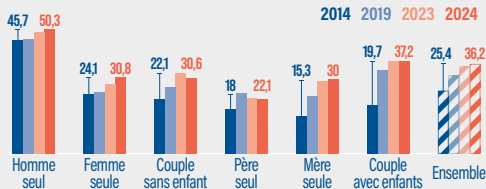
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 46,2 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française vivent dans un logement HLM ou un logement du parc social. 81 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut administratif instable vivent en logement instable en 2024.

GRAPHIQUE 157

Évolution de la part de ménages en logement instable selon leur composition (en %)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, parmi les hommes seuls, 50,3% vivaient en logement instable.

GRAPHIQUE 158

Durée médiane passée en logement instable selon la nationalité (en mois)



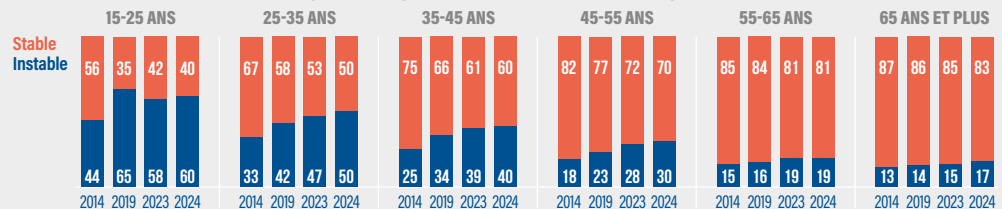
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, en logement instable.

Lecture : En 2024, la durée médiane passée en logement instable par les ménages dont la personne de référence est de nationalité française est de 5 mois, contre 12 mois pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 159

Évolution de la répartition par type de logement selon la tranche d'âge (2014-2024) en %



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2024, 60 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 25 ans étaient en situation d'instabilité par rapport au logement.

IMPAYÉS

APRÈS UNE PÉRIODE DE BAISSÉ, LA PART DES MÉNAGES VIVANT EN LOGEMENT STABLE ET CONFRONTÉS À DES IMPAYÉS REPART À LA HAUSSE

En 2024, 46 % des ménages rencontrés sont confrontés à des impayés. Cette proportion était en baisse depuis plusieurs années, en lien avec le profil des personnes accueillies, notamment avec la hausse de personnes de nationalité étrangère au statut administratif instable. Cette dynamique avait marqué une pause durant la crise sanitaire, entre 2021 et 2022. Restreinte aux seuls ménages vivant en logement stable, la tendance était aussi à la baisse. En 2024 cependant, 62,6 % d'entre eux sont en situation d'impayé, un niveau inédit depuis 2017. Cette hausse récente s'inscrit dans un contexte d'inflation forte, notamment sur l'énergie (gaz, électricité, combustibles), dont les prix ont explosé entre 2021 et 2023. La proportion de ménages en situation d'impayé n'avait pas augmenté alors, la hausse apparaissant avec un décalage. Cela suggère que des arbitrages sur d'autres postes de dépenses, notamment l'alimentation, ont été réalisés, et que les dispositifs publics (bouclier tarifaire, chèque énergie) ont retardé l'impact jusqu'à leur fin en 2023.

LE LOGEMENT RESTE LA PRINCIPALE SOURCE D'IMPAYÉ

Le rapport 2022¹ montrait déjà que le logement absorbait plus de la moitié des ressources des ménages accueillis. Loyer et énergie sont donc les deux principaux postes d'impayés. En 2024, les impayés de loyer restent stables, mais ceux d'énergie atteignent 49,4 %, en hausse de 7,6 % en un an. Face à ces choix impossibles, les ménages n'ont pas d'autre solution que de solliciter le Secours Catholique. Les aides financières confirment ce constat : le poste « logement / hébergement » progresse de près de 2 points en un an, et les impayés de loyer et d'énergie représentent 93 % des aides en 2024, contre 89 % en 2014.

Plus de la moitié des ménages en situation d'impayé sont locataires du parc social (52,4 %), près d'un tiers

sont locataires du parc privé (31,7 %) et 7,2 % sont propriétaires. Les ménages confrontés à des impayés sont en plus grande proportion de nationalité française (78 %). Ces ménages perçoivent principalement des prestations sociales mais ceux combinant revenus directs du travail et prestations sociales sont également surreprésentés. Enfin, ils ont un niveau de vie moins faible que l'ensemble des ménages accueillis (795 euros contre 565 euros), mais les frais afférents à l'occupation d'un logement impactent lourdement leur budget. Les ménages en situation d'impayé déclarent solliciter l'aide du Secours Catholique pour deux raisons principales en 2024 : l'aide alimentaire (41,6 %) et le règlement de loyer ou de factures d'énergie (40,9 %). Depuis 2020, les sollicitations d'aide au paiement de factures liées au loyer et à l'énergie ont fortement augmenté, passant de 36,2 % en 2020 à 40,9 % en 2024.

LES MÉNAGES VIVANT EN MILIEU RURAL SONT DAVANTAGE CONFRONTÉS À DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE ET LES MÉNAGES EN MILIEU URBAIN, DAVANTAGE À DES IMPAYÉS DE LOYER

Les ménages rencontrés par le Secours Catholique en milieu rural sont plus souvent en situation d'impayé que ceux vivant en milieu urbain (64,6 % contre 61,8 % en 2024, parmi les ménages en logement stable). Plus de la moitié des ménages ruraux sont confrontés à des impayés d'énergie (54,6 % contre 47,4 % en zone urbaine), deux proportions en hausse. Concernant le loyer, 30,6 % des ménages ruraux sont concernés contre 45,1 % des urbains. En zone rurale, les ménages en difficulté sont plus souvent locataires du parc privé, où le risque d'expulsion est plus élevé, ce qui les conduit à privilégier le paiement du loyer. En zone urbaine, ils résident majoritairement dans le parc social, où le risque d'expulsion est moindre, ce qui peut expliquer une plus forte part d'impayés de loyer. ■

1. SCCF, « À l'épreuve des crises : enquête sur les budgets des plus précaires », art. cit.

TABLEAU 3

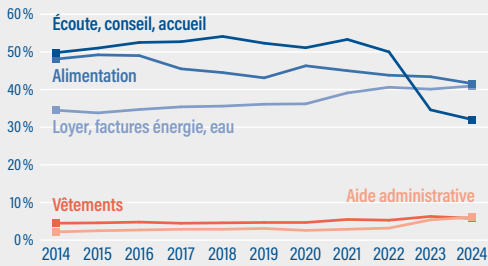
Types d'impayés (2014, 2019, 2023, 2024)

	2014	2019	2023	2024
Loyer, mensualités d'accession	38,7 %	37,9 %	42,5 %	41,1 %
Gaz, électricité, combustibles, eau	46,0 %	46,5 %	45,9 %	49,4 %
Téléphone, téléphone mobile, Internet, TV	6,4 %	5,6 %	6,9 %	6,6 %
Impôts, taxes, amendes, redevances	10,8 %	10,9 %	7,5 %	7,8 %
Crédit (voiture, consommation)	8,3 %	7,1 %	6,7 %	6,3 %
Assurance habitation, voiture, santé	9,1 %	8,2 %	8,2 %	8,0 %
Autres	22,1 %	23,5 %	23,8 %	21,7 %
Impayé médian - euros constants (2024)	959 €	864 €	820 €	815 €
Part de ménages faisant face à des impayés - ensemble des ménages	58,4 %	48,2 %	46,2 %	46,0 %
Part de ménages faisant face à des impayés - ménages en logement stable	67,4 %	60,9 %	61,1 %	62,6 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.
Lecture : En 2024, 46% de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont en situation d'impayé. Parmi eux, 41,1% faisaient face à des impayés relatifs au loyer.

GRAPHIQUE 160

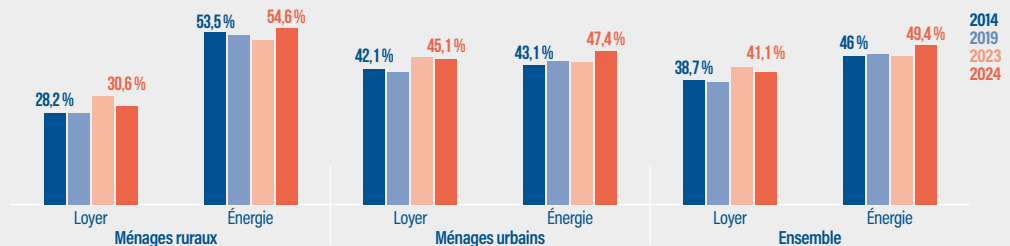
Évolution des principales demandes exprimées par les ménages en situation d'impayé (2014-2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.
Lecture : En 2024, 41,2% des ménages en situation d'impayé exprimaient un besoin d'aide alimentaire.

GRAPHIQUE 162

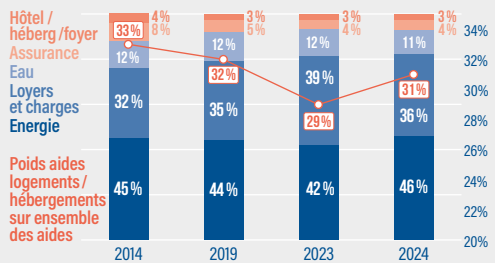
Évolution des types d'impayé selon le lieu de résidence du ménage (2014-2024)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayé.
Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des ménages ruraux en situation d'impayé, 54,6% étaient confrontés à des impayés d'énergie, contre 47,4% pour les ménages vivant en milieu urbain.

GRAPHIQUE 161

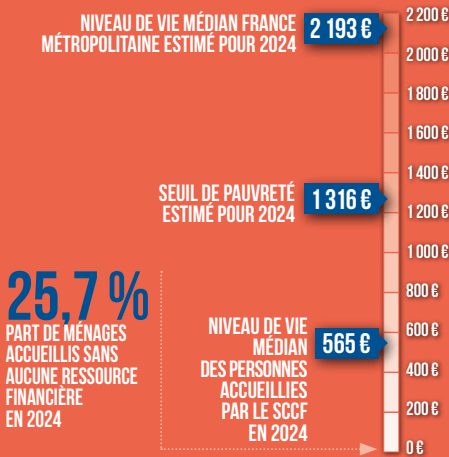
Évolution de la répartition des aides financières « logement / hébergement » apportées par le Secours Catholique et du poids de ces aides sur l'ensemble des aides financières (2014, 2019, 2023, 2024)



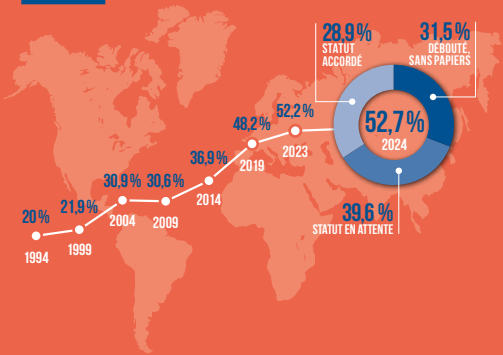
Source : Secours Catholique, données comptables.
Champ : Ensemble des aides financières accordées.
Lecture : En 2024, les aides financières associées au poste « logement / hébergement » représentaient 31% de l'ensemble des aides financières accordées. Parmi elles, les aides relatives au paiement des factures d'énergie représentaient 46% de l'ensemble des aides du poste « logement / hébergement ».

ANNEXE 1

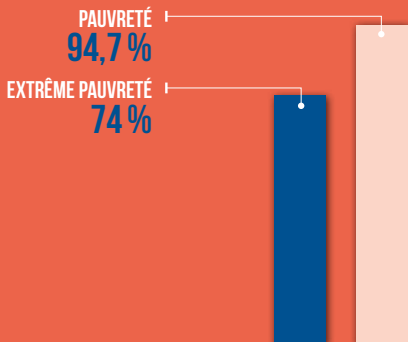
RESSOURCES MENSUELLES EN 2024



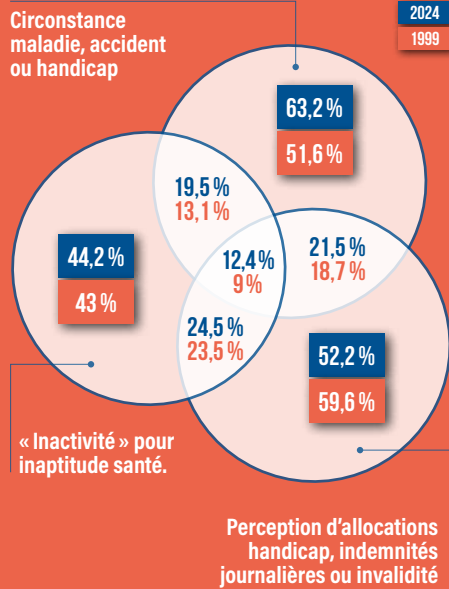
PART DES ÉTRANGERS ET STATUT ADMINISTRATIF EN 2024



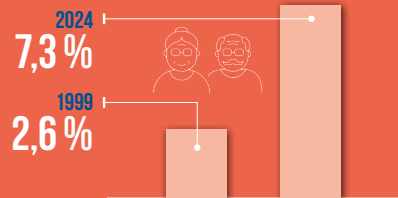
TAUX DE PAUVRETÉ EN 2024



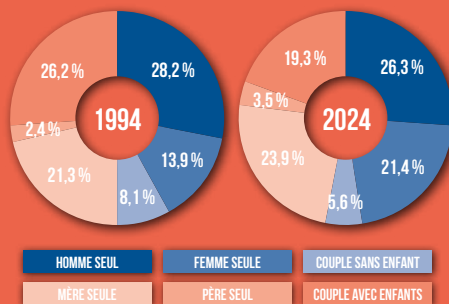
LE HALO DES PROBLÈMES LIÉS À LA SANTÉ ET AU HANDICAP (1999 ET 2024)



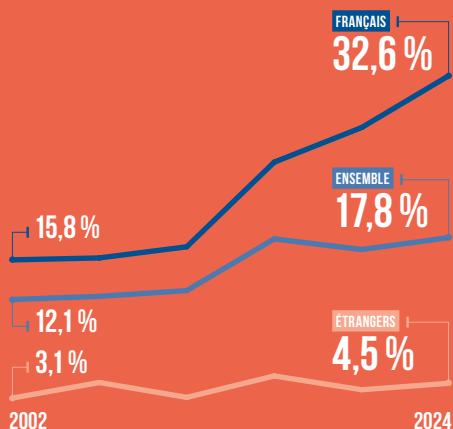
ÉVOLUTION DE LA PART DES PERSONNES AGÉES DE 60 ANS ET PLUS (1999 ET 2024)



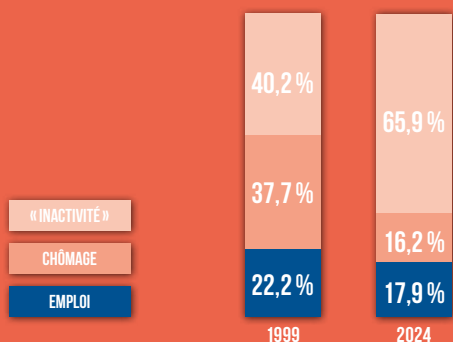
COMPOSITION DES MÉNAGES RENCONTRÉS AU SECOURS CATHOLIQUE (1994 ET 2024)



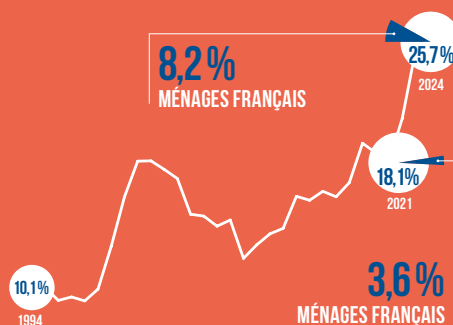
ÉVOLUTION DE LA PART DE PERSONNES VIVANT EN MILIEU RURAL SELON LA NATIONALITÉ (2002-2024)



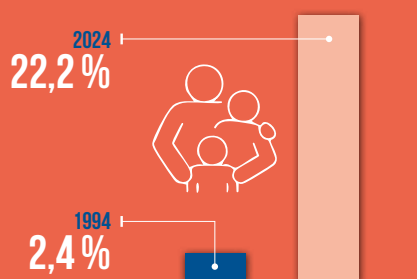
ÉVOLUTION DES PERSONNES RENCONTRÉES SELON LA RÉPARTITION EMPLOI / CHÔMAGE / « INACTIVITÉ » (1999-2024)



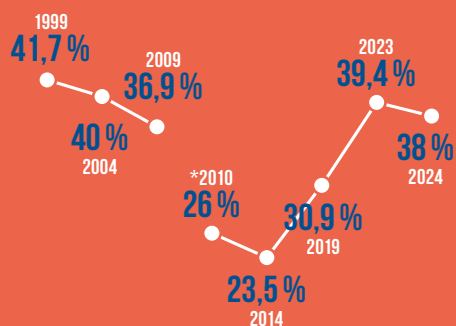
ÉVOLUTION DE LA PART DES MÉNAGES SANS RESSOURCES (1994-2024)



ÉVOLUTION DE LA PART DES ENFANTS VIVANT DANS UN MÉNAGE NE DISPOSANT D'AUCUNE RESSOURCE (1994 ET 2024)

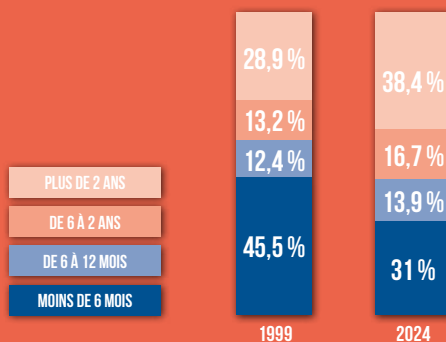


ÉVOLUTION DU NON-RECOURS AU RMI / RSA PARMIS LES MÉNAGES FRANÇAIS (1999-2024)



* 2010 : rupture de la série

TEMPS PASSÉ EN SITUATION D'ÉLOIGNEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (1999-2024)



ANNEXE 2

MÉTHODOLOGIE ET INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ, RENCONTRÉES DANS LE CADRE D'UNE ANALYSE SUR LA PÉRIODE 1994-2024

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement du ménage.

Une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Celle-ci contient un grand nombre d'informations : composition du ménage, situation face à l'emploi, au logement, ressources, éventuelles situations d'impayé, demandes exprimées, etc. Ce système de remontée de données statistiques a été mis en place dans les équipes locales de l'association à partir de 1989 et ce n'est qu'en 1995 que le Secours Catholique publie son premier rapport statistique sur la pauvreté en France, basé sur les données recueillies en 1994.

Depuis trente ans, la fiche statistique a été mise à jour à plusieurs reprises afin de s'adapter aux évolutions législatives, aux changements de terminologie concernant certaines prestations sociales, mais aussi pour modifier, ajouter ou supprimer certains indicateurs ou modalités de réponse jugés plus pertinents et adaptés aux pratiques d'accueil et d'accompagnement des publics. Cinq versions de la fiche statistique se sont succédé depuis 1994 :

- de 1994 à 1998 : version n° 1 ;
- de 1999 à 2001 : version n° 2 ;
- de 2002 à 2009 : version n° 3 ;
- de 2010 à 2022 : version n° 4 ;
- depuis 2022 : version actuelle.

Afin de permettre l'analyse des données sur l'ensemble de la période, le format des variables et les traitements statistiques appliqués à toutes les données collectées ont été adaptés à la version actuelle de la fiche. Néanmoins, certaines variables ou modalités de réponse ayant évolué, il est parfois impossible de comparer certaines données entre les différentes périodes.

Par ailleurs, chaque année, de nouveaux traitements statistiques peuvent être appliqués à l'ensemble des données disponibles, ce qui peut expliquer des ajustements dans les séries statistiques qui les rendent difficilement comparables à celles des éditions précédentes du rapport « État de la pauvreté ».

Enfin, certaines activités, comme les accueils de jour (douches, petits déjeuners) ou les activités conviviales proposées par des groupes locaux, ne donnent pas systématiquement lieu à l'ouverture d'un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles. L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de très grande pauvreté sur le territoire français. Cependant, les biais structurels restent globalement stables dans le temps, ce qui permet une interprétation plus générale des évolutions, des proportions et des ordres de grandeur, notamment grâce au grand nombre de fiches recueillies.

Chaque année, les équipes locales établissent un recensement du nombre de ménages rencontrés pendant l'année civile. Ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, permettent d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre total de personnes rencontrées.

ANNEXE 3**CALCUL DES TAUX DE PAUVRETÉ ABSOLUE –
PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE**

La Banque mondiale propose trois nouveaux seuils de pauvreté absolue (mis à jour en juin 2025 avec des chiffres de 2021) :

- 3 dollars (exprimés en dollars constants 2021) ► seuil « historique » ;
- 8,30 dollars (exprimés en dollars constants 2021) ► seuil « nouveau » adapté plutôt aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (ex : pays d'Europe de l'Est).

Ces seuils sont exprimés par personne et non par unité de consommation.

Étape n°1 : conversion d'un seuil journalier à un seuil mensuel

- $3,00 \times 30,44 \text{ jours} = 91,32 \text{ dollars / mois}$
- $8,30 \times 30,44 \text{ jours} = 252,652 \text{ dollars / mois}$

Étape n°2 : on exprime ces seuils en euros 2021 (taux de change moyen en 2021 dollar-euro = 0,88)

- $91,32 \times 0,88 = 80,36 \text{ euros (2021)}$
- $252,652 \times 0,88 = 222,33 \text{ euros (2021)}$

Étape n°3 : on convertit ces seuils mensuels exprimés en euros 2021 en euros 2024

- 90,45 euros (2024)
- 284,38 euros (2024)

Étape n°4 : on calcule le nombre de personnes au sein du foyer puis on divise le montant total des ressources (exprimé en euros constants 2024) par ce nombre de personnes.

Enfin, le niveau de vie obtenu peut être comparé aux deux seuils calculés.

ANNEXE 4

GLOSSAIRE

DÉCILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de quatre.

DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES

Les dépenses pré-engagées sont définies comme des dépenses intervenant à échéances régulières et qui sont difficilement renégociables à court terme (car le plus souvent liées par un contrat ou un abonnement). Selon une catégorisation proche de celle l'Insee, elles sont classées en six postes budgétaires :

- le loyer brut, remboursement de prêts immobiliers et charges locatives ou de copropriété ;
- les dépenses d'énergie (gaz, électricité, combustible) ;
- les dépenses d'eau ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet et télévision) ;
- les assurances, mutuelles et services financiers ;
- les frais scolaires (cantine, garde, etc.).

EUROS COURANTS/EUROS CONSTANTS

Les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2024, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2024.

MÉDIANE D'UN ENSEMBLE DE VALEURS

C'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

MÉNAGE

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne. Nous élargissons ce terme aux personnes qui n'occupent pas de logement.

MÉNAGE COMPLEXE

Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménage. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale). Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation. Il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages (Insee).

MÉNAGE ÉTRANGER

Ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

NIVEAU DE VIE OU REVENU DISPONIBLE PAR UC

Somme de l'ensemble des ressources du ménage divisée par la somme des unités de consommation le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage (exprimé par unité de consommation). Cette échelle d'équivalences est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la mutualisation au sein des ménages.

PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET SEUIL DE PAUVRETÉ D'UN PAYS

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme le Canada ou les États-Unis) en ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 %).

PERSONNE DE RÉFÉRENCE

Au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

QUARTILE

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires. Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires ; c'est la médiane. Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires et au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

QUINTILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en cinq parties égales au lieu de quatre.

RESTE À VIVRE OU RESTE POUR VIVRE

Le reste à vivre ou reste pour vivre est globalement défini comme le revenu restant à un ménage, une fois déduites l'ensemble des dépenses dites contraintes, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables. Il rend ainsi compte du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte du champ des dépenses contraintes, qui ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) suggèrent néanmoins d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans nécessairement faire l'objet d'un prélèvement :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédit autre que crédit immobilier, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçus et autres dettes diverses).

SURENDETTEMENT

Le surendettement est la situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques dont, selon l'article L. 331-1 du Code de la consommation, la situation est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. C'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation que le juge apprécie la bonne foi du débiteur au vu de l'ensemble des éléments qui lui sont soumis au jour où il statue.

TAUX DE PAUVRETÉ

Proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

UNITÉ DE CONSOMMATION

Cette unité permet de comparer le niveau de vie des ménages de tailles différentes. Le premier adulte du ménage représente 1 unité de consommation (UC), les autres membres de plus de 14 ans représentent chacun 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans représentent chacun 0,3 UC. Concrètement, un couple dont les revenus sont de 2 000 euros a un niveau de vie équivalent à une personne seule qui perçoit 1 333 euros car 1 333 euros équivalent à 2 000 euros multipliés par 1,5 part (une part pour le premier adulte, une demi-part pour le second adulte).

ACTIVITÉ/INACTIVITÉS – CATÉGORIES ISSUES DES FICHES STATISTIQUES ET DÉFINITIONS

CATÉGORIES DES FICHES STATISTIQUES

(PERSONNE DE RÉFÉRENCE ET ÉVENTUEL CONJOINT)

CHÔMAGE OU RECHERCHE D'EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et non toutes celles qui sont sans emploi. Une distinction est établie entre : chômage indemnisé (les personnes ont droit à des allocations, qu'elles les perçoivent ou qu'elles les attendent) et chômage non indemnisé (les personnes sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités).

EN EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont en CDI à plein temps, contrat à durée déterminée (CDD) à plein temps, travail intérimaire ou saisonnier, travail à temps partiel (que ce soit en CDI ou en CDD), emploi aidé/contrat aidé, à leur compte, en formation professionnelle ou autre (travail non déclaré principalement).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette catégorie rassemble les personnes en formation, y compris en contrat d'apprentissage ou en stage.

« INACTIF CLASSIQUE », SANS EMPLOI NI RECHERCHE

Cette catégorie rassemble les personnes qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas et ne sont pas disponibles pour en occuper un. Elles se trouvent dans l'une de ces situations dites d'« inactivité

classique » : étudiant, inaptitude santé, retraite, préretraite ou au foyer.

« AUTRE INACTIVITÉ »

D'autres situations d'inactivité moins standard, et souvent subies, sont également reportées, à savoir celles des personnes sans droit au travail (cet item ne concerne que les étrangers en attente de régularisation de leur statut administratif ou sans papiers) et d'« autres situations sans emploi » (cet item permet de regrouper les autres raisons d'inactivité, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici que sont catégorisés les « chômeurs découragés » ou les personnes sans domicile fixe très éloignées du marché du travail, qui n'ont pas d'emploi, ont abandonné toute recherche, mais seraient éventuellement disponibles pour en occuper un).

DÉFINITIONS

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) ET RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. Il en découle que la définition des personnes en emploi et des inactifs a la même sensibilité. La définition la plus couramment utilisée pour les chômeurs est celle « au sens du BIT ». Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

CHÔMAGE BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être

disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

CHÔMAGE RECENSEMENT

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi), ou qui ont déclaré rechercher un emploi.

EN EMPLOI

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population, qui concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

HALO AUTOUR DU CHÔMAGE

Ces personnes sont inactives au sens du BIT. Elles ne sont pas considérées comme étant au chômage au sens du BIT, même si leur situation en est proche. Le halo autour du chômage se compose de personnes sans emploi qui en recherchent un, mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler ; de personnes sans emploi, disponibles dans les deux semaines pour travailler, qui souhaitent travailler, mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi ; enfin, de personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi et qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler.

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	1
Trente ans d'évolution de la pauvreté : le résumé	5
Recommandations du Secours Catholique Et maintenant, on fait quoi ?	15
Texte collectif – Groupe Nord-Isère « Maintenant, on nous enfonce de plus en plus, nous, les pauvres »	19
Frise chronologique 1994 - 2024 : crises, politiques sociales, actions du Secours Catholique	22
TRENTE ANS D'OBSERVATION DES PAUVRETÉS	
Introduction	24
1. Les grandes tendances démographiques	27
1.1 Féminisation et surreprésentation des familles et des enfants	27
1.2 Une hausse de la proportion de personnes étrangères	30
1.3 Une nouvelle pauvreté rurale	42
1.4 Une hausse des problèmes de santé	46
Évolution de l'action du Secours Catholique 1995-2025 : trente ans d'adaptation de l'action du Secours Catholique en France	54
Évolution du plaidoyer porté par le Secours Catholique 1995-2025 : quand le Secours Catholique plaide la cause des plus pauvres	61
2. Précarisation de l'emploi et éloignement du marché du travail	66
2.1 Un public accueilli en situation d'« inactivité » qui n'a cessé d'augmenter	66
2.2 Depuis 25 ans, les personnes en emploi rencontrées sont des travailleurs pauvres	76
2.3 Des évolutions contrastées parmi les personnes au chômage	80
2.4 Du RMI au RSA contre activité : Évolution du profil des allocataires	84
Texte collectif – Groupe Saint Antonin La France vue d'en bas	97
3. 30 ans d'indicateurs de pauvreté chez les ménages rencontrés par le Secours Catholique : quelles évolutions depuis 1994 ?	102
3.1 Le Secours Catholique rencontre davantage de ménages ne disposant d'aucune ressource	102
3.2 Après plusieurs années de hausse continue, le niveau de vie médian des ménages rencontrés en 2024 est proche de celui des ménages accueillis en 1994	107
3.3 La quasi-totalité des ménages rencontrés par le Secours Catholique reste en situation de pauvreté monétaire et l'extrême pauvreté est en hausse	110
3.4 Une pauvreté qui s'intensifie parmi l'ensemble des ménages rencontrés	116
3.5 Une contrainte budgétaire accentuée par le poids croissant des dépenses pré-engagées dans les budgets des ménages pauvres	116
3.6 Malgré une tendance à la baisse, les impayés restent la norme pour de nombreux ménages rencontrés	118
Contribution d'Axelle Brodier-Dolino, historienne : 30 ans de regards sur les personnes en situation de pauvreté, entre méfiance et empathie	125

PROFIL GÉNÉRAL

1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés	132
Fiche 1.1 Âge, sexe, nationalité et composition familiale	136
Fiche 1.2 Nationalité et statut administratif	132
Fiche 1.3 La précarité des hommes seuls	138
Fiche 1.4 La précarité des mères isolées	140
Fiche 1.5 La précarité des femmes seules	142
Fiche 1.6 La précarité des couples avec enfants	144
2. Emploi, chômage et inactivité	146
Fiche 2.1 Une « inactivité » qui poursuit sa hausse	146
Fiche 2.2 Chômage	148
Fiche 2.3 Formes d'emploi	150
Fiche 2.4 Situation d'activité des jeunes adultes et des seniors	152
3. Ressources et conditions de vie	154
Fiche 3.1 Niveau de vie et taux de pauvreté	154
Fiche 3.2 Types de ressources	156
Fiche 3.3 Accès aux prestations sociales et non-recours	158
Fiche 3.4 Précarité du logement	160
Fiche 3.5 Impayés	160
ANNEXES	
Annexe 1. Infographies	164
Annexe 2. Méthodologie et informations disponibles pour l'analyse des situations de pauvreté rencontrées dans le cadre d'une analyse sur la période 1994-2024	166
Annexe 3. Calcul des taux de pauvreté absolue – Présentation de la méthodologie	167
Annexe 4. Glossaire	168

secours-catholique.org

DÉPARTEMENT ANALYSES DES PAUVRETÉS ET DES TERRITOIRES
01 45 49 73 00
dept.statistiques@secours-catholique.org
📺 caritasfrance 📘 Secours Catholique-Caritas France



[#rapportpauvrete](https://twitter.com/rapportpauvrete)